



BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN
DES
COMMISSIONS ROYALES
D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE.



BRUXELLES
IMPRIMERIE VAN LANGHENDONCK, RUE DES CHARTREUX, 60

1900

LISTE

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET CORRESPONDANTS

DE LA

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

EN 1900

MEMBRES EFFECTIFS :

Président : M. LAGASSE-DE LOCHT (Ch.), ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. HELLEPUTTE (G.), professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain, et HELBIG (J.), artiste peintre, à Liège.

Membres : MM. ACKER, architecte, à Bruxelles.

BLOMME (L.), architecte provincial, à Anvers.

BORDIAU (G.), architecte, à Bruxelles.

MAQUET (H.), architecte, à Bruxelles.

REUSENS (E.), chanoine, archéologue, à Louvain.

VAN ASSCHE (A.), architecte, à Gand.

VAN WINT (B.), statuaire, à Anvers.

VAN YSENDYCK (J.), architecte, à Bruxelles.

VINÇOTTE (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : MASSAUX (A.), à Etterbeek.

COMITÉS DES CORRESPONDANTS :

ANVERS.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. SMEKENS (Th.), président honoraire du tribunal de 1^{re} instance, à Anvers.

Membres : MM. BILMEYER (J.), architecte, à Anvers.

DE BRAECKELEER (J.), statuaire, à Borgerhout.

DE VINCK DE WINNEZEELE (B^{on}), archéologue, à Anvers.

DIERCKX, membre de la Chambre des représentants et bourgmestre de la ville de Turnhout.

DONNET (F.), administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers.

MAST (E.), archéologue, échevin, à Lierre.

NÈVE (L.), ingénieur, à Saint-Léonard (Brecht).

VAN CASTER (abbé), archéologue, à Malines.

VAN DER OUDERAA, artiste peintre, à Anvers.

VAN LEEMPUTTEN (F.), artiste peintre, à Anvers.

Secrétaire-adjoint : M. JACOBS (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Anvers.

BRABANT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. VAN EVEN (E.), archiviste de la ville, à Louvain.

Membres : MM. CARDON, artiste peintre, à Bruxelles.

DE GROOT (G.), statuaire, à Bruxelles.

DELVIGNE, chanoine, archéologue, curé de Saint-Josse-ten-Noode.

DE VRIENDT (J.), artiste peintre, à Bruxelles.

MM. DUMORTIER (V.), architecte provincial en chef,
à Bruxelles.

HANON DE LOUVET, archéologue, à Nivelles.

JANLET (É.), architecte, à Bruxelles.

JANSSENS (W.), architecte, à Bruxelles.

LANGEROCK (P.), architecte, à Louvain.

LICOT (C.), architecte provincial, à Schaerbeek.

Secrétaire-adjoint : M. DESTRÉE (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Bruxelles.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. BÉTHUNE (B^{on} F.), chanoine-archidiacre, à Bruges.

BÉTHUNE (B^{on} J.-B.), membre de la Députation
permanente du Conseil provincial, à Bruges.

DE GEYNE (L.), architecte, à Courtrai.

DE LA CENSERIE (L.), architecte et directeur de
l'Académie des Beaux-Arts, à Bruges.

DE MEYER (D.), docteur en médecine, à Bruges.

VANDEMERSCHE (A.), avocat, à Bruges.

Membre-Secrétaire : M. VAN RUYMBEKE (J.), archéologue, bourgmestre d'Oedelem.

Secrétaire-adjoint : M. AXTERS (H.), docteur en droit, chef de division à l'Administration provinciale, à Bruges.

FLANDRE ORIENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. SERRURE (É.), architecte-archéologue, à Gand.

Membres : MM. CLOQUET (L.), professeur à l'Université de Gand.

DE WAELE (J.), architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

LYBAERT (T.), artiste peintre, à Gand.

MM. TYTGAT (L.), artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

VAN BIESBROECK (L.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

VANDERHAEGEN (F.), bibliothécaire à l'Université de Gand, à Saint-Denis-Westrem.

VERHAEGEN (A.), ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre de la Chambre des représentants, à Meirelbeke.

Membre-Secrétaire : M. DE CEULENEER (A.), professeur de l'Université, à Gand.

Secrétaire-adjoint : M. DE LANDTSHEER (J.), chef de division à l'Administration provinciale, à Gand.

HAINAUT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. BROQUET (A.), commissaire d'arrondissement, à Ath.

Membres : MM. CADOR (A.), ancien architecte de la ville, à Charleroi.

DEVILLERS (L.), archiviste de l'État, président du Cercle archéologique, à Mons.

SOIL (E.), juge d'instruction, à Tournai.

SONNEVILLE (C.), architecte, à Tournai.

VAN BASTELAER (D.), archéologue, à Saint-Josse-ten-Noode.

Membre-Secrétaire : M. HUBERT (J.), architecte-ingénieur, à Mons.

LIÈGE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. RENIER (J.), artiste peintre, à Verviers.

Membres : MM. BORMANS, administrateur inspecteur de l'Université de l'État, à Liège.

MM. DRION (M.-P.), directeur de l'Académie royale des
Beaux-Arts, à Liège.

FEILLAT (F.), architecte, à Huy.

FRANCOTTE (G.), avocat à la Cour d'appel, à Liège.

JAMAR (E.), architecte, à Liège.

SCHUERMANS (H.), premier président honoraire
de la Cour d'appel, à Liège.

SCHOOLMEESTERS (E.), archéologue, curé-doyen,
à Liège.

Membre Secrétaire : M. LOHEST (P.), archéologue, à Liège.

Secrétaire-adjoint : M. ANGENOT (H.), greffier provincial, à Liège.

LIMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. VAN NEUSS (H.), archiviste de l'État, à Hasselt.

Membres : MM. COURROIT (J.), statuaire, professeur à l'Académie
des Beaux-Arts, à Hasselt.

DANIELS (P.), archéologue, à Zolder.

DE GRÜNNE (C^{te} G.), sénateur, à Russon.

DE PITTEURS-HIEGAERTS (B^{on} L.), bourgmestre, à
Ordange.

JAMINÉ (L.), architecte provincial, à Hasselt.

SCHAETZEN (Chevalier O.), à Tongres.

SERRURE (E.), architecte, à Saint-Trond.

Membre-Secrétaire : M. DE BORMAN (Chevalier C.), membre de la
Députation permanente, à Schalkhoven.

Secrétaire-adjoint : M. VAN WEDDINGEN (A.), commis à l'Adminis-
tration provinciale, à Hasselt.

LUXEMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. TANDEL, commissaire d'arrondissement, à
Arlon.

- Membres : MM. CUPPER (J.), architecte provincial, à Bastogne.
DÉON, avocat, à Neufchâteau.
DE MATHELIN, statuaire, à Liège.
le P. GOFFINET, membre de l'Institut archéologique d'Arlon.
KURTH (G.), professeur d'histoire à l'Université de Liège.
LAMBERT (M.-O.), docteur en médecine, membre de la Députation permanente, à Bouillon.
VAN DE WYNGAERT père, directeur de l'école industrielle, à Arlon.
VAN LIMBURG-STIRUM (C^{te} A.), membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
WILMAR, archéologue, à Amonines.
- Secrétaire : M. ANDRÉ (A.), chef de bureau au Gouvernement provincial, à Arlon.

NAMUR.

- Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.
- Vice-Président : M. BEQUET (A.), président de la Société archéologique, à Namur.
- Membres : MM. BOVEROULLE, architecte provincial, à Namur.
DARDENNE, ancien régent d'école moyenne, à Andenne.
DEL MARMOL (B^{on} F.), archéologue, à Dinant.
LÉANNE (F.), architecte de la ville, à Namur.
SOREIL, ingénieur, à Maredsous (Sosoye).
SOSSON, chanoine titulaire, à Namur.
- Secrétaire-adjoint : M. VANDENNEUKER, chef de division à l'Administration provinciale, à Namur.
-

COMITÉ SPÉCIAL DES OBJETS D'ART.

Président : M. HELLEPUTTE (G.), architecte, professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain.

Membres : MM. DE GROOT (G.), statuaire, à Bruxelles.
HENNEBICQ (A.), artiste peintre, à Bruxelles.
MARCHAL (le Chevalier Edm.), secrétaire perpétuel
de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
REUSENS (le chanoine Edm.), archéologue, à
Louvain.
VINÇOTTE (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : M. MASSAUX (A.), à Etterbeek.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 6, 13, 20 et 27 janvier; des 3, 10, 17 et 24 février 1900.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° La proposition de faire restaurer deux tableaux de Crayer et celui de Coxie qui décorent l'église de Merchtem (Brabant);

Église
de Merchtem.
Tableaux.

2° Le devis estimatif soumis par M. Bressers pour la restauration des peintures des voûtes de l'église de Neeroeteren (Limbourg);

Église
de Neeroeteren.
Peintures
murales.

3° Le projet relatif à la restauration des peintures murales de l'ancienne église de Laeken (Brabant);

Ancienne église
de Laeken.
Peintures
murales.

4° Le projet relatif au placement d'un vitrail peint dans l'église de Stevoort (Limbourg);

Église
de Stevoort.
Vitrail.

5° Les dessins de dix vitraux peints à placer dans l'église primaire de Spa (Liège); auteur, M. Dobbelaere;

Église primaire
de Spa.
Vitraux.

6° Le projet relatif au placement des vitraux peints dans l'église de Forrières (Luxembourg); auteur, M. Vosch;

Église
de Forrières.
Vitraux.

- Eglise de Florenville, Vitraux. 7° Les dessins de douze vitraux peints destinés à l'église de Florenville (Luxembourg); auteur, M. Ladon;
- Eglise de Sainte-Barbe, à Gilly, Vitraux. 8° Le projet de vitraux à placer dans l'église de Sainte-Barbe, à Gilly (Hainaut), sous la réserve que les verrières dont il s'agit seront exécutées entièrement en grisaille sans couleur et que les proportions de la figure inscrite dans le médaillon central seront réduites; auteur, M. Fontana;
- Eglise de Saint-Boniface, à Ixelles, Vitrail. 9° Le projet d'un vitrail offert à l'église de Saint-Boniface, à Ixelles (Brabant), par une personne généreuse, pour la grande fenêtre du transept nord; auteur, M. Ladon;
- Eglise d'Herent, Vitraux. 10° Le projet relatif au placement de vitraux dans l'église d'Herent (Brabant). Toutefois, les grisailles destinées à la nef doivent être traitées dans le type de celles projetées pour la tour, c'est-à-dire monochromes, et l'échelle de leur dessin a besoin d'être un peu réduite; auteur, M. Dobbelaere;
- Eglise de Saint-Pierre, à Louvain, Groupe en bois. 11° La proposition de faire restaurer un groupe en bois de chêne représentant Sainte-Anne, la Sainte-Vierge et l'Enfant Jésus, qui se trouve à l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant);
- Monument commémoratif de la Guerre des Paysans, à Anvers. 12° Le projet d'un monument commémoratif de la Guerre des Paysans à placer dans l'église de Notre-Dame, à Anvers, près de l'entrée principale; sculpteur, M. Van Wint;
- Hôtel de ville de Gand, Statues. 13° Les esquisses de statues destinées à décorer la façade de l'hôtel de ville de Gand (Flandre orientale); sculpteur, M. Dillens.
- Eglise de Notre-Dame de Bon-Secours, à Bruxelles, Tableau. — Le tableau de l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, à Bruxelles, représentant *la Mère des Affligés*, a été l'objet d'un examen le 15 janvier 1900.
- Ce tableau, qui probablement figurait autrefois à l'autel

majeur de l'église, a aujourd'hui besoin d'une restauration pour laquelle l'intervention du Gouvernement est sollicitée.

L'œuvre dont il s'agit, de dimensions considérables, n'est pas sans mérite; elle paraît avoir été peinte sous l'influence de l'école de Rubens. Elle a été l'objet d'une restauration récente qui n'a pas été heureuse. Quoique la peinture soit placée dans un endroit très sombre, on y remarque des repeints très sensibles et de nombreuses soufflures.

Une restauration consciencieuse, faite par un artiste compétent, est donc devenue nécessaire.

Il y a lieu, en conséquence, de donner une suite favorable à la demande adressée aux pouvoirs publics par le conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame de Bon-Secours.

— Il a été procédé, le 15 janvier 1900, à l'examen d'un tableau ancien ornant l'un des autels de l'église d'Ollignies (Hainaut).

Eglise
d'Ollignies.
Tableau.

Cette peinture représente *la Vierge Marie remettant le rosaire à Saint-Dominique*. D'après la tradition, elle serait d'Otto Venius; sans justifier cette attribution par son mérite, cette toile, dont l'état exige aujourd'hui un nettoyage et une restauration devenus urgents, a une valeur suffisante pour justifier l'intervention du Gouvernement dans les frais de ce travail.

— Il a été procédé, le 28 décembre 1899, à l'examen des essais de restauration effectués par M. Bressers aux peintures de la voûte de l'église de Neeroeteren (Limbourg).

Eglise
de Neeroeteren.
Peintures
murales.

M. l'abbé Daniels, membre du Comité provincial des correspondants, assistait à cet examen.

Les échantillons dont il s'agit sont exécutés avec beau-

coup de soins. Il semble toutefois désirable de voir donner un peu plus d'accent à la coloration des fleurs terminant les rinceaux.

A la voûte du chœur on a, postérieurement au décor général, ajouté, au centre des compartiments, des rosaces d'une coloration assez foncée ; ces motifs, beaucoup trop lourds, donnent un caractère sec et dur à la décoration ; il ne faut pas les rétablir.

Les clefs sculptées qui ornaient autrefois les points de jonction des nervures du chœur ayant été enlevées, il est nécessaire de reconstituer cette décoration, travail d'ailleurs peu important et peu coûteux.

En résumé, il y a lieu de poursuivre immédiatement la restauration complète des peintures des voûtes de l'édifice et, à cet effet, M. Bressers aura à fournir le devis estimatif de cette partie de l'entreprise. Après cette opération, on pourra entamer la restitution des figures de saints dont il reste des traces sur les parois de la haute nef et, enfin, s'occuper du rétablissement de la scène du Jugement dernier qui ornait le mur au-dessus de l'arc triomphal.

— Il a été procédé, le 8 février 1900, à l'examen des travaux de décoration exécutés dans l'église de Droogenbosch.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cette visite.

Les peintures du chœur ont été exécutées en 1891 ; celles de la nef, l'année dernière.

Il est regrettable que ces travaux aient été effectués sans qu'au préalable les projets en aient été soumis aux autorités compétentes.

Cette décoration manque de simplicité et d'unité; l'application des éléments qui la composent part d'un principe mal compris. Puisqu'il s'agit d'un fait accompli, on ne peut que le subir, tout en le déplorant profondément.

L'église de Droogenbosch est un très intéressant édifice du xv^e siècle; parfaitement ordonné dans toutes ses parties, c'est un beau type de petite église rurale. Son aspect est extrêmement pittoresque aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Elle mérite, à tous égards, d'être rangée dans la 5^e classe des monuments du culte.

A l'extérieur, le temple réclame quelques travaux de restauration et, en premier lieu, il conviendra d'exécuter ceux ayant pour but de le mettre à l'abri de l'humidité en facilitant l'écoulement des eaux pluviales par l'établissement d'un trottoir le long de ses murailles, avec une pente suffisante et régulière vers l'extérieur.

— L'inspection des travaux de décoration artistique du chœur de l'église de Baudour et de placement de vitraux peints dans les deux fenêtres de la chapelle latérale nord de cet édifice a eu lieu le 50 janvier 1900.

Église
de Baudour.
Décoration.

MM. Devillers, Hubert et Sonnevillle, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cette visite.

Il résulte de cet examen que les ouvrages dont il s'agit ont été convenablement exécutés et que rien ne s'oppose à ce que le subsidé promis pour leur réalisation soit liquidé.

L'église de Baudour est un édifice intéressant de la période ogivale; sa voûte en bardeaux, ornée de sculptures variées, est une des plus remarquables du pays. La nef, à entrecolonnements très vastes, offre des proportions d'une grande légèreté. Son aspect gagnerait encore beaucoup si

l'orgue était divisé en deux parties, de façon à dégager la grande fenêtre de la façade occidentale.

Cette église ne figure que dans la 5^e classe des monuments du culte. Par son caractère tout spécial, elle mérite d'être rangée dans la 2^e classe.

Le rapport de la Commission, en date du 10 août 1898, signalait l'état misérable des abords du temple. On n'a pas encore remédié à cet état de choses. Il y a lieu d'insister vivement près des autorités locales pour que cette situation prenne fin. En tous cas, il importe, pour la conservation du monument, que l'on assure immédiatement, tout autour des murailles, le libre et rapide écoulement des eaux pluviales en régularisant la pente du terrain vers l'extérieur. Il s'agit de quelques travaux de terrassement d'une dépense relativement minime pour mettre les fondations du monument à l'abri de l'introduction de l'humidité.

Eglise
de Bastogne.
Vitreaux.

— Il a été procédé, le 25 janvier 1900, dans l'église de Bastogne, à l'examen d'une lumière de chacun des trois vitreaux peints destinés à l'abside de cet édifice, dont les dessins ont été approuvés par la Commission le 5 mars 1899.

M. Cupper, membre du Comité des correspondants du Luxembourg, assistait à cette inspection.

Il a été constaté que l'exécution de ces échantillons est satisfaisante et que rien ne s'oppose à ce que l'entreprise soit poursuivie dans ces conditions. L'auteur devra toutefois être engagé à atténuer un peu le ton vert, trop foncé, de la voûte du baldaquin situé au-dessus de la figure de la Sainte-Vierge, dans la verrière centrale.

Lors de la restauration de l'église, le niveau du pavement du porche a été mal combiné; il a été établi en pente vers

l'intérieur de l'église, alors que l'inclinaison aurait dû être dirigée vers l'extérieur. Cette malfaçon, qui amène l'humidité dans l'église, devra être corrigée à bref délai.

Il conviendra de profiter de ce travail pour placer un tambour à l'entrée du porche en vue d'éviter l'introduction du froid dans l'église, la porte d'entrée s'ouvrant au côté nord du temple.

Actuellement, le jubé encombre toute la première travée de la nef et s'appuie contre les deux premières colonnes de celle-ci. L'aspect de l'édifice gagnerait considérablement si le jubé était démolé et remplacé par une tribune posée en encorbellement avec une légère saillie sur la nef. L'orgue peut aisément être installé dans la tour même, après qu'on aura ouvert l'arcade qui donnait communication entre la tour et la nef.

Avant tout autre travail, il faudra mettre le soubassement de l'église à l'abri des atteintes de l'humidité en le protégeant par un bon trottoir avec pente suffisante pour assurer le rapide écoulement des eaux pluviales.

L'église de Bastogne est fort intéressante; c'est une des très rares églises de notre pays dont les trois nefs sont d'égale hauteur et que, pour cette raison, en Allemagne, où elles se rencontrent fréquemment, on désigne sous le nom d'église-halle. Elle n'est rangée que dans la 5^e classe des monuments du culte; son importance architectonique et son type caractéristique sont des titres suffisants pour qu'il y ait lieu de l'inscrire dans la 2^e classe de nos monuments.

Les voûtes de la nef sont ornées de belles peintures décoratives dans le goût de celles que l'on rencontre dans plusieurs églises de l'ancien pays de Liège. Dans l'intérêt de

l'étude de la décoration monumentale, il serait utile d'en faire prendre des calques coloriés pour le musée établi au Palais du Cinquantenaire.

Eglise
de Lembeq.
Mobilier.

— Le maître-autel, la chaire à prêcher et les verrières, dont le placement, dans l'église de Lembeq (Brabant) a été autorisé par arrêté royal du 5 mars 1898, ont fait l'objet d'un examen, le 21 février 1900.

Il résulte de cet examen que les œuvres d'art dont il s'agit ont été exécutées avec soin. En conséquence, rien ne s'oppose à la liquidation des subsides alloués pour en assurer la réalisation.

A part le chœur, qui remonte au xv^e siècle, l'église de Lembeq est de construction récente. C'est un beau vaisseau, aux proportions amples et harmonieuses. Par suite de ce que le chœur est moins élevé que la nef, le tympan qui les sépare offre une surface assez importante; c'est, en somme, un bel emplacement pour une fresque représentant le Jugement dernier. Du reste, l'achèvement de l'édifice réclame ce complément et le conseil de fabrique lui-même l'a si bien compris qu'il en a soumis récemment le projet à l'approbation des autorités compétentes. D'autre part, le placement tout récent du maître-autel avec retable et des verrières fait ressortir encore davantage la nécessité de ce complément. Il est donc vivement à désirer que ce projet soit mis à exécution dans un délai rapproché et on ne peut qu'engager l'État et la Province à faciliter ce travail par l'allocation de subsides aussi élevés que possible. C'est une belle occasion, pour les pouvoirs publics, d'encourager le retour aux anciennes traditions en développant la peinture monumentale dans les édifices du culte.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a revêtu de son visa :

1° Le projet relatif à la mise en adjudication publique des travaux de restauration du fronton de l'avant-corps central de la façade, vers la place Saint-Lambert, du palais des anciens Princes-Évêques de Liège. Plutôt que de recourir à l'armature en acier proposée pour supporter la partie du fronton située au-dessus de l'architrave, il paraît préférable d'établir l'architrave sur toute l'épaisseur du fronton et de l'exécuter au moyen de claveaux;

Palais de Liège.
Restauration.

2° Le projet complété en vue de la restauration de la façade principale de l'ancien local des Doyens des Drapiers, à Louvain (Brabant), architecte, M. Frische;

Ancien local
des Doyens
des Drapiers,
à Louvain.
Restauration.

3° Le projet relatif à la restauration de la tour dite de Henri VIII, à Tournai (Hainaut). La Commission a demandé qu'au cours de l'exécution des travaux on ne finisse pas l'amorce du mur d'enceinte, afin de laisser voir que ce mur continuait anciennement; toutefois, il y aura lieu d'y établir le parapet projeté; auteur, M. A. Verhaegen;

Tour dite
de Henri VIII,
à Tournai.
Restauration.

4° Le projet concernant la restauration de la façade de l'ancien hôtel de Fiennes, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. De la Censerie;

Ancien hôtel
de Fiennes,
à Bruges.
Restauration.

5° Le projet relatif à la restauration de la porte d'entrée du Béguinage, à Diest (Brabant); architecte, M. Van Roelen.

Porte d'entrée
du Béguinage,
à Diest.
Restauration.

— Il a été procédé, le 5 février 1900, à l'inspection des travaux de restauration exécutés à la Donkere-Poort, à Gand (Flandre orientale), en vue desquels un subside a été promis sur les crédits des Beaux-Arts.

Donkere-Poort,
à Gand.
Restauration.

MM. Lybaert, Serrure et Varenbergh, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cette inspection.

Il résulte de cet examen que les ouvrages dont il s'agit, lesquels avaient pour but de conserver un souvenir intéressant de l'ancien palais où naquit Charles-Quint, ont été exécutés dans de bonnes conditions. En conséquence rien ne s'oppose à ce que le subside promis par l'État soit liquidé.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

Construction
et restauration
de presbytères.

1° A la construction d'un presbytère à Louftémont, sous Anlier (Luxembourg); architecte, M. Würth ;

2° A la restauration du presbytère de Wolverthem (Brabant); architecte, M. Van Roelen ;

3° A la restauration du presbytère de Hec (Limbourg).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église
de Louftémont.

1° A Louftémont, commune d'Anlier (Luxembourg), sous réserve qu'il sera tenu compte, au cours des travaux, des observations consignées dans le rapport du Comité diocésain d'art chrétien; architecte, M. Würth ;

Église
de Mareke.

2° A Mareke (Flandre occidentale), à la condition qu'il sera tenu compte des observations suivantes : a) la con-

struction des glaciis de la tour sera particulièrement soignée et on y mettra en œuvre des briques spéciales; *b*) les trumeaux entre les abat-son seront renforcés; *c*) les arcatures au-dessus des fenêtres de la haute nef seront supprimées; architecte, M. Carette.

5° A Verlainne, sous Tohogne (Luxembourg); architecte, M. Van Gheluwe;

Eglise
de Verlainne.

4 Au hameau de La Tombe, à Kain (Hainaut), moyennant la suppression du panneau en retraite à chaque face de la tour. L'édifice projeté est destiné à être construit en briques; on doit supposer que c'est par simple mesure d'économie, car il semble toujours regrettable de voir employer la brique pour la construction d'édifices publics dans une contrée où la pierre abonde. Et ce regret doit être d'autant plus vif que le projet présenté révèle des qualités artistiques qui s'accroîtraient encore si l'on mettait en œuvre, pour sa réalisation, suivant une tradition constante, la pierre du pays. Le léger sacrifice qui en résulterait serait largement compensé; architecte, M. Sonnevill.

Eglise
de La Tombe,
à Kain.

Ont aussi été approuvés. les projets d'agrandissement des églises :

1° De Boucle-Saint-Denis (Flandre orientale); architecte, M. Vaerwyck;

Eglise
de Boucle-
Saint-Denis.

2° De Warnant (Liège); architecte, M. Feuillat;

Eglise
de Warnant.

5° De Natoye (Namur), sous réserve d'élargir les fenêtres qui éclairent les basses-nefs à la façade principale et de revoir le chainage de la porte d'entrée; architecte, M. Taurel;

Eglise
de Natoye.

4° De Waenrode (Brabant); architecte, M. Van Arenbergh.

Eglise
de Waenrode.

Ainsi que les divers projets ci-après :

Eglise de Bisseghem. 5° Achèvement complet de l'église de Bisseghem (Flandre occidentale); architecte, M. Carette;

Eglise de Masbourg. 6° Construction d'une sacristie et exécution de quelques travaux à l'église de Masbourg (Luxembourg); architecte, M. Verhas;

Eglise de Noordschote. 7° Construction d'un beffroi dans la tour de l'église de Noordschote (Flandre occidentale);

Eglise de Zepperen. 8° Construction d'une annexe destinée à l'installation du jubé de l'église de Zepperen (Limbourg), moyennant de construire la voûte du jubé en maçonnerie et non en plâtrage sur lattes. S'il n'est pas possible de l'établir en maçonnerie, il importera d'adopter un plafond en bois; architecte, M. De Hennin;

Eglise de Waltwilder. 9° Exhaussement de la tour de l'église de Waltwilder (Limbourg); architecte, M. Martens;

Eglise d'Herenthals. 10° Reconstruction de la flèche de l'église d'Herenthals (Anvers); architecte, M. Taeymans;

Eglise de Sainte-Croix, à Ixelles. 11° Placement de portes à l'entrée de l'église de Sainte-Croix, à Ixelles (Brabant); architecte, M. Van Roelen;

Objets mobiliers d'églises. Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines (Anvers) : autel latéral et tabernacle en pierre blanche;

Putte (Anvers) : buffet d'orgue;

Saint-Nicolas (Flandre orientale), église primaire : stalles et lambris;

Erembodegem (Flandre orientale) : cuve baptismale;

Laroche (Luxembourg) : mobilier complet et vitraux;

Ottergem (Flandre orientale) : mobilier complet;

Gorssum (Limbourg) : maître-autel ;

Saint-Macaire, à Gand (Flandre orientale) : achèvement du maître-autel et placement de deux autels latéraux ;

Sainte-Barbe, au hameau des charbonnages de Péronnes, à Péronnes lez Binche (Hainaut) : mobilier complet ;

Malonne (Namur) : deux autels et banc de communion ;

Grand-Brogel (Limbourg) : maître-autel ;

Wegnez (Liège) : banc de communion ;

Saint-Jean, à Poperinghe (Flandre occidentale) : maître-autel ;

Saint-Remy, à Huy (Liège) : chaire à prêcher, banc de communion et lutrin.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

1° Le projet de restauration de l'église de Pirange (Limbourg) ; architecte, M. Christiaens ;

Église
de Pirange.

2° Le projet concernant l'exécution de travaux destinés à préserver les murs de l'église de Toernich (Luxembourg) des atteintes de l'humidité ;

Église
de Toernich.

3° Le projet relatif à la restauration de l'église de Neeroeteren (Limbourg) ; architecte, M. Martens ;

Église
de Neeroeteren.

4° Le projet de restauration de l'église de Saint-Christophe, à Charleroi (Hainaut) ;

Église de
Saint-Christophe,
à Charleroi.

5° Le projet de restauration des toitures de l'église de Baerle-Duc (Anvers) ; architecte, M. Taeymans ;

Église
de Baerle-Duc.

6° Le projet relatif aux travaux de restauration à effectuer à l'église de Wolverthem (Brabant) ; architecte, M. Van Roelen ;

Église
de Wolverthem

Eglise
de Schooten.

7° Le projet de travaux de restauration à exécuter aux toitures de l'église de Schooten (Anvers); architecte, M. Gife;

Eglise
de Schurhoven.

8° Le projet de restauration de l'église de Schurhoven, sous Saint-Trond (Limbourg); architecte, M. De Hennin;

Eglise
de Bois-d'Acren.

9° Le projet concernant la restauration des toitures de l'église de Bois-d'Acren, sous Deux-Acren (Hainaut); architecte, M. Deportemont;

Eglise
de Thisselt.

10° Le projet de restauration de dix fenêtres de l'église de Thisselt (Anvers); architecte, M. Careels;

Eglise
d'Oostcamp.

11° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église d'Oostcamp (Flandre occidentale); architecte, M. De Wulf;

Eglise de
Sainte-Catherine,
à Malines.

12° Le projet d'une nouvelle série de travaux de restauration à exécuter à l'église de Sainte-Catherine, à Malines (Anvers); architecte, M. Van Boxmeer;

Eglise
de Notre-Dame,
à Bruges.

15° Le projet relatif à la restauration générale des fenêtres de l'église de Notre-Dame, à Bruges (Flandre occidentale). La Commission s'est ralliée toutefois aux considérations développées dans le rapport de M^{gr} Bethune, approuvé par le Comité provincial des correspondants. Néanmoins, en ce qui concerne les dessins n^{os} 13 et 14, s'il existe à Bruges des exemples de tracés semblables pour la partie inférieure des réseaux, il n'y a pas lieu de s'opposer à l'exécution de cette ornementation. Quant aux plans n^{os} 15 et 18, on rapprochera le caractère des réseaux de ceux des autres fenêtres en supprimant la partie inférieure du grand cercle central; il en résultera, en outre, un aspect plus léger dans la construction des réseaux. L'attention de l'architecte, M. De Wulf, a aussi été appelée sur la construction des seuils; à moins qu'ils n'existent tels qu'ils sont

reproduits, il serait bon d'en améliorer la combinaison, afin de supprimer toute cause de prompt destruction par suite d'infiltration des eaux pluviales dans les maçonneries ;

14° Le projet relatif à la restauration de la fenêtre de la tour de l'église de Sainte-Gertrude, à Vorst (Anvers); architecte, M. Taeymans; Eglise de Sainte-Gertrude, à Vorst.

15° Le compte des travaux de restauration exécutés aux toitures de l'église de Notre-Dame aux Dominicains, à Louvain (Brabant). Eglise de Notre-Dame aux Dominicains, à Louvain.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 23 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

R A P P O R T

AU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION
ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Messieurs,

Les quatre statuettes anciennes qui appartiennent à l'église de Buzet lez Floreffe et sur lesquelles M. le Ministre de l'Agriculture a attiré l'attention de notre Comité, sont en bois et représentent :

1° Un personnage vêtu de la dalmatique et coiffé d'une mitre du xv^e siècle, avec orfrois en titre et en cercle et cabochohs dans le champ des cornes. Cette sculpture, qu'une tradition locale attribue d'ailleurs à un ouvrier, est grotesque et sans valeur (Hauteur 0^m80);

2° Un autre personnage — celui-ci d'une bonne exécution — qui porte une mitre du xiv^e siècle, ornée de deux simples cabochohs triangulaires et une chape à grosse bille en losange (Hauteur 0^m70).

Les avant-bras manquent à ces deux statuettes; de plus, les vêtements de la seconde ont été tailladés à la hauteur de la ceinture de façon à faire disparaître tout pli saillant, opération brutale et regrettable, qui a sans doute été pratiquée dans le but de permettre de revêtir la statuette d'une robe d'étoffe;

5° Une figure allégorique de la Force; elle en paraît dater du milieu du xv^e siècle; le bras gauche a été refait sans grande habileté (Hauteur 0^m85);

4° Enfin, une sainte, couronnée et appuyée sur un bâton (Hauteur 0^m75). Cette dernière paraît appartenir au xv^e siècle; elle est d'une belle exécution et de beaucoup supérieure aux autres. Les vêtements ont des plis souples et largement traités. Il est à regretter que l'avant-bras gauche ait disparu; malgré cette mutilation, c'est la seule des quatre statuettes dont je croie devoir proposer le moulage; la confection des creux et la fourniture d'une épreuve pour le Musée ne coûteraient que 70 francs.

M. le curé de Buzet m'a montré également une série de huit jolis chandeliers d'autel en cuivre et un petit crucifix en laiton, qui semble remonter au xiv^e siècle; il est regrettable que des nettoyages trop consciencieux aient usé ce dernier au point de transformer les extrémités du Christ en moignons informes et que la main gauche, qui s'était détachée, ait été remise et rivée à l'envers, la paume tournée vers la croix.

Je n'ai pu qu'engager M. le curé de Buzet à conserver avec soin ces derniers objets, qui, sans avoir grande valeur, constituent pour son église des souvenirs précieux; quant aux statuettes, le conseil de fabrique a sollicité l'autorisation de les aliéner pour en appliquer le prix à la construction et à l'ameublement de la nouvelle église, et rien ne paraît s'opposer à ce que cette autorisation soit accordée; il y aurait donc urgence à procéder au moulage que je préconisais tantôt.

Je me fais un devoir, Messieurs, de rendre hommage à

la parfaite correction de la conduite de M. le curé de Buzet, qui, malgré l'extrême pénurie des ressources de la fabrique et les sacrifices considérables qu'entraîne l'érection d'un nouveau temple dans une petite paroisse, a refusé d'écouter aucune proposition d'achat des objets d'art qui ornaient sa vieille église avant de connaître l'avis des autorités compétentes.

Décembre 1899.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 3, 10, 17, 24 et 31 mars; des 7, 14 et 21 avril 1900.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de poursuivre la restauration du tableau de De Liemaeker représentant *la Chute des Anges*, qui décore la chapelle dédiée à Saint-Michel, en l'église de Saint-Nicolas, à Gand (Flandre orientale);

Eglise
de Saint-Nicolas,
à Gand.
Tableau.

2° Les dessins de trois vitraux peints à placer dans l'église de Bertrix (Luxembourg); auteurs, MM. Comère et Capronnier;

Eglise
de Bertrix.
Vitraux.

3° Le projet relatif au placement de six vitraux peints dans l'église d'Ollignies (Hainaut); auteur, M. Ladon.

Eglise
d'Ollignies.
Vitraux.

— A la demande de M. Pelle, il a été procédé, dans l'atelier de ce spécialiste, à l'examen du tableau représentant *le Rosaire*, qui appartient à l'église d'Appelterre-Eichem (Flandre orientale), et dont la restauration lui est confiée.

Eglise
d'Appelterre-
Ei-chem.
Tableau.

Il résulte de cet examen que rien ne s'oppose à ce que les travaux que nécessite l'œuvre d'art précitée soient entamés conformément aux engagements du restaurateur.

Eglise
de Notre-Dame
de la Chapelle,
à Bruxelles,
Triptyque.

— Il résulte de l'examen fait dans l'atelier de M. Buéso, chargé de la restauration du triptyque ancien appartenant à l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, que les deux peintures figurant au revers des volets de cette œuvre d'art sont très détériorées, mais qu'elles sont assez intéressantes pour qu'il y ait lieu de les remettre en bon état.

Eglise
de Saint-Donat,
à Arlon,
Vitraux.

— Il a été procédé, le 6 mars 1900, dans l'église de Saint-Donat, à Arlon (Luxembourg), à l'examen d'échantillons de chacun des trois vitraux commandés à M. Casier, pour les fenêtres de la nef nord de cet édifice.

MM. Tandel et Van de Wyngaert, membres du Comité provincial des correspondants, et M. Sibener, secrétaire-adjoint du même Comité, assistaient à l'inspection.

Il résulte de cet examen que rien ne s'oppose à ce que le conseil de fabrique soit autorisé, conformément à l'arrêté royal du 16 août 1824, à faire exécuter les trois verrières précitées.

Hôtel de ville
de Bruges,
Peintures
murales.

— Il a été procédé, le 2 avril 1900, à l'examen de deux nouvelles parties des peintures murales qu'exécute M. Albert De Vriendt dans la salle échevinale à l'hôtel de ville de Bruges.

M. le baron J.-B. Bethune, membre du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, assistait à la visite.

L'œuvre réalisée en dernier lieu, laquelle représente *le Retour de la bataille de Courtrai*, a été exécutée avec les soins et le talent qui ont présidé aux panneaux précédents.

C'est une page historique d'un grand intérêt et d'une réussite complète.

L'état d'avancement atteint par cette vaste entreprise permet de se rendre un compte exact de l'ordonnance générale, de l'harmonie et du respect des traditions qui feront de la salle échevinale de Bruges un ensemble d'une haute valeur artistique.

— A la demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 15 mars 1900, à l'examen des échantillons de peinture décorative effectués dans l'église primaire de Saint-Nicolas (Flandre orientale).

Eglise primaire
de Saint-Nicolas.
Peintures
décoratives.

Il résulte de cet examen que les parties crépies de l'édifice peuvent être peintes en ton de pierre avec simples joints, conformément à l'échantillon désigné sur place.

Il importera de conserver aux colonnes, aux arcades et aux nervures, qui sont en pierre, leurs matériaux apparents.

Les voûtes seront peintes en tons plats, sans joints.

Il doit être entendu que le projet de ces ouvrages, dressé d'après les indications qui précèdent, sera transmis en temps utile à l'approbation des autorités compétentes par la voie administrative.

— Les travaux de peinture décorative exécutés dans l'église de Saint-Michel, à Brecht (Anvers), ont fait l'objet d'un examen le 29 mars 1900.

Eglise
de Saint-Michel,
à Brecht.
Peintures
décoratives.

Tous les ouvrages prévus sont terminés. Il a été tenu compte des recommandations faites lors des inspections précédentes et l'exécution est satisfaisante.

En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation des subsides alloués en vue de ladite entreprise.

Eglise
de Saint-Léonard-
en-Campine.
Peintures
decoratives.

— Le voyage à Breeht a été mis à profit pour procéder à l'inspection des travaux de décoration picturale effectués dans le chœur de l'église de Saint-Léonard-en-Campine (Anvers).

Les ouvrages dont il s'agit, de même que la décoration du maître-autel, sont entièrement terminés; ils produisent un effet très satisfaisant. Il y a lieu, conséquemment, d'autoriser la liquidation des subsides promis pour en assurer la réalisation.

Eglise d'Enghien.
Vitrail.

— Pour répondre au désir exprimé par M. le Gouverneur de la province du Hainaut, il a été procédé, le 10 avril 1900, dans l'église d'Enghien, à l'examen du vitrail représentant *le Couronnement de la Vierge*.

MM. Hubert et Devillers, membres du Comité des correspondants, assistaient à cette visite.

C'est en face d'une œuvre complète, sertie définitivement dans la baie centrale du chœur, que la constatation a eu lieu.

Si M. Heuden, de Francfort, à qui la commande a été passée, avait opéré la pose d'une lumière comme le demandait la lettre de la Commission royale des monuments, en date du 15 septembre 1899, il lui eût été facile d'enlever et de modifier la partie exposée et de se prêter, dans l'exécution des autres panneaux, aux conseils qui lui auraient été donnés.

Comme il est question de confectionner, avant qu'il soit longtemps, deux verrières voisines, l'auteur fera son compte des critiques qui ont été émises sur son travail. Il sera invité à soigner, à l'avenir, l'icongraphie et surtout la transparence. Cette dernière laisse à désirer en certains

endroits et notamment dans les étoffes. Il se gardera des ombres qui, louables dans un tableau, sont condamnables dans une verrière; de l'abus excessif du jaune d'or qui, dans le cas présent, grossit et éclate avec véhémence à mesure que l'observateur s'éloigne du sanctuaire. Il traitera les sou-bassements de façon plus heureuse et donnera plus de lumière et de dégagement aux réseaux.

— Le rapport du 25 septembre 1899, dressé à la suite d'une inspection de l'église d'Enghien, demandait que la polychromie entreprise sans autorisation ne fût pas poursuivie.

Eglise d'Enghien.
Polychromie.

Or, il résulte de la visite récente de cet édifice que le travail a été continué à la chapelle de Saint-Éloi.

L'inobservance des prescriptions émises doit être dénoncée et M. le Ministre de la justice sera prié d'employer tels moyens que de droit pour empêcher le retour de faits analogues.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a revêtu de son visa :

1° Le projet relatif à la restauration de la maison de l'Étape, à Gand (Flandre orientale). Au cours de l'entreprise, l'architecte devra supprimer les murs projetés pour séparer les escaliers de la salle, tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage. Il importera même qu'il étudie une combinaison permettant de placer les escaliers à l'extérieur de l'édifice; architecte, M. Van Assche;

Maison
de l'Étape,
à Gand.

2° Le projet relatif à la construction d'un étage à l'hôtel de ville d'Aerschot (Brabant), pour y installer la justice de paix; architecte, M. Allaert;

Hôtel de ville
d'Aerschot.

Palais de justice
d'Anvers.

5^o Le projet concernant le renouvellement du pavement de la salle des pas-perdus du palais de justice d'Anvers; architecte, M. Gife;

Musée
des Beaux-Arts,
à Gand.

4^e Le projet relatif à la construction d'un musée des Beaux-Arts à Gand. Bien que l'architecte ait visiblement cherché dans la disposition de son œuvre à masquer autant que possible l'édifice par la verdure en vue de maintenir la dépense dans une stricte mesure d'économie, la Commission estime que la somme prévue sera encore très insuffisante. De plus, elle le craint : l'effet de l'édifice, érigé dans de telles conditions parcimonieuses, ne répondra que de très loin à l'attente de l'auteur. Il serait préférable, si l'on ne dispose pas pour le moment de fonds suffisants, d'améliorer les façades, de n'exécuter qu'une partie de la construction et de réserver le reste pour plus tard. Quel que soit le parti que l'on adopte, la Commission demande que l'avant-corps central de l'édifice ait plus d'élévation; qu'en général les proportions architecturales soient revues avec soin, étudiées avec une attention plus profonde; que l'emplacement semi-circulaire indiqué au plan pour la sculpture soit réservé aux objets en bronze et qu'il reste non couvert; que les autres sculptures soient disséminées dans les diverses salles, l'expérience prouvant de plus en plus que l'accumulation de statues, de bustes et morceaux de ce genre ne produit pas un effet satisfaisant. Sous réserve qu'avant et au cours de l'exécution des travaux il sera tenu compte des recommandations précédentes et dans la pensée que M. Van Rysselberghe, architecte de la ville, eût pu mieux faire s'il n'avait pas dû restreindre beaucoup trop l'essor de son talent, la Commission a revêtu les plans de son visa.

— Il a été procédé, le 8 mars 1900, à l'inspection des ruines de l'église de Saint-Jean, à Diest, à l'effet d'examiner sur place le projet de consolidation de ces ruines et de déterminer quels sont les travaux à y effectuer.

Ruines
de l'église
de Saint-Jean,
à Diest.

MM. Dumortier et Langerock, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cette inspection.

Il semble que, pour le moment, on doive se borner à exécuter les travaux indispensables pour enrayer la chute de ce qui subsiste encore de cet intéressant monument. Il importe, en effet, qu'on lui conserve son aspect de ruine, tout en le consolidant. Toutefois, la couverture des murs du chœur avec ses gargouilles, dont le rétablissement peut se faire avec certitude d'après les vestiges conservés, constituerait une bonne mesure; elle éviterait l'infiltration des eaux dans les maçonneries.

La première opération à effectuer est le déblai du chœur jusqu'au niveau de l'ancien sol intérieur ou du pavement primitif.

Le déblai amènera sans doute la découverte de débris intéressants qui permettront peut-être plus tard de compléter, avec certitude, les travaux de simple consolidation par ceux de reconstitution de quelques parties particulièrement intéressantes de l'édifice. Tous les fragments découverts devront être soigneusement conservés.

Il faudra démolir le mur en briques qui ferme la grande arcade vers la nef. La sacristie, qui n'offre rien d'intéressant, peut aussi être démolie, on en retirera des pierres pour les restaurations à effectuer ultérieurement. Mais, avant de procéder à cette démolition, on devra s'assurer si

l'annexe dont il s'agit ne contrebutte pas le mur latéral du chœur; en tous cas, il sera prudent d'ancrer celui-ci.

Lors de l'inspection, l'idée a été émise de convertir le chœur en chapelle funéraire. Des emplacements y seraient concédés pour l'érection de tombeaux et il est à prévoir que ces concessions constitueraient une source assez importante de revenus pour la ville. Cette idée mérite d'être examinée avec soin. Dans ce cas, le chœur devrait être couvert par une toiture et les baies fermées par des vitrages, afin de mettre les monuments à l'abri des intempéries. Si cette proposition recevait une suite, on obtiendrait un ensemble remarquable, une sorte de Campo Santo qui pourrait s'étendre par la suite au moyen de galeries bien disposées autour des ruines.

Une installation de ce genre, au milieu des belles ruines de l'église de Saint-Jean, ne manquerait pas d'attirer les visiteurs; elle constituerait un élément de bénéfices dont une ville ne peut, moins que jamais, se désintéresser, aujourd'hui que les communications et les moyens de transport répandent la foule sur tous les points du pays qui sont susceptibles de donner satisfaction à sa curiosité. La beauté d'un site, d'une ruine, est un embellissement productif, plus facile à conserver qu'à créer, ce qui, malheureusement, est trop souvent perdu de vue.

Partie d'entrée
du Béguinage,
à Diest

— Le voyage qui a eu lieu à Diest, le 8 mars 1900, a été mis à profit pour l'examen de l'essai de rejointoyage exécuté à la porte d'entrée du Béguinage de cette ville et réclamé par la Commission dans son rapport du 24 janvier précédent.

L'échantillon effectué a paru bien compris. Il a été recom-

mandé à M. l'architecte Van Roelen, présent à l'inspection, de conserver toujours la largeur exacte des joints, quand bien même cette largeur serait irrégulière, l'aspect de la maçonnerie n'en sera que plus pittoresque. Toutefois, on doit avoir soin de ne pas augmenter la largeur des joints en procédant au grattage de l'ancien mortier.

A l'intérieur du porche, la façade de la petite habitation de gauche a été modernisée; on devra tâcher de rétablir la situation primitive en faisant des recherches dans la maçonnerie et, au besoin, en s'inspirant de la loge de droite, dont la façade est restée intacte.

— Ensuite de la demande formulée par la dépêche de M. le Ministre de l'agriculture, en date du 18 janvier 1900, il a été procédé, le 15 mars suivant, à l'inspection des ruines du château fort de Laroche (Luxembourg).

Ruines
du château fort
de Laroche

Par une requête en date du 24 novembre 1899, les sieurs Sibret-Robert et consorts appellent l'attention de l'État, propriétaire des ruines, sur les roches schisteuses servant de base à un bout de rempart, qui menacent de céder; ces roches, en se désagrégant, ont amené une lézarde dans l'extrémité du mur de rempart derrière les habitations des requérants, situées rue Clairue. Il résulte de l'inspection qui vient d'être faite et de l'examen du plan cadastral joint au dossier, que les roches et le bout de rempart visés par les pétitionnaires ne se trouvent pas sur la propriété de l'État, mais bien sur celle de l'un des réclamants. L'État n'a donc pas à intervenir; c'est à l'autorité locale, seule compétente dans le cas actuel, qu'il incombe d'agir pour forcer le propriétaire à prendre les mesures de sécurité que les circonstances comportent.

Pour ce qui concerne les parties du château fort situées du même côté et qui appartiennent à l'État, il n'y a rien à craindre au sujet des habitations. Néanmoins, il est bon de surveiller tout particulièrement et périodiquement les constructions dominant la rue Clairue.

L'inspection totale des ruines a permis de constater que certaines parties réclament des soins exceptionnels d'entretien et même quelques travaux de consolidation, notamment :

1° A la tour, à gauche de l'entrée du château, dont une partie du parement menacé de se détacher ;

2° A la façade postérieure, où les pierres tendent à se désagréger ;

3° Dans diverses parties des ruines, où des travaux en recherche et des épaulements s'imposent. Lorsque des épaulements sont nécessaires, on s'abstiendra de les exécuter d'une façon régulière ; ils seront disposés en gradins irréguliers.

Il importera d'examiner si les eaux de la citerne qui se trouve dans la cour du château ne se répandent pas dans les constructions avoisinantes, s'il existe un trop-plein pour empêcher les infiltrations, etc. Si l'étanchéité de ce réservoir laissait à désirer, il serait peut-être prudent de le supprimer.

On devra aussi veiller à ce que les eaux ne séjournent nulle part, en facilitant partout leur écoulement.

La question de faire abattre les arbres qui croissent dans les ruines ayant été soulevée, il y a eu unanimité pour déclarer qu'on ne doit enlever que ceux, très rares du reste, qui touchent aux murs et qui peuvent ébranler les maçonneries, par exemple, ceux qui croissent dans la tour à gauche de l'entrée ; tous les autres arbres ou arbustes doivent être

soigneusement conservés; ils contribuent à l'aspect pittoresque des ruines, dont ils font en quelque sorte partie.

M. Lahaye, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées dans le Luxembourg, et M. l'ingénieur des ponts et chaussées De Cavel, de Marche, qui assistaient à l'inspection, sont d'accord pour se rallier aux propositions qui précèdent.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

1° Le projet relatif à la reconstruction du presbytère de La Clinge (Flandre orientale); architecte, M. Ryckaert; Construction et restauration de presbytères.

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Wisembach (Luxembourg), sous réserve qu'il sera tenu compte des observations présentées par le comité diocésain d'art chrétien; architecte, M. Würth;

3° Le projet de reconstruction du presbytère d'Emine (Namur); architecte, M. Lange;

4° Le projet concernant la construction d'un presbytère au hameau de Horendonck, sous Esschen (Anvers); architecte, M. Gife;

5° Le projet d'agrandissement du presbytère de Waerschoot (Flandre orientale), à la condition qu'un toit soit substitué à la plate-forme projetée à la petite annexe à construire; architecte, M. Vaerwyck;

6° Le projet relatif à la construction d'un mur de clôture et de dépendances au presbytère de Goyck (Brabant), moyennant qu'il soit tenu compte des recommandations

faites par M. l'architecte provincial, dans son rapport du 25 janvier 1900; architecte, M. Jacobs;

7° Le projet d'appropriation du presbytère de Niel (Anvers);

8° Le plan des travaux de restauration à effectuer au presbytère de Naast (Hainaut); architecte, M. Leclercq;

9° Le projet de restauration du presbytère de Webbecom (Brabant); architecte, M. Bosard;

10° Le projet de travaux de restauration à exécuter au presbytère de Luttre (Hainaut); architecte, M. Simon;

11° Le projet concernant la restauration du presbytère de Flavion (Namur); architecte, M. Joostens;

12° Le plan des travaux de restauration et d'amélioration à exécuter au presbytère de Stabroeck (Anvers); architecte, M. Gife.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église
de Hognoul.

1° A Hognoul (Liège); architecte, M. Limage;

Église de Givry.

2° A Givry (Luxembourg), à la condition qu'au cours des travaux l'architecte prenne les dispositions nécessaires en vue d'assurer davantage la stabilité du clocher; architecte, M. Cupper;

Église de Borlez.

3° A Borlez (Liège), sous la réserve que les encadrements des fenêtres seront construits en matériaux semblables à ceux des parements des murs; architecte, M. Feuillat;

Église
de Saint-Aubin.

4° A Saint-Aubin (Namur), moyennant de réduire la largeur du pied de la flèche et d'en supprimer les lucarnes; architecte, M. Leborgne;

5° A Liedekerke (Brabant); architecte, M. Van Roelen; Eglise de Liedekerke.

6° A Arendonck (Anvers), sous la réserve d'améliorer le faux triforium et de simplifier autant que possible la tour; architecte, M. Dieltiens; Eglise d'Arendonck.

7° A Anvers, paroisse de Saint-Éloi, à la condition que les murs seront renforcés aux endroits réservés aux confessionnaux; architecte, M. Coomans. Eglise de Saint-Éloi, à Anvers.

Ont aussi été visés, les projets d'agrandissement des églises :

1° De Wuestwezel (Anvers) Au cours des travaux, il conviendra de reproduire dans les pignons du transept la disposition des fenêtres existantes et de prolonger les portails latéraux de façon à éviter des coins où l'humidité séjournerait; architecte, M. Bilmeyer; Eglise de Wuestwezel.

2° De Battel, sous Malines (Anvers); architecte, M. Barbier. Ainsi que les projets ci-après : Eglise de Battel.

5° Établissement d'un dallage dans l'église de Saint-Sulpice, à Jumet (Hainaut); architecte, M. Lefèvre; Eglise de Saint-Sulpice, à Jumet.

4° Construction d'un jubé dans l'église de Gelbressée (Namur); architecte, M. Lange; Eglise de Gelbressée.

5° Agrandissement des saeristies de l'église de Leupeghem (Flandre orientale); Eglise de Leupeghem.

6° Construction d'un jubé dans l'église de Stambruges (Hainaut); architecte, M. Leborgne; Eglise de Stambruges.

7° Construction d'une sacristie et aménagement des fonts baptismaux à l'église d'Esche-Saint-Liévin (Flandre orientale); architecte, M. De Bodt; Eglise d'Esche-Saint-Liévin.

8° Construction d'un baptistère et d'un escalier donnant accès au jubé de l'église de Baulers (Brabant); architecte, M. Tournay; Eglise de Baulers.

9° Établissement d'une grille de clôture à l'église d'Overbroeck, sous Brecht (Anvers); architecte, M. Gife;

10° Construction d'un grillage autour de l'église de Saint-Michel, à Roulers (Flandre occidentale); architecte, M. Denys;

11° Placement d'une cloche dans la tour de l'église de Somme-Leuze (Namur);

12° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Terhaegen (Anvers) : chaire à prêcher et table de communion;

Mornimont (Namur) : mobilier complet;

Suxy (Luxembourg) : maître-autel;

Somzée (Namur) : mobilier complet;

Halbosart, sous Villers-le-Bouillet (Liège) : mobilier complet;

Zolder (Limbourg) : autel latéral;

Hénis (Limbourg) : croix triomphale et deux confessionnaux;

Houdemont (Luxembourg) : buffet d'orgue;

Peer (Limbourg) : autel latéral;

Neeroeteren (Limbourg) : autel latéral;

Petit-Sinay (Flandre orientale) : deux autels latéraux;

Kessenich (Limbourg) : mobilier complet;

Notre-Dame, à Walhain-Saint-Paul (Brabant) : trois autels;

Wimmertingen (Limbourg) : buffet d'orgue;

Houtvenne (Anvers) : maître-autel;

Spy (Namur) : deux autels latéraux et table de communion.

— Il a été procédé, le 20 mars 1900, à l'inspection de

Eglise
d'Overbroeck.

Eglise
de Saint-Michel,
à Roulers.

Eglise
de Somme-Leuze.

Objets mobiliers
d'églises.

Eglise
de Remicourt.

l'église de Remicourt, à l'effet de s'assurer s'il y a nécessité d'agrandir cet édifice.

M. Feuillat, membre du Comité des correspondants de la province de Liège, assistait à cette visite.

Il résulte des renseignements recueillis sur place que la population de la paroisse s'élève à environ 700 âmes et qu'elle s'accroît régulièrement. Il est visible que la surface du temple actuel est notablement insuffisante pour les besoins de cette population. Il y a lieu, en conséquence, de procéder, dans le plus bref délai possible, à l'agrandissement de l'édifice, conformément au plan approuvé et de le doter d'une sacristie dont il est actuellement dépourvu.

On devra profiter des travaux d'agrandissement pour effectuer à la partie conservée de l'édifice certaines réparations qu'elle exige et prendre les mesures de précaution nécessaires pour que les eaux pluviales ne séjournent pas aux abords des murailles, en établissant un bon trottoir le long de celles-ci.

— Le 8 mars 1900, il a été procédé à l'inspection de l'église de Testelt, dont la situation était signalée comme laissant beaucoup à désirer.

Eglise
de Testelt.

MM. Dumortier et Langerock, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à l'inspection.

Il résulte de cet examen que non seulement les toitures sont délabrées, mais que les maçonneries en général, et notamment celles de la tour, réclament des travaux importants de restauration.

D'autre part, l'église est insuffisante pour les besoins de la population de la paroisse, qui s'élève à environ 1,100 âmes. Elle doit nécessairement être agrandie.

Il y a lieu d'étudier un projet d'agrandissement et de restauration générale de l'édifice. La tour, le transept et le chœur, remontant à la dernière période ogivale, étant les parties les plus intéressantes du temple, l'agrandissement devra être opéré en étendant la nef en largeur.

En attendant que ce projet d'ensemble soit étudié, il importe de faire exécuter les travaux urgents compris au devis estimatif soumis, en réservant, bien entendu, les parties de toitures susceptibles de recevoir des remaniements par suite des travaux d'agrandissement futurs.

Le projet d'agrandissement et de restauration devra comprendre les ouvrages nécessaires pour assurer le libre écoulement des eaux pluviales aux abords de l'édifice.

La tour, le transept et le chœur de l'église de Testelt offrent un mérite artistique suffisant pour qu'il y ait lieu de les ranger dans la 5^e classe des monuments du culte.

— Pour satisfaire à la demande de M. le Ministre de la justice, il a été procédé, le 15 mars 1900, à l'inspection de l'église de Bas-Oha, à l'effet de se rendre compte de l'état d'entretien de cet édifice et de la nécessité éventuelle de l'agrandir.

M. Lohest, membre du Comité des correspondants de la province de Liège, assistait à cette visite.

L'église de Bas-Oha date de la seconde moitié du siècle dernier. C'est une construction insignifiante composée d'une seule nef, d'un chœur et d'un petit clocher en bois, recouvert d'ardoises, posé sur la partie antérieure de la nef.

L'état d'entretien de l'édifice, pour ce qui concerne les maçonneries, est satisfaisant. Il n'en est pas de même de la toiture, car des taches d'humidité se remarquent en plu-

sieurs endroits du plafond de la nef. Les moyens d'accès dans les combles faisant défaut, il n'a pas été possible de s'assurer si la charpente est en bon état; toutefois, si l'on en juge par certaines ondulations qui se remarquent dans la toiture, on peut en conclure que la charpente a subi des affaissements.

En ce qui concerne la nécessité d'un agrandissement, elle ne peut être mise en doute. L'édifice ne peut guère contenir que 500 fidèles, alors que la population de la paroisse est d'environ 1,200 âmes. La surface réservée aux fidèles devrait donc être doublée au moins.

Étant données l'insuffisance de l'église de Bas-Oha et certaines difficultés qu'offre un agrandissement à cause des habitations qui l'avoisinent à l'est et à l'ouest, le meilleur parti à prendre serait celui de la reconstruire totalement. Mais, à ce qu'il paraît, les ressources locales sont si restreintes qu'elles ne permettent pas de prendre ce parti. Dans ces conditions, on ne peut que conseiller de faire étudier un projet d'agrandissement du temple actuel, soit par l'adjonction d'une seconde nef, soit par la construction de deux bas-côtés.

En présence de la disposition de l'église existante, son agrandissement entraînera une dépense assez élevée. Comme terme de comparaison entre une reconstruction totale et un agrandissement, il conviendra que l'architecte établisse d'une façon sommaire ce que coûterait : a) la reconstruction totale; b) un simple agrandissement, en tenant compte des besoins de la population.

— Il a été procédé, le 6 mars 1900, à l'inspection de l'église d'Attert, qu'il est question de reconstruire.

MM. Tandel et Van de Wyngaert, membres du Comité des correspondants du Luxembourg, et Sibenaler, secrétaire-adjoint dudit Comité, assistaient à l'inspection.

A part le chœur, qui date du siècle dernier, l'église d'Attert remonte à la dernière période ogivale.

Les trois nefs, d'égale hauteur et recouvertes par une seule toiture, appartiennent au type qu'en Allemagne on désigne sous le nom d'église-halle. C'est un exemple intéressant et très rare dans notre pays de ce genre de construction. L'aspect intérieur est celui d'une crypte; l'éclairage en est doux et mystérieux. Les colonnes et les voûtes ogivales sont construites en grès, comme, du reste, tout l'édifice. La tour, qui est en grande partie en bois, est presque entièrement revêtue d'ardoises.

L'intérêt archéologique qu'offre la nef de l'église d'Attert fait vivement regretter que son entretien ait été négligé. Du côté nord, les terres du cimetière ont été accumulées contre les murs; les toitures n'ont pas de gouttières; les eaux pluviales séjournent au pied de l'édifice et s'introduisent dans les fondations. Les murs, surtout celui du côté nord, sont salpêtrés, saturés d'humidité au point que les eaux venant du cimetière traversent le mur et coulent jusque sur le pavement de la nef. D'autre part, la tour et le chœur se trouvent dans un état de délabrement complet. Cette situation lamentable, contraire aux règles les plus élémentaires de l'hygiène, ne peut se prolonger plus longtemps.

S'il y a lieu d'avoir égard à l'intérêt artistique ou archéologique qui s'attache à un édifice, cet intérêt ne peut cependant primer celui qui donne droit à une paroisse d'avoir un temple à la fois digne de l'exercice du culte et possédant les

conditions hygiéniques requises à une réunion nombreuse de fidèles.

L'église actuelle, qui d'ailleurs est extrêmement basse — elle n'a que cinq mètres sous clef de voûte — est devenue réellement inhabitable et il est à craindre que toute mesure tentée pour remédier à cette situation malheureuse, ne soit inefficace. Il faut donc, dès à présent, en prendre son parti et se résoudre à l'érection d'une église nouvelle.

Toutefois, en raison de la valeur archéologique de la nef existante, il importera de la conserver comme chapelle du cimetière. La tour et le chœur pourront être démolis.

L'architecte qui sera chargé de l'étude du projet de la nouvelle église devra être engagé à s'inspirer, pour cette étude, du type des églises à trois nefs d'égale hauteur, afin d'en conserver la tradition dans le pays.

La cuve baptismale d'Attert date de l'époque de la renaissance; c'est un des rares exemples de cuve double que possède notre pays. Aussi y a-t-il lieu de veiller avec les plus grands soins à sa conservation. Elle devra être réinstallée dans la nouvelle église.

— Il a été procédé, le 5 avril 1900, à l'inspection de l'église de Berchem-Saint-Laurent, à l'effet : 1° de s'assurer si elle peut être rangée au nombre des édifices monumentaux du culte; 2° d'examiner sur place le projet soumis en vue de son agrandissement et de sa restauration.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cette inspection.

L'église de Berchem-Saint-Laurent est un petit édifice d'un aspect rustique, mais qui ne manque pas d'intérêt. La partie inférieure des murs de la nef et la tour carrée renfer-

Eglise
de Berchem-
Saint-Laurent.

nant l'escalier qui donne accès aux combles, remontent à la période romane et leur édification doit être fort ancienne, puisque l'on y remarque des débris de maçonneries provenant de constructions romaines, des fragments de tuile plate ayant même conservé leur rebord, etc. La partie supérieure des murailles de la nef et le chœur datent de la fin de l'ère ogivale.

Eu égard à son intérêt archéologique, cette église mérite d'être rangée dans la 5^e classe des monuments du culte.

Le projet présenté en vue de l'agrandissement et de la restauration du temple paraît, dans son ensemble, pouvoir être admis.

Il donne lieu, néanmoins, aux observations suivantes :

L'encadrement de la fenêtre absidale ne doit pas être renouvelé ; son état de conservation est très satisfaisant.

Il est inutile de placer une croix sur le pignon ouest ; par contre, une croix en fer forgé est indispensable sur le chevet.

La porte d'entrée projetée à la façade occidentale et la niche du pignon doivent être supprimées. Le porche latéral sera conservé et restauré et on le munira d'une porte vers l'extérieur, afin d'en défendre l'accès.

L'importance de l'escalier projeté pour donner communication au jubé sera réduite.

Il n'y a aucune utilité à élargir l'arc triomphal ; il suffira d'en régulariser les parements du côté de l'ouverture.

L'architecte aura soin, pour tous les profils nouveaux, moulures, encadrements de baies, seuils et meneaux de fenêtres, etc., de suivre exactement les tracés anciens dont de bons modèles sont conservés à l'église même.

On comprendra parmi les travaux projetés ceux ayant

pour but d'éloigner les eaux pluviales du pied de l'édifice en établissant tout autour de celui-ci un bon trottoir avec pente suffisante vers l'extérieur. L'établissement de ce trottoir fera disparaître les arbustes et autres végétations qui ont pris racine dans les maçonneries formant le soubassement des murailles.

Sous réserve qu'il sera tenu compte des recommandations qui précèdent, les plans ont été revêtus du visa.

— Pour satisfaire à une demande formulée par M. le Gouverneur de la province du Hainaut, il a été procédé, le 22 mars 1900, à l'examen du maître-autel placé, à titre provisoire, dans l'église de Saint-Louis, à Marcinelle.

Église
de Saint-Louis,
à Marcinelle.

MM. Devillers, Hubert et Van Bastelaer, membres du Comité des correspondants, assistaient à cette visite.

Le meuble dont il s'agit provient d'une église du voisinage et paraît dater de la fin du siècle dernier. C'est un assemblage malheureux de planches disloquées, vermoulues, consommées par l'humidité.

L'espace ménagé entre l'autel et le mur de l'abside, qui est fermé par quelques mauvaises planches, constitue un véritable réceptacle d'ordures et de plâtrages projetés du mur par l'humidité, qui traverse celui-ci.

Cette installation déplorable, indigne de la célébration du Saint-Sacrifice, ne saurait être maintenue plus longtemps.

S'il y a nécessité absolue de doter l'église d'un maître-autel sur lequel on puisse célébrer les saints mystères sans enfreindre le respect que l'on doit à la dignité du culte, il n'est pas moins urgent de mettre l'édifice lui-même en état convenable d'entretien. Sa construction, qui ne date que d'environ 25 ans, a été très négligée. Les murs et les points

d'appui sont grées; les seuils des fenêtres sont dépourvus de larmiers, de sorte que les eaux s'introduisent dans les maçonneries; il n'y a pas de trottoirs le long des murs pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales ni de pavage devant la façade; le soubassement se disloque et menace de s'écrouler par places; la tourelle renfermant l'escalier qui donne accès à la tour est insuffisamment recouverte. Le clocher surtout réclame d'urgentes réparations et il importe qu'elles soient effectuées pendant la campagne prochaine si l'on ne veut s'exposer à des accidents.

L'église a encore le défaut grave de ne pas être orientée; son abside est exposée au sud. Des taches d'humidité s'y remarquent, ainsi qu'à l'extrémité de la nef latérale, à droite en regardant le chœur. Il y aura donc lieu, ici encore, de prendre des mesures sérieuses pour enrayer les progrès de ces dévastations.

Le terrain qui entoure l'église devrait être clôturé et les abords du temple mis dans un état de situation convenable. La même observation s'applique au presbytère, dont l'avant-cour et le jardin n'ont pas la moindre clôture; ils sont abandonnés à tout venant. L'administration de la plus pauvre commune du pays ne tolérerait pas pareil état de choses, qui n'est, du reste, pas compatible avec les intérêts bien entendus de la localité.

— Il a été procédé, le 1^{er} mars 1900, à l'examen du maître-autel placé récemment dans l'église de Crainhem.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à l'inspection.

Il résulte de cet examen que le meuble dont il s'agit a été exécuté dans de bonnes conditions. Il y a lieu, conséquem-

ment, de liquider les subsides promis par l'État en vue de ce travail.

— Le 12 mars 1900, il a été procédé à l'examen des travaux d'ameublement exécutés dans l'église d'Alden-Eyck, sous Maeseyck (Limbourg). Église d'Alden-Eyck.

Les travaux précités ayant été effectués avec soin, la liquidation du subside de fr. 1,916-55 promis sur les crédits des Beaux-Arts, peut être ordonnée.

— Pour répondre en toute compétence à une lettre du 2 février 1900 de M. le Gouverneur de la province du Hainaut, il a été procédé, le 10 avril suivant, en l'église d'Enghien, à l'examen de l'emplacement qu'est appelé à occuper un retable dont l'étude est soumise aux autorités compétentes. Église d'Enghien.

MM. Hubert et Devillers, membres du Comité des correspondants, assistaient à la visite.

Ce meuble, destiné à remplacer une double vitrine superposée, vétuste et noircie, contenant les anciennes statues votives de Saint-Jean et de Saint-Laurent, manque de forme. En outre, il est manifestement disproportionné à la taille des statuettes fort exiguës qui, un jour, y seront transférées. Sa fixation sera pratiquée à plat contre le mur, à l'endroit même qu'il détient aujourd'hui, au bout du bas-côté nord, entre le chœur et l'ouverture d'un couloir menant à une tribune seigneuriale désaffectée.

Il n'y a pas à s'opposer à ce désir.

Il a été conseillé, sur les lieux, à M. le curé-doyen de faire simplifier l'ensemble du retable par la suppression du support, par la diminution de la hauteur des dais, qu'il sera bon de varier et d'abaisser. Le crétage en devra être éliminé.

La niche inférieure demeurera dotée de son fond en bois, tandis que le compartiment supérieur gagnera à la suppression du sien.

Une petite niche ancienne, sans occupant, est taillée au porche nord du temple. Son ornementation consiste, de chaque côté, en une simple moulure. Ce renforcement et son entourage peuvent servir de modèles à M. Blanchaert.

Tout l'édicule reposera sur console appendue au mur, où rien n'empêchera d'appliquer les girandoles.

Eglise
de Sainte-Anne,
à Gand.

— Il a été procédé à l'examen de la nouvelle chaire à prêcher placée dans l'église de Sainte-Anne, à Gand (Flandre orientale).

Il résulte de cet examen que le meuble dont il s'agit a été exécuté avec soin. En conséquence rien ne s'oppose à la liquidation du subside promis par l'État en vue de ladite entreprise.

Eglise
de Neeroeteren.

— L'autel latéral nord de l'église de Neeroeteren (Limbourg), dont l'exécution a été autorisée par arrêté royal du 27 février 1899, a fait l'objet d'une inspection le 12 mars 1900.

Le meuble dont il s'agit a été convenablement exécuté. Il y a lieu, en conséquence, de liquider le subside de fr. 277-67 promis sur les crédits des Beaux-Arts en vue de ce travail.

Eglise
de Neeroeteren.

— La visite du 12 mars 1900 à l'église de Neeroeteren a été mise à profit pour examiner le nouveau carrelage du chœur de cet édifice, exécuté avec le concours financier de l'État.

L'entreprise dont il s'agit ayant été effectuée dans de bonnes conditions, il n'y a pas d'inconvénient à ce que le subside alloué sur les crédits des Beaux-Arts soit liquidé.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

1° Le projet de restauration de l'église de Smermaes, Église de Smermaes.
sous Lanaeken (Limbourg);

2° Le projet de restauration de l'église de Flavion (Namur); Église de Flavion.
architecte, M. Joostens;

3° Le projet relatif à la restauration de l'église de Wéris Église de Wéris.
(Luxembourg), sous les réserves suivantes :

a) Les clochetons et les lucarnes projetés à la flèche seront supprimés, de même que les arcatures proposées pour le chœur et le crétage indiqué à la toiture, éléments qui n'ont pas existé antérieurement.

b) Le pignon du porche sera borné à un simple gable sans ouverture ni ornementation et d'une inclinaison moindre.

c) On diminuera le nombre des barlotières des fenêtres et on fera en sorte que celles maintenues ne constituent pas une gêne pour le placement ultérieur soit de vitraux, soit d'une mise en plomb.

d) Les lambrequins des abat-son seront supprimés.

Avant de passer à l'exécution du projet, l'architecte, M. Jamar, devra faire connaître les motifs qui l'engagent à proposer la suppression des deux fenêtres latérales de l'abside pour en ouvrir une au centre de l'hémicycle;

4° Le projet de restauration de l'église de Bierwart, Église de Bierwart.
(Namur); architecte, M. Lange;

5° Le projet de travaux à exécuter pour la restauration de l'église de Noville (Luxembourg); architecte, M. Cupper; Église de Noville.

6° Le projet de travaux complémentaires de restauration de l'église de Peer (Limbourg); Église de Peer.

7° Le projet concernant des travaux complémentaires à Église de Flobeeq.

effectuer pour la restauration de l'église de Flobeeq (Hainaut); architecte, M. Barbier;

8° Le projet de restauration de la tour de l'église de Saint-Martin, à Saint-Trond (Limbourg); architecte, M. Hoste;

9° Le projet de travaux de restauration à exécuter à l'église de Soumagne (Liège); architecte, M. Monseur;

10° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église d'Alken (Limbourg); architecte, M. Serrure;

11° Le projet de restauration de l'église de Naast (Hainaut); architecte, M. Leclereq;

12° Le projet relatif à la restauration de l'église de Luttre (Hainaut); architecte, M. Simon;

13° Le projet concernant la restauration de l'église de Loochristy (Flandre orientale); architecte, M. Best;

14° Le projet relatif à la restauration de l'église de Merckem (Flandre occidentale), sous réserve que les arcades intérieures de la nef soient crépies comme les parements. Les plans soumis comportent un projet de flèche avec tourelles en maçonnerie pour compléter la tour. Ces travaux ne sont pas compris parmi ceux à effectuer pour le moment. Lorsqu'il sera question de soumettre cette étude à l'approbation des autorités compétentes, il importera de s'assurer, au préalable, si la tour était autrefois surmontée d'une flèche en maçonnerie. La Commission peut toutefois déclarer dès maintenant que la hauteur des tourelles d'angles est trop importante et que la seconde galerie est inutile; architecte, M. Van Assche;

15° Le projet de restauration de l'église de Meldert (Flandre orientale); architecte, M. Goethals;

16° Le projet de restauration de la façade principale de l'église de Notre-Dame, à Bruges, désigné par la lettre A. Toutefois, comme l'espace entre les meneaux est trop accentué, l'auteur devra diviser la grande baie en six lumières au lieu de quatre, en se maintenant dans le style adopté pour cette dernière. Sous réserve qu'au cours des travaux il sera tenu compte de l'observation qui précède et que les flèches des tourelles seront de forme circulaire comme les tourelles elles-mêmes et couvertes en ardoises, le projet peut être mis à exécution. Il doit être entendu, et la Commission insiste absolument sur ce point, que le porche, dont les restes ont été découverts, doit être rétabli tel qu'il a existé et sur toute sa profondeur. C'est un des plus beaux types de porche du pays. Son rétablissement est d'ailleurs nécessaire pour que la différence du niveau entre le sol de la voie publique et celui de l'église soit rachetée. Il est possible, au surplus, d'élargir la rue de l'autre côté; architecte, M. De la Censerie;

Eglise
de Notre-Dame,
à Bruges.

17° Le plan du raccord des archivoltes et nervures de la partie nouvelle de l'église de Machelen (Brabant), avec la partie ancienne de l'édifice; architecte, M. Demaeght;

Eglise
de Machelen.

18° Le projet de restauration extérieure de l'église de Coolscamp (Flandre occidentale); architecte, M. Soete;

Eglise
de Coolscamp.

19° Le projet de restauration du chœur et de reconstruction du jubé de l'église de Rofessart, commune de Limelette (Brabant); architecte, M. Cochaux;

Eglise
de Rofessart.

20° Le projet de restauration de l'église de Pulle (Anvers); architecte, M. Gife;

Eglise de Pulle.

21° Le projet de restauration du dôme et de la toiture de

Eglise
de Grimberghen.

la sacristie de l'église de Grimberghen (Brabant); architecte, M. Nève;

22^o Le compte des travaux de restauration exécutés à l'église de Couckelaere (Flandre occidentale).

Eglise d'Herent. — Il a été procédé, le 27 février 1900, à l'inspection des travaux de restauration exécutés à l'église d'Herent et à l'examen, sur place, du projet dressé en vue de l'achèvement de cette entreprise.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cette visite.

Les travaux effectués paraissent satisfaisants; seulement la taille de la pierre d'Euville mise en œuvre pour les travaux extérieurs est trop régulière et les joints manquent d'épaisseur. Il en résulte un aspect sec et raide de certaines maçonneries nouvelles.

Il n'y a pas lieu de construire une tourelle extérieure pour l'escalier destiné à donner accès au jubé. Cet escalier devra être en bois ajouré et placé à l'entrée de la nef, où il doit s'être trouvé jadis, puisque la porte qui donnait autrefois accès à l'intérieur de la tour existe encore du côté de la nef.

Il n'y a pas lieu davantage de construire une chapelle baptismale extérieure; les fonts peuvent être placés à l'extrémité du bas-côté nord et entourés d'une petite clôture.

Des restes d'un très ancien pavement en carreaux céramiques à dessins fort intéressants ont été retrouvés dans la nef lors de l'abaissement du sol de cette dernière; ils serviront, en les complétant, à composer le carrelage du chœur.

Ainsi que le constate l'avant-dernier paragraphe du rapport de la Commission en date du 4 septembre 1897, l'intérieur de la haute-nef a été récrépi sur toute son étendue,

sauf sur la dernière travée contre la tour. Le Collège avait demandé que l'on fit disparaître cet enduit, mais, comme il semble qu'il ne mettra pas obstacle, plus tard, à l'exécution de peintures décoratives, rien n'empêche de le maintenir et de crépir la travée restante, mais, bien entendu, en s'abstenant d'y figurer, comme cela a été fait aux autres travées, une imitation de taille de pierre et des joints en creux.

En approuvant les projets de vitraux à placer dans l'église, la Commission a demandé que les grisailles destinées à la haute-nef fussent traitées dans le type de celles proposées pour la tour, c'est-à-dire monochromes. Une des grisailles de la tour est placée, mais le ton jaune en est trop intense; pour la nef, il faudra adopter un ton plus tranquille et, bien entendu, un dessin moins ancien, la nef étant d'une époque postérieure à celle de la tour.

L'abaissement du sol intérieur de la nef a mis en partie à découvert le massif irrégulier de maçonnerie qui supporte la base des colonnes. Il y aura lieu d'enlever les pierres trop saillantes et de les remplacer par un parement nouveau n'ayant qu'une saillie de 5 centimètres sur la base des colonnes, afin de faire voir que la différence de niveau entre le sol de la nef et celui des parties romanes de l'église s'est opéré au *xvi^e* siècle, époque de la construction de la nef. Cette opération devra être faite avec grand soin et en prenant les précautions les plus minutieuses pour éviter des accidents.

M. l'architecte Barbier s'est engagé à compléter son projet des travaux d'achèvement de la restauration de l'édifice conformément aux indications qui précèdent.

— Il a été procédé, le 15 février 1900, à l'inspection de

Eglise primative
d'Aerschot.

la restauration de l'abside de l'église primaire d'Aerschot (Brabant).

Ces travaux ont été accomplis dans de bonnes conditions.

L'attention de l'architecte dirigeant a été attirée, au cours de cette constatation, sur la convenance de compléter par un garde-corps le chéneau du chœur. Cet artiste est d'avis d'ailleurs que ce garde-corps a existé ou au moins qu'il était prévu par le constructeur de l'église. S'il n'a pas été rétabli jusqu'à présent, c'est faute de ressources. Cette restitution couronnerait de façon très heureuse cette remarquable partie du monument.

La flèche actuelle de la tour est dans le délabrement le plus complet. Il importe de procéder sans retard à sa restauration. Il conviendra d'examiner si la partie inférieure jus qu'à la poire est ancienne. Dans l'affirmative, on pourra facilement, en prolongeant cette partie, rendre à la flèche ses formes primitives. M. Gife devra étudier un projet dans ce sens.

Des indications lui ont aussi été données en ce qui regarde le calvaire accolé au pignon extérieur est de la chapelle de Sainte-Anne. Des doutes existent quant à l'ancienneté de cet édicule. Certaines parties, de caractère ancien, paraissent provenir d'ailleurs. Il serait désirable qu'il fut restauré en conservant ses éléments anciens et en mettant les parties à reconstruire en harmonie avec le restant de l'église. Il n'y aurait pas d'inconvénient à ce que les clochetons modernes qui surmontent ce petit monument fussent réduits d'une assise en vue d'élaner leurs flèches. La petite niche pratiquée au-dessus du porche qui abrite les saints personnages devra être maintenue.

Le point soulevé sur place de savoir en quels matériaux seront exécutées les trois statues qui représenteraient un sauveur et deux anges, appelées à garnir le pignon sud, semble pouvoir être résolu comme il l'a été à l'église de Saint-Sulpice, à Diest, où les statues récemment posées sont en grès rose.

Il y a dix ans environ, M. le curé-doyen a fait procéder à un décrépiage de la voûte de la basse-nef sud. Ce débâchage a révélé des traces de peintures. Il importerait que cette opération fût poursuivie et étendue avec la plus grande circonspection par une main experte aux murs de l'abside du chœur, où un enlèvement de l'enduit a également mis au jour un morceau de fresque. L'espace fort exigü sur lequel ces essais ont été tentés n'a pas permis de déterminer l'intérêt et le sujet de la découverte. La Commission désire être tenue au courant du résultat des investigations qui interviendront.

L'énorme et lourd maître-autel, dépourvu de toute valeur artistique, devra être ôté et remplacé par un autre meuble du style de l'édifice. Cela permettra de dégager l'abside du chœur et de mettre en évidence ses sveltes et élégantes fenêtres. L'espace entre l'autel et le chevet sert actuellement de refuge. L'érection du nouvel autel entraînera nécessairement la construction d'une annexe.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

LES ACCROISSEMENTS

DE LA

SECTION D'ETHNOGRAPHIE ANCIENNE

DES

Musées royaux du Cinquantième en 1895 et en 1896



Le présent travail a pour but d'attirer l'attention de ceux de nos confrères qui s'occupent plus particulièrement de paéhnologie et d'antiquités belgo-romaines et franques sur les accroissements considérables qu'ont reçu, durant les années 1895 et 1896, grâce aux libéralités de M. Louis Cavens, les collections du Gouvernement.

Ces accroissements sont dus non seulement à des fouilles méthodiques, mais aussi à des acquisitions importantes et judicieuses de collections privées faites par notre généreux concitoyen et à des échanges.

Nous présenterons ces objets non dans l'ordre de leur entrée, mais dans leur classification rigoureusement chronologique.

**Age de la pierre. — Paléolithique. — Époque des alluvions
et des cavernes.**

Environs
de Mons.
Collection
Louis De Pauw.)

Ce sont d'abord de riches séries de matériaux recueillis à la base du terrain quaternaire dans les carrières ouvertes pour l'exploitation des phosphates de chaux dans la région d'Havré, Saint-Symphorien, Spiennes et Mesvin (Hainaut).

Ces simples rognons, blocs et éclats de silex sans aucune forme régulière, mais seulement utilisés par l'homme pour frapper, couper, racler ou percer, représentent les plus anciens monuments du travail humain rencontrés jusqu'à ce jour en Belgique (type *mesvinien* ou époque de la pierre simplement éclatée).

Viennent ensuite, provenant des mêmes gisements mais recueillis à un niveau géologique immédiatement supérieur à celui d'où ont été retirés les objets précédents, et présentant des formes régulières, des pièces amygdaloïdes taillées sur les deux faces, des éclats taillés d'un seul côté, des lames ou éclats plus ou moins allongés et à fines retouches, témoignant déjà d'un progrès très sensible dans l'industrie (type *acheuléen* et type *moustiérien* ou époque de la pierre taillée).

Ces pièces sont accompagnées d'ossements de *Rhinoceros tichorhinus*, d'*Equus caballus*, d'*Elephas primigenius*, d'*Ursus sp.*, de *Bison priscus* et de *Rangifer tarandus*, trouvés associés avec elles.

Ottenbourg
et Wansin
(Même collection.)

Quelques instruments en amande et des pointes moustiériennes et des éclats retouchés ou portant des traces d'usage, recueillis à la surface du sol à Ottenbourg (Brabant) et à Wansin (province de Liège), viennent s'ajouter à ce groupe.

Pour les cavernes, nous voyons l'abri sous roche de Huccorgne, dit *Trou Sandron*, représenté par des grattoirs, des lames, des éclats avec des traces d'usage et des retouches, et par des percuteurs en grès.

Cavernes.
Le « Trou
Sandron »,
à Huccorgne.

Le « Trou Caheur » à Engis (1), par des silex taillés, par un crâne humain (néolithique??) et par des ossements d'*Ursus spelæus*, de *Rhinoceros tichorhinus* et d'*Hyæna spelæa*.

Le « Trou
Caheur », à Engis.
(Collection
Corchetoux.)

La caverne célèbre de la *Bêche-aux-Rotches*, à Spy, par des silex taillés (notamment une belle pointe moustiérienne), par des débris de repas et par des ossements d'*Elephas primigenius*, de *Rhinoceros tichorhinus*, d'*Hyæna spelæa*, de *Bos primigenius* et d'*Equus caballus*.

La « Bêche-
aux-Rotches »,
à Spy.

Les cavernes de Goyet, commune de Mozet, province de Namur, par des ossements d'*Elephas primigenius*, d'*Equus caballus*, de *Canis lupus*, de *Bison priscus*, d'*Ursus spelæus*, de *Rhinoceros tichorhinus*, d'*Hyæna spelæa* et de *Meles Taxus*.

Les grottes
de Goyet.

La caverne Henkenbrandt, à Floreffe (province de Namur), par un grattoir en silex gris et un fragment de côte d'*Elephas primigenius*.

La grotte
Henkenbrandt,
à Floreffe.

Mais l'appoint le plus considérable est constitué par le produit des fouilles effectuées par M. le docteur F. Tihon dans deux cavernes jumelles situées sur le territoire de la commune de Forêt (province de Liège), dans la vallée dite *Fond de Forêt*, rive gauche du ruisseau de Trimottet, affluent de la Vesdre (2).

Les grottes
de Forêt.

(1) Le « Trou Caheur » est généralement appelé : deuxième grotte d'Engis.

(2) Voir dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XII,

En ce qui concerne l'industrie (5^e couche), nous y remarquons l'association des formes moustériennes avec les formes magdaléniennes.

Les silex taillés sont très nombreux. A côté de pièces affectant les formes classiques bien connues, ont été recueillis par centaines, associés aux ossements dans la 5^e couche, des éclats, des lamelles, des rognons, des fragments et des déchets divers ne présentant aucune forme déterminée, mais ayant tous servi soit à couper, à racler, à gratter, à percer ou à frapper, comme en témoignent les ébréchures, les encoches, les échancrures, les retouches et les étoilures dont ils sont porteurs.

On y voit aussi les os brisés des animaux dont se nourrissaient les habitants de ces cavernes, ainsi que des ustensiles en os poli, notamment une pointe de dard de 11 centimètres de longueur, un fragment de lissoir ainsi qu'une sorte de stylet fait d'un fragment de radius brisé.

Quant à la faune, c'est celle du quaternaire moyen. La deuxième couche a fourni des ossements d'*Ursus arctos* et de *Cervus elaphus*, tandis que dans la troisième couche ont été rencontrés en abondance les débris des espèces suivantes : *Homo sapiens* (un fémur et une dent), *Ursus spelæus*, *Equus caballus*, *Hyena spelæa*, *Rhinoceros tichorhinus*, *Bison priscus* (?), *Bos taurus*, *Capra ibex*, *Canis lupus*, *Elephas primigenius*, *Capra hircus*, *Cervus elaphus*, *Rangifer tarandus*, *Canis vulpes* et *Sus scrofa*.

Etranger.

Des séries d'objets provenant de l'étranger et destinées à

p. 145, le mémoire qu'a consacré à ces fouilles le docteur Tihon sous le titre suivant : *Les cavernes préhistoriques de la vallée de la Vesdre. Fouilles à Fond de Forêt, 2^e article.*

l'étude comparative viennent, à leur tour, compléter ce premier ensemble.

On y admire des pièces amygdaloïdes superbes, avec ou sans talon, à patine blanche épaisse et luisante, et des *coups de poing* recueillis quasi à la base du terrain quaternaire dans les carrières ouvertes pour l'exploitation des phosphates de chaux à Templeux-le-Guérard et à Gézaincourt (Somme), à Villeret et à Hargicourt (Aisne), à Buire-au-Bois et à Orville (Pas-de-Calais).

France.
(Somme, Aisne,
Pas-de-Calais.)

Des pièces en quartzite trouvées à Dinan (Côtes du Nord).

Côtes du Nord.

Des grattoirs, des lames et des éclats retouchés en silex, provenant d'une grotte fouillée à Rochebertier (Charente).

Charente.

Une jolie petite série d'instruments en amande taillés sur les deux faces, de grands éclats avec retouches et de pointes moustériennes provenant de Bouniague, de Lanqudy et des environs de Bergerac.

Dordogne.

Enfin, des silex et des phlanites taillés, des fragments de poterie, des débris de repas et des ossements de *Rhinoceros tichorhinus*, d'*Ursus spelæus*, de *Cervus elaphus*, d'*Hyena spelæa* provenant de la caverne de Saint-Martin, en Westphalie (don de M. le professeur Schaaffhausen à M. Gilson, de Namur).

Allemagne.
Westphalie.

Age de la pierre. — Néolithique.

Nos accroissements en ce qui concerne cette période sont considérables et les localités à mentionner sont nombreuses. Voici, dans un certain ordre géographique, l'inventaire descriptif de nos richesses :

Une hachette polie en silex, de 122 millimètres de lon-

Auverg.

gueur et de 44 millimètres de largeur à la naissance du tranchant, trouvée dans la tourbe.

Campine
Limbourgeoise.
Zolder.

Une hache en silex gris, de 14 1/2 centimètres de longueur et de 7 centimètres de largeur au tranchant, trouvée près du château de Terlamen. Ce bel exemplaire, dont le tranchant est admirable, offre un polissage des plus soignés sur toute la surface. Il est recouvert d'une magnifique patine de couleur jaune cire.

Environs
de Mestricht.
Sainte-Geترude.

Une hache polie en silex gris, trouvée à la surface du sol.

Un pereuteur, des pics, des ébauches de haches, un grattoir, des lames et des éclats provenant de l'atelier de Sainte-Geترude.

Province
de Liège.
Aywaille.

Des grattoirs, une pointe de flèche, des lames et des déchetts de taille recouverts d'une forte patine blanche (cacholoug) recueillis à la surface du sol à Remouchamps au-dessus de la grotte.

Embouffe.
Collection
Cocheteux.

Une superbe lame en silex gris très finement retouchée, trouvée au-dessus du chemin dit « *Clamin des Meuniers* ».

Engis.

Une hachette polie en silex gris de 117 millimètres de longueur et de 62 millimètres de largeur au tranchant, trouvée au lieu dit « *La Mallieu* ».

Molave.

Des lames, des grattoirs et des pointes de flèche en silex recueillis sur l'emplacement du « *Camp de Bonne* ».

Hucorgne.

Des lames et des éclats de silex, ainsi qu'une belle lame en phthanite, recueillis sur l'emplacement de la station connue du *Thier Molu*.

Hesbaye.
Puits et galeries
pré-historiques.
L'extraction
de silex à Moeffe.

Trois fragments de tiges principales de bois de cerf (*Cervus elaphus*) présentant des raies et des entailles circulaires faites avec un instrument en silex. (Les entailles, qui toutes atteignent la substance médullaire du bois, étaient

destinées à faciliter la rupture des parties que l'on désirait enlever).

Ces objets proviennent de puits et de galeries préhistoriques d'extraction de silex découverts à Meeffe. Ce sont les débris des outils (pioches, pics et houes) dont ont fait usage les mineurs antiques pour dégager et extraire de la craie la matière siliceuse. L'un de ces fragments, broyé et mâché par suite de l'accumulation des étoilures de percussion, a appartenu à un instrument dont on se servait également pour frapper. Tous portent les traces d'un usage prolongé.

Un fragment important d'une grande hache polie en silex, trouvé à Embresin, à la surface du sol ; un fragment de la partie supérieure d'une hache polie en silex trouvé à Merdorp à la surface des champs et une hachette polie en chloromélanite, de 116 millimètres de longueur, de 58 millimètres de largeur à la naissance du tranchant, pesant 250 grammes, trouvée à Orp-le-Grand à la surface du sol.

Embresin,
Merdorp,
Orp-le-Grand

Des ébauches de haches, des perceurs, des éclats retouchés ou non, des pics, des grattoirs, des couteaux, etc..., provenant d'un atelier de taille découvert à Wansin.

Atelier
de Wansin.

Des nucleus, des perceurs, des lames ou couteaux, des lames retouchées, des grattoirs, une très belle pointe de flèche d'un type peu commun, des éclats retouchés et des déchets de taille en silex de diverses provenances, recueillis à Biez, près du hameau de Cocroux, au lieu dit *Bruyère Marion*, sur l'emplacement d'un cimetière à incinération du premier âge du fer (époque hallstattienne) (1).

Brabant wallon.
Région dite
« de la Hulpe ».
Station
de la « Bruyère
Marion »,
à Biez.

(1) Voir t. XII, année 1898, p. 57, des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*.

Longueville. Une grande hache polie en silex gris (de Spiennes?) de 21 centimètres de longueur et de 7 1/2 centimètres de largeur au tranchant, trouvée à la surface des champs en labourant au hameau de Héze, entre Biez et Longueville. Elle est en très bon état de conservation et le fil en est remarquable.

Archennes. Des grattoirs, une hachette en forme de tranchet, des fragments de hachettes polies, des éclats avec retouches et traces d'usage, en silex gris, recueillis à Archennes.

Ottenbourg.
(Collection
De Pauw.) Une superbe série de grattoirs en silex gris et noir, présentant tous les types (discoïdes, allongés, latéraux, etc.); une série non moins importante de pointes de flèche (à ailerons et pédoncule, en feuille de laurier, en amande, à base rectiligne, à tranchant transversal); des éclats pointus à retouches ayant servi sans doute de perçoirs, des petits nucléus, des lames retouchées ou non, des percuteurs sphériques, dont plusieurs sont des fragments de haches polies; des blocs ayant rempli l'office d'enclume; des tranchets, des ébauches de hachettes, des hachettes taillées à petits éclats, des hachettes polies, une hachette en *chloromélanite*, des hachettes en grès et en psammite et un assez grand nombre d'objets en phitanite.

Ces belles récoltes ont été faites sur l'emplacement d'une station découverte à Ottenbourg par M. Louis De Pauw.

Pecrot
et Gastuche. Des grattoirs discoïdes, des lames et des éclats retouchés et un fragment de hache polie (silex gris).

Le Hutpe. Une hachette en roche verte (*chloromélanite*?) entièrement polie, mesurant 12 centimètres de longueur sur 50 millimètres de largeur au tranchant et pesant 214 grammes, poids énorme eu égard au volume restreint de la pièce.

Le tranchant un peu oblique est superbe et le fil en est parfait et sans la plus petite ébréchure.

Elle a été trouvée par le sieur Adolphe Carion en défonçant le sol de son verger, au lieu dit *Sur-le-Bois*, à droite et contre la route de Groenendael, entre les bornes kilométriques 10 et 11, vers la cote 92.6, sur une colline dominant le *Gris Moulin*, rive gauche du ruisseau appelé « *Rivière d'argent* ».

L'état admirable de conservation de cette pièce indique assez qu'elle n'a jamais servi à des usages domestiques ni comme arme. C'est, au contraire, un objet religieux, un *ex-voto* peut-être, ou une offrande funéraire, une hachette votive, une amulette ou un *palladium* quelconque.

Rappelons que les champs qui s'étendent au nord-ouest du point où a été trouvée la hachette que nous venons de décrire étaient déjà connus comme station néolithique. C'est à environ 1,500 mètres de là, en effet, non loin de la ferme de Béthune et contre la drève de la Meute que MM. Combaz père et fils ont recueilli déjà toute une petite collection de hachettes, de grattoirs, de nucléus, de lames et de pointes de flèches en silex.

Des lames, des grattoirs, des nucléus, une pointe de flèche à ailerons, des éclats et des déchets de taille recueillis à la surface du sol au lieu dit *Dumberg*.

Hoeylaert.

Un éclat de silex et une sorte d'ébauche de pointe de flèche trouvés dans des travaux de terrassement, au Parc, vers la rue de la Loi et une petite pointe de flèche en silex à ailerons et pédoncule très finement taillée, de 26 millimètres de longueur, trouvée à Bruxelles, par M. Lequine, dans le jardin de son habitation, sise rue du Marteau, n° 12.

Bruxelles.

Molenbeek-
Saint-Jean.
(Collection
van der Maelen.)

La moitié environ d'une très grande hache polie en silex gris de Spiennes, brisée en deux dans le sens de la longueur et retaillée, trouvée près de l'école, à quatre pieds de profondeur, dit l'étiquette.

Lembecq.
(Même
collection.)

Une hachette polie en silex gris de Spiennes, de 12 centimètres de longueur et de 55 millimètres de largeur au tranchant et une autre hache polie, en silex gris de Spiennes également, mais de dimensions colossales pour nos régions. Cette dernière est une *pièce classée*. Elle a été présentée, en effet, à la Société d'anthropologie (1) par M. Louis De Pauw, qui l'a décrite comme suit : « Hache polie de 281 millimètres de longueur; la plus grande largeur du tranchant est de 80 millimètres et celle du talon de 27 millimètres; l'épaisseur atteint au maximum 54 millimètres; enfin la flèche de l'arc formé par le tranchant mesure 14 millimètres. Dans son ensemble, cette magnifique pièce a la forme d'un triangle très allongé, la coupe vers le milieu offre une ellipse régulière : les bords sont donc rectilignes dans le sens de la longueur et arrondis dans l'autre sens, depuis le tranchant jusqu'au talon ».

Environ
de Tirlemont.
Attenrode.

Une lame en silex gris de Spiennes, de 8 1/2 centimètres de longueur et l'extrémité d'une autre lame large et épaisse de même matière trouvées à environ un pied de profondeur dans le sol en ouvrant une tranchée pour mettre au jour les vestiges d'une fabrique de poteries belgo-romaine, sur la rive gauche du ruisseau de Meensel (*Meenselbeek*), au lieu dit *Chemin d'Attenrode* (2).

(1) *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. XIII, p. 88 (séance du 28 mai 1894).

(2) Voir *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1898, p. 418.

Une petite lame-grattoir en silex brun de 58 millimètres de longueur, ramassée à la surface du sol en une terre située presque au centre du village, à quelques pas de l'église. Overhespen.

C'est à ce même endroit que passe la chaussée romaine de Tirlemont à Tongres et qu'il y a une vingtaine d'années on a découvert plusieurs sépultures romaines et franques (1).

Une petite lame de silex gris, de 5 centimètres de longueur, trouvée en déblayant au pied de la motte de Wanghe appelée improprement *de To nme* (côté nord-est). Wanghe.

Petit fragment de hache polie en silex gris de Spiennes, trouvé dans un chemin creux formant la limite des provinces de Liège et de Brabant, entre Esemael et Racour. Ce fragment provient sans doute de l'épierrement de l'un des champs voisins. Esemael-Racour.

Quelques éclats de silex portant des retouches et des traces d'usage et des déchets de taille recueillis au pied du menhir dit « *Pierre Brunehault* ». Environs
de Tournai.
Hollain.

Une sorte de petit grattoir discoïde, très épais, recueilli près de la chaussée romaine. Saint-Maur.

Une sorte de petit grattoir trouvé à la surface des champs avec des déchets de taille près de la chaussée romaine. Wez-Velvain.

Des nucleus, des lames, des perceurs en grès dévonien et landenien, des pics, des ébauches de haches et de hachettes, des haches et des hachettes taillées à petits éclats, des déchets de taille de toutes les dimensions, etc., matériaux d'étude excellents et sur lesquels on peut suivre toutes les phases du travail depuis le bloc à peine ébauché jusqu'à l'instrument parfait, provenant de fouilles faites dans les Environs
de Mous.
(Collections
De Pauw, Laireux
et
van der Maelen.)
Atelier
de Spiennes
et extension
de celui-ci
sur le territoire
des communes de :

(1) *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1898, p. 413.

ateliers, dans les puits et les galeries d'extraction de silex et dans les *fonds de cabanes* du « Camp-à-Cayaux ».

Des outils en os et en bois de cerf (ciseaux, poinçons, lissoirs, gaines de haches, manches d'outils, pics, pioches, marteaux, etc.); des fragments de poterie, des molettes et des morceaux de meules et de polissoirs et des ossements d'animaux (débris de repas) provenant des mêmes gisements.

Des haches polies, des ciseaux, des tranchets, des grattoirs, des lames retouchées, des perceurs en silex et en grès, des perceurs et des pointes de flèches recueillis aux mêmes emplacements mais à la surface du sol.

Mons. Une sorte de ciseau en silex poli de 75 millimètres de longueur trouvé au *Mont-Panisel*; une hachette polie en silex de 7 centimètres de longueur sur 4 centimètres de largeur au tranchant, trouvée au lieu dit *les Bruyères* et des fragments importants de grandes haches polies, des perceurs, des petits nucléus, des lames et des fragments de lames, des grattoirs, des ébauches de hachettes et des hachettes taillées à petits éclats en silex de Spiennes et d'Obourg provenant du lieu dit *Bois de Mons*.

Maisières. Trois fragments importants de haches polies en silex gris de Spiennes et une grande hache polie entière en silex gris de Spiennes également, de 22 centimètres de longueur et de 89 millimètres de largeur au tranchant, trouvés au « *Camp de Castiau* ».

Cette dernière pièce est très remarquable : sa forme légèrement spatulaire et la courbure très prononcée du tranchant la rapproche en effet de certaines haches-marteaux de l'âge du bronze. C'est, du reste, un spécimen *classé* dont

le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles* (1) contient une description et une reproduction très fidèles dues à M. De Pauw.

Un fragment de hache polie en silex, trouvé à la surface du sol. Leas.

Une sorte de hachette ébauchée de 6 1/2 centimètres de longueur sur 5 1/2 centimètres de largeur, trouvée à la surface du sol. Flénu.

Un grand éclat de silex. Quaregnon.

Un éclat retouché de silex blond, trouvé à la surface des champs. Thulin.

Une hachette de 71 millimètres de longueur et de 57 millimètres de largeur au tranchant, en grès très glauconifère *landénien* ou *cretacé*, qui semble être faite d'un galet ou caillou roulé dont on a simplement aiguisé l'une des extrémités. Asquillies.

Un fragment de polissoir en grès (dévonien?) trouvé à la surface des champs, près de l'ancien charbonnage; une pointe de flèche à ailerons et pédoncule, trouvée au lieu dit « *Champ de Beugnies* », non loin du *Chemin de Nouvelles*; une hachette polie en silex, très plate, de 7 1/2 centimètres de longueur et de 4 1/2 centimètres de largeur au tranchant et un grattoir en silex. Harnignies.

Une hachette en grès dévonien, de couleur brun très foncé, de 10 centimètres de longueur et de 46 millimètres de largeur au tranchant, trouvée à la surface du sol. Harvengt.

Un fragment de hachette polie en silex gris de Spiennes, trouvé à la surface des champs. Givry.

L'extrémité inférieure (tranchant) d'un instrument de Vellereille-le-Sec.

(1) Tome XIII, 1894-1895, p. 89.

forme allongée en silex gris de Spiennes, poli en partie, et qui a dû être une sorte de ciseau.

Estimes.

Une petite pointe de flèche triangulaire sans pédoncule et à ailerons inégaux ; une grande hache polie de 20 1/2 centimètres de longueur sur 7 centimètres de largeur au tranchant d'un fini remarquable et admirable de conservation ; un fragment de la partie inférieure (tranchant) d'une sorte de ciseau admirablement poli ; deux beaux perceurs de forme ronde, de 6 à 7 centimètres de diamètre et presque entièrement recouverts du *piqué* provenant du choc ; une jolie hachette plate, de forme allongée et taillée à très petits éclats, de 15 centimètres de longueur et de 40 millimètres de largeur au tranchant ; un grattoir double ; une hachette taillée minuscule, de 5 1/2 centimètres de longueur sur 55 millimètres de largeur au tranchant ; une petite lame-grattoir de 5 centimètres de longueur et la partie inférieure d'une superbe hache polie de 62 millimètres de largeur au tranchant. Tous ces objets sont en silex gris de Spiennes et ont été recueillis à la surface du sol

Saint-Symphorien.

Une longue pointe de flèche en silex gris de Spiennes, de 66 millimètres, assez finement taillée ; un beau perceur en grès, entièrement sphérique ; une sorte de ciseau ou de gouge en silex poli, de 12 centimètres de longueur ; un autre perceur en silex, de forme sphérique également, mais légèrement aplati, de 6 à 7 centimètres de diamètre, presque entièrement couvert d'étoilures de percussion ; un fragment de nucleus ayant servi de perceur ; une hachette ébauchée en silex, de forme amygdaloïde (1). Tous ces objets ont été ramassés à la surface du sol.

(1) Cette forme, qui étonne au premier abord, est due, pensons-nous,

Enfin, une hachette polie en quartzite zoné du cambrien de l'Ardenne, de 10 1/2 centimètres de hauteur et d'environ 5 centimètres de largeur au tranchant. La partie opposée au tranchant se termine en pointe.

Elle a été trouvée dans un chemin creux, presque en face de l'ancien moulin à vent, à 75 mètres de la chaussée de Mons à Charleroi.

Elle provient vraisemblablement, ainsi que les autres matériaux qui ont servi à empierrer le chemin en cet endroit, de l'un ou l'autre des champs voisins.

Les chocs produits par les roues des immenses et lourds chariots du pays l'ont fortement endommagée. Cette circonstance fâcheuse a fait, par contre, qu'on a pu déterminer la roche d'une façon plus précise (1).

Une sorte de ciseau en silex dont le taillant seul est poli, de 15 centimètres de longueur et de 52 millimètres de largeur au tranchant, trouvé en mettant à jour la couche de craie phosphatée dans une des exploitations de M. Hardenpont, et une ébauche de hachette en silex de 78 millimètres de longueur, à patine de couleur jaune foncé, trouvée à la surface du sol.

Havré.

bien plutôt à la forme première du fragment de roche employé qu'à une réminiscence ou persistance quelconque d'un type plus ancien.

(1) « *A mon avis, nous a écrit obligeamment notre confrère, M. A. Rutot, cette hache polie est en quartzite zoné probablement révinien. C'est un fragment de roche très analogue à celle du prétendu dolmen de Solwaster que nous avons été visiter ensemble. Mon opinion est qu'elle provient d'un caillou roulé du massif cambrien de Rocroi, qui a été rencontré parmi les alluvions de la Meuse et qui a été façonné et poli* »

Ajoutons que deux exemplaires analogues comme substance, et provenant de Rhode-Saint-Genèse, se voient dans les collections de M. G. Cumont.

Rouly. Un fragment de la partie supérieure d'une grande hache polie en silex gris de Spiennes, trouvé à la surface du sol.

Naast. La partie inférieure d'une sorte de ciseau en silex poli à patine de couleur jaune cire, et une ébauche de hachette en silex, de 90 millimètres de longueur, recouverte d'une belle patine de couleur jaune brun, trouvée à la surface du sol entre Naast et Thieusies.

Braine-le-Comte. Des éclats et des lames avec retouches et traces d'usage, des grattoirs et des déchets de taille, etc., recueillis par feu le docteur N. Cloquet en différents points du bois de la Houssière.

Henripont,
Station
de Notre-Dame
des Grâces. Des grattoirs, un petit fragment de hache polie, des éclats ébréchés par l'usage ou retouchés, des déchets de taille, des petites lames, une sorte de pointe triangulaire plate, finement retouchée sur un des côtés, des fragments ayant subi l'action du feu, un percuteur en grès et un morceau de poterie très grossière, à pâte celluleuse avec grains de calcaire, sont les objets recueillis par nous à la surface du sol sur cet emplacement connu.

Le silex employé paraît être le silex gris de Spiennes et le silex noir d'Obourg.

La station de *Notre-Dame-des-Grâces*, découverte par feu le docteur N. Cloquet (1), exploitée d'abord par lui, puis ensuite par M. l'abbé J.-B. Croquet (2) est située à l'extré-

(1) *Stations nouvelles de l'âge de la pierre polie en Belgique*, dans le compte rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, 6^e session, Bruxelles, 1872, p. 327. — *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, année 1884. — *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. VI, 1887-88, p. 73.

(2) *Glossaire toponymique de la ville de Braine-le-Comte*, dans les *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, année 1893.

mité sud d'un lambeau de terrain tertiaire (*sable bruxellien*) à la partie supérieure d'un mamelon élevé (altitude : 125 à 150 mètres), au pied duquel, du côté sud-ouest, est une source assez abondante; elle tire son nom d'une chapelle bâtie dans le voisinage immédiat et dédiée à Notre-Dame-de-Grâce ou des Grâces.

D'après le docteur Cloquet, on y verrait encore l'emplacement *bien accentué* de plusieurs tumulus aplatis par les travaux agricoles.

Nous n'y avons rien remarqué de semblable (1), [mais nous avons recueilli sur l'emplacement même de la station néolithique, notamment sur le bord du chemin creux qui descend vers le moulin de Combreuil, d'assez nombreux fragments de poteries faites au tour et qui nous paraissent être beigo-romaines.

Des nucléus, des lames, des grattoirs discoïdes, des ébauches de pointes de flèches, des éclats retouchés ou présentant simplement des traces d'usage sous forme d'ébréchures, des déchets de taille, recueillis par feu le docteur N. Cloquet, au bois de la Garenne.

Un fragment de hache polie ayant servi de percuteur, des lames et des éclats retouchés, des grattoirs, une ébauche de pointe de flèche, un fragment de hachette taillée et une sorte de lame trouvés au hameau de Bousalle.

Un fragment d'une hachette polie retaillée et deux jolis grattoirs discoïdes trouvés au lieu dit *les Arches*; des grattoirs, des lames retouchées et des fragments de haches polies ayant servi de percuteurs, trouvés au lieu dit *Fault*.

(1) La culture les aura sans doute complètement effacés depuis 1881, époque où notre regretté confrère publia ces renseignements.

Feluy,
Station du « Bois-
de la Garenne ».

Province
de Namur
Vallée
de la Meuse
Andenne.

Tous ces objets sont en silex et proviennent de la surface du sol.

Sclaigneux. Un fragment de hache polie retournée, des grattoirs, des nucléus, des fragments de percuteurs, des lames, des éclats retouchés et des déchets de taille trouvés à Sclaigneux.

Mozet. Des grattoirs et des lames trouvés à Goyet, sur les hauteurs, à la surface du sol, et des pointes de flèche en phlitanite, en quartz et en grès lustré, une aiguille en os, des lames et des éclats retouchés de silex provenant des couches supérieures de l'une des grottes de Goyet.

Station de Marche-les-Dames. Collection Ed. Gilson. Des grattoirs de toutes les formes, des lames avec retouches et traces d'usage, des nucléus, des pointes de flèches de tous les types, des ébauches de hachettes, des morceaux de hachettes polies retournées, des fragments de polissoirs, des éclats retouchés, etc., etc., *et cela par centaines de pièces*, provenant de l'importante station de Marche-les-Dames explorée pendant plus de vingt ans par M. Ed. Gilson, ancien professeur à l'athénée royal de Namur.

Namur. Un grand éclat de silex gris trouvé dans le bois de la Vecquée, une hachette polie, des grattoirs, des ébauches de pointes de flèche, des éclats retouchés, des nucléus et des lames, provenant du château de Namur (lieu dit *Zola*.)

Saint Servais. Station d'Hastedon. Collection Ed. Gilson. Des grattoirs discoïdes, allongés, latéraux, des nucléus, des éclats, des lames, des percuteurs, des hachettes taillées, des hachettes polies, des pointes de flèches de toutes les formes, des ébauches de hachettes, etc., au nombre de plusieurs centaines, récoltés sur le célèbre plateau d'*Hastedon*, qui offre, avec Marche-les-Dames, le type le plus parfait des stations de la province de Namur.

Il est donc doublement heureux de voir ces deux stations importantes si splendidement représentées dans nos collections nationales.

Une hachette polie en silex gris (de Spiennes?) de 117 millimètres de longueur et de 57 millimètres de largeur à la naissance du tranchant, trouvée dans la briqueterie de M. Wérotte, et un petit polissoir à main en poudingue.

Salzumes.

Une hachette taillée, un fragment de hache polie, des grattoirs, des ébauches de pointes de flèche, des tranchets, des lames, des éclats retouchés, etc., trouvés dans la propriété de M. le duc de Fernand-Nunez.

Dave.

Des lames et des éclats retouchés, des grattoirs, des nucleus, des ébauches de pointes de flèches et des déchets de taille provenant de la station du plateau de Chauvaux.

Godinne.
Station
de Chauvaux.

Un fragment important d'une grande et large lame en silex admirablement taillée en forme de poignard, un grand et bel éclat allongé de phthanite très finement retouché sur les bords, dix-huit pointes de flèches à ailerons et pédoncule, en feuille de saule, en amande, à base rectiligne, à base échancrée et à tranchant transversal très habilement taillées, une magnifique et très grande hache polie en silex gris de Spiennes; des hachettes taillées dont quelques-unes en partie polies, des percuteurs, des grattoirs discoïdes, allongés, latéraux, des nucleus, des lames, etc., etc.

Station
d'Hastiere,
(Collection
De Pauw.)

Un grattoir, une lame, des éclats retouchés, une hachette polie, des déchets de taille, une canine d'ours perforée et ayant servi de pendeloque, un poinçon en os poli et des ossements et des dents de chat, de sanglier et de renard trouvés dans la caverne Henkenbrand.

Vallée
de la Sambre.
Floreffe.

Des lames, des grattoirs, un tranchet et des éclats retou-

Spy.

chés recueillis sur les hauteurs aux environs de la grotte célèbre de la Betehe-aux-Rotches.

Condroz,
Cinev, (Station
de Linciaux.)

Des éclats retouchés, des grattoirs, des lames et des déchets de taille trouvés à Linciaux, à la surface des champs aux environs de la ferme dite « *le Pays de Liège* ».

Luxembourg,
Virton.

Une hachette polie en silex gris (de Spiennes?) de 96 millimètres de longueur et de 46 millimètres de largeur à la naissance du tranchant, trouvée dans le bois de Virton (1).

Étranger,
France,
Pas-de-Calais.

Une hachette en grès de 7 1/2 centimètres de longueur et d'environ 42 millimètres de largeur au tranchant, qui semble être faite d'un galet dont on a poli et aiguisé l'une des extrémités.

La partie inférieure d'une hachette polie en silex gris bleuâtre dont le tranchant, qui décrit une portion d'ellipse, est fort bien conservé.

Ces deux objets ont été trouvés à Souastre, à la surface du sol.

Des grattoirs et des éclats avec traces d'usage, recouverts d'une belle patine blanche, due à la transformation superficielle du silex en silicate de chaux, par suite de leur séjour en un terrain calcaire (turonien et sénonien), provenant de la station du *Mont de Lumbres*, commune de Lumbres, arrondissement de Saint-Omer (2).

Somme.

Une ravissante petite hachette votive en jadéite (?) de forme plutôt amygdaloïde entièrement polie et ne mesurant que 49 millimètres de longueur sur 54 millimètres de largeur au tranchant, trouvée à Contalmaison, canton d'Albert.

(1) Cette pièce faisait partie des collections de M. Ed. Gilson et lui avait été donnée autrefois par le lieutenant Léon Blaise, qui l'avait trouvée.

(2) *Le Naturaliste*, n° 219, du 15 avril 1896. (La préhistoire dans le Pas-de-Calais. Station préhistorique de Lumbres, par M. Pontiez, p. 92).

Un gros percuteur en silex entièrement arrondi et littéralement couvert d'étoilures de percussion. Il mesure à peu près 8 1/2 centimètres de diamètre et a été trouvé à Beauquesne, à la surface du sol.

Un percuteur en silex absolument sphérique et entièrement semé d'étoilures à la surface produites par l'usage, mesurant 7 centimètres de diamètre.

Une pointe de lance en silex gris, mesurant 11 1/2 centimètres, avec long pédoncule. C'est une pièce excessivement remarquable, d'une forme très exceptionnelle.

Un instrument curieux en silex gris, de 85 millimètres de longueur, de 60 millimètres de hauteur et de 12 millimètres d'épaisseur moyenne, dont les contours présentent la forme bien accusée d'une sorte d'oiseau, que l'on place l'objet verticalement ou horizontalement.

On y voit plusieurs retouches ou traces d'usage et l'instrument semble, en outre, avoir été intentionnellement poli en divers endroits.

Ce n'est vraisemblablement qu'un simple *ludus*, mais qui, par la singularité même de ses contours, a attiré l'attention de l'homme. Celui-ci, après l'avoir quelque peu retouché, s'en sera servi en guise d'outil pour trancher ou percer.

Ces trois dernières pièces ont été trouvées à Raincheval, à la surface du sol.

Une ébauche de hachette et des éclats avec retouches et traces d'usage trouvés à Chaumussay. Indre-et-Loire.

Des nucléus, des lames, des éclats, un fragment de grande hache taillée à petits éclats, des percuteurs et une sorte d'enclume provenant de l'atelier célèbre du Grand-Pressigny.

Suisse.
(Collection
Ed. Gilson.)
Station
de Robenhausen.

Des haches en serpentine, en diorite, en aphanite et en néphrite; des haches et des ciseaux possédant encore leur emmanchement en bois de cerf; des fragments importants de vases en poterie grossière faits à la main et rudimentairement ornementés; des grattoirs, des lames et des éclats de silex très finement retouchés; un petit polissoir en grès, un perceur, un poids de filet ou de métier à tisser en terre durcie au feu; des fusaiöles ou volants de fuseaux en terre cuite, des fragments de tissus divers, des poinçons, des lissoirs, des ciseaux, des hameçons et des pointes de flèche en os, des débris de repas (os fendus); du blé, des pommes de pin, des semences, des pommes sauvages, des fruits, des écailles de poissons, des noisettes, des morceaux de pain, le tout carbonisé, provenant de la station-type de l'époque de la pierre polie de Robenhausen, près de Wetzikon, canton de Zurich.

Lac de Zurich.

Des objets de parure (grains de collier et amulettes en pierre, dents perforées); des douilles de haches; des hachettes en saussurite dans leur gaine en bois de cerf; des éclats de silex; un outil fait d'une côte de bœuf et qui serait une sorte de peigne à carder le lin; deux grands poinçons faits d'andouillers de cerf; une emmanchure de hache en bois de cerf, deux fragments de saussurite portant des traces de sciage et une hache en néphrite recueillis dans les palafittes du lac de Zurich.

Environs
de Neuchâtel.

Une admirable série de pointes de flèches en silex et en aphanite de tous les types : à base rectiligne ou échanerée, à ailerons et pédoncule, etc., recueillies dans les environs des lacs de Neuchâtel et de Zurich.

Tous ces objets proviennent d'échanges ou de dons faits

autrefois à M. Ed. Gilson par MM. E. Desor, de Neuchâtel; Messikommer, de Wetzikon; Beck, et par le musée de Zurich.

Trois pointes de flèches, des grattoirs et des lames retouchées provenant du comté d'York et donnés jadis à M. Ed. Gilson par M. John Evans.

Angleterre
et îles anglaises
de la Manche.

Un pic, des éclats, des lames et un nucleus trouvés à Brandon, une petite collection de pierres à fusil et à briquet anglaises et françaises; des outils (deux sortes de marteaux) servant à fabriquer les pierres à fusil et à briquet, industrie presque tout à fait éteinte aujourd'hui. Enfin des lames, des grattoirs, une hachette et des pointes de flèche fabriqués avec les outils modernes cités plus haut et trois photographies représentant la fabrication des pierres à fusils à Brandon.

Ces divers objets proviennent d'un échange fait par M. L. De Pauw avec M. Edward Lovett, de Croydon.

Un grattoir, des fragments de lames et des déchets de taille en silex gris, recueillis par nous rapidement et au passage sur l'emplacement d'une station néolithique au lieu dit *la Falaise*, paroisse de Sainte-Mary (île de Jersey), à droite et à gauche du sentier menant au *Trou-du-Diable*, près d'une source, sur un sol granitique.

Des objets en silex dont plusieurs d'une finesse de taille admirable, des tessons de poterie très intéressants par leur ornementation, des os travaillés et des débris de repas provenant de la station de Volosovo, située près de la ville de Mourom (gouvernement de Vladimir), non loin de l'Oka, sur les bords de la petite rivière Veletma.

Russie.

Exploitée surtout par M. Kourdiartsew, cette station

importante est, comme nous avons pu le constater par nous-même en 1892, magnifiquement représentée dans les collections du musée impérial historique de Moscou (1).

Nous sommes entré en possession de ces objets par suite d'un échange avec le musée d'anthropologie de l'université impériale de Moscou.

Amérique
du Nord.
(Collection
Van der Maelen.)

Une trentaine de pointes de flèche en silex, en quartzite, en grès et en phlitanite, à ailerons et pédoncule droit ou échancré, à base rectiligne et en forme de feuille de saule, dont quelques-unes sont remarquables non seulement par leurs grandes dimensions, mais encore par la délicatesse et le fini du travail. Elles ont été trouvées dans l'Ohio, dans le Colorado et dans le bassin du Missouri.

Une hache polie en serpentine, de la tribu des Chippeacos, des bords du lac Saint-Clair. Elle mesure 199 millimètres de longueur et 55 millimètres de largeur au tranchant et rappelle, comme forme, certaines haches des dolmens.

Des nucleus et des lames d'obsidienne provenant du Mexique.

Afrique.
Congo.
(Collection
Cocheteux.)

Divers types de pierres taillées du Congo, au nombre d'une cinquantaine. Ces instruments (en grès et en chert compact dévoniens, en quartz de filon et en amphiboloschiste), totalement abandonnés aujourd'hui par les indigènes, ont été trouvés vers 1888 sur des plateaux et des sommets de collines, sur une étendue de plus de 8 kilomètres de parcours de Lukungu à Kimpessé et de Kimpessé

(1) Le musée d'anthropologie de l'Université de Moscou, les collections de M^{me} la comtesse Ouvarow, les musées de Saint-Pétersbourg, etc., possèdent aussi de bonnes séries de cette station.

à N'Sona-N'Gungu, par M. Alb. Cochetoux, au cours d'une campagne effectuée au Congo, dans la région des Cataractes (1).

Parmi ces instruments sont deux haches dont le tranchant est poli, les seules, paraît-il, que l'on possède jusqu'ici du Bas-Congo. Chose digne de remarque, nous dit M. Stainier, elles sont toutes deux de matières premières probablement étrangères à la région où on les a trouvées (2).

Il est très difficile d'établir l'époque où les indigènes ont cessé d'employer ces outils de pierre. Le commandant Weyns ne pense pas que l'on doive remonter bien haut, attendu que le système de fabrication du fer par les noirs est encore primitif et rudimentaire.

Quel est l'âge des pierres taillées de la région des cataractes du Bas-Congo, se demande à son tour M. J. Cornet (3). « Préhistoriques », elles le sont; mais pour le Congo, la pré-histoire n'a fini qu'il y a quatre siècles.

Il serait malaisé, continue-t-il, de rapporter avec certitude ces instruments à l'une des périodes établies en Europe, ces périodes n'étant même considérées, abstraction faite de la contemporanéité, que comme des stades successifs du perfectionnement de l'industrie primitive.

Cependant, je pense que ceux de nos confrères qui sont versés dans l'étude des silex taillés seront d'accord pour

(1) *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. VII, 1888-1889, p. 325, et t. VIII, 1889-1890, p. 77, et pl. IV, V et VI.

(2) X STAINIER. — *L'âge de la pierre au Congo* (Annales du Musée du Congo. Série III, Ethnographie et anthropologie, t. I, fascicule I, pp. 8 et 9.)

(3) *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*.

reconnaître à l'ensemble des instruments congolais, malgré une taille généralement grossière et l'absence du polissage, un faciès plutôt néolithique. Cette impression a, du reste, été celle de M. Dupont.

Ce qu'on peut encore dire, c'est que depuis l'époque où ces instruments ont été abandonnés sur le sol, l'aspect du pays n'a pas changé d'une façon notable, malgré l'activité de l'érosion atmosphérique et fluviale dans ces contrées.

Quoiqu'il en soit, la ressemblance parfaite que présentent certaines des pierres taillées du Congo avec les monuments de l'âge de la pierre de nos régions, nous prouve une fois de plus combien l'esprit humain a toujours été le même.

Age du bronze. — Période tsiganienne.

On sait à quel point les vestiges de cette période sont demeurés rares en Belgique jusqu'ici et combien dès lors les moindres fragments doivent être recueillis avec soin et examinés minutieusement. Aussi sommes-nous heureux de pouvoir mentionner parmi nos accroissements quelques objets et débris d'objets tels que les suivants :

Un bracelet creux, rempli d'une matière terreuse noire, de forme ovale, ouvert, sans aucun ornement, mais terminé primitivement par deux oreillettes plates *venues de fonte* (pl. I, fig. 1). Il mesure 6 1/2 centimètres de largeur et est recouvert d'une forte patine de couleur vert sombre.

Un fragment d'un bracelet semblable au précédent.

Un anneau plat de 27 millimètres de diamètre, un peu ébréché d'un côté (pl. I, fig. 2).

Un fragment d'un anneau semblable au précédent



1.



1.



2.



3

Une sorte de phalère (pl. I, fig. 5) et un fragment d'un objet dont la destination nous est inconnue (pl. I, fig. 4).

Toutes ces pièces, de même patine, ont été trouvées ensemble, avec une défense de sanglier, au lieu dit *Camp-à-Cayaux* en ouvrant un atelier néolithique.

L'état de ces objets, qui tous sont usés, détériorés ou en fragments, semble indiquer qu'il s'agit ici d'un petit dépôt de pièces destinées à la refonte, d'une cachette d'un de ces fondeurs nomades qui, comme les *Bohémiens* d'aujourd'hui, parcouraient autrefois le pays et approvisionnaient d'objets de bronze les populations néolithiques.

Age du fer. — Époque hallstattienne.

L'exploration méthodique d'un petit cimetière à incinération qu'il nous a paru impossible de rapporter à une autre époque qu'à celle de Hallstatt, découvert près du hameau de Coeroux, au lieu dit *Bruyère Marion*, nous a fourni une série d'urnes en terre faites sans l'aide du tour et renfermant des ossements humains brûlés avec des débris de bronze (fragments de tiges et de rubans tordus et calcinés), de menus objets de même métal (épingles à cheveux) et parfois un vase minuscule contenant aussi des os humains brûlés (1).

Cimetière de
Biez (Brabant).

Nous attribuerons également à l'époque hallstattienne la statuette phallique de la planche II, pièce très curieuse ayant fait partie jadis de la collection de feu l'abbé Lairein,

Statuette
d'Haulchin.

(1) Voir le compte rendu détaillé de ces fouilles, dans le t. XII, année 1893, p. 57, des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*.

archéologue et numismate, en son vivant curé des Estiennes (Hainaut).

C'est, en effet, une représentation humaine fort ancienne, d'un style élémentaire très primitif et évidemment antérieure à l'époque belgo-romaine.

La bouche et les oreilles sont seules accusées ; la pose est excessivement naïve : les bras et les jambes se trouvent légèrement écartés ; les mains sont aplaties et les doigts à peine indiqués ; un phallus occupe la place du nombril.

Ce bronze, qui mesure 6 centimètres de hauteur et qui est recouvert d'une belle patine vert sombre, a été trouvé à Haulchin (Hainaut) comme en témoignait une étiquette écrite de la main de l'abbé Lairein et collée au socle.

M. H. Schuermans lui reconnaît un caractère étrusque et le considère comme un nouvel exemple des exportations archéo-italiques venant à l'appui de la thèse d'une circulation commerciale des objets étrusques depuis l'Italie jusqu'à la Baltique (1).

Une statuette en bronze trouvée dans une sépulture de la fin de l'âge du bronze découverte à Domèvre-en-Haye et décrite par MM. Bleicher et Barthélemy (2) est à rapprocher de l'objet qui nous occupe. Il en est de même d'une amulette phallique provenant d'une sépulture gauloise de Saint-Jean-sur-Tourbe (Marne), explorée par M. le Bⁿ J. de

(1) Voir ce que M. H. SCHUERMANS a écrit antérieurement sur ce sujet dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, LVIII, p. 162 et suiv., et dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XVII, pp. 63 et 64.

(2) *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, juillet 1886.



Baye (1), et des statuettes de l'âge du bronze trouvées à Lipto-Szent-Yvan et à Maria Csálad, en Hongrie (2).

Nous avons vu l'an dernier au musée d'ethnographie de Berlin le fac-simile d'un char sacré en bronze, monté par des personnages d'un style semblable à celui de notre figurine, trouvé en Styrie et dont l'étiquette porte : « Strettweg bei Judenburg, Steiermark. Wagen von Bronze mit figurlichen Darstellungen, deren Bedsutung unbekannt ist Nachbildung Original in Johanneum zu Graz. Altere Hallstätter Zeit. »

Toutefois l'objet similaire qui se rapproche le plus de notre statuette est une figurine en bronze représentant un personnage viril dont les bras retombent symétriquement le long du corps et qui a été exhumée d'un fond de cabane à Bologne (3).

Enfin, il ne serait peut-être pas sans intérêt de rapprocher le petit bronze d'Haulchin de certaines statuettes ex-voto, en fer, médiévales et modernes, de nos églises rurales (*yzermannekens*) dont la forme archaïque est très remarquable.

Age du fer. — Epoque marnienne.

Elles recouvraient des sépultures à inhumation d'où nous avons retiré les fragments d'un vase en poterie grossière

Tombelles
de Sibret
(province de
Luxembourg),
au lieu dit
At Tombe.

(1) *Compte rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, 10^e session, Paris, 1889, p. 311.

(2) *Id.* Session de Budapest, vol. II, pl. LXXIX, fig. 1, 2 et 3.

(3) ZANNONI, *Arcaici Abitazioni*, pl. XVI, n° 79, cité par Salomon Reinach, dans son travail sur *la sculpture en Europe avant les influences greco-romaines*. (*L'anthropologie*, t. V, 1894, pp. 15, 173, 288; t. VI, 1895, pp. 18, 293, 549, 662, et t. VII, 1896, p. 168).

non fait au tour, quelques morceaux de fer, un beau *torques* de bronze en torsade, orné d'un bourrelet ou tampon à chaque extrémité, les fragments d'une boucle d'oreille de forme scaphoïde en bronze également et trois paires de bracelets de même métal ouverts et pourvus aussi, aux extrémités, de bourrelets de renflements ou de tampons.

Ces objets, dont les caractères sont les mêmes que ceux des objets que l'on rencontre dans les tombes gauloises de la Marne, offrent le plus grand intérêt pour nous, dans ce sens qu'ils établissent l'existence dans notre pays d'une phase de civilisation que l'on pensait n'y être point représentée (1).

Les collections se sont enrichies encore des monnaies gauloises suivantes :

Environ
de Renaix.

Nerviens.

A) Tête disloquée à l'épsilon. VIRO.

R) Cheval à gauche, au-dessus VIRO.

Statère d'or, trouvé le 8 octobre 1878 à Nukerke (Flandre orientale), au lieu dit « Hoogherot » (2).

Velocasses? A)

R) Cheval à droite, au-dessus et au-dessous : étoiles.

Statère d'or, trouvé en mars 1874 à Ainières (Hainaut), au chemin de Dergneau (3).

(1) Voir *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. XVI, années 1897-1898, « Exploration des tombelles de Sibret ».

(2) Voir *Atlas de monnaies gauloises de la Tour*, pl. XXXV, n° 8766.

(3) Id., pl. XXIX, n° 7235.

Atrebates. A) Tête laurée.

R) Cheval barbare.

Statère d'or trouvé le 26 juin 1844 à Saint-Sauveur (Hainaut), au lieu dit « Martin-sart » (1).

Nord-Ouest A) Traits qui se croisent irrégulièrement.

de la Gaule R) Aurige armé d'un stimulus. Sous le cheval : lyre.

Quart de statère d'or, trouvé en mai 1848 à Quaremont (Flandre orientale), au lieu dit « Kalkhoven » (2).

Ces pièces ont été recueillies dans une région de peu d'étendue autour de la ville de Renaix (Flandre orientale). Elles ont appartenu à feu l'avocat Joly, dont une partie du médailler a été vendue publiquement à Bruxelles, le 7 octobre 1895 (3).

Nous avons obtenu par voie d'échange, avec le Musée d'anthropologie de l'université impériale de Moscou, une série de très beaux moulages d'objets préhistoriques en cuivre, en bronze et en fer de la collection bien connue de M^{me} Raevski, ainsi que des ornements en bronze, des perles de collier, des ustensiles en fer, etc...., provenant de Kourganes du gouvernement de Moscou, contruits entre le ix^e et le xi^e siècle de l'ère actuelle et renfermant les restes

Etranger.
Russie.

(1) *Atlas de monnaies gauloises de la Tour*, pl. XXXV, variété des n^{os} 8593 et 8603.

(2) Id., pl. XXXV, n^o 8697 (varié).

(3) *Catalogue des monnaies, médailles, etc., formant les collections délaissées par feu M. Joly, ancien avocat à Renaix*. Malines, A. Godenne, 1895, p. 2, n^{os} 20 et 24, et p. 3, n^{os} 35 et 36.

de populations peu guerrières, comme semble le prouver l'absence presque complète d'armes, constatée dans ces monuments.

Epoque belgo-romaine.

L'acquisition de la collection de feu l'abbé Lairein, des achats isolés, ainsi que des fouilles heureuses, sont venus accroître, dans une proportion notable, le fond belgo-romain des Musées du Cinquantenaire.

Collection
Lairein.
Hautchin.

Elle se compose d'objets recueillis presque entièrement dans la province de Hainaut et dont voici l'énumération et la description sommaire :

Moyens bronzes de Caracalla et d'Adrien.

Caracalla (208-217). Imp. C. M. Aur. Antonius, etc...

Adrien (117-158). Publius Oëlius Hadrianus.

Fibules en bronze de forme ansée, ciselées et étamées ; fibules de forme variée, en bronze, ciselées et décorées d'émaux sur *champ levé* qui malheureusement ont été profondément altérés par les éléments et les siècles.

Sortes de *bullæ* ou têtes de clous d'ornement en bronze, ayant sans doute servi à décorer le couvercle ou les panneaux d'un coffret de bois.

Épingle à cheveux (*acus crinalis, comatoria*), en bronze, de 40 centimètres environ de longueur. La tête est constituée par un renflement quadrangulaire, dont chaque face est décorée en creux d'un point entouré d'un cercle.

Anse historiée d'une cenochoé en bronze, recouverte d'une belle patine verte et décorée de sujets en relief (pl. III). C'est une pièce très remarquable. Elle a 15 centimètres de hauteur. L'attache est fort jolie. Immédiatement après celle-ci, à la partie supérieure de la courbure, se voit un



animal assis à la façon des chiens et qui pourrait bien être la louve romaine légendaire. Dans le voisinage, on distingue un cœur. Le milieu de l'anse est occupé par un trophée composé d'une torche, d'un *pedum* (1), d'un objet que nous n'avons pu déterminer encore et du masque de Pan. La partie inférieure présente un personnage nu, debout, entre deux petits monuments (autels ou stèles), le bras droit levé au-dessus de la tête et tenant de la main gauche une sorte de canthare à demi renversé.

Une anse analogue à celle-ci a été trouvée à Poitiers, sur les hauteurs dites *de la Roche* (2).

Grande clef en fer, de 17 centimètres de longueur, de l'espèce particulière dite *Clavis Laconica*, à trois dents et à poignée se terminant par un anneau fixe.

Autre clef en fer, du même genre, mais plus petite, à quatre dents et à poignée terminée par un méplat qui s'engageait peut-être dans un manche en bois.

Poids en grès de forme ronde, un peu aplatie, pesant 161 grammes.

Divers vases en bronze : une petite coupe apode, étamée ; un grand bassin sans ornements, mais recouvert d'une superbe patine vert clair ; et un petit vase, muni autrefois d'une anse mobile et se terminant en pointe à son extrémité

(1) Houlette qui sert au berger pour attraper et saisir par la patte les chèvres et les moutons ; on la représente toujours, dans les œuvres d'art, comme un simple bâton recourbé en crosse à l'une de ses extrémités. C'est avec cette même forme que les poètes et les artistes la prêtent aux divinités des champs et des troupeaux, à Pan, aux Faunes, aux Satyres et à Thalie, la muse qui présidait à la poésie pastorale et comique (ANTHOXY RICH, *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques*, verbo *pedum*.)

(2) Voir SALOMON REINACH, *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye. Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 322, n° 409.

inférieure, très remarquable par sa belle patine de couleur vert sombre à reflets dorés.

Lampe en terre cuite de couleur rougeâtre, de 10 1/2 centimètres de longueur sur 54 millimètres de hauteur, à un seul bec. Le champ est orné en relief de fleurs, sorte de rosaces et de feuilles. Elle est munie d'une courte poignée pleine et était destinée à être posée à plat et non suspendue.

Autre lampe en terre cuite de couleur jaunâtre, à un seul bec, de 8 centimètres de longueur sur 28 millimètres de hauteur. Elle est pourvue d'une poignée annulaire et, comme la précédente, elle était destinée à être posée à plat.

Série de vases (urnes, flacons, urnules, cruches, écuelles, tèles, bols) en terre de couleur grise, jaunâtre, rouge, gris-bleuâtre, noire et orange.

Parmi ces vases il est deux urnes funéraires qui méritent une mention spéciale : la première, en terre grise, est remarquable par ces belles proportions et par son galbe. Elle mesure 22 1/2 centimètres de hauteur, 25 centimètres de diamètre à la panse et 15 centimètres de diamètre d'ouverture. Elle contient encore des ossements humains calcinés et un grand bronze d'Antonin-le-Pieux (1).

La seconde, en terre grise également, et de même forme, mesure 18 1/2 centimètres de hauteur et 20 1/2 centimètres de largeur. Elle est ornée, à la partie supérieure de la panse, d'une tête de satyre (pl. IV).

(1) Titus Aurelius fulvus Boionis Arrius Antoninus (138-161).

A) Antoninus Aug. pius p. p. Sa tête laurée à droite.

B) Felicitas aug. Cos. II, S. C. La Félicité debout à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance. 139 de J. C. (Cohen, 2^e édit., n^o 368.)



Les spécimens de ce genre sont relativement rares et tous ceux que nous connaissons ont été trouvés sur les bords du Rhin (1).

Anse d'une grande amphore en terre de couleur jaune, portant l'estampille du potier

MERCAOR

Fonds de vases en belle terre rouge couverte d'un vernis brillant, portant les sigles suivants :

G · V · CCILV · SF

CADEANTIS · F

RELINICV (?)

CERIALI · M (2)

ATTICI · M (3)

AESHIVI M (4)

(1) La *Revue de la Société d'histoire et d'antiquités* du Harz, année 1896, reproduit (pl. V, n° 9) une urne à figure, de l'époque romaine, appartenant au Musée de l'Université de Bonn et qui n'est pas sans présenter de l'analogie avec notre spécimen.

Il en est de même d'une urne à figure que possède le Musée de Gand et qui a appartenu à la collection de Renesse, formée dans le Luxembourg (n° 294)

Quatre spécimens d'urnes à figure, trouvés dans la région du Rhin, sont reproduits aux pl. XII (n° 6 et 13), XV (n° 2) et XVII (n° 3) de l'ouvrage de M. Constantin Koenen, intitulé : *Gefässkunde der Vorrömischen, Römischen und Fränkischen Zeit in den Rheinlanden*, Bonn, 1895.

Enfin, le Musée de Saint-Germain-en-Laye possède également quelques urnes avec figure humaine analogues à celle dont nous nous occupons et provenant toutes de Cologne ou de Mayence.

(2) Rencontré déjà à Paris, au Châtelet, à Douai, à Bavai, à Ciney, à Nimègue, à Zurich et à Londres. H. SCHUERMANS. *Les sigles figulins* (époque romaine), dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, vol. XXIII, 2^e série, t III, 1867, p. 83, n° 1235 à 1291.

(3) Déjà connu (Bâle Nimègue, Londres). Id., *ibid.*, p. 56, n° 604 et 605.

(4) Rencontré déjà à Bâle. Id., *ibid.*, p. 36, n° 104.

Fragment de la panse d'un assez grand vase, sans doute une sorte de bol, en terre rouge vernissée orné de figures en relief avec, à l'extérieur, l'estampille

COMIIV

qui, vraisemblablement, est celle du fabricant du moule dans lequel le vase a été fait, car les simples potiers, eux, plaçaient toujours leur marque à l'intérieur et sur le fond des vases. Ce fragment est intéressant à cause de cela même.

Tous les objets dont il vient d'être question ont été trouvés à Haulchin (Hainaut) dans des substructions et des sépultures mises au jour en une parcelle de terre appelée *Le Cabaret* et située contre la grande voie romaine de Bavai à Cologne (1).

*
* * *

Cimetière
de Montréal-sur-
Haine.

Nombreux vases (écuelles, plateaux, assiettes, soucoupes, patères, lagènes, etc...., en terre grise, jaune, orange ou en belle terre rouge vernissée) provenant d'un cimetière à incinération d'environ 250 tombes, datant en partie de la seconde moitié du III^e siècle de l'ère chrétienne, découvert et fouillé en 1847 à Montréal-sur-Haine (Hainaut), au lieu dit *Marais communal*, par M. le curé D.-V. Dartevelle (2).

Parmi ces vases il est une sorte de soucoupe ou de patère

(1) Voir *Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles*, année 1894, t. V, p. 20.

(2) *Messenger des Sciences historiques*, année 1847, p. 511, et année 1848, p. 249.

en terre rouge vernissée, de 18 centimètres de diamètre et de 47 millimètres de hauteur portant en dessous deux lettres AS ou SV tracées à la pointe.

A la même collection Lairein appartenait également les Habay-la-Vieille. objets suivants trouvés vers 1876 à Habay-la-Vieille (province de Luxembourg), en exploitant une carrière située près de la gare :

Une grande fibule en bronze du type dit à *disque médian* (1).

Une fibule en bronze détériorée et tordue sous l'action d'un feu violent.



Figure 1.
Grandeur réelle.

(1) Voir DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, p. 1169.

Une fibule en bronze à double enroulement, d'un type rare dans nos milieux belgo-romains (fig. 1). Nous n'avons rencontré, en effet, qu'un seul spécimen analogue à celui-ci. Il est reproduit par M. Frédéric Moreau père dans son *Album caranda* (1), comme ayant fait partie du riche mobilier d'une sépulture gallo-romaine, découverte à Saint-Audebert (Aisne).

Par contre, ce même type est excessivement fréquent en Bohême et dans la région du Rhin (2).

Une fibule en bronze de forme ansée et du type le plus fréquent, avec quelques ornements ciselés disposés en une ligne, sur le dos.

Enfin, le pied creux d'un vase en terre grise dont on semble avoir régularisé et usé la cassure pour pouvoir s'en servir en guise de godet.

*
* * *

Mentionnons maintenant, en suivant, comme nous l'avons fait déjà, un certain ordre géographique, les objets provenant de divers petits achats faits un peu partout et de fouilles :

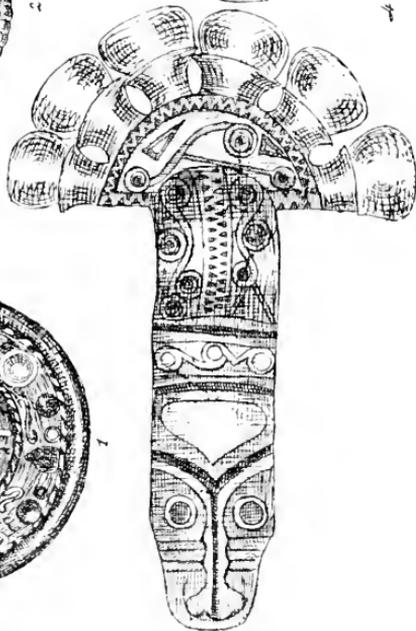
Fae-similé (étain) d'une petite clef en bronze recouverte d'une belle patine vert sombre, de 61 millimètres de lon-

(1) Supplément au fascicule de 1883-1889. *Les fouilles de 1890*, pl. 113, nouvelle série, fig. 5.

(2) Comme en témoigne le remarquable ouvrage du docteur PIC : *Archaeologický Vyzkum ve Středních Čechách* 1895-96.

Voir aussi OSCAR ALMGREN : *Studien über Nordeuropäische Fibelformen der ersten Nachchristlichen*, etc.... Tafel I.

Voir encore : *Verslag van het verhandelde in de Algemeene Vergadering van het provinciaal Utrechtsch genootschap van Kunsten en wetenschappen gehouden den 25 juni 1895*, p. 122.



gueur à poignée historiée, courte et épaisse, à gorge et à panneton découpé comme nos clefs modernes, trouvée dans les substructions du « Champ de Sainte-Anne. »

Une petite jatte en terre rouge vernissée, de qualité inférieure (vulgo *faux samien*), trouvée à la porte de Louvain.

Tirlemont.

Une belle cruche en terre de couleur rougeâtre, de 50 centimètres de hauteur, à deux anses, à large col et à base étroite. La panse, qui mesure 21 centimètres de largeur, est décorée de cercles horizontaux tracés en creux.

Province de Liège, Overhespen

Ce vase, d'une forme et d'une pâte assez particulières, et différant notablement de ce que nous rencontrons habituellement dans nos milieux belgo-romains, provient d'un cimetière saccagé il y a une vingtaine d'années à Overhespen (1).

Une monnaie d'argent de l'empereur Aulus Vitellius (an 69 après J. C.).

Ville-en-Hesbaye

A) Tête à droite :

AVITELLIVS GERM IMP AVG TRP.

R) SACRI AC

.

ANTONIN-LE-PIEUX (138 à 161).

Braives.

A) Tête à droite :

AN AVG COS. III.

R) Femme debout, tête à gauche entre les lettres S et C tenant dans la main gauche une corne d'abondance.

Le reste de l'inscription fruste. Grand bronze.

.

(1) Voir *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1898, p. 413.

A) On voit vaguement une tête couronnée tournée à droite.

R) Un petit personnage.

Inscriptions frustes. Petit bronze.

ADRIEN (117 à 158).

A) Tête à droite : CAES HADRIAN.... TON.

R) Femme debout entre les lettres S et C, tenant dans la main droite une corne d'abondance et dans la main gauche une palme. Moyen bronze.

ANTONIN-LE-PIEUX (158 à 161).

A) Tête radiée à droite : ANTONINVS AVG AR....

R) Femme assise entre les lettres S et C, tête à gauche, tenant de la main droite une balance et de la gauche une corne d'abondance III IMP V COS III. Moyen bronze.

.

A) Tête d'homme à droite.

R) Femme debout.

Inscriptions entièrement disparues.

Grand bronze.

VESPASIEN (69 à 79).

A) Tête à gauche.... T. CAES. VESP. AVG. P. M. TR.

R) Une femme (à gauche) et un homme (à droite) tenant un objet rond sur une table (?). . . . O. IO (DEVOTIO?) AVGVSTI.

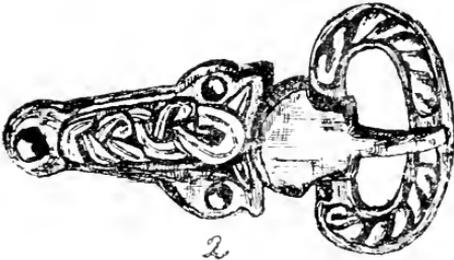
En dessous : S. C.

Grand bronze.

Ces monnaies ont été trouvées au lieu dit *Les Sarrasins*,



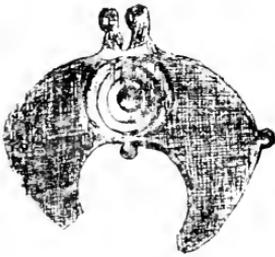
1.



2.



3.



4.



5.



6.

champs remplis de substructions, s'étendant à droite et à gauche de la grande voie stratégique de Bavai à Cologne, et qui pourraient fort bien être l'emplacement de la station de *Perniciacum* de la carte de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin (1).

Style, ou ébauchoir, en os orné de gravures, et rouloir en bronze doré trouvés au lieu dit la *Haie des Pauvres*, dans une grotte appelée le « *Trou Orban* ».

Hucorgne.

Quelques objets, tels qu'un fragment de vase en terre rouge vernissée avec sigle fruste (VITALIS?), trois petits anneaux de bronze, un couteau en fer à manche faisant corps avec la lame et deux monnaies (moyens bronzes) frustes, provenant de tombelles fouillées par nous au Bois de Guaiumont (2).

Luxembourg.
Flamierge
(Tombelles
du « Bois
de Guaiumont »).

Une monnaie de Gallien, en potin, trouvée au bois de Chabry (3).

Vases en terre, perles de collier, anneau de bronze et éclat de silex, ayant servi de pierre à briquet retirés de deux tombes, reste d'un cimetière fouillé autrefois presque complètement par feu Hauzeur, au lieu dit *Chavée-Voie* (4).

Amberloup.
Cimetière
d'Herbaumont.

Vases en terre (plateaux, urnes, soucoupes et patères), couteaux en fer et moyen bronze fruste contremarqué en relief TIBIM, Tibère empereur (poinçon rectangulaire), prove-

Erneuville.
Cimetière.

(1) Voir *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XXVII, p. 396.

(2) *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1898, p. 431.

(3) *Id.*, *ibid.*, t. XII, 1898, p. 437.

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 436.

nant de la fouille de sept tombes d'un petit cimetière situé entre Erneuville et Beaulieu (1).

Hainaut.
Gerpennes,
Tournai.
Sépultures
belgo-romaines
à inhumation.

Petite cruche à une anse, en terre de couleur orange, trouvée à Gerpennes, et soucoupe en terre rouge vernissée et sigillée (sigle illisible placé à l'intérieur), provenant d'un cimetière belgo-romain à inhumation, du iv^e siècle, découvert et fouillé en 1894 à la citadelle de Tournai.

Ces cimetières romains avec tombes à inhumation, que l'on rencontre assez souvent en France, sont pour ainsi dire inconnus en Belgique, où l'incinération a été la règle générale durant toute la domination romaine. Nous pensons donc que Tournai est jusqu'ici la seule localité de notre pays où l'on ait retrouvé de ces champs de repos dans lesquels s'observent, à côté des tombes à incinération, des sépultures à inhumation (2)

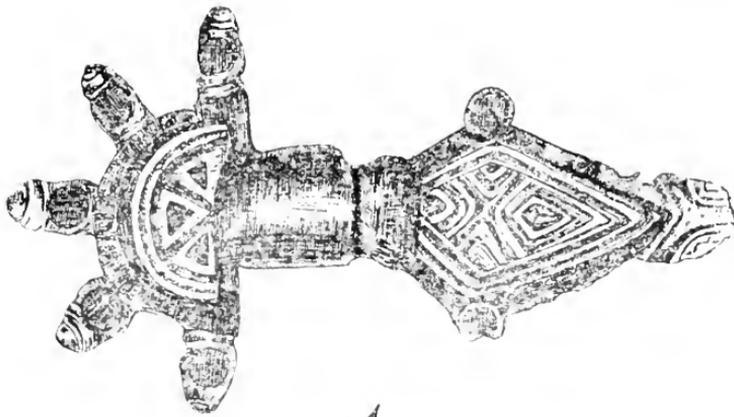
Faut-il voir dans ces dernières des tombes chrétiennes, comme l'ont pensé certains auteurs? Nous serions disposé à l'admettre si ce n'était le mobilier qui ne diffère en rien, pensons-nous, du mobilier païen.

Époque franque.

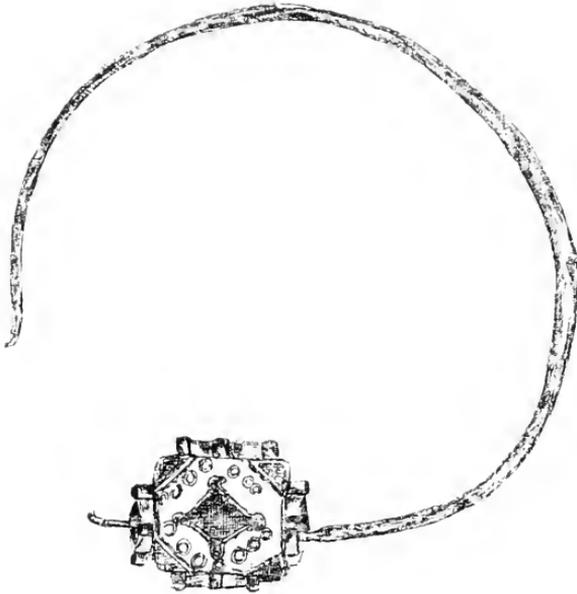
Les riches cimetières d'Haulchin et d'Harmignies, dans la province de Hainaut, et de Wingles et de Wanquetin, dans le département du Pas-de-Calais, ont fourni aux collections formées par M. Louis Cavens à l'intention de l'État un appoint considérable d'objets très remarquables.

(1) *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1898, p. 437.

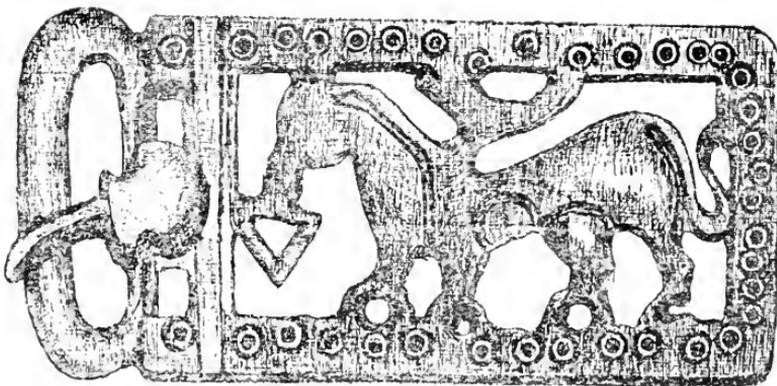
(2) Des sépultures belgo-romaines à inhumation ont encore été rencontrées à Tournai en d'autres points de la ville, notamment à l'endroit où a été construit le théâtre.



1.



2.



3.

Ce champ de repos est situé à 800 mètres environ de la grande chaussée romaine de Bavai à Cologne, dans le village même, en un lieu dit le « Tombois » ou le « Tombou », nom caractéristique.

Sa découverte, qui remonte à 1850, est due à l'ouverture d'une carrière.

En 1854, le 6 février, Schayes entretient la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique du résultat des fouilles entreprises dans ce cimetière par ordre du Gouvernement au cours des années 1850 et 1851 et il annonce qu'il est question de continuer ces fouilles (1).

Les premières recherches dont parle Schayes avaient amené la découverte de quelques jolis objets (fibule, boucle de bronze, fragments d'une bague-cachet en argent) qui se trouvent actuellement aux musées du Cinquantaire et qui faisaient déjà présager la richesse de ce cimetière.

Malgré ce résultat encourageant, le Gouvernement, on se demande pourquoi, ne fit point continuer les fouilles et, à partir de ce moment, les tombes furent saccagées une à une, au fur et à mesure de l'extension de la carrière!

Une bonne partie des objets ainsi trouvés furent heureusement recueillis par feu l'abbé Lairein, curé des Estinnes, dont la collection a été acquise par M. Louis Cavens.

Parmi ces objets, il convient de mentionner les suivants :

Un collier composé de quarante perles et grains de couleur, de forme et de volume divers en verre et en pâte céramique.

(1) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XXI, 1^{re} partie, 1854, p. 117.

Un bracelet ouvert en bronze plat de 57 millimètres de diamètre, imitant aux deux extrémités la tête d'un animal, sans doute un serpent (1).

Un pendant de boucle d'oreille en *electrum*, de forme polyédrique, à facettes décorées de verroteries rouges en table et de perles bleues en pâte de verre, le tout cloisonné.

Une fibule de forme circulaire, de 54 millimètres de diamètre, en bronze, avec champ d'or décoré de filigranes, de quatre perles-cabochons en pâte de verre de couleur bleue et de trois tablettes triangulaires de verre rouge, les unes et les autres artistement embatées dans le métal. Une torsade marginale en bronze encadre le tout (2) (pl. V, fig. 5).

Une fibule circulaire du même genre que la précédente, de 55 millimètres de diamètre, en bronze avec champ en *electrum*. Un renflement en forme d'umbo occupe le centre. Le reste est décoré de filigranes, de perles-cabochons en pâte de verre de couleur bleue et de verres rouges en table, habilement sertis (pl. V, fig. 1.)

Une petite fibule en argent, de forme circulaire également, de 25 millimètres de diamètre, avec champ d'or orné aussi de filigranes, de quatre petits verres rouges triangulaires et plats et de quatre rivets en argent sertis comme les verro-

(1) A rapprocher d'un bracelet en or trouvé en Suède dans l'île d'Oland (O. Montelius. *La Suède préhistorique, — âge du fer*, p. 91); d'un bracelet en bronze trouvé à Samson (*Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VI), et de plusieurs bracelets trouvés en Russie (*Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie*), publiés par la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, n° 4, 1900, pl. VII.

(2) Une fibule très analogue a été trouvée à Wancennes (voir *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVI).



1.



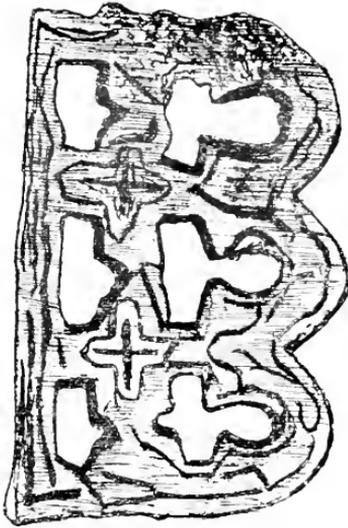
2.



3.



3.



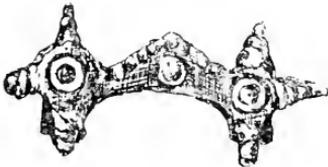
4.



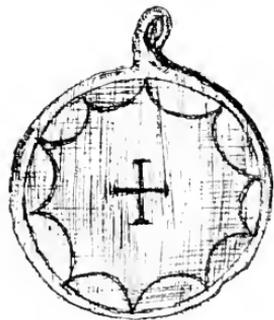
5.



6



7



8.

teries. Un cercle de perles en argent entoure le tout (pl. V, fig. 2.)

Enfin, une paire de fibules fort remarquable du type dit « à rayons » ou « digité », en argent doré et niellé, avec ardillon en fer. Elles mesurent chacune 69 millimètres de longueur et 25 millimètres de rayon. Décrire l'une, c'est aussi décrire l'autre, car elles sont identiques. La tête ou palmette antérieure est semi-circulaire et sa périphérie est ornée de six grosses perles ou quilles très courtes et épaisses placées en éventail. L'arc ou courbure est peu accentuée. L'appendice, qui n'a pas plus de largeur que la partie arquée, se termine par une tête de monstre dont les yeux sont représentés par des verroteries rouges (1) (pl. V, fig. 4.)

Découvert en 1865, lors de la création du chemin de fer de Mons à Chimay, ce cimetière fut exploré méthodiquement par nous de 1884 à 1890, à l'exception d'une bande de terrain formant chemin d'accès aux marnières voisines.

Cimetière
d'Harnignies.

Plus tard, en 1894, ce chemin ayant été reporté plus loin, l'emplacement en fut défoncé pour l'exploitation de la craie, et naturellement ces travaux mirent au jour un grand nombre d'armes, de vases et d'objets qui furent acquis par M. Louis Cavens, et parmi lesquels il convient de mentionner particulièrement les suivants :

Une paire de petites fibules ou broches, en bronze découpé en losange et ciselé.

(1) Le cimetière d'Anderlecht a donné deux spécimens que l'on pourrait rapprocher de ceux que nous venons de décrire. (Collections de la *Société d'archéologie de Bruxelles*, à l'hôtel Ravenstein). — Fibule analogue trouvée à Nordendorf (Allemagne) et reproduite par M. E. Chantre (voir *La bijouterie caucasienne de l'époque scytho-byzantine*, p. 7). — Id. en Bohême (Dr J.-J. Prc, *Archaeologický Vyzkum ve Strednich Cechach*, tab. XXX, fig. 5).

Une petite clochette symbolique en fer, déposée sans doute dans la tombe d'un pasteur pour rappeler ses anciennes fonctions.

Un fermoir de ce petit sac que les Francs portaient fréquemment à la ceinture et dans lequel étaient placés différents menus objets, tels que le briquet, le silex, une ou deux monnaies, la pince épilatoire, l'aiguille, le peigne, etc.

Une plaque boucle en fer revêtue d'une mince feuille d'argent découpée, semble-t-il, après son application sur le fer, procédé qui se retrouve, dit M Béquet, dans l'ancien art persan et est employé encore aujourd'hui dans certaines provinces de l'Hindoustan.

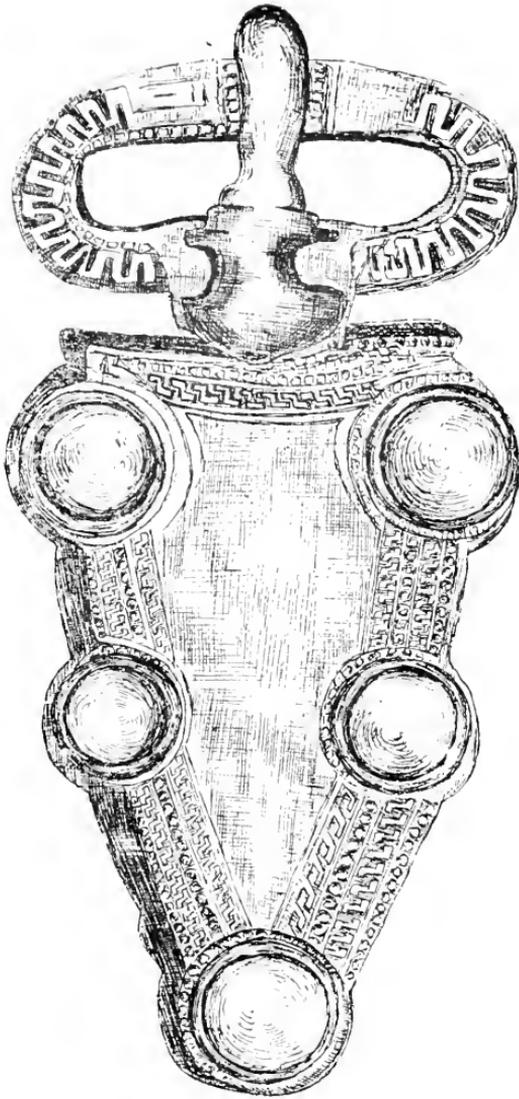
Une jolie coupe en verre.

Une boucle d'oreille dont le pendant en argent est formé d'un petit cube à angles coupés et dont les faces étaient primitivement ornées de verres rouges en table sertis dans des bâtes surhaussées.

Trois colliers composés d'une cinquantaine de perles et de grains en verre et en pâte céramique et de morceaux d'ambre bruts. Les perles sont de toute couleur, vert, jaune, bleu, rouge, brun, blanc; de toutes les dimensions et de toutes les formes : globuleuses, allongées ou en tubes. Elles sont parfois géminées, parfois aussi soudées trois ensemble.

Une bague de 22 millimètres de diamètre, entièrement en bronze. La tige de cette bague est ronde et forte. Le chaton se compose d'un simple disque plat accosté à droite et à gauche des trois globules. Le tout a été coulé d'un seul jet.

Une paire de petites fibules de 18 millimètres de diamètre, en forme de rosace, en argent, dont le champ est entièrement revêtu de plaquettes de verre rouge en table sur



paillon d'or, séparées par de minces cloisons métalliques. Le centre est occupé par une petite perle cabochon en pâte de verre de couleur bleue.

Une paire de fibules en argent, de forme circulaire et de 25 millimètres de diamètre. Elles sont ornées de dessins en filigrane granulé alternant avec des bâtes triangulaires renfermant des morceaux de verre rouge. Le milieu est occupé par un losange de verre rouge serti de la même façon. Le tout est entouré d'un cercle marginal perlé.

Les bijoux d'or ou d'argent avec sertissage de pierres précieuses ou de verroteries et filigranes appartiennent à un art industriel dont le berceau se trouve, croit-on, sur les bords de la Mer Noire.

Une paire de fibules en bronze ciselé et découpé en forme d'S dont les extrémités représentent deux têtes d'oiseaux à long bec crochu.

D'après M. le Bⁿ de Baye, l'ornementation zoomorphique des parures barbares trouverait son inspiration dans les antiquités scythiques.

Une petite fibule en bronze imitant un oiseau à bec crochu. Ce serait, suivant M. A. Odobesco, la représentation du *gyphaete* ou de l'oiseau rapace des Scythes iranisés des pays caspiens.

Une paire de mignonnes fibules en argent, imitant un oiseau à bec crochu dont l'œil est formé par une petite table en verroterie rouge.

Une remarquable petite fibule en bronze découpé et ciselé imitant un animal fantastique, sorte de dragon, dont la tête est retournée vers la queue (1).

(1) A rapprocher de la chape gravée d'une bague en argent trouvée dans

Le dragon serait une des transformations du lion asiatique des barbares orientaux.

Des pièces de monnaie romaines en bronze, pour la plupart des derniers temps. (Trajan, 98 à 117; Alexandre Severe, 208 à 255; Constantin-le Grand, 506; Constant I^{er}, 557 à 550).

Elles sont presque toutes percées et ont sans doute fait partie de colliers.

Un *triens* barbare, également perforé et ayant sans doute fait aussi partie d'un collier.

Droit : Buste diadémé à droite. Le buste impérial est orné d'une croix.

Lég. : ΘΗ ΙΥΤΙ — ΗΙΑΗΝΟ (DN ΙΥΤΙΝΙΑΝ ΑΥΓ).

Rev. Victoire ailée marchant vers la droite. La tête de la victoire est simplement figurée par une croix.

Leg. : . ΗΑΥΙ — Ι . ΤΑΥΝ · (Vestiges de la légende ordinaire Victoria augustorum). En exergue : ΟΝΟΘ. Le tout dans un cercle dentelé.

Ce *triens*, dit M. Georges Cumont, qui en a fait l'étude (1), est évidemment imité d'une pièce de Justinien I^{er}, empereur d'Orient (527-566). Si on le compare avec les pièces de Léovigilde (575-586) et d'Hermenegilde (579-585) dessinées dans l'ouvrage d'Alois Heiss : « Description générale des monnaies des rois wisigoths d'Espagne », pl. I,

la tombe n° 156 du même cimetière et d'un anneau en bronze du Musée de Namur, provenant du cimetière de Revogne. (A. BEQUET, *Les bagues franques et mérovingiennes du Musée de Namur. in Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XX.)

(1) *Revue belge de numismatique*, 51^e année, 1895, p. 569.



n^{os} 1, 2, 5, 4, 6 et 26; et pl. II, n^{os} 1, 2 et 5; si, d'autre part, on examine les monnaies dont parle Alois Heiss, p. 27, n^o 8, et p. 28, n^{os} 11, 12, 15 et 14 du même ouvrage, monnaies qu'il considère avoir été frappées soit au commencement du règne de Léovigilde (575 à 584), soit peu de temps avant les pièces au nom de ce prince, on est amené à conclure que le triens trouvé à Harmignies a été émis par les Wisigoths. Rien d'étonnant, ajoute M. Cumont, qu'une pièce pareille ait été rencontrée dans un cimetière franc en Belgique, puisque le cimetière d'Éprave (province de Namur) renfermait une monnaie de Théoderic (495-526), roi des Goths d'Italie, et qu'il est probable que des soldats francs prenaient part aux expéditions des peuples barbares voisins et même éloignés. Il faut également tenir compte de la circulation monétaire qui éparpillait les pièces à de grandes distances.

Le cimetière de Wingles, dans le canton de Lens, a été découvert récemment par le chef porion Moreau, en faisant construire une cave.

Cimetière
de Wingles.

Nous avons reçu de nombreux objets provenant de ce cimetière, notamment :

Les garnitures, en bronze, d'un coffret de bois, consistant en une magnifique plaque ajourée, sorte de rosace, de 68 millimètres de diamètre, composée d'une croix pattée, entourée de serpents entrelacés (pl. VI, fig. 1) et en quatre autres pièces d'applique en forme d'équerre, identiques, couvertes de ciselures et terminées par des têtes de monstre (pl. VI, fig. 6).

Deux appliques semblables à ces dernières ont été recueillies dans une tombe barbare chrétienne à Wittislingen,

en Bavière, tombe que M. le baron de Baye croit pouvoir dater de la fin du VII^e siècle (1).

Deux pendeloques en forme de croissant, plates, presque identiques, découpées dans une feuille de bronze et munies d'une bélière (pl. VI, fig. 4).

Une paire de jolies petites boucles en bronze, avec appendice ou plaque, identiques, de 55 millimètres de longueur, sur lesquelles est gravé un enchevêtrement de traits bizarre (pl. VI, fig. 2).

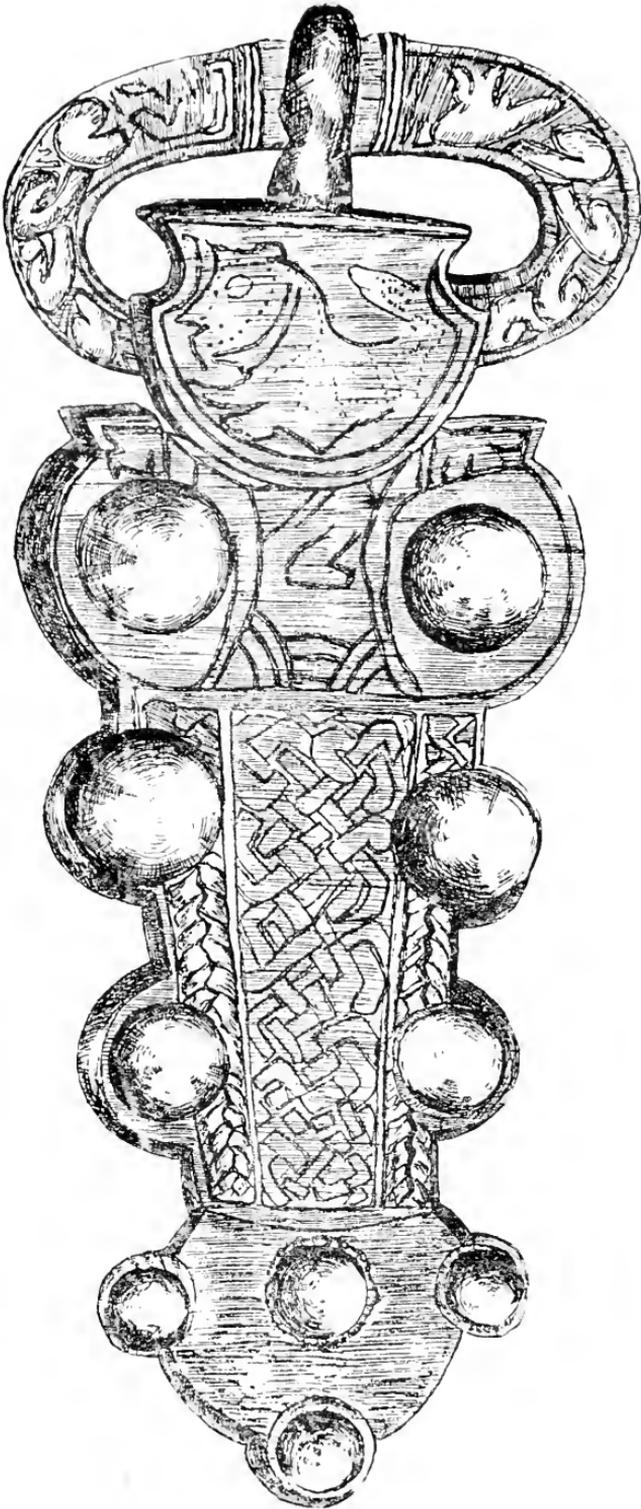
Quatre ferrets ou terminaisons de lanière, en bronze ciselé, de 40 et 51 millimètres de longueur, sur lesquels on remarque le même motif décoratif que sur les boucles (pl. VI, fig. 5).

Les deux petites boucles et les quatre ferrets proviennent, du reste, de la même tombe. C'est dans cette même tombe également qu'ont été recueillies les très intéressantes garnitures de coffret décrites plus haut.

Une fibule ou broche de forme circulaire, de 47 millimètres de diamètre, richement ornée.

Sur la platine de bronze est fixée, par de petits clous, une mince feuille d'or au centre de laquelle est un gros cabochon en pâte de verre de couleur bleue, entouré de six petites turquoises serties dans des tubes en or. Quatre verroteries vertes, en table carrée, sont disposées sur les bords, où elles alternent avec des bâtes rondes renfermant des morceaux de nacre. Le champ d'or de cette fibule est, en outre, parsemé de petits anneaux, de huites et autres dessins en

(1) *Le tombeau de Wittislingen, au Musée national bavarois à Munich.*
(Extrait de la *Gazette archéologique* de 1889, pl. 5).



filigrane. Une très mince torsade, en or également, encadre le tout (pl. VI, fig. 5).

Un vase en terre noire, de 10 1/2 centimètres de hauteur et de 7 1/2 centimètres d'ouverture, sans angle saillant à la panse et à bords droits exagérément élevés, présentant, par ce fait, une forme tout à fait exceptionnelle dans nos milieux francs. Cette forme est fréquente, au contraire, dans les milieux burgondes, comme nous le constatons en revoyant nos croquis de voyage (1).

Le cimetière de Wanquetin (2), riche entre tous, et de découverte récente également, nous a donné des objets très remarquables parmi lesquels :

Cimetière
de Wanquetin.

Une paire de grandes boucles d'oreille d'une richesse extraordinaire.

La tige circulaire, qui ne mesure pas moins de 70 millimètres de diamètre, est en bronze. Elle supporte, à l'une de ses extrémités, un énorme polyèdre en or, à pans coupés, orné de pierres de couleur bleue et de tablettes de verre rouge et jaune, serties dans des bâtes et entourées d'une foule de petits anneaux en filigrane. La tige, à l'extrémité opposée, est pointue et légèrement relevée (pl. VII, fig. 2).

Ce sont bien les plus beaux spécimens de ce genre que nous ayons jamais vus.

Quatre magnifiques colliers composés chacun d'un très grand nombre de perles et de grains de toutes les dimensions, de toutes les formes et de toutes les couleurs, en pâte céramique, en verre et en ambre.

(1) Musée de Montbéliard (Cimetière d'Allonjoie, Doubs). Musée de la Société archéologique au Palais des États, à Dijon (Sépultures découvertes à Charney, par M. Bandot, et à Neuilly-lez-Dijon).

(2) Canton de Beaumetz-les-Loges, département du Pas-de-Calais.

Une sorte de plaque d'applique ajourée, en bronze ciselé, qui se fixait au moyen de deux tenons percés. Sa longueur est de 59 millimètres et sa largeur de 58. Elle est décorée de croix (pl. VIII, fig. 4).

Une sorte de médaille en bronze, de 50 millimètres de diamètre, avec bélière très usée. Elle porte une croix gravée au centre (pl. VIII, fig. 8).

Une petite broche circulaire de 19 millimètres de diamètre, dont la face extérieure est décorée de cinq tables de verre rouge de forme triangulaire, posées sur paillon d'or, séparées par de minces cloisons d'argent et rayonnant autour d'un centre indiqué par une petite perle cabochon en pâte de verre de couleur bleue. Le tout entouré d'un bandeau méplat, également en argent.

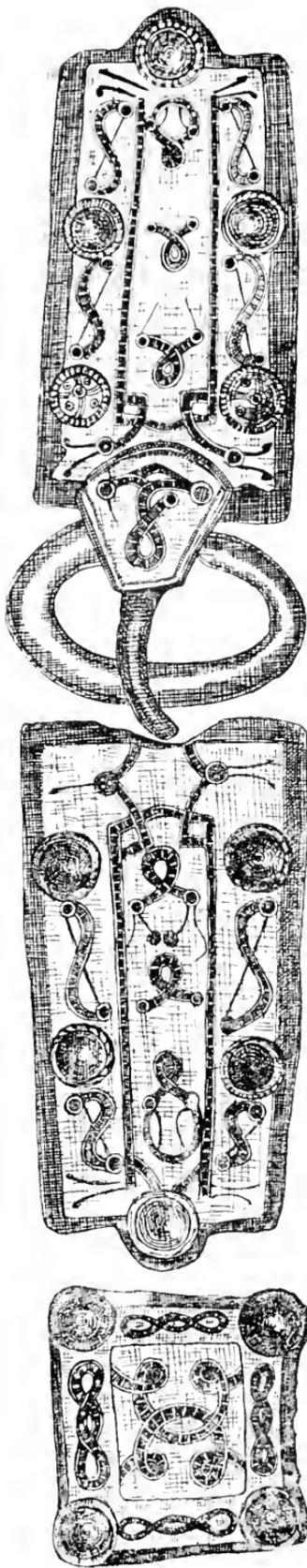
Une autre petite broche de forme ronde et de 19 millimètres de diamètre en argent et verres aloisonnés sur paillons d'or. Le centre est occupé par une tablette de verre de couleur rouge en forme de losange qu'entourent huit autres tablettes trapézoïdales de même matière et de même couleur.

Une boucle de ceinture avec plaque ajourée de forme rectangulaire à sujet symbolique en bronze, d'une longueur totale de 9 1/2 centimètres (pl. VII, fig. 5.)

La plaque est munie au revers de quatre tenons percés qui permettaient de la fixer au cuir.

M. Alfred Bequet a trouvé dans le petit cimetière du « Tienne Houet », à Lessive (province de Namur), une plaque-boucle ajourée offrant le même sujet et dont il donne la description suivante :

« Trois boucles en bronze, dont une est munie d'une plaque découpée à jour représentant un animal fabuleux qui



doit être un griffon, mais dont le type primordial est tellement déformé qu'on a grand-peine à le reconnaître. L'animal boit dans une auge et sa tête, qui se termine en bec d'aigle, se reconnaît principalement par sa position anatomique. Le corps porté sur quatre pattes est rendu de la manière la plus fantaisiste. Les ailes sont représentées par d'étroites bandes de métal qui, partant du dos, se relient au cadre du sujet (1).

Une paire de boucles d'oreille en bronze doré, intéressantes par leur système d'attache (pl. VIII, fig. 1.)

Une grande épingle de tête, en bronze, de 21 1/2 centimètres de longueur, avec spatule à l'extrémité supérieure et renflement cubique, orné de dessins divers gravés sur chaque face aux deux tiers environ de la hauteur. C'est un très beau spécimen.

Une petite boucle carrée avec appendice figurant une tête de monstre. Le tout est en bronze doré et mesure 52 millimètres de longueur (pl. VIII, fig. 6.)

Deux gobelets en verre, identiques de forme, mais mesurant l'un 108, l'autre 115 millimètres de hauteur, admirablement bien conservés. Ils sont très évasés, ont la panse rétrécie et le fond apode terminé par un bouton. On ne pouvait donc les déposer qu'après les avoir vidés et en les retournant. Ils sont ornés de cercles vers leur orifice.

Une coupe en verre de couleur bleuâtre, d'une conservation admirable, mesurant 41 1/2 centimètres de diamètre et 5 1/2 centimètres de hauteur. Elle possède un tout petit pied et est ornée extérieurement de cercles horizontaux.

(1) Nos fouilles, 1891-1894 (dans le t. XXI des *Annales de la Société archéologique de Namur*).

Deux paires de petites fibules en bronze découpé, ciselé, doré et orné de verroteries rouges représentant un oiseau à bec crochu que l'on croit être le gypaete (pl. VIII, fig. 5 et 5.)

Trois belles et grandes plaques-boucles en bronze, mesurant respectivement 155, 147 et 185 millimètres de longueur (pl. IX, X et XI.)

Elles sont couvertes de dessins gravés des plus curieux et semblables à ceux que l'on remarque sur certains tapis persans et ornées sur les bords de bosses hémisphériques en forme de tête de clou. Au revers sont des tenons percés destinés à les fixer au cuir du ceinturon.

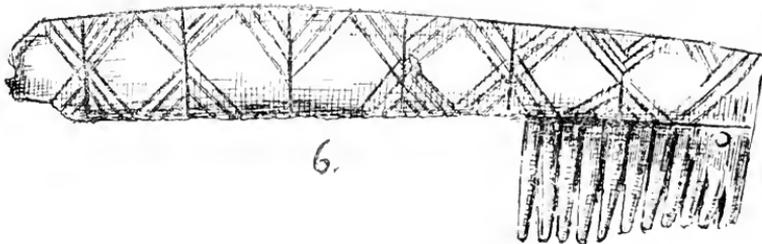
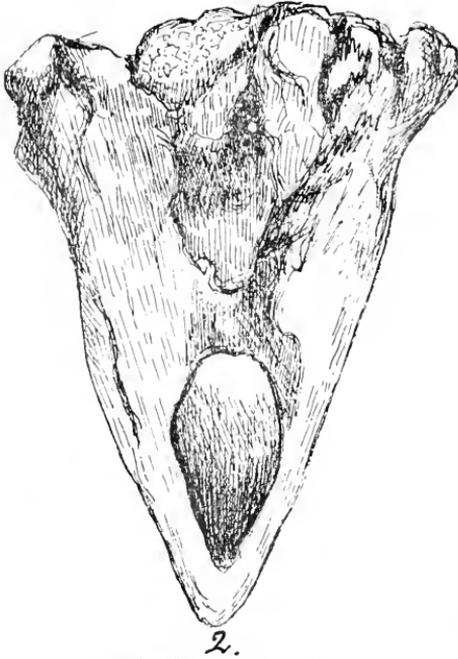
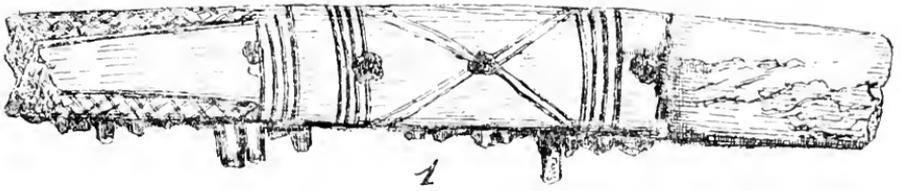
Une fibule en bronze ciselé de 87 millimètres de longueur, du type dit à *rayons* ou *digité*, ornée de verroteries rouges (pl. VII, fig. 1.)

Une petite fibule en bronze de forme ansée de 58 millimètres de longueur (pl. VIII, fig. 7.)

Une petite plaque à tenons en bronze (pl. VIII, fig. 2.)

Une magnifique plaque-boucle possédant encore sa contre-plaque et sa plaque terminale, le tout en fer, revêtu d'une feuille d'argent finement gravée dont le dessin représente des serpents à l'œil énorme, se tordant, et ornée sur la marche de têtes de clou en bronze. La longueur totale est de 59 centimètres. C'est un des plus beaux spécimens de ce genre que nous connaissions (pl. XII.)

Six autres plaques-boucles avec contre-plaques, présentant la même technique et des motifs décoratifs analogues et mesurant respectivement 8, 10, 12, 50, 56 et 59 centimètres de longueur.



A ce contingent si remarquable, il convient d'ajouter encore les quelques objets suivants provenant des localités ci-contre :

Un scramasaxe (ancienne collection De Bove).

Élonges
(Hainaut).

Une grande épée en fer, pointue et à deux tranchants, avec poignée sans garde.

Écaussines
d'Enghien,
(Hainaut).
Gimènie
de Combrouil.

Une courte épée en fer, avec pommeau damasquiné.

Deux fers de lance ou *framées*.

Ces armes proviennent d'un cimetière découvert et en partie saccagé en août 1883, sur le territoire de la commune d'Écaussines d'Enghien, près du moulin de Combrouil, lors de la construction du chemin de fer. Elles ont fait partie de la collection de feu le docteur N. Cloquet, de Feluy.

Un fer de lance (*framée*), trouvé en 1882 dans les travaux de la carrière Brancart (ancienne collection Cloquet).

Arqueuses
(Hainaut).

Une pointe de flèche en fer, trouvée au lieu dit « *Val-aux-Loups* » (même collection).

Un petit fer de flèche de 8 centimètres de longueur, trouvé dans la couche superficielle de la caverne Henkenbrant.

Floreffe
(province
de Namur).

Une intaille sur jade. C'est un parallépipède de 27 1/2 millimètres de longueur, de 24 millimètres de largeur et de 7 millimètres d'épaisseur.

Ramegnies-Cléin
(Hainaut).

La face principale, qui offre une surface plane, présente quatre légers creux de forme elliptique, inégaux et irrégulièrement groupés.

La face opposée est concave et entièrement unie. Les angles sont arrondis.

Cette sorte d'intaille a-t-elle été primitivement enchâssée dans une monture en métal? Est-ce le chaton d'une bague?

C'est possible. Quelle peut-être enfin la signification de ces signes gravés?

Elle a été trouvée par un cultivateur à la surface du sol, sur le territoire de la commune de Ramegnies-Chin lez Tournai, à la couture de Pont à Chin, près de la campagne de M. Paul Bossut, précisément à l'endroit où, en décembre 1886, on a découvert un cimetière antique à inhumation, probablement franc (1).

Ferret (province
de Liège).

Un fer de flèche très bien conservé, mesurant 82 millimètres de longueur, trouvé dans la couche supérieure du sol d'une petite grotte appelée «*Trou des Sottais*», située sur la rive gauche du ruisseau de Saint-Hadelin, affluent du ruisseau de Trimottet, et fouillée par M. le docteur F. Tibon.

Moxhe (province
de Liège)
Cimetière.

Une fourche en fer, à large douille et à deux dents, assez semblable à nos fourches modernes.

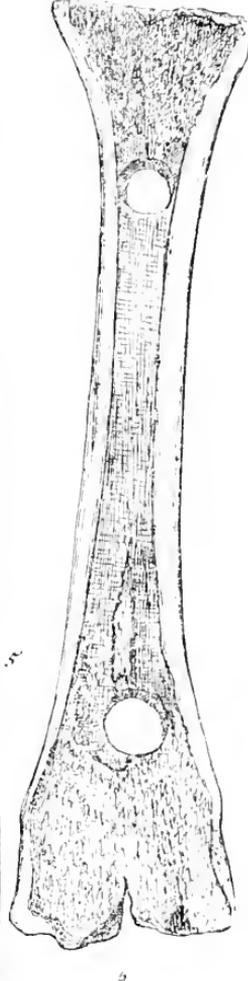
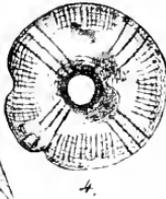
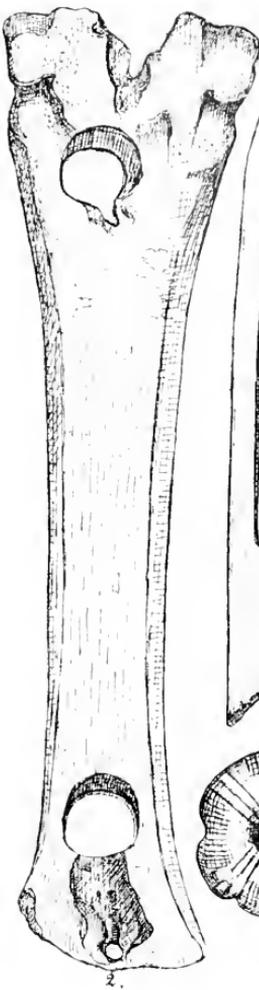
Deux beaux seramasaxes mesurant depuis la pointe jusqu'à l'extrémité de la soie 60 centimètres de longueur et 5 1/2 centimètres à la partie la plus large de la lame.

Ces objets proviennent de quelques sépultures découvertes en 1885 à Moxhe, province de Liège, en enlevant l'argile pour la confection de briques sur une parcelle de terre cadastrée section B, n° 445, et située à 850 mètres environ de la voie romaine de Bavay à Cologne, sur une pente très douce continuée par les prairies au travers desquelles coule la Méhaigue.

Les fosses avaient été simplement creusées dans l'argile.

Elles ne présentaient aucun revêtement de moellons ou de

(1) Voir E. SOIL, *Cimetière franc à Ramegnies-Chin*, dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XXII, 1889, p. 70.



pierrailles et n'étaient point recouvertes de dalles; elles se confondaient, au contraire, avec la roche encaissante.

*
* *

Nous terminerons par la mention d'une catégorie d'objets intéressants et généralement peu connus, provenant de gisements qui n'ont guère été étudiés méthodiquement jusqu'ici.

Il s'agit d'antiquités trouvées dans les *terpen* de la Frise (1).

Ces objets, de nature très diverse, appartiennent aussi à différentes époques depuis les temps les plus reculés jusqu'au XII^e siècle.

Ce sont des bois de cerf taillés, accommodés, et ayant servi d'instruments aratoires; des vases d'argile façonnés grossièrement à la main et peu cuits; des poids de filet de pêche ou de métier à tisser, en terre cuite; des perles de collier en pâte de verre; des peignes en os décorés de lignes gravées (pl. XIII, fig. 1, 5 et 6, et pl. XIV, fig. 1); des fusaïoles ou volants de fuseau en terre cuite et en os gravé (pl. XIV, fig. 4); des aiguilles à coudre en os de mammifères (pl. XIII, fig. 5); des poinçons faits de cubitus de chien; des métacarpiens de bœuf et des radius de cheval ayant servi de patins (pl. XIV, fig. 2 et 6); l'extrémité supérieure d'un canon de bœuf coupée en biseau et appointée

Etranger.
Pays-Bas,
Frise.

(1) Les *terpen*, *torpen* ou *tarpen* sont des collines artificielles, antérieures au XII^e siècle et à la construction des premières digues, élevées par les anciens Frisons pour leur servir soit de demeures permanentes, soit de refuges pour eux et pour leurs bestiaux lors des invasions fréquentes de la mer aux fortes marées d'équinoxe ou lorsque le vent soufflait en tempête dans la direction de la côte.

(pl. XIII, fig. 2); des débris de repas (os longs de chèvre, de mouton et de bœuf cassés pour en extraire la moelle, écailles de moules, etc.); des broches et des aiguilles à filocher, en bois (pl. XIV, fig. 5 et 5); des aiguilles en bronze (pl. XIII, fig. 4); des tiges en fer, etc.

Ils ont été recueillis par nous-même au cours d'un voyage que nous avons fait en Frise dans le but d'étudier les *terpen* (1).

*
* *

Tel est l'actif considérable des années 1895 et 1896 en matière d'accroissements.

M. Louis Cavens nous ayant continué ses libéralités avec la même largesse durant les années qui ont suivi, nous ferons connaître, dans un prochain article, les accroissements subséquents.

B^{en} ALFRED DE LOË.

(1) Ils proviennent des *terpen* de Holwerd, de Wanswerd, de Finkum, de Wijns, de Brantgum et de Birdaard.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 5, 12, 19 et 26 mai; des 2, 9, 16, 23 et 30 juin 1900.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

- 1° La proposition de confier à M. Bressers la restauration des tableaux de l'église d'Aeltre-Sainte-Marie (Flau Ire orientale); Eglise d'Aeltre-Sainte-Marie, Tableaux.
- 2° Le projet relatif à l'exécution d'un chemin de la croix pour l'église de Messancy (Luxembourg); auteur, M. Coppejans; Église de Messancy, Chemin de la croix.
- 3° Les dessins de deux vitraux à placer dans l'église de Messancy (Luxembourg); auteur, M. Ladon; Église de Messancy, Vitraux.
- 4° Le projet d'un vitrail destiné à être établi dans la nef sud, près de la chapelle du trésor, à l'église de Notre-Dame, à Tongres (Limbourg); auteurs, MM. Comère et Capronnier; Eglise de Notre-Dame, à Tongres, Vitrail.
- 5° Le dessin d'un vitrail à placer au-dessus de l'entrée Cathédrale de Bruges, Vitrail.

nord de la cathédrale de Bruges (Flandre occidentale);
auteur, M. Dobbelaere;

Eglise
de Merchtem,
Vitrail.

6° Le projet concernant le placement d'un vitrail dans le transept de l'église de Merchtem (Brabant), sous réserve que le cœur du réseau soit remplacé par un autre motif;
auteur, M. Grossé;

Eglise
de Werchter,
Vitrail.

7° Le dessin d'un vitrail destiné au chœur de l'église de Werchter (Brabant); auteur, M. Fontana;

Eglise
d'Hanzinelle,
Vitraux.

8° Le projet de sept vitraux à placer dans l'église d'Hanzinelle (Namur); auteur, M. Vosch;

Eglise
de Berchem-
Sainte-Agathe,
Sculpture.

9° La proposition de confier à M. Van Ransbeek-Théodore le débadigeonnage d'une sculpture encastrée dans le portail de l'église de Berchem-Sainte-Agathe (Brabant);

Eglise
de Berchem-
Saint-Laurent,
Sculpture.

10° La proposition de confier le travail de débadigeonnage d'un groupe en pierre, encastré dans la muraille au-dessus de l'arc triomphal de l'église de Berchem-Saint-Laurent (Brabant), à M. Brassinne, entrepreneur à Bruxelles.

Hôtel de ville
de Bruges,
Décoration.

— Il a été procédé, dans l'atelier de M. Albert De Vriendt, à l'examen des esquisses de deux panneaux historiques destinés à la décoration de la salle échevinale, à l'hôtel de ville de Bruges (Flandre occidentale).

Ces études, traitées avec un réel talent, sont très harmonieuses et en parfaite concordance avec les peintures déjà effectuées. Les deux panneaux en question représentent le Marché de Bruges.

Eglise
de Saint-Michel,
à Gand,
Tableau.

— Pour répondre à la dépêche de M. le Ministre de l'agriculture, en date du 25 avril 1900, il a été procédé à un nouvel examen du tableau de Van Dyck, *le Christ à l'éponge*, qui orne l'église de Saint-Michel, à Gand (Flandre orientale).

Il résulte de cet examen, auquel M. Lybaert, membre du Comité provincial des correspondants, assistait, ainsi que du contenu de la lettre de cet artiste, du 10 mars 1900, que celui-ci est complètement d'accord avec la Commission en ce qui concerne la nature des travaux à effectuer au tableau précité. Seulement, M. Lybaert semble attacher peu d'importance à la façon dont ces travaux devront être exécutés.

On ne peut perdre de vue, cependant, que les ouvrages projetés sont d'une nature très délicate et qu'ils réclament des soins exceptionnels. L'enlèvement du vernis, qui est totalement chanci, exige surtout des précautions minutieuses.

M. Lybaert a déclaré sur place, lors de la réunion, que le prix de 250 francs indiqué dans sa lettre du 10 mars 1900, n'est qu'une estimation toute approximative. De plus, il a déclaré ne pas vouloir se charger de ce travail, attendu qu'il n'est pas restaurateur de tableaux et qu'il convient qu'on devrait avoir recours à un restaurateur en dehors de la ville de Gand.

— Le 22 juin 1900, il a été procédé, dans l'église de Sainte-Anne, à Gand (Flandre orientale), à l'examen d'obits dont on sollicite le remplacement dans cet édifice.

Église
de Sainte-Anne,
à Gand.
Obits.

Il résulte de cette inspection qu'il n'y a pas lieu de replacer les panneaux en question. L'édifice a été décoré, à grands frais, de peintures monumentales; il ne serait pas convenable de les masquer par des objets n'offrant qu'un intérêt purement personnel.

— Il a été procédé, le 20 juin 1900, à l'examen des deux tableaux de la chapelle de Roeselberg, que le conseil de fabrique d'Hauwaert sollicite l'autorisation d'aliéner.

Chapelle
de Roeselberg.
Tableaux.

Les œuvres dont il s'agit, lesquelles représentent des portraits, n'ont aucune valeur artistique; elles sont dans un état de délabrement complet. En présence de cette situation, il n'y a aucun inconvénient à ce que le conseil de fabrique soit autorisé à les aliéner.

Eglise
de Leeuw-Saint-
Pierre,
Tableau.

— Le conseil de fabrique de Leeuw-Saint-Pierre ayant manifesté l'intention d'aliéner le tableau représentant *le Martyre de Saint-Pierre*, qui ornait le grand retable du maître-autel, enlevé récemment pour permettre la restauration du chœur de l'église paroissiale, il a été procédé, le 24 avril 1900, à l'examen de cette toile.

MM. Degroot et Dumortier, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cet examen.

L'œuvre dont il s'agit a été, de tout temps, attribuée à Gaspard De Crayer. Le peintre Descamps, dans son ouvrage intitulé : *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant*, Amsterdam, 1772, en donne une description et déclare qu'elle a été peinte par G. De Crayer. Bien que l'œuvre ne soit pas de tout premier ordre, cette attribution semble avoir quelque fondement, si l'on en juge par les qualités sérieuses qu'offrent la composition, le dessin et le coloris.

Ce tableau ne doit pas être aliéné. Il y a lieu de le conserver dans l'église pour laquelle il a probablement été exécuté et où les emplacements ne font pas défaut.

Il suffira de le confier à un spécialiste expérimenté qui le nettoiera avec soin et le revernira légèrement. Il n'exige pas d'autre travail. Le cadre à lui donner devra être très simple et ne pas dépasser la largeur de 15 centimètres.

Eglise de
Sainte Catherine,
à Hoopstraeten,
Décoration.

— Il a été procédé, le 15 mai 1900, à l'examen, sur place, du projet soumis officieusement en vue de la déco-

ration picturale des nefs et du transept de l'église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten (Anvers).

L'inspection avait surtout pour but de constater en quels matériaux sont construites ces parties du monument. Il en résulte qu'il n'y a guère que les colonnes, colonnettes et nervures qui soient en pierre blanche; le reste, de même que les grands arcs-doubleaux, est en briques crépies.

Il y a eu unanimité pour demander que la décoration soit tenue dans la plus grande simplicité; on a même émis le vœu qu'elle soit bornée exclusivement à la partie centrale des nervures et aux clefs de voûte.

Il est question de déplacer le jubé, surmonté de l'orgue, afin de dégager, en même temps que la grande fenêtre de la façade occidentale de l'église, l'entrée de celle-ci sous la tour. Cette idée doit être encouragée; sa réalisation constituerait une amélioration considérable au point de vue de la perspective du monument. Deux emplacements pour la tribune de l'orgue sont proposés: l'un dans la chapelle de la nef nord, contre le transept; l'autre entre les arcades du chœur, du même côté. Il y aura lieu d'étudier des projets dans ces deux hypothèses.

— L'examen des essais de polychromie effectués à un autel latéral de l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant), auquel il a été procédé, le 16 juin 1900, de concert avec M. Degroot, membre du Comité des correspondants, a eu pour conséquence de démontrer que ce décor doit être tenu dans une gamme plus discrète. Il ne faut pas, en effet, que ladite décoration lutte avec les fresques anciennes qui avoisinent les meubles en question.

Église
de Saint-Pierre,
à Anderlecht.
Peintures
décoratives.

En conséquence, il y a lieu d'arrêter le travail entamé à

l'autel de la Sainte-Vierge et d'entreprendre un nouvel essai à l'autel de la Sainte-Famille. La décoration doit être très simple, bornée à des tons plats rehaussés de quelques points de dorure ; le grain de la pierre doit rester apparent sous une légère peinture traitée en mat. L'artiste pourra d'ailleurs s'inspirer avec fruit, pour cette opération, de la niche qui se trouve dans la chapelle du Saint-Sacrement et d'ex-voto anciens que possède l'édifice.

Le même principe est applicable à la polychromie du maître-autel ; la peinture des volets, qui vient d'y être exécutée, laisse beaucoup à désirer.

Au-dessus de chacun des deux autels latéraux sont incrustés dans le mur des culs-de-lampe et des dais destinés les uns à recevoir, les autres à surmonter des statues. Les dispositions architectoniques de l'édifice ne se prêtent nullement à ces accessoires, lesquels sont d'ailleurs inutiles, les autels étant suffisamment complets tels qu'ils sont. Il conviendra de les faire disparaître.

Il est extrêmement regrettable que, pour la restauration intérieure de l'église, on ait abusé de l'emploi du ciment imitant l'appareil de pierre. C'est là un trompe-l'œil peu digne du monument remarquable auquel on l'a appliqué.

On doit de même condamner l'application, contre les murs du chœur, de tringles en fer forgé lourdes et compliquées destinées à soutenir les tentures lors des services funèbres. Si elles ne peuvent être enlevées complètement, il faudra tout au moins faire disparaître celles établies au côté sud devant un monument funéraire très important et devant une arcade ornementée, sur lesquels ces barres se découpent fort désagréablement. Il conviendra de substituer

à la teinte noire des tringles qui seront maintenues, une coloration d'aspect moins lourd.

Au tympan du portail ouest de l'église se trouvaient autrefois trois statues : au centre celle de Saint-Pierre, patron de l'église; à droite et à gauche celles de Saint-Guidon et de Saint-Paul. Les deux dernières ont été remises à leur place, mais on a substitué à celle de Saint-Pierre une minuscule statue de la Sainte-Vierge posée sur un socle vulgaire disproportionné à la place qu'il occupe. L'ancienne disposition doit être rétablie, d'autant plus que la statue de Saint-Pierre existe encore.

— Conformément au dernier paragraphe du rapport de la Commission, en date du 25 septembre 1899, il a été procédé, le 25 avril 1900, en l'église de Vielsalm (Luxembourg), à l'examen de l'une des verrières dont l'exécution est confiée à M. Osterrath.

Église
de Vielsalm.
Verrières.

La verrière-spécimen dont il s'agit ayant été traitée dans de bonnes conditions, il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'exécution de l'ensemble de l'entreprise soit autorisée définitivement suivant les dessins qui ont reçu le visa.

— Il a été procédé, le 5 mai 1900, dans l'atelier de M. Bardenhewer, à l'examen de l'une des verrières de l'église d'Ohey (Namur), exécutée à titre de spécimen, conformément au rapport du 50 décembre 1899.

Église d'Ohey.
Vitrail.

Le travail exécuté paraît satisfaisant. Il est d'ailleurs conforme aux dessins approuvés. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le conseil de fabrique soit autorisé à faire exécuter l'ensemble des vitraux projetés.

Lors de l'inspection, l'attention de l'auteur a été appelée sur la coloration de certains verres mis en œuvre et sur

quelques détails de la décoration architecturale de la verrière qui laissent à désirer. Il devra tenir compte — il s'y est engagé du reste — des recommandations qui lui ont été faites à cet égard lors de l'exécution des autres verrières.

Eglise de Libin.
Vitrail.

— Pour satisfaire au dernier paragraphe du rapport de la Commission, en date du 50 septembre 1899, un spécimen des vitraux destinés à l'église de Libin (Luxembourg) a été exécuté et mis à la place qui lui est destinée.

Cette verrière étant convenablement exécutée, il n'y a aucun inconvénient à ce que le conseil de fabrique soit autorisé, en vertu de l'arrêté royal du 16 août 1824, à faire exécuter les autres verrières projetées.

Eglise
de 'S Heeren-
Elderen.
Vitrail.

— A la demande du conseil de fabrique, il a été procédé à l'examen du nouveau vitrail placé dans le chœur de l'église de 'S Heeren-Elderen (Limbourg).

Il résulte de cet examen que la verrière dont il s'agit a été exécutée dans des conditions très satisfaisantes. En présence de cette constatation, rien ne s'oppose à ce que le subside promis sur les fonds des Beaux-Arts soit liquidé.

Eglise
de Bertrix.
Vitraux.

— Il a été procédé, dans l'atelier de MM. Comère et Capronnier, à l'examen de deux vitraux exécutés pour le chœur de l'église de Bertrix (Luxembourg).

Les auteurs ont tenu compte de la recommandation qui leur a été faite de donner à ces verrières une coloration plus énergique qu'à celles placées précédemment dans le même édifice. Néanmoins, cette coloration eût pu être encore un peu plus accentuée dans les médaillons. Il conviendra que, pour les vitraux restant à placer dans le chœur, on fasse droit à cette observation. Quoi qu'il en soit, rien ne s'oppose

à ce que le subside alloué par l'État pour ce travail décoratif soit liquidé.

— La visite à l'atelier de MM. Comère et Capronnier a été mise à profit pour examiner le vitrail exécuté pour être placé dans la nef sud de l'église de Notre-Dame, à Tongres (Limbourg).

Église
de Notre-Dame,
à Tongres.
Vitrail.

Bien que laissant un peu à désirer sous le rapport de l'unité dans l'ensemble de la coloration et qu'il y ait un peu d'encombrement dans la composition, ce vitrail est susceptible d'approbation. En conséquence, rien ne s'oppose à ce qu'il soit installé à la place qu'on lui destine.

— A la demande de M. Braecke, il a été procédé, dans l'atelier de ce sculpteur, à l'examen des modèles, demi-grandeur d'exécution, des bas-reliefs des tympans des trois portes de la façade principale de l'église de Saint-Joseph, à Ostende (Flandre occidentale).

Église
de Saint-Joseph,
à Ostende.
Bas-reliefs.

Ces modèles paraissent satisfaisants. L'artiste peut être autorisé à passer à l'exécution définitive. Toutefois, lors de la mise au point, il fera bien de réduire un peu les proportions des figures du bas-relief représentant le Songe de Saint-Joseph, lesquelles paraissent plus volumineuses que celles du bas-relief représentant la Mort du Saint.

L'attention de M. Braecke a été appelée sur la nécessité, au cours de l'exécution en pierre, de bien s'inspirer du caractère des œuvres anciennes du type de celles qu'il est appelé à réaliser.

— La visite de l'église de Leeuw-S'-Pierre, qui a eu lieu le 24 avril 1900, a été mise à profit pour examiner une statue en plâtre reléguée dans la chapelle des fonts baptismaux et que le conseil de fabrique sollicite l'autorisation d'aliéner.

Église
de Leeuw-Saint-
Pierre.
Statue.

MM. Degroot et Dumortier, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cet examen.

D'après une lettre de M. le comte de Limburg-Stirum, qui figure au dossier, cette statue, œuvre de Théodore Verhaegen, fait partie du cénotaphe élevé à la mémoire du troisième baron de Leeuw, décédé en 1720, qui se trouve dans le chœur. Elle contribue donc à rappeler un souvenir intéressant au point de vue de l'histoire locale. En conséquence, il n'y a pas lieu de l'aliéner. S'il y a des inconvénients graves, ce qui ne semble nullement démontré, à la remettre dans le chœur, où elle se trouvait avant la restauration de celui-ci, rien n'empêche de la placer dans l'église même, dans le transept par exemple, où il ne sera pas difficile de lui trouver une place convenable.

Eglise de Waha.
Pierres
tumulaires.

— Il a été procédé, le 13 juin 1900, à l'église de Waha (Luxembourg) à l'examen du travail qui avait pour objet le déplacement des pierres tombales placées autrefois dans le pavement de cet édifice.

Il a été constaté que le travail a été fait avec soin et que ces pierres sont désormais à l'abri de toute détérioration.

Les vides qui se sont produits par l'enlèvement des dalles tumulaires, ont obligé le conseil de fabrique à repaver entièrement le chœur et la partie de l'église où se trouvaient les pierres tombales. Il s'est trouvé en outre que le sous-sol était dans des conditions si fâcheuses qu'il n'était pas possible d'établir un bon pavement sans l'asseoir sur une maçonnerie en briques.

Les frais de ces travaux se sont élevés assez notablement au delà des prévisions et dépassent en réalité les ressources du conseil de fabrique.

En présence de cette situation, une intervention assez large du Ministère de l'Agriculture et des Beaux-Arts serait justifiée.

En effet, l'église de Waha est une construction très ancienne qui est loin d'être dénuée d'intérêt archéologique. L'inscription de la pierre de consécration, fort connue de tous les savants qui, en Belgique, s'occupent d'épigraphie, et dont le fragment qui manquait a été retrouvé dans les travaux récents opérés en vue du déplacement des dalles tumulaires, prouve que l'église date des premières années du XI^e siècle, date qui est corroborée par l'ensemble de la construction.

D'autre part, il a été constaté que le déplacement des pierres tombales, de même que les travaux de repavement, ont été exécutés avec soin et intelligence.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a revêtu de son visa :

1^o Le projet relatif à la construction d'un hôtel communal à Roulers (Flandre occidentale). L'attention de l'architecte, M. Denys, a été appelée sur la convenance de supprimer la partie supérieure des fenêtres à l'étage de l'arrière-corps ;

Hôtel communal
de Roulers.

2^o Le projet concernant la restauration des grandes halles de Courtrai (Flandre occidentale). Le Collège s'est rallié à l'avis du Comité de ses correspondants, qu'il y a lieu de restaurer la façade vers la cour des halles dans son état le plus ancien et celle vers la rue des Halles dans son dernier état, c'est-à-dire avec logettes ou échoppes. Il désire aussi

Halles
de Courtrai.

voir introduire quelques lucarnes dans la toiture, tant pour rompre la monotonie de celle-ci que pour assurer la ventilation de la charpente. Avant de se prononcer définitivement sur le projet de restauration de la façade vers la rue de Tournai, il importera de s'assurer s'il ne se trouve pas d'indications sous le placage ajouté en 1820; architecte, M. De Geyne;

Tour Burban,
à Ath.

5° Le projet de travaux complémentaires que nécessite la restauration de la tour Burban, à Ath (Hainaut); architecte, M. Fourdin;

Ancien château
de Franchimont.

4° Le projet concernant des travaux de consolidation à exécuter à l'ancien château de Franchimont (Liège). La Commission insiste toutefois pour que, provisoirement, l'on se borne aux déblais, aux travaux de consolidation absolument urgents, ainsi qu'à des échantillons peu nombreux et petits de rejointoyage et de chape pour les murs. Lorsqu'ils seront exécutés, on ira en faire l'inspection. Les travaux de rejointoyage et les chapes étant de nature à jouer un rôle important dans l'ensemble de la vieille forteresse, il est absolument nécessaire que l'on se mette parfaitement d'accord sur le mode d'exécution à adopter; architecte, M. Lohest.

Halles d'Ypres.

— Le premier étage de la halle d'Ypres (Flandre occidentale), dont le pavement a été enlevé il y a quelques années, a fait l'objet d'une inspection le 21 juin 1900.

L'enlèvement du dallage a été opéré parce qu'il se trouvait en très mauvais état et constituait un danger pour la circulation; il était complètement disloqué et les dalles étaient en grande partie usées.

Si cette situation s'est prolongée outre mesure, c'est parce que l'on n'était pas d'accord sur le mode à adopter pour le

nouveau dallage. Plusieurs études ont été faites successivement sans que l'on se soit arrêté à aucune d'elles. Aujourd'hui, un projet définitif de carrelage, établi d'après des types anciens, paraît rencontrer l'assentiment de l'autorité locale; il sera soumis incessamment à l'avis des autorités compétentes.

Il y a lieu de remarquer que si la salle a été privée pendant plusieurs années de son pavement, il n'en est résulté aucun inconvénient pour les voûtes sur lesquelles il était établi.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la construction d'un presbytère à Budingem (Brabant); architecte, M. Rau ;

Construction
et restauration
de presbytères.

2° A la construction d'un presbytère à Boutersem (Brabant); architecte, M. Langerock ;

3° A l'agrandissement et à la restauration du presbytère de Ramelot (Liège); architecte, M. Feuillat ;

4° A l'exécution de travaux d'appropriation et d'agrandissement au presbytère d'Ollignies (Hainaut) ; architecte, M. Sonnevillè ;

5° A la construction d'une annexe au presbytère de Natoye (Namur); architecte, M. Lange ;

6° A l'exhaussement du presbytère de Saint-Jean-Geest (Brabant); architecte, M. Van Halen ;

7° A l'exécution de travaux de restauration au presbytère d'Exel (Limbourg); architecte, M. Martens.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs :

Eglise
de la Chatqueue,
à Seraing.

1° A la construction d'une église à la Chatqueue, sous Seraing (Liège); architecte, M. Lohest ;

Eglise
de Westmalle.

2° A l'agrandissement et à la restauration de l'église de Westmalle (Anvers), sous réserve d'augmenter un peu la superficie du baptistère et à la condition que la nouvelle tour soit la reproduction exacte de l'ancienne, qu'on remette en œuvre, dans les parements extérieurs, les anciens matériaux et qu'on observe la disposition de ceux-ci; architecte, M. Gife ;

Eglise
de Saint-Servais
lez Namur.

3° A l'agrandissement de l'église de Saint-Servais (Namur), moyennant de tenir compte des recommandations faites par M. l'architecte provincial dans son rapport du 1^{er} mai 1900 ; architecte, M. Van Gheluwe ;

Eglise
de Beernem.

4° A l'agrandissement et à la restauration de l'église de Beernem (Flandre occidentale). L'attention de l'auteur, M. l'architecte Buyck, a été appelée sur la convenance d'examiner si le pied de la flèche ne devrait pas être un peu élargi et s'il ne pourrait supprimer trois des lucarnes de ladite flèche ;

Eglise
de Nokere.

5° A l'établissement d'une voûte en bardeaux à la grande nef de l'église de Nokere (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert ;

Eglise de
Vieux-Walleffes.

6° A la construction d'une sacristie à l'église de Vieux-Walleffes (Liège), sous réserve d'aérer convenablement ce bâtiment et d'y augmenter l'éclairage ;

7° A l'établissement d'un portail en bois de chêne à l'entrée de l'église de Proven (Flandre occidentale); architecte, M. Soete;

8° A l'installation d'un carillon dans la tour de l'église de Notre-Dame, à Verviers (Liège);

9° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Saffelaere (Flandre orientale) : maître-autel;

Messancy (Luxembourg) : complément du mobilier;

Commanster, sous Beho (Luxembourg) : mobilier complet;

Fontin, sous Esneux (Liège) : buffet d'orgue;

Villers-Sainte-Gertrude (Luxembourg) : mobilier complet;

Avins-en-Condroz (Liège) : buffet d'orgue;

Rongy (Hainaut) : buffet d'orgue.

— Il a été procédé, le 17 avril 1900, à l'inspection de l'église de Saint-Germain, pour la reconstruction de laquelle un projet est présenté aux autorités compétentes.

MM. Boverouille, Dardenne et Sosson, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, assistaient à cette visite.

L'église de Saint-Germain, bâtie en moellons, est une construction romane dont l'édification semble remonter au commencement du XII^e siècle. La grande nef atteint une hauteur importante, inusitée même à l'époque romane pour les églises de localités modestes. Les bas-côtés, dont l'un est en pierre, l'autre en brique, séparés de la nef centrale par des arcades en plein cintre reposant sur de gros piliers carrés, ont été reconstruits et élargis successivement à des époques relativement récentes. Le chœur a été raccourci, ce

qui est attesté par les arcs aveugles décorant les murs à l'extérieur, arcs qui n'ont plus tout leur développement. La tour a subi d'importants remaniements, des restaurations faites au moyen de briques, etc.; elle n'offre plus aucun intérêt et est très délabrée.

La charpente en beau bois de chêne de la haute nef, bien que ne datant pas de la construction primitive, est très intéressante. Chaque chevron porte ferme; ces fermes ne sont espacées que de 0^m50 d'axe en axe. Les poutres formant ancrages ne sont distantes entre elles que d'un mètre. Les coyaux semblent avoir été ajoutés lorsqu'on a quelque peu exhaussé, au moyen d'une maçonnerie de brique, la partie supérieure des murs de la haute nef; cet exhaussement n'a été opéré qu'à l'extérieur.

Il n'y a aucun motif pour reconstruire l'église de Saint-Germain; au contraire, son importance architectonique et archéologique est suffisante pour qu'il y ait lieu de ranger la nef et le chœur dans la 5^e classe des monuments du culte.

Telle qu'elle est actuellement, l'église est insuffisante pour les besoins de la population. Mais rien n'empêche de l'agrandir du côté de la tour. La table de communion, qui est installée dans la nef, pourra être reculée jusqu'à l'arc triomphal, ce qui augmentera encore l'espace réservé aux fidèles.

D'autre part, le chœur qui a été raccourci et qui, par ce fait, est trop petit pour y exercer convenablement les cérémonies du culte, devra être rétabli tel qu'il existait autrefois en le prolongeant de deux à trois mètres.

Les murs des bas-côtés sont délabrés; il faudra les reconstruire. Le prolongement du vaisseau du côté de la

tour permettra de ramener les bas-côtés à leur ancienne largeur, c'est-à-dire en rapport avec celle de la haute-nef et avec les traditions romanes. Il est même probable qu'on retrouvera les fondations primitives des murs extérieurs.

Étant donné le voisinage de la cure, il y aura lieu de réserver tout l'espace disponible pour le prolongement de la nef; par conséquent, la nouvelle tour devra être érigée sur l'un des côtés de l'église.

L'édifice paraît avoir été recouvert autrefois par des plafonds en bois; ils devront être rétablis. Il est à supposer qu'on en retrouvera des traces suffisantes pour les reconstituer dans leurs dispositions primitives.

Il doit être entendu que toutes les maçonneries nouvelles seront exécutées en moellons analogues à ceux mis en œuvre dans les parties primitives du temple.

L'architecte devra être engagé à faire mettre les maçonneries à découvert par l'enlèvement des crépissages, afin de pouvoir relever avec un soin méticuleux l'église actuelle et étudier un projet d'agrandissement et de restauration basé sur les découvertes qu'il pourra faire et sur les indications qui précèdent. Au besoin, il pourra s'inspirer d'autres monuments du voisinage et de la même époque, notamment de l'église de Wierde, qui offre beaucoup d'analogie avec celle de Saint-Germain.

— A la demande de M. le Ministre de la justice, il a été procédé, le 5 mai 1900, à l'examen sur place de la question relative à l'orientation à donner à l'église d'Assenois, commune d'Offagne (Luxembourg).

Le plan de la nouvelle église, approuvé par arrêté royal du 5 mars 1899, prévoit l'érection de l'édifice sur un terrain

appartenant à la fabrique, en dehors du cimetière et son orientation conformément aux traditions et aux prescriptions liturgiques, c'est-à-dire le chœur vers l'est.

Lorsque l'on a mis la main à l'œuvre pour établir les fouilles des fondations, l'administration communale a, de sa propre autorité, ordonné de changer cette orientation et de placer la façade principale vers le sud, où se trouve la place publique du village et, par conséquent, le chœur au nord, changement qui a immédiatement soulevé des protestations. Ledit collège estime que l'édifice projeté ne peut être établi conformément au plan approuvé parce qu'il empiéterait sur les voies communales aussi bien du côté du chœur que du côté de la façade principale; il se refuse absolument à laisser réduire la largeur de ces voies.

L'opposition que fait la commune à la réduction de largeur des chemins communaux est parfaitement justifiée; aussi y a-t-il lieu d'y faire droit.

Mais, s'il convient de lui donner satisfaction sur ce point, il ne saurait en être de même en ce qui concerne la disposition à donner à l'édifice. Il importe, en effet, que l'église soit orientée, non seulement pour conserver une tradition constante et respecter les règles liturgiques, mais encore au point de vue de l'éclairage et de la conservation de l'édifice. Exposer tout un flanc de celui-ci aux vents violents qui règnent sur les hauts plateaux de l'Ardenne, comme c'est ici le cas, ce serait le vouer à de très promptes détériorations et à un entretien coûteux; on devrait, en outre, recourir à des palliatifs tels que cimentage, etc., qui ont servi à plusieurs églises du voisinage et qui ne sont pas dignes d'un édifice du culte. Et ce serait d'autant plus regrettable que

l'on peut sauvegarder les divers intérêts en cause tout en érigeant l'église exclusivement sur le terrain cédé par la fabrique et ce suivant l'orientation normale adoptée en premier lieu. Il suffira, à cette fin, de réduire un peu la longueur du nouvel édifice et d'en augmenter la largeur de façon à conserver la surface requise et de placer la tour tout à fait en saillie sur la nef au côté sud. La base de la tour formerait porche; de cette façon l'entrée du temple se trouverait vers la place publique, ce qui, en somme, paraît être la grande préoccupation de l'administration communale.

Si une entente n'est pas possible dans ces conditions, il ne restera qu'un seul autre parti à prendre, c'est de reconstruire l'église à son emplacement actuel, au centre du cimetière, où elle sera orientée.

Lors de la visite des lieux, il a été constaté que le sable approvisionné pour la bâtisse ne vaut absolument rien; il doit être écarté.

Quelques seuils de fenêtres jumelles, déjà exécutés, sont composés d'une seule pièce. Cet appareillage défectueux n'est pas admissible, car il expose lesdites pierres à se briser lors du tassement des maçonneries; on fera bien de les faire scier.

Les constatations qui précèdent démontrent que la présence d'un surveillant à demeure sera absolument indispensable au chantier pendant toute la durée des travaux; il y a lieu d'insister vivement sur ce point.

— Il résulte d'un examen récent que la chaire à prêcher placée dans l'église de Genck (Limbourg) a été exécutée dans de bonnes conditions. Il y a donc lieu de liquider le subside promis sur les fonds des Beaux-Arts en vue de ce travail.

Eglise
des SS. - Pierre-
et-Paul,
à Châtelet.

— Le buffet d'orgue placé dans l'église des SS.-Pierre-et-Paul, à Châtelet, a fait l'objet d'une inspection le 19 avril 1900.

MM. Devillers et Hubert, membres du Comité provincial des correspondants du Hainaut, assistaient à cette visite, laquelle a démontré que le meuble dont il s'agit a été convenablement exécuté. En conséquence, le subsidé promis pour ce travail sur les crédits des Beaux-Arts peut être liquidé.

Eglise
de Peuthy.

— Pour émettre un avis en toute connaissance de cause sur la proposition du conseil de fabrique de l'église de Peuthy, tendante à aliéner d'anciens meubles garnissant l'église qui va être démolie pour faire place à un nouvel édifice, il a été procédé, le 29 mai 1900, à l'examen de ces meubles.

MM. Cardon et Degroot, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cette visite.

L'adjudication récente des travaux de reconstruction de l'église a donné lieu à une majoration assez importante sur le montant de l'évaluation, de sorte que les ressources locales seront entièrement absorbées par cette entreprise. Dans ces conditions et vu que la vente projetée des anciens meubles ne produirait vraisemblablement qu'une somme insignifiante — ils ne sont évalués ensemble qu'à 575 francs, — il paraît préférable de conserver ces objets et de les replacer, tout au moins provisoirement, dans le nouveau temple. Plus tard, si les ressources le permettent, on pourra examiner s'il y a opportunité de pourvoir à leur remplacement.

Quelques monuments funéraires peu importants au point de vue artistique, mais intéressants pour l'histoire locale, se trouvent dans l'ancienne église. Il importera de les replacer

dans le nouvel édifice et de les encastrer dans les murs à des endroits peu apparents.

L'église possède aussi quelques tableaux qui seront utilisés pour la décoration de l'édifice. Parmi ces toiles il en est une qui offre un certain intérêt. Elle représente les Œuvres de Miséricorde et réclame les soins d'un restaurateur compétent.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

1° Le projet relatif à la restauration de l'église de Massemen-Westrem (Flandre orientale), sous réserve qu'il sera tenu compte de toutes les observations faites par M. l'architecte provincial dans son rapport du 15 mai 1900. L'attention de l'architecte, M. Vaerwyck, a été appelée particulièrement sur la remarque judicieuse que fait M. Mortier au sujet de l'emploi de la pierre de Baelegem, de préférence à celle d'Euville ;

Eglise
de Massemen-
Westrem.

2° Le projet relatif à la restauration extérieure du chœur, du transept et de la tour de l'église d'Assche (Brabant) et à la construction d'une flèche. L'attention de l'architecte, M. Collès, a été attirée sur le retour des panneaux du clocher, sous la corniche, qui ne paraît pas justifié. On l'a aussi engagé à supprimer trois des lucarnes de la flèche ; une seule suffit pour donner accès à la toiture ;

Eglise d'Assche.

3° Le projet des travaux de restauration qu'on propose d'exécuter à l'église de Saint-Remy, commune de Bleid (Luxembourg) ; architecte, M. Van Gheluwe ;

Eglise
de Saint Remy.

- Église d'Elewyt. 4° Le projet concernant des travaux d'appropriation à exécuter à l'intérieur de l'église d'Elewyt (Brabant);
- Église de Kerkom. 5° Le projet de travaux d'assèchement à exécuter aux murs de l'église de Kerkom (Limbourg); architecte, M. Serrure;
- Église de Saint-Pierre, à Louvain. 6° Le projet d'une quatrième série de travaux à exécuter pour la restauration de l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant); architecte, M. Langerock;
- Église de Cachtem. 7° Le projet de restauration des toitures de l'église de Cachtem (Flandre occidentale); architecte, M. Soete;
- Église de Vissenaeken-Saint-Pierre. 8° Le projet concernant des travaux de réparation à effectuer à la tour de l'église de Vissenaeken-Saint-Pierre (Brabant); architecte, M. Verheyden;
- Chapelle-Dieu, à Gembloux. 9° Le projet de restauration de la Chapelle-Dieu, à Gembloux (Namur); architecte, M. Van de Voorde;
- Église de Saint-Bertin, à Poperinghe. 10° Le projet de travaux d'appropriation à exécuter au portail de l'église de Saint-Bertin, à Poperinghe (Flandre occidentale); architecte, M. Van den Borre;
- Église d'Aubechies. 11° Le projet de restauration de l'église d'Aubechies (Hainaut). L'attention de l'auteur, M. l'architecte Sonnevile, a été appelée sur la convenance d'examiner avec soin : a) s'il ne serait pas utile de donner un peu plus d'inclinaison aux pignons du porche et de la sacristie; b) si les embrasures des fenêtres anciennes sont telles que les plans et les coupes les renseignent; c) s'il faut des couvertures saillantes aux pignons; d) si les corbeaux, sous les toitures, ne devraient pas avoir plus de saillie;
- Église de Fosses. 12° Le projet de restauration extérieure de l'église de Fosses (Namur); architectes, MM. Cador et Procet;
- Église de Fieurnis. 15° Le projet de travaux de restauration à effectuer aux

toitures de l'église de Fleurus (Hainaut); architecte, M. Simon.

— Lors d'une inspection qui a eu lieu le 24 avril 1900, à l'église de Leeuw-Saint-Pierre et à laquelle MM. Dumortier et Degroot, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient, il a été constaté que les travaux de restauration intérieure du chœur ont été exécutés dans de bonnes conditions, ainsi que le déclare, du reste, le procès-verbal de réception dressé par l'architecte dirigeant et approuvé par l'architecte provincial en chef.

Eglise
de Leeuw-Saint-
Pierre.

Il y a lieu, en conséquence, de liquider le subside de fr. 545-97, promis, sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de cette entreprise.

L'appareil en pierre du chœur, qui a été mis à nu, est très beau; la taille de quelques pierres nouvelles n'est pas tout à fait conforme à la taille ancienne; il importera de la revoir.

L'espèce de portique moderne, en marbre, accolé au côté nord du chœur devra être enlevé; il fait tache dans cette partie intéressante de l'édifice. A côté de ce portique se trouve encastrée dans le mur une plaque funéraire en marbre blanc gravé; il conviendra de la retirer un peu du mur, afin qu'elle ait une saillie d'environ un centimètre sur le parement.

Les stalles devront être légèrement déplacées, afin qu'elles se trouvent, de chaque côté, au centre du mur latéral du chœur et écartées du mur de quelques centimètres pour que l'air puisse circuler entre leur dossier et le mur.

Lorsqu'on étudiera le projet du retable du maître-autel, il faudra tenir compte que la tombe ancienne en pierre blanche, qui est très intéressante, doit être conservée avec soin.

Eglise
de Leeuw-Saint-
Pierre.

— Dans une délibération en date du 6 décembre 1899, le conseil de fabrique de Leeuw-Saint-Pierre (Brabant) déclare qu'il y a nécessité de restaurer les nefs et le transept de l'église de cette localité; que, pour pouvoir présenter un devis estimatif, il faudrait d'abord exécuter les travaux préliminaires de débadigeonnage intérieur des parties susmentionnées. Ledit collège demande, en conséquence, l'autorisation de faire exécuter ces ouvrages par M. Brassine, qui a effectué ceux du chœur.

La nécessité de restaurer l'édifice s'est, en effet, imposée il y a quelque temps, par l'écrroulement inopiné de l'une des colonnes de la nef, ce qui a entraîné la chute d'une partie de la voûte.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'on enlève le crépissage, travail qui est d'ailleurs en grande partie exécuté aujourd'hui.

Le projet de restauration dont l'étude a dû être activée à la suite de l'accident précité, est envoyé à l'avis des autorités compétentes. Il comprend, entre autres travaux, le remplacement des trois colonnes de la nef que l'architecte déclare se trouver, à l'intérieur, en aussi mauvais état que celle qui s'est écroulée récemment. Naturellement, c'est à l'architecte, responsable de la bonne exécution de la restauration, qu'il appartient de décider si cette solution radicale est absolument indispensable. Toutefois, il y a lieu d'appeler toute son attention sur la délicatesse d'un travail semblable et sur la nécessité de bien examiner s'il ne pourrait l'éviter. En tous cas, il y aura de grandes précautions à prendre et il devra vérifier si l'édifice est suffisamment ancré. Il devra, en outre, veiller à ce que la hauteur et la taille de l'appareil ancien soient scrupuleusement observées.

Après la restauration intérieure de l'église, on disposera, dans le transept, en face des bas-côtés, de deux vastes panneaux fort bien aménagés, pour recevoir des fresques dans le genre de celles qui décorent les transepts des églises d'Anderlecht et de Meysse.

Il importera de profiter des travaux à entreprendre pour faire en sorte que les eaux pluviales ne séjournent pas au pied de l'édifice en dotant celui-ci d'un trottoir avec pente suffisante vers l'extérieur.

L'attention des autorités locales devra être appelée sur la convenance de ne plus autoriser le placement de monuments funéraires contre les murs de l'église et sur le danger qu'il y a de creuser des tombes à proximité des fondations du monument.

Sur l'un des piliers de la grille, à l'entrée de la cour du presbytère, se trouve un lion en pierre d'un bon style et d'une bonne exécution. De même, sur les piliers de l'une des entrées du cimetière se trouvent deux lions également en pierre mais moins intéressants que le premier, tandis que l'entrée opposée du cimetière en est dépourvue. Il semble désirable de rapprocher ces sculptures en plaçant celle du presbytère sur l'un des piliers du cimetière où il n'y en a pas ; elle y sera mieux à sa place et mieux appréciée.

— A la demande du conseil communal, il a été procédé, le 17 avril 1900, à l'examen de l'ancienne tour de l'église de Glons (Liège).

Ancienne église
de Glons.

Depuis 1888, les exercices du culte ne s'y célèbrent plus et l'édifice est à l'abandon.

Le vaisseau, où rien n'attire et ne fixe le regard, se dégrade et sa ruine ne tardera pas à être consommée. Il y a

d'autant moins d'inconvénient à en autoriser la démolition que celle-ci apportera au cimetière un accroissement de superficie dont la nécessité se fera sentir avant peu. Les matériaux trouveront, à pied-d'œuvre, leur emploi tout indiqué à la construction d'un mur d'enceinte à la petite nécropole, qu'aucune clôture ne défend aujourd'hui contre des incursions et des déprédations.

Les maçonneries de la tour n'ont pas trop souffert des injures du temps et la solidité de sa charpente est encore très satisfaisante. La tour est peu élevée, massive et carrée et le lierre qui en tapisse, de place en place, la face principale lui donne une physionomie rustique. Sa position, aux confins de la commune, sur une côte d'où l'on découvre, au premier plan, les logis de la paroisse éparpillés dans le vallon, au loin des horizons parsemés d'arbres et de cultures, ajoute au pittoresque que dégage tout son ensemble. Elle remonte au xvi^e siècle, mais la croyance du pays lui assigne une origine plus ancienne. Ces dernières conjectures ne revêtent pas de consistance. Bâtie en partie de moellons extraits des carrières de Sichen, la tour a subi, à des moments qu'il ne serait pas aisé de déterminer, des remaniements qui en ont altéré le caractère. Si elle ne menace pas ruine, elle a besoin, autant au dehors qu'au dedans, d'être soumise à une restauration à laquelle il sera nécessaire de joindre la réfection de la couverture ardoisée de sa flèche trapue. Ces divers travaux accomplis, la tour pourra être affectée à l'installation du Christ de la Mission qui s'élève dans le champ funèbre, ou bien être rendue aux offices divins à certains jours de l'année.

Les amis de la campagne, en quête de sites paisibles et

d'impressions poétiques, se répandent, à la belle saison, dans la vallée qu'arrose le Geer. Leur attention se porte et se repose sur ce spécimen du passé, l'unique page qui figure encore dans le livre de l'histoire locale.

Les habitants, de leur côté, assisteraient consternés au démembrement et à la disparition de cet aïeul vénérable qui fut témoin de toutes leurs joies, de toutes leurs douleurs, qui rappelle, dans leurs cœurs, les pieux souvenirs des différentes époques de leur vie.

Ces considérations, en dehors de l'agrément qu'offre l'aspect de la tour, du rôle qu'elle joue dans le panorama du village, suffisent à la protéger contre toute destruction et à la ranger dans la 3^e classe des monuments.

— Pour répondre à une demande de l'administration communale de La Hulpe (Brabant), il a été procédé, le 4 mai 1900, à l'inspection de l'église de cette localité en vue de s'assurer si elle peut être rangée au nombre des édifices monumentaux du culte.

Eglise
de La Hulpe.

L'église de La Hulpe est formée de trois nefs séparées par de grosses colonnes rondes. Le chœur, bâti en pierre blanche, date du commencement du xvi^e siècle et est terminé par une abside à trois pans avec contreforts aux angles. Les collatéraux ont été reconstruits en 1855-1856 pour élargir l'édifice. Ils sont en briques. A cette époque, on a recouvert les trois nefs d'une seule toiture à deux versants, qui est aujourd'hui dans un tel état de délabrement qu'elle doit être complètement renouvelée. Toutes les voûtes du chœur et des nefs sont modernes et en plâtre.

La tour forme une massive construction carrée surmontée d'une flèche écourtée à quatre pans qui s'aperçoit de très

loin, grâce à sa situation. Elle a subi des restaurations à diverses époques. Aujourd'hui, elle est percée d'étroites baies rectangulaires et la porte d'entrée est en style renaissance. Une tourelle circulaire la flanque au sud et renferme l'escalier. La tour, construite en pierre blanche, est fort délabrée. Le jubé y est installé sous une voûte en maçonnerie à nervures croisées formées d'un simple bandeau rectangulaire.

Il est difficile de préciser l'âge de la tour, qui est, en tous cas, la partie la plus ancienne du temple. Toutefois, ses dispositions, ses moulures, ses nervures, etc., semblent dénoter une origine romane.

La nef centrale paraît appartenir à la dernière période ogivale ; sous les combles on aperçoit ses anciennes fenêtres à ogive obtuse avec simple embrasure, sans aucune moulure. Les arcs réunissant les colonnes sont également très simples et paraissent remonter à la même époque ; les colonnes ne sont pas en rapport avec les arcs et il est possible que ces supports ont été entourés postérieurement d'une enveloppe qui en a augmenté sensiblement le diamètre.

Il résulte des constatations qui précèdent que la tour, la haute nef et le chœur ont une importance suffisante pour qu'il y ait lieu de les ranger dans la 5^e classe des monuments du culte.

Il importerait qu'on effectuât, à l'intérieur de l'édifice, des travaux de recherche. Il faudrait, par exemple, débarrasser une des colonnes du plâtre qui la recouvre, faire la même opération à différents endroits de la haute nef, du chœur et de la tour. Ce parti permettra d'établir un relevé

complet et exact de l'édifice et d'étudier un projet de restauration du temple dans ses dispositions primitives. Il semble peu rationnel de dépenser une somme relativement importante pour le renouvellement des toitures, en laissant à tout jamais la claire-voie masquée et en conservant les collatéraux dont l'aspect est des plus misérables.

D'autre part, l'autorité locale se propose de faire démolir l'insignifiante maison communale qui masque la vue de l'église et de faire effectuer d'importants travaux de transformation et d'embellissement à la place qui entoure l'église, de sorte que cette dernière sera isolée et exposée directement à la vue vers l'endroit le plus fréquenté de la commune. Il ne serait pas de bonne administration, pour cette importante localité, placée aux portes de la capitale, de mettre obstacle, par une économie mal entendue, à l'embellissement complet de la place principale du village.

On pourra profiter de la reconstruction des bas-côtés pour augmenter la superficie de l'édifice, laquelle, étant donné l'accroissement constant de la population, ne tardera guère à devenir insuffisante.

L'attention des autorités locales doit être attirée tout spécialement sur la convenance de faire en sorte que les eaux pluviales ne séjournent pas au pied de l'édifice en établissant tout autour de celui-ci un trottoir avec pente suffisante vers l'extérieur.

— Le 25 mai 1900, il a été procédé, pour répondre à l'invitation de M. le curé-doyen, à l'examen des essais de débadigeonnage effectués en l'église de Saint-Martin, à Alost (Flandre orientale).

Église
de Saint-Martin,
à Alost.

Tentées au mur d'une chapelle du pourtour, à une portion

de voûte et de nervures de ce dernier et à deux piliers d'une travée du chœur, ces épreuves ont paru satisfaisantes.

La pierre mise à nu est d'une tonalité grise qui produit bon aspect.

Il a été prescrit de respecter scrupuleusement la taille lors de l'enlèvement ultérieur du crépi, de s'abstenir de l'emploi de brosses ou d'instruments métalliques qui entameraient la pierre ou la brique des voûtes, d'exécuter les rejointoiements moins minces sans toutefois occasionner des empiétements sur les assises voisines. L'enduit devra céder sous la poussée de frictions lentes et délicates opérées à l'aide de torchons.

La réparation des parties peu éprouvées pourra continuer à se faire au ciment métallique.

Des ouvriers tenus en vue emploieront tous leurs soins à remplir ce programme, dont l'exécution demande autant d'attention que d'habileté.

Afin d'arriver plus sûrement à un bon résultat, M. Van Assche, membre de la Commission royale, s'est lié obligamment par la promesse de leur prêter, de vive voix, sur la manière de procéder, l'appui des conseils que lui dicte son expérience.

Il sera nécessaire de joindre aux travaux susdits de déplâtre la remise en lumière de l'encadrement mouluré en pierre de l'entrée basse de la sacristie que masque défavorablement un tambour.

Le lavage de la clef de voûte du pourtour a dévoilé, à l'entrecroisement des nervures, une peinture de trois tons. Cette découverte est probablement le présage de polychromies existant aux autres compartiments du déambulatoire.

Il conviendra d'user de prudence lorsqu'on les décrépira.

La disparition du badigeon devant restituer à toute la belle collégiale sa physionomie primitive, il est souhaitable que les pouvoirs publics encouragent les efforts artistiques des autorités locales en subsidiant une large part des ouvrages à accomplir.

— Il a été procédé, le 25 mai 1900, à l'examen du maître-autel de l'église de Saint-Martin, à Alost, dont l'état était signalé comme périliclitant.

Église
de Saint-Martin,
à Alost.

A part la table en marbre blanc qui mérite quelque attention avec le bas-relief de même matière qui en orne la face, le reste de cet énorme meuble de la fin du xviii^e siècle, constitué en bois aux parties supérieures, est médiocrement curieux et n'a rien à démêler avec l'art.

Ses dimensions peu gracieuses et manifestement disproportionnées à l'endroit qu'il occupe, sa caducité qui le démembre et expose l'officiant à des dangers, prescrivent, vu l'impraticabilité d'une réparation efficace et durable, de doter la magnifique collégiale d'un autel en harmonie avec son caractère gothique. Cette substitution dégagera les travées ogivales du chevet et rendra au chœur son effet et son ampleur. Comme corollaire, une belle perspective conduira l'œil avec agrément et raison jusqu'au fond des chapelles absidales à travers le pourtour du noble édifice.

— A la demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 31 mai 1900, à l'examen des travaux de débadigeonnage effectués dans l'église d'Alseberg.

Église
d'Alseberg.

MM. Degroot et Dumortier, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cette visite.

La plus grande partie de l'église a subi l'opération du

débadigeonnage. Il ne reste guère à décrépiter que le bas des murs des nefs latérales jusqu'au cordon qui règne sous les fenêtres. Ces parties de l'édifice devraient aussi être débadi-geonnées, afin que l'on puisse se rendre compte de la compo-sition des parements et de l'effet d'ensemble que produiraient ceux-ci entièrement mis à nu.

Des spécimens de rejointoyage ont été tentés dans la haute nef, aux parements en pierre des murs et aux voûtes en briques. Les échantillons opérés aux voûtes paraissent satisfaisants; ceux des murs laissent à désirer en ce sens que le rejointoyage est poussé trop loin; il atteint partiel-lement les pierres et donne par là aux maçonneries un aspect lisse qui, à distance, produit l'effet d'un crépissage. On doit se borner à boucher les joints ouverts sans toucher aux autres, et les nouveaux joints doivent observer un léger creux. En un mot, ils doivent être semblables à ceux exécutés à l'origine par les maçons.

Au chœur, on doit se borner à remplacer les quelques briques introduites lors de restaurations antérieures dans les parements en pierre, par des pierres analogues aux anciennes et à rejointoyer les parements suivant les indica-tions qui précèdent. Il n'y a pas autre chose à faire, pour le moment, dans cette partie du temple.

La restauration intérieure de l'église d'Alsemborg soulève quelques points qui ne manquent pas de présenter des difficultés et qui appellent une étude sérieuse, entre autres :

1° L'extrémité du bas-côté sud, près du chœur, où l'on relève des traces d'une tribune dont le sol était sensiblement plus élevé que celui du bas-côté et à laquelle on avait accès par une porte percée dans le mur oriental;

2° La chapelle nord, latérale au chœur, qui a subi de nombreuses modifications dans le cours des siècles et qu'il convient de rétablir, autant que possible, dans son état primitif;

3° Le grand arc sous la tour, qui n'a plus son développement primitif; la corde en est trop haut d'une ou de deux assises de pierre. C'est là, sans doute, le fait d'un remaniement opéré à la suite d'un incendie qui a détruit autrefois partiellement l'église. Les chapiteaux des piédroits supportant cet arc sont incomplets; de plus, ils devront être abaissés à leur niveau ancien.

L'étude de ces diverses questions conduira sans doute à celle du déplacement du jubé et du buffet d'orgue qui obstruent tout l'intérieur de la tour. Ce dégagement constituerait une amélioration considérable au point de vue de la perspective intérieure du monument. Il faudra rechercher avec soin si, anciennement, la tribune près du chœur n'était pas le jubé. En cas d'affirmative, il serait intéressant de rétablir cette disposition originale. Ce qui est certain, c'est que l'installation actuelle du jubé est de date relativement récente, la décoration intérieure de la tour le démontre clairement.

Le débadigeonnage de l'église a permis de constater qu'elle était autrefois polychromée; de nombreuses traces de peinture y sont visibles. On a même mis au jour une très intéressante fresque qu'il importe de conserver avec les plus grands soins.

Le talent déployé par le constructeur, l'ampleur des proportions et la situation exceptionnelle qu'occupe l'édifice dominant la vallée, font, de l'église d'Alsemberg un des

plus beaux temples religieux de la province. La Commission se fait un devoir d'engager les pouvoirs publics à ne pas ménager leurs subsides en vue de poursuivre, sans nul retard, l'entreprise de restauration qui est aujourd'hui en souffrance par suite de la pénurie des ressources locales.

Église
de Saint-Denis.

-- Lors d'une inspection récente dans la province de Namur, l'attention du Collège a été attirée sur la tour de l'église paroissiale de Saint-Denis.

Cette tour, reste d'une église qui a précédé le temple actuel, remonte à l'époque romane. Cette une construction imposante et pittoresque. Elle offre un mérite artistique et archéologique suffisant pour qu'il y ait lieu de la ranger dans la 5^e classe des monuments du culte.

L'édifice en question semble réclamer quelques travaux d'entretien et de restauration. Il serait utile d'engager les autorités locales à prendre des mesures pour que ces ouvrages puissent s'effectuer sans trop de délai, dans l'intérêt de la conservation du monument.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

R A P P O R T

AU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION
ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

P A R I S

Louvre. — Trocadéro
Musée de Cluny. — École des Beaux-Arts

Messieurs,

Les dispositions et les vastes dimensions des locaux que destine à notre Musée des Échanges et d'Art monumental la sollicitude du Gouvernement, nous permettent et nous obligent à la fois d'enrichir nos collections d'importants ensembles d'architecture décorée, qui contribuent, tant par leur mérite artistique à l'éducation des visiteurs, que par leur masse imposante à l'impression grandiose que l'on doit ressentir dès le seuil, et qui prépare si bien, par une admiration instinctive et pour ainsi dire forcée, à l'étude loyale et fructueuse des chefs-d'œuvre que nous proposons pour modèles à nos artistes.

Cette considération m'a surtout préoccupé et guidé dans

le choix de moulages, à acquérir en France, que je vais avoir l'honneur de vous soumettre.

*
* * *

De longue date, Messieurs, votre Comité a émis le vœu de pouvoir compléter l'enseignement admirable qui se dégage du fronton oriental du Parthénon, en faisant reposer ce magistral spécimen de l'art de Callicrate, d'Ictinus et de Phidias sur les huit colonnes dont les galbes et les inclinaisons, si savamment calculés, si habilement mariés aux courbes du stylobate et du fronton, suffiraient à établir à jamais la gloire des architectes de l'Attique.

Pour bien rendre ces irrégularités voulues, comme la variété raisonnée qu'ont apportée les architectes aux diamètres et à l'espacement des colonnes, il eût été nécessaire que les plus habiles de nos mouleurs se rendissent à Athènes, afin de prendre un calque méticuleux de chaque élément du portique. Ce travail, projeté depuis de longues années, n'est plus guère praticable, à présent que les efforts du temps et des vandales, unis pour consommer l'œuvre de destruction commencée par les guerriers, ont rendu imminente la ruine définitive de cette conception géniale.

Fort heureusement, certaines des colonnes ont été moulées; l'École des Beaux-Arts de Paris possède celles qui forment l'extrémité gauche de la façade, avec l'angle de leur stylobate et celui de leur entablement. Ces documents, joints aux relevés précieux pris par les artistes qui ont eu le bonheur de pouvoir contempler le temple de Minerve-Vierge avant qu'il eût subi les injures des collectionneurs sacrilèges, nous permettraient d'en offrir à nos visiteurs une

reproduction suffisamment fidèle pour les initier au goût, à la science, en même temps qu'au sentiment exquis de la pondération qui depuis vingt-cinq siècles font nos maîtres des artistes contemporains de Périclès.

*
* *

De cette radieuse période de l'art grec, je dois, Messieurs, passer sans transition à l'art roman, tel qu'il s'épanouit dans nos contrées, pratiqué par des architectes du terroir qui surent lui donner une formule personnelle appropriée à nos climats, dégager de ses origines syriennes, romaines et byzantines, un style qui, pour notre pays, marque en quelque sorte le commencement de l'existence historique d'un art vraiment national.

Nous chercherons plus tard en Italie des monuments romains dignes d'entourer le moulage, qui nous est promis, de l'Arc de Bénévent; mais la France nous fournira des monuments comparables à nos célèbres églises de Tournai, de Tirlemont, de Soignies, de Liège, et l'étude parallèle du développement et des évolutions de l'art du moyen âge chez nous, d'une part, et chez nos proches voisins, d'autre part, sera aussi intéressante qu'utile.

C'est, en effet, au moyen âge surtout que l'on voit les caractères de l'architecture comme les types de la sculpture se modifier au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la chaude Italie pour gagner les froides plages de la mer du Nord et de la Baltique; les conditions ethniques ont sur les œuvres des hommes une répercussion qui, pour être peut-être moins frappante dans l'architecture que dans la sculpture, n'en existe pas moins, et sera nettement sensible

pour nos visiteurs lorsque nous pourrons leur montrer, côte à côte, des monuments contemporains choisis dans divers pays.

*
* *

La France est riche en églises romanes et dans le seul musée de sculpture comparée du Trocadéro, j'ai noté six portails du XII^e siècle, dont l'un au moins devrait enrichir nos collections.

Celui d'AVALLON forme une pénétration très évasée dans l'épaisseur du mur occidental de l'église; ses ébrasements supportent un quintuple rang d'archivoltes à plein cintre diversement ornées; les colonnettes des pieds-droits sont toutes de modèle différent; il est à regretter que les bas-reliefs du tympan soient mutilés à tel point que l'on n'en peut plus distinguer les sujets.

C'est là un reproche que l'on pourrait faire au fragment de la façade de l'*ancien prieuré de CHARLIEU*.

Ce fragment, très important — il ne mesure pas moins de onze mètres de hauteur sur onze mètres cinquante de largeur — comporte une grande porte accostée d'une petite baie à plein cintre, toutes deux enrichies d'une décoration sculpturale très pittoresque.

Le linteau de la plus grande ouverture porte les figures du Christ assis, des douze Apôtres, du roi David, de saint Jean-Baptiste et de plusieurs personnages que les étoles dont ils sont revêtus et les édicules qu'ils présentent au Christ peuvent faire reconnaître pour des supérieurs d'abbayes. Au tympan deux anges soutiennent une gloire

sur laquelle se détache le Christ bénissant, qu'entourent les symboles des évangélistes.

Le linteau de la petite baie est décoré d'une scène d'holocauste; le tympan représente les noces de Cana et l'archivolte est historiée des figurines du Christ et de divers saints.

Les pieds-droits et les quatre archivoltes du *portail Saint-Jean*, à la *cathédrale de Rouen*, sont ornés de rinceaux, de palmettes et de dessins géométriques. Le tympan est divisé en deux zones superposées, où sont figurées en haut relief, dans le bas, la danse de Salomé devant Hérode; dans le haut, la Décollation de Saint-Jean-Baptiste; ce tympan n'a été placé qu'au XIII^e siècle et au prix d'une mutilation que l'on a dû faire subir aux pilastres pour arriver à l'encastrer.

Les archivoltes du *portail occidental de l'église Sainte-Marie-des-Dames*, à *Saintes*, sont historiées : la première porte, dans une gloire, la main divine accostée d'anges adorateurs; la seconde, les symboles du Christ et des Évangélistes; la troisième, des scènes de martyre, et la quatrième, une série de figurines tenant les attributs des vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse.

La porte, avec une partie de la façade ouest de l'*église de Saint-Gilles*, sont très ornementées : sur le trumeau qui divise la porte en deux baies repose un linteau qui se poursuit en frise sur les ébrasements de la façade et que supportent des colonnettes isolées à chapiteaux historiés. Diverses scènes de la vie de Jésus s'y déroulent. D'autres bas-reliefs, entourés de médaillons circulaires et des figures d'apôtres, ornent les ébrasements; de chaque côté, entre la porte centrale et les portes latérales, sont creusées dans le mur de façade six niches rectangulaires ornementées qui abritent les

statues des apôtres; des modillons décorés de figurines et d'animaux supportent la corniche qui reçoit les retombées de l'archivolte.

La porte du narthex de l'église de la *Madeleine*, à VÉZELAY, n'est pas moins importante au point de vue de la décoration : au centre du tympan, le Christ, de dimensions colossales, est assis sur un trône, dans une gloire; les apôtres se tiennent à ses côtés; sur les linteaux sont sculptés des bas-reliefs dans lesquels Viollet-le-Duc a vu : à gauche les élus, figurés par des fidèles apportant la dime à l'abbaye; à droite les damnés, sous les symboles des vices. Le même auteur a pensé que les sujets qui illustrent la voussure bordant le tympan représentent les divers peuples de la terre tels que la crédulité populaire se les imaginait au moyen âge. La première archivolte porte, dans trente médaillons, les signes du zodiaque alternant avec divers sujets; la seconde est ornée de rinceaux ajourés; enfin, des figures de saints et d'apôtres ressortent sur le trumeau et les pieds-droits.

Des six portails que je viens de décrire sommairement, j'estime, Messieurs, que les plus importants à acquérir pour notre musée sont ceux de Charlieu et de Saint Gilles. Très intéressants par leur décoration sculptée comme par la variété de leur architecture, ils seraient fort utilement mis en parallèle avec la porte Mantile de Tournai, la porte de Samson de l'église Sainte-Gertrude, à Nivelles — complétée par les colonnes et les figures qui nous manquent encore — et le portail de l'hôpital Saint-Pierre, à Louvain. A propos de ce dernier, j'ai eu récemment le regret de constater que son état de dégradation s'aggrave chaque jour; certaines des

têtes si originales des impostes ont disparu ; heureusement, notre musée possède les moulages des parties détruites et l'ensemble entier pourra sans grande peine être reconstitué ; argument précieux, s'il en était encore besoin, à l'appui de l'immense utilité des moulages d'œuvres d'art.

Un admirable spécimen de l'art roman du nord nous sera fourni par le portail du dôme de Freiberg (Saxe) et après celui-ci, le superbe porche de l'église Saint-Servais, à Maestricht, nous amènera par une transition toute naturelle aux œuvres du style ogival.

*
* *

Si je n'ai pas jusqu'à présent, Messieurs, à vous proposer d'ensembles aussi complets de l'architecture française du XIII^e siècle, je signalerai néanmoins de cette époque des pièces de haute valeur dont les reproductions offriraient pour notre musée un intérêt considérable.

Tels sont : le trumeau de la porte Saint-Firmin et le trumeau avec le linteau de la porte Saint-Honoré de la *cathédrale d'AMIENS*, plus importants tous deux que le superbe trumeau du Christ, que nous possédons déjà.

On pourrait admettre, il est vrai, que ce dernier nous suffit comme spécimen de l'art déployé dans la construction de la cathédrale d'Amiens ; la même objection ne peut s'appliquer aux six figures des ébrasements du porche méridional de la *cathédrale* de CHARTRES. Ces statues, adossées à des colonnettes engagées, forment avec leurs supports élégamment ornés et les dais qui les abritent, un imposant ensemble haut de plus de six mètres.

Le tympan de la porte de la Vierge de la *cathédrale de*

PARIS mérite une mention toute particulière : haut de sept mètres, large de six environ, il est divisé en trois parties; la plus basse sert de linteau; elle porte au centre une châsse tenant lieu de dais à la statue de la Vierge adossée au trumeau; trois prophètes sont assis à droite, trois rois couronnés à gauche; les colonnettes qui les encadrent supportent la zone centrale, sur laquelle est figurée la Mise au Tombeau de la Vierge; le haut représente son couronnement; les nombreuses figures de ces diverses compositions sont presque en ronde bosse.

La Mise au Tombeau et la Résurrection de la Mère du Christ décorent aussi le linteau d'une porte occidentale de l'église *Notre-Dame*, à SENLIS.

* * *

Du xiv^e siècle, j'ai retenu le contrefort, auquel est adossée la statue de Charles V, de la *cathédrale d'AMIENS*, et comme entrée de salle le portail du transept nord de la *cathédrale Saint-André*, à BORDEAUX.

Un trumeau auquel s'adosse la statue du pape Clément V (Bertrand de Goth) le divise en deux baies; des niches creusées dans la partie supérieure des pieds-droits abritent six statues d'évêques; le tympan est réparti en trois compositions superposées qui figurent respectivement la Cène, l'Ascension et le triomphe du Christ; enfin, des trois archivoltes qui l'encadrent, l'une porte dix figurines d'anges, la seconde les douze apôtres, la dernière quatorze prophètes et patriarches. L'ensemble est haut de onze mètres et large de neuf mètres cinquante.

Je croirais superflu, Messieurs, d'appuyer d'un argument

quelconque ma proposition d'acquérir les moulages des statues du portail de l'église de l'ancienne chartreuse de Champmol : c'est, me paraît-il, un devoir patriotique d'exposer ces œuvres dans lesquelles éclate le double talent de deux artistes natifs de nos provinces, Jean de Marville et Nicolas Sluter.

J'ajouterai à cette liste le ravissant portail provenant de l'ancienne abbaye de SAINT-DENIS, réédifié dans le jardin du musée de Cluny ; il figure une grande ogive en tiers-point, coupée horizontalement par un linteau que soutiennent, au centre et aux extrémités, un trumeau et des pieds-droits formés de groupement de colonnettes d'une charmante élégance.

*
* *

Très intéressante pour l'étude de l'art du xv^e siècle est la porte de la sacristie du chapitre de *Saint-Étienne*, à BOURGES.

La baie, en anse de panier, est surmontée d'un arc en tiers-point que couronne un gâble à crochets ; le vantail, divisé en panneaux moulurés, porte les armes de Jacques Cœur ; il est à regretter toutefois que les niches des pieds-droits soient dépourvues de statues.

*
* *

La partie architecturale de la porte en deux baies à arc surbaissé de la *cathédrale de Beauvais* n'est pas moins importante ; elle nous offrirait, avec le portail de la *cathédrale d'Oyron*, les clôtures de chapelles de *Notre-Dame d'Évreux* et *Notre-Dame de Rodez*, une belle collection de spécimens de l'art religieux du xvi^e siècle, que compléterait magistra-

lement l'ensemble du jubé monumental de la *cathédrale de LIMOGES*, auquel la masse imposante de la *porte de la Grosse Horloge*, à ROUEN, opposerait un bien curieux type d'une architecture plutôt civile, décorée de motifs religieux.

*
* * *

Tels sont, Messieurs, sans préjudice des modèles qui figurent déjà aux desiderata de votre Comité ou de ceux à choisir dans d'autres pays, les fragments dont je vous propose de faire des entrées monumentales aux salles renfermant des spécimens d'art des époques correspondantes. Je me trouve amené à parler maintenant de monuments d'un autre ordre : de ceux qui, isolés, constitueront dans le futur grand hall des centres autour desquels rayonneront les chefs-d'œuvre de la statuaire. Ils sont moins nombreux ; mais, parmi ceux qu'indique ma liste jointe à ce rapport, il en est quelques-uns sur lesquels je tiens à attirer votre attention toute spéciale ; le *puits* placé dans la cour d'honneur du *musée de Cluny* ; le fameux *puits* dit « *de Moïse* », à DIJON, et la *croix de carrefour*, de SAINT-CIRGUES.

Le puits de Cluny est fort simple ; son couronnement n'est pas à comparer, en tant que travail du fer, à celui de Quentin Matsys ; mais il est d'un dessin très élégant, et la margelle, avec sa gargouille figurant un monstre poilu à membrure humaine, est vraiment pittoresque.

Le puits de Moïse est trop connu pour que j'ose vous en parler ; reste la croix de carrefour de Saint-Cirgues.

Sa hauteur est de 5^m60 ; sur un soubassement en gradins repose un piédestal cubique supportant un fût à cannelures torsées, coupées de quatre écussons aux armes de Thomas

Bohier et de sa femme Catherine Briçonnet, les seigneurs du lieu; la croix elle-même est fleuronée et porte d'un côté le Christ, de l'autre, la Vierge et Jésus.

*
* *

Les stalles d'Amiens seraient bien intéressantes à comparer à celles de l'église Sainte-Gertrude, à Louvain — et je saisis cette occasion, Messieurs, pour préconiser le moulage, par l'atelier du musée, de quatre de ces dernières, avec les panneaux des extrémités. Elles complèteraient assez heureusement notre exposition de ce genre de meubles religieux qui comprend déjà les stalles de l'église de Vilvorde — d'une époque plus avancée — et celles de la Grootte Kerk de Dordrecht. C'est aussi dans le but de pouvoir mettre sous les yeux de nos sculpteurs d'ameublements d'église de beaux modèles d'époques différentes que j'ai ajouté à ma liste le retable de Saint-Germer, qui date du xiii^e siècle et serait à mettre en comparaison avec le moulage — à exécuter — du plus ancien des retables de l'église de Gheel, dont il rappelle beaucoup la forme et les proportions; celui de la *cathédrale d'Aix* (Bouches-du-Rhône), où sont figurés le Christ, Sainte-Anne, la Vierge, Saint-Maurice et Sainte-Marthe domptant la Tarasque, est particulièrement intéressant au point de vue de l'histoire du costume au xv^e siècle; celui de l'*église Saint-Didier*, à AVIGNON, est contemporain de ce dernier, mais d'un tout autre genre et constitue un fort beau modèle du travail du marbre; il a près de trois mètres de hauteur sur un peu plus de largeur et représente le Portement de la croix. Il est dû au ciseau de Francesco Laurana.

*
* *

Parmi les autres pièces mentionnées à ma liste, je me bornerai à citer comme étant, à mon humble avis, les plus utiles : deux beaux spécimens de l'art Chaldéen, dont nous n'avons rien encore ; pour l'art égyptien, une grande statue de Chephren (iv^e dynastie) ; une figure symbolique de la déesse Hathor de la xxx^e dynastie, toutes deux au musée de Boulaq ; le grand sphinx datant de l'ancien empire, trouvé à Tanis et conservé au musée du Louvre et quelques bas-reliefs tumulaires, puis, en suivant l'ordre chronologique :

La métope du temple de Zeus à Olympie, où l'on voit Hércule domptant le taureau de Crète ; l'admirable mouvement de la composition rend cette métope supérieure à celles que possède déjà le musée et qui ont trait, comme elle, aux travaux d'Héraklès ; la stèle athénienne de Dexiléos ; la Victoire, en bronze, du musée de Brescia ; la Minerve de la villa Albani, la louve du Capitole, les molosses et la grande figure allégorique du Nil, du Vatican ; les deux fiers chevaux de Saint-Marc, à Venise ; voilà pour l'antiquité.

Aux monuments du moyen âge mentionnés tantôt avec détails, j'ajouterai la statue équestre de Saint-Georges, de la cathédrale de Bâle.

Je passe à la Renaissance et signale deux cheminées à opposer aux moulages de celles des Italiens Lombardi, d'une part ; de nos compatriotes Lancelot Blondeel, Guyot de Beugrant et Glosencamp, à Bruges, et Pierre Coecke, à Anvers, d'autre part : l'une simple, mais fort curieuse, qui décore la salle dite de François I^{er} au musée de Cluny ; l'autre, plus monumentale, qu'exécuta plus tard Germain Pilon pour le château de Villeroy, et qui figure maintenant au musée du Louvre.

J'arrive enfin à l'époque contemporaine et ne puis, Messieurs, que vous proposer de confirmer une fois de plus le vœu déjà émis à plusieurs reprises par votre Comité et à la réalisation duquel attachaient tant d'importance les défunts organisateurs du musée des Échanges : celui de voir figurer bientôt dans nos collections l'œuvre colossale et superbe dont Rude a décoré l'Arc de Triomphe de l'Étoile et que l'on a intitulée « le Chant du Départ ».

*
* *

Qu'il me soit permis aussi, Messieurs, de vous répéter l'observation consignée dans mon rapport de l'an passé à la suite de ma visite au British Museum : l'immense utilité d'exposer des maquettes réduites d'ensembles monumentaux.

*
* *

Toutes ces propositions — dont certaines paraîtront peut-être quelque peu ambitieuses — soulèveront forcément deux questions au point de vue pratique : sont-elles réalisables ? et quelle serait la dépense ?

Certaines des œuvres que j'ai citées ne sont pas moulées ; il y aurait donc — en admettant que l'autorisation de les reproduire soit obtenue — des devis à établir.

D'une bonne partie des autres, il n'existe qu'un estampage unique exécuté pour le musée du Trocadéro ; si, grâce à l'extrême obligeance de M. Roussel, l'aimable secrétaire de ce musée, j'ai pu indiquer approximativement les prix d'un second exemplaire fait à notre intention, cette indication que j'ai obtenue à titre purement officieux et à seule fin

de pouvoir renseigner votre Comité le plus complètement possible, n'implique nullement la résolution de la question de principe : l'autorisation que nous aurions à obtenir au préalable du Gouvernement français.

D'autre part, ces prix sont nécessairement fort élevés, puisqu'ils comprennent à la fois le travail de la confection d'un moule et la fourniture d'une épreuve, et il est à remarquer que, chaque fois qu'un autre musée obtiendra la même autorisation que le nôtre, ce travail de surmoulage sera à recommencer.

Cette double considération m'amène, Messieurs, à insister sur les bénéfices qui résulteraient d'une entente permanente entre toutes les administrations d'établissements qu'intéressent les moulages de sculptures; cette entente permettrait, comme l'a souhaité la Conférence de 1885, l'exécution à frais communs de moules à bon creux fort coûteux; une notable réduction de dépenses, en même temps qu'une diffusion plus facile des reproductions des plus beaux monuments en seraient la conséquence, et ce seraient là encore, Messieurs, des services que pourrait rendre l'Office central des échanges artistiques, dont, à cette occasion, je recommande à nouveau le projet à toute votre sollicitude.

HENRY ROUSSEAU.

9 octobre 1900.

Moulages à acquérir à Paris

OBJETS	PRIX	Observations
MUSÉE DU LOUVRE.		
Art chaldéen.		
Deux statues de Goudéa, xvii ^e siècle avant Jésus-Christ. chacune	80	
Art égyptien		
Sphinx de l'ancien empire, trouvé à Tanis.	650	
Le roi Seti et la déesse Hathor; bas-relief du tombeau de Sêti I ^{er}		Non moulé.
Art grec.		
Métopes du temple d'Olympie : Hercule et le faucon de Crète.	60	
Art flamand.		
Dalle tumulaire de Jean de Cromois, abbé de Saint-Jacques, à Liège. xvi ^e siècle.	350	Non encore moulé.
Art français.		
Cheminée provenant du château de Villeroy, par Germain Pilon. xvi ^e siècle.		Il en existe un moulage au Victoria and Albert Museum, à Londres.

OBJETS	PRIX	Observations
	Fr.	
MUSÉE DE SCULPTURE COMPARÉE.		
Art égyptien.		
Statue de Chephren. iv ^e dynastie	500	Estampage à exécuter.
Hathor et le prêtre Psametik. xxx ^e dynastie		
Le Cheik-el-Beled. iv ^e dynastie	42	En vente chez M. Pouzadoux.
Buste de femme. iv ^e dynastie	15	Id. id.
Quatre bas-reliefs du tombeau de Th. v ^e dynastie	32	Id. id.
Art du moyen âge.		
XII ^e SIÈCLE.		
Angoulême, église Saint-Pierre; archivolte	1,500	Estampage à exécuter sans engagement quant à l'autorisation.
Avallon, église Saint-Lazare; portail . . .	11,000	Id. id.
Charlieu, prieuré; portail et façade . . .	11,500	Id. id.
Chartres, cathédrale; tympan	1,500	Id. id.
Rouen, église Notre-Dame; portail	12,500	Id. id.
Saintes, église Sainte-Marie-des-Dames; portail et façade	11,500	Id. id.
Saint-Gilles, église; portail et façade . .	13,000	Id. id.
Vézelay, église de la Madeleine; portail .	12,500	Id. id.
XIII ^e SIÈCLE		
Amiens, cathédrale; trumeau de la porte Saint-Firmin	4,500	Estampage à exécuter sans engagement quant à l'autorisation.
Amiens, cathédrale, trumeau de la porte Saint-Honoré	4,000	En vente chez M. Pouzadoux.
Laon, cathédrale; deux gargouilles . . .	600	Estampage à exécuter sans engagement quant à l'autorisation.
Chartres, cathédrale; ébrasement et sta- tues	9,500	Id. id.

OBJETS	PRIX	Observations
	Fr.	
Laon, cathédrale; partie d'une rose . . .	1,200	Estampage à exécuter (sans engagement quant à l'autorisation).
Paris, cathédrale; tympan	6,500	Id. id.
Reims, cathédrale; statue de prophète. .	650	Id. id.
Senlis, cathédrale; linteau	1,500	Id. id.
Troyes, église Saint-Urbain; pieds-droits et fenêtre	500	Id. id.
Troyes, église Saint-Urbain; trois gargouilles	850	Id. id.
Paris, cathédrale; peinture de porte . .	400	En vente chez M. Pouzadoux.
Reims, cathédrale; buste de Sainte-Anne.	60	Id. id.
Reims, cathédrale; statue de prophète. .	180	Id. id.
XIV ^e SIÈCLE.		
Amiens, cathédrale; contrefort et statue .	3,500	Estampage à exécuter (sans engagement quant à l'autorisation).
Bordeaux, église Saint-André; portail. .	16,500	Id. id.
Dijon, cinq statues de la Chartreuse de Champmol	4,500	Id. id.
Dijon, puits de Moïse	13,500	Id. id.
Lyon, église Saint-Jean, pieds-droits . .	3,500	Id. id.
Toul, église Saint-Étienne, quatre gargouilles	2,400	Id. id.
l âle, cathédrale; statue de Saint-Georges.	5,000	Id. id.
Strasbourg, cathédrale; statue d'une vierge folle	550	Id. id.
Strasbourg, cathédrale; statue d'une vierge folle	120	En vente chez M. Pouzadoux.
XV ^e SIÈCLE.		
Avignon, église Saint-Didier; retable. .	2,000	Estampage à exécuter (sans engagement quant à l'autorisation).
Aix, église Saint-Sauveur; retable . .	2,500	Id. id.
Bourges, église Saint-Étienne; porte de sacristie	8,500	Id. id.
Paris, église Saint-Séverin; colonne . .	850	Id. id.
Saint-Cirgues; croix de carrefour . . .	1,800	Id. id.
Troyes, église Saint-Pierre; rampant . .	600	Id. id.

OBJETS	PRIX	Observations
	Fr.	
Art de la Renaissance et art moderne.		
XVI^e SIÈCLE.		
Amiens, cathédrale; quatre stalles.	12,000	Estampage à exécuter sans engagement quant à l'autorisation).
Beauvais, église Saint-Pierre; portail.	8,000	Id. id.
Oyron, église collégiale; portail	7,500	Id. id.
Rodez, église Notre-Dame; clôture de chapelle	7,500	Id. id.
Rouen, église Saint-Maclou; fragment d'escalier	650	Id. id.
Rouen; voûte de la grosse horloge.	11,000	Id. id.
Évreux, cathédrale; clôture d'une chapelle	1,500	En vente chez M. Pouzadoux.
Limoges, église Saint-Etienne; jubé	9,000	Id. id.
Oyron, collégiale; statue d'Arthur Gouf- fier	195	Id. id.
XVIII^e SIÈCLE.		
Buste de Voltaire (sans perruque)	8	En vente chez M. Pouzadoux.
Buste d'un inconnu	25	Id. id.
Rouen; fontaine de la Grosse Horloge.	9,500	Estampage à exécuter sans engagement quant à l'autorisation).
XIX^e SIÈCLE.		
Paris; Arc de Triomphe de l'Étoile; le Chant du Départ	14,000	Estampage à exécuter sans engagement quant à l'autorisation .
MUSÉE DE CLUNY.		
Retable de Saint-Germer. XIII ^e siècle	350	En vente chez M. Pouzadoux.
Porte de l'abbaye de Saint-Denis XIV ^e siècle		Non moule.
Puits de la cour d'honneur		Id.
Cheminée de la salle de François I ^{er}		Id.

OBJETS	PRIX	Observations
	Fr.	
ÉCOLE DES BEAUX-ARTS		
Angle du portique du Parthénon.		
Statue de Minerve, de la villa Albani	420	En vente chez M. de Sacy.
Deux chevaux de Saint-Marc, à Venise.		
Statue de la Victoire du musée de Brescia		
Un molosse du Vatican	100	Id. id.
Second molosse du Vatican.		
Louve romaine, du Capitole.		
Le Nil, du Vatican.		
Stèle de Dexiléos (à Athènes)	120	Id. id.
Amphore antique.		
Chapiteaux historiés provenant de l'église Saint-Germain des Prés, à Paris.		

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 7, 14 et 23 juillet; des 4 et 11 août 1900.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif au placement de trois vitraux peints dans le chœur de l'église de Bierbeek (Brabant), sous la réserve qu'un des vitraux placé sera soumis à son examen; auteur, M. Ladon;

Eglise
de Bierbeek.
Vitraux.

2° Le projet de quatre vitraux peints à placer dans l'église paroissiale de Wynghene (Flandre occidentale); auteur, M. Dobbelaere;

Eglise
de Wynghene.
Vitraux.

3° Le projet concernant l'exécution d'un vitrail pour la chapelle de Sainte-Aye, en l'église de Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut), sous la réserve habituelle qu'une lumière sera soumise ultérieurement, et à sa place, à l'examen du Collège; auteur, M. Ladon;

Eglise de
Sainte-Waudru,
à Mons.
Vitrail.

4° Le dessin d'une cinquième verrière à placer dans l'église d'Aertrycke (Flandre occidentale); auteur, M. Coucke;

Eglise
d'Aertrycke.
Verrière.

Eglise
de Lustin.
Vitraux.

5° Le projet de deux vitraux à placer dans l'église de Lustin (Namur);

Eglise
de Notre-Dame
de la Chapelle,
à Bruxelles.
Objets d'art.

6° Le travail de restauration du lutrin du grand chœur et du monument Spinola, en l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles.

Eglise
de Meslin-
l'Évêque.
Peintures.

— Il a été procédé, le 27 juin 1900, à l'examen, dans l'église de Meslin-l'Évêque (Hainaut), des peintures que M. le curé de la paroisse a signalées à l'attention de l'autorité supérieure.

Il s'agit de deux panneaux peints qui semblent avoir appartenu à un triptyque. Ils représentent la Résurrection et le Christ descendu au tombeau. Ces œuvres appartiennent à l'école de Frans Floris et ne manquent pas de mérite.

Le dernier panneau a été endommagé lors de l'incendie de l'église, il y a quelques années, et a été, à cette époque, maladroitement restauré.

Il semble que ces peintures peuvent être conservées telles quelles et qu'une restauration n'est pas urgente. En tous cas, il ne pourrait être question de les aliéner, comme on semble en avoir l'intention.

Eglise
de Ghislenghien.
Pierres tombales.

— Les pierres tombales qui entrent dans la composition du trottoir d'une ferme à Ghislenghien (Hainaut), dont M. le comte du Chastel a signalé l'existence, ont été examinées le 27 juin 1900. Elles datent du xvii^e et du xviii^e siècle.

Ces monuments funéraires n'ont aucune valeur artistique. Toutefois, ils offrent de l'intérêt au point de vue de l'histoire de la localité. Sous ce rapport et celui des convenances, il est désirable de les voir retirer du trottoir et placées contre les murs, à l'intérieur de l'église paroissiale, à des endroits peu apparents.

— A la suite d'un article paru dans le journal *l'Indépendant de Gand*, du 12 novembre 1899, signalant l'existence dans les églises d'Overboelaere et de Watervliet (Flandre orientale) de tableaux attribués à De Crayer et à Seghers, M. le Ministre de l'agriculture a prié la Commission de faire examiner ces œuvres d'art.

Eglises
d'Overboelaere
et de Watervliet.
Tableaux.

Le dossier ayant été déféré au Comité mixte des objets d'art, celui-ci a fait procéder à une inspection du tableau de l'église d'Overboelaere.

Cette toile représente la Sainte-Vierge avec l'Enfant Jésus, Saint-Jean et Sainte-Élisabeth. L'œuvre dont il s'agit appartient à l'école de Rubens; elle est assez détériorée et mérite d'être restaurée. Le rentoilage et le refixage de la peinture s'imposent.

Après l'accomplissement de cette opération par un spécialiste capable, il importera que le tableau soit soumis à un nouvel examen.

En ce qui concerne le tableau de Seghers qui se trouve dans l'église de Watervliet, le Comité mixte a jugé inutile de le faire examiner. Il est parfaitement connu et la Commission royale des monuments s'en est déjà occupée il y a quelques années.

— Les deux triptyques de Rubens qui ornent l'église de Notre-Dame, à Anvers, ont fait l'objet d'un examen approfondi, le 25 juillet 1900, de la part de MM. Helbig, De Vriendt, Hennebicq, chevalier Marchal, Degroot et Van Leemputten.

Eglise
de Notre-Dame,
à Anvers.
Triptyques.

Il a été constaté que les œuvres d'art dont il s'agit ont été nettoyées à la mie de pain et que les petites boursoufflures que l'on y remarquait ont été fixées.

Ces ouvrages ayant été effectués avec soin, il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'on paie aux restaurateurs, MM. Maillard et Delehaye, la somme de 750 francs qui leur est due respectivement pour le travail exécuté à ce jour et à considérer leurs entreprises comme terminées.

En séance du 10 juin 1899 (rapport du 6 juillet suivant), le Comité mixte des objets d'art, considérant que certaines parties des vernis sont chanciers, a émis le vœu de voir procéder, à titre d'expérience, à un léger dévernissage et au revernissage de l'un des volets, sur la face qui est tournée vers le mur quand le volet est ouvert, expérience qui doit déterminer si l'opération peut être continuée sur la surface entière des triptyques.

Il semble que cette opération devrait être faite à bref délai, les panneaux étant aujourd'hui en parfait état de propreté.

Le Comité mixte ne verrait rien qui s'oppose à ce que l'on tentât, au panneau représentant Saint-Antoine, de la Descente de croix, un essai de dévernissage à la térébenthine, afin de s'assurer si, par ce moyen, les chancis ne disparaîtraient pas.

Cet essai devra être fait par M. Delehaye comme préliminaire d'une nouvelle entreprise qui comporterait le dévernissage et le revernissage, attendu que l'on a pu constater que M. Maillard n'est pas en situation d'opérer personnellement, n'osant pas monter sur les échafaudages.

D'autre part, cet essai aura l'avantage de déterminer exactement le coût de l'opération complète sur la surface entière des panneaux au cas où elle serait poursuivie.

— Il a été procédé, le 25 juillet 1900, dans les locaux

du musée d'Anvers, à l'examen de tableaux de Van Dyck ayant figuré à l'exposition de 1899 et retenus à Anvers pour être restaurées avec le concours financier de l'État.

Il résulte de cet examen que les travaux de restauration prévus sont terminés et qu'ils ont été effectués avec soin. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que M. le conservateur du musée soit autorisé à renvoyer les tableaux dont il s'agit au lieu de leur destination et à ce que les sommes dues aux restaurateurs soient liquidées.

— Les peintures murales dont des traces viennent d'être découvertes dans l'église de Wuestwezel (Anvers) ne paraissent pas avoir grande importance.

Eglise
de Wuestwezel.
Peintures
murales.

Sur le mur est de la chapelle au nord du chœur, qui sert de sacristie, on a trouvé un décor semé de poncifs représentant des calices et deux banderoles portant des inscriptions ayant rapport à la dévotion au Saint-Sacrement. C'était là, sans doute, autrefois, la chapelle du Saint-Sacrement. Ce décor paraît très détérioré, mais il serait utile cependant de le mettre tout à fait au jour.

Sur les colonnes de la nef, où quelques recherches timides ont été opérées, on croit remarquer des vestiges de figures. Une tradition qui s'est transmise dans le village prétend que les figures des douze apôtres étaient peintes sur les colonnes de l'église. Ce sont probablement les vestiges de ces figures que recouvre le badigeon.

Il ne semble pas, étant donné l'état actuel des lieux, qu'il y ait espoir de faire ici des découvertes intéressantes. Néanmoins, l'architecte dirigeant les travaux de restauration de l'édifice devrait être chargé du soin de poursuivre les recherches sur une colonne complète. Si la trouvaille en

vaut la peine, il invitera M. Van Leemputten, artiste peintre et membre du Comité des correspondants, à en faire un examen préalable et à juger s'il y a opportunité de provoquer une délégation de la Commission centrale.

Les deux autels latéraux de l'église de Wuestwezel sont ornés chacun d'un tableau qui, sans avoir une grande valeur, produisent cependant un bon effet décoratif. Il serait utile d'y faire effectuer quelques travaux de nettoyage en vue de leur conservation.

L'église possède aussi un grand tableau de Markelbach représentant Saint-Dominique recevant le Rosaire. C'est une bonne toile qu'il importe de conserver avec soin.

Les fonts baptismaux datent du xv^e siècle; la cuve est d'une belle silhouette. Dans la chapelle des fonts est appendu un Christ en croix du xv^e siècle, qui a subi quelques réparations, mais qui, par ses belles proportions surtout, est intéressant. A l'étage de la tour est relégué l'ancien Christ triomphal, qui semble remonter à la même époque que le précédent et qu'il importera de faire restaurer pour le remettre à son emplacement normal.

Une belle et grande dalle tumulaire du xvii^e siècle, ornée d'armoiries, se dresse contre le mur latéral au fond du bas-côté nord. Cà et là, dans le pavement, on rencontre d'autres dalles funéraires la plupart du xvii^e et du xviii^e siècle qu'il y a lieu de conserver au point de vue de l'histoire locale. On devrait profiter de l'agrandissement de l'église pour les relever et les disposer contre les murs, à l'intérieur, à des endroits peu apparents de l'édifice.

Une observation qui termine la plupart des rapports rédigés à la suite des inspections d'églises se reproduit

encore ici : l'humidité séjourne au pied des murailles, s'introduit dans les fondations et y cause de nombreux dégâts.

L'église étant située dans le cimetière, l'attention des autorités locales doit être appelée sur la convenance de ne pas creuser les fosses trop près des murs ; ces excavations produisent des affouillements sous les fondations, lesquels entraînent des lézardes dans les maçonneries.

— M. Goethals, architecte dirigeant les travaux de restauration de l'église de Saint-Martin, à Alost, ayant signalé la découverte de fresques sous le badigeon de la voûte d'une chapelle du pourtour du chœur de cet édifice, il a été procédé, le 5 août 1900, à l'examen desdites fresques.

Eglise de
Saint-Martin,
à Alost.
Fresques

M. Lybaert, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cette visite.

Les peintures dont il s'agit se trouvent sur la voûte de la première chapelle du côté sud du chœur contre le transept. Le décrépiage effectué est très sommaire, mais il suffit pour constater, dès à présent, que les fresques datent de la seconde moitié du xvi^e siècle et qu'elles offrent de l'intérêt. Elles représentent des anges portant les instruments de la Passion. Il serait utile de continuer le décrépiage avec beaucoup de précautions et de prendre des calques coloriés des peintures au fur et à mesure de leur mise au jour. Il va sans dire que ces vestiges devront être conservés avec soin ; on examinera plus tard s'il y a possibilité de les restaurer.

Par rapport du 15 juin 1900, la Commission, à la suite d'un examen du maître-autel de l'église de Saint-Martin, a émis l'avis qu'en présence du mauvais état du retable, il était désirable de procéder à son remplacement.

En enlevant récemment le tableau qui le décore et qui va

être soumis à un travail de restauration, on s'est aperçu que ledit retable est dans un état de décomposition tel qu'il faut procéder à son enlèvement dans le plus bref délai possible si l'on ne veut s'exposer à des accidents. Il s'agit d'ailleurs d'une œuvre sans valeur de la fin du xviii^e siècle, exécutée en bois tendre, laquelle masque complètement le fond de l'abside. Il ne saurait être question de la restaurer vu son état avancé de décrépitude. Sa disparition permettra de doter l'ancienne collégiale d'un autel en harmonie avec son caractère architectural et avec les proportions du chœur.

Eglise de
Saint-Gommaire,
à Lierre,
Vitreaux.

— Il a été procédé, le 16 juillet 1900, dans les ateliers de M. Osterrath, peintre-verrier à Tilff, à l'examen de deux lumières de vitraux que cet artiste est chargé d'exécuter pour l'église de Saint-Gommaire, à Lierre (Anvers).

Les deux lumières en question sont exécutées avec soin et conscience; elles n'ont donné lieu qu'à de petites observations de détail auxquelles le peintre-verrier s'est rallié. Il a promis de faire immédiatement les quelques changements qui lui ont été suggérés.

Sous cette réserve, le conseil de fabrique peut être autorisé, en vertu de l'arrêté royal du 16 août 1824, à faire exécuter les trois verrières qui sont offertes à l'église par des bienfaiteurs.

Eglise
de Pepinster,
Ouvres d'art.

— Il a été procédé, le 5 juillet 1900, à l'examen de deux statues, de deux consoles, de deux dais et de six vitraux peints placés dans l'église de Pepinster (Liège).

Il résulte de cet examen que les œuvres d'art dont il s'agit ont été exécutées dans de bonnes conditions. En conséquence, le subsidé de fr. 1,216-50 alloué sur les fonds des Beaux-Arts pour ces ouvrages peut être liquidé.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

1° Le projet de modifications à apporter au plan approuvé du bâtiment de la justice de paix en construction à Mechelen-sur-Meuse (Limbourg); architecte, M. Rypens ;

Justice de paix
de Mechelen-
sur-Meuse.

2° La proposition du Comité des correspondants de la Flandre orientale, tendante à ce que des mesures propres à assurer la conservation des manoirs de Herzele et de Voorde soient prises sans retard.

Manoirs
de Herzele
et de Voorde.

— La sollicitude de M. le Ministre de l'agriculture a été appelée également sur un autre édifice civil privé dont l'existence paraît singulièrement menacée. Il s'agit de l'ancien manoir de Rhode-Saint-Pierre (Brabant). Cette propriété, intéressante surtout par son donjon du xvi^e siècle et par sa porte d'entrée qui remonte à l'époque romane, est présentement mise en vente. Si l'administration pouvait l'acquérir pour y installer un service public quelconque, hospice, gendarmerie, etc., etc., ce serait une solution heureuse, car il est à craindre que les bâtiments ne soient adjugés à un spéculateur qui en tirera profit par la démolition et l'utilisation ou la vente des matériaux.

Manoir de Rhode-
Saint-Pierre.

— Il a été procédé, le 16 juillet 1900, à l'inspection de l'ancienne abbaye de Herekenrode (Limbourg), dont le vaste porche d'entrée, qui figure sur la liste des monuments civils privés, a été signalé comme nécessitant des travaux de conservation.

Ancienne abbaye
de Herekenrode.

Les bâtiments de l'abbaye des Dames Nobles de Herekenrode s'étendaient sur un espace considérable; ceux qui ont

été conservés appellent l'attention par leur aspect de grandeur.

Le porche qui nous occupe particulièrement, en cintre surbaissé du xvi^e siècle, d'un grand caractère, surmonté d'un corps de bâtiments et d'un clocheton original, donne accès à la grande cour intérieure. A gauche sont les vastes constructions entièrement voûtées de la ferme ; au fond, le moulin abbatial ; à droite des pavillons, l'ancienne infirmerie et un bâtiment du siècle dernier qui fut la demeure de la dame abbesse, occupé aujourd'hui par M. Claes, propriétaire actuel de Herekenrode. L'église, dont la sacristie existe encore, a été détruite par un incendie au commencement de ce siècle ; elle se trouvait dans la cour, presque en regard du porche d'entrée. De nombreuses traces de constructions se présentent çà et là à la vue, mais on n'y voit pas de ruines. La destruction s'est poursuivie successivement, méthodique, impitoyable, parfois sans nécessité ; témoin une ravissante cage d'escalier à voûte rampante du xvi^e siècle, laquelle a trouvé grâce ; alors qu'elle était déjà décapitée, les démolisseurs ont été pris de scrupule et se sont arrêtés à temps. Enfin, tel bâtiment a disparu, tandis que tel autre, respecté par le temps, rappelle avec éclat la splendeur et l'opulence de l'ancien monastère.

On ne peut méconnaître que l'entretien de ces immenses constructions, à peu près inutilisées, n'est guère possible pour un particulier ; on doit donc se résigner à les voir périliter, à moins de les affecter à un service public quelconque. Ce serait peut-être le cas d'examiner si on ne pourrait les acquérir pour l'installation d'une colonie, d'une école agricole, etc. Il semble que le propriétaire ne serait

pas éloigné de se défaire de cette propriété de peu de rapport pour lui.

Quoi qu'il en soit, le porche d'entrée qui se signale tout particulièrement à l'attention du visiteur, type superbe de l'architecture monastique et du style en usage au xvi^e siècle dans l'ancien pays de Liège, doit avoir immédiatement son existence assurée. Il importe qu'on le sauve de la ruine en y exécutant les quelques travaux de réparation que sa conservation exige. L'État jugera sans doute utile de contribuer dans la dépense par un subside proportionné à la valeur artistique et archéologique de l'édifice.

Il y a lieu de demander à un architecte de talent un projet des travaux d'appropriation du porche. L'estimation devrait comprendre aussi la reconstruction de la toiture de la cage d'escalier dont il est question ci-dessus. Cette reconstruction n'offrira aucune difficulté, le propriétaire possédant des photographies prises avant que l'on n'eût entamé la démolition partielle de cette construction aussi originale qu'intéressante. Mais il faut se hâter, car l'état d'abandon dans lequel elle se trouve, l'expose à une destruction imminente.

— A la demande du conseil communal de Looz, il a été procédé, le 16 juillet 1900, à l'inspection de l'hôtel de ville de cette localité.

Hôtel de ville
de Looz.

M. le chevalier O. Schaetzen, membre du Comité des correspondants de la province du Limbourg, assistait à cette visite.

L'édifice en question est intéressant; il date de 1680 et figure dans la 5^e classe des monuments civils. Ses locaux sont affectés non seulement aux services communaux mais à ceux de la justice de paix.

Cette construction, d'un aspect pittoresque, mérite que l'on prenne soin de sa conservation. Elle réclame des travaux de restauration et d'appropriation et il y a nécessité absolue et urgente de la dégager. A ses deux côtés sont accolées deux maisons insignifiantes qui servent l'une et l'autre de boulangerie. C'est assez dire que le monument et les archives qu'il contient sont sous le coup d'un danger permanent de destruction en cas d'incendie de l'une ou de l'autre de ces chétives bâtisses.

Le projet de restauration devra comprendre le débadiageonage extérieur du monument, afin de lui restituer son aspect primitif; on y figurera aussi la dépense à faire pour l'expropriation et la démolition des maisons précitées, de même que tout ce qui est indispensable pour opérer un travail d'ensemble complet.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction
et restauration
de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère au hameau de Vel, sous Tamise (Flandre orientale); architecte, M. Smet;

2° Le projet d'agrandissement du presbytère de Montzen (Liège); architecte, M. Monseur;

3° Le projet relatif à la restauration du presbytère d'Ottermgem (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert;

4° Le projet concernant des travaux de restauration à effectuer au presbytère de Burst (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert;

5° Le projet de restauration du presbytère de Heusden (Limbourg); architecte, M. Martens;

6° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer au presbytère de Ramsdonck (Brabant); architecte, M. Barbier.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a visé les plans relatifs :

1° A la construction d'une église au hameau de Vel, sous Tamise (Flandre orientale), sous réserve qu'il sera tenu compte de toutes les observations émises par M. l'architecte provincial ainsi que de celle formulée par M. l'ingénieur en chef du service technique provincial. Il est nécessaire que les sondages conseillés par ce dernier fonctionnaire soient effectués au préalable dans les conditions indiquées par lui. Puisque l'on prévoit qu'un agrandissement de l'église sera nécessaire dans peu d'années, il conviendra que l'on réserve pour le moment la construction de la tour en vue de cette extension. A cet effet, on devra reculer l'édifice vers l'extrémité du terrain du côté du chœur. En vue de se conformer aux prescriptions liturgiques aussi bien que pour assurer la conservation et le bon éclairage de l'édifice, il importera d'orienter le temple le mieux possible; architecte, M. Smet;

Eglise de Vel,
sous Tamise.

2° A l'agrandissement et à la restauration de l'église de Nylen (Anvers). L'attention de l'auteur, M. l'architecte Careels, a été appelée sur les points suivants : a) revoir les arcs en dos d'âne qui ne produisent pas un bon effet; b) examiner si les proportions adoptées pour la sacristie sont suffisantes; c) éviter le coin formé par l'abside de la

Eglise de Nylen.

chapelle nord contre le mur du chœur, où l'humidité séjournerait et causerait des dégâts aux maçonneries ; d) les parements extérieurs des murs nouveaux devront être exécutés en pierre blanche analogue à celle mise en œuvre dans les parties à conserver. A cet effet, l'architecte devra se mettre en garde contre la différence de ton qu'il y a entre la pierre de Gobertange et celle d'Euville qu'il propose d'employer pour la construction de certaines parties de l'édifice ;

Eglise
de Strythem.

5° A la reconstruction de la tour de l'église de Strythem (Brabant) ; architecte, M. Rau ;

Eglise
de Saint-
Barthélemy,
à Liège.

4° A l'exécution de travaux d'appropriation à l'intérieur de l'église de Saint-Barthélemy, à Liège ; architecte, M. Javaux ;

Eglise de
Saint-Sauveur,
à Gand.

5° A l'agrandissement du jubé de l'église de Saint-Sauveur, à Gand (Flandre orientale), et au placement d'un tambour dans cet édifice ; architecte, M. Van Assche ;

Eglise
de 'S Heeren-
Elderen.

6° A l'établissement d'une balustrade au jubé de l'église de 'S Heeren-Elderen (Limbourg) ; architecte, M. Lohest ;

Objets mobiliers
d'églises.

7° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de : Saint-Nicolas, à Tournai (Hainaut) : maître-autel ;

Deiffelt, sous Beho (Luxembourg) : complément du mobilier ;

Fauvillers (Luxembourg) : mobilier complet ;

Roy (Luxembourg) : complément du mobilier ;

Deuzeld, sous Schooten (Anvers) : complément du mobilier ;

Blauwput, sous Kessel-Loo (Brabant) : mobilier complet.

Chapelle de Mery.

— Le plan topographique et les renseignements fournis à propos de l'emplacement adopté pour la construction de la

nouvelle chapelle de Méry, sous Tilff (Liège), indiquent que cet édifice aura son chevet exposé au nord; qu'il n'est pas possible de l'orienter suivant les traditions et les prescriptions liturgiques, le terrain ne se prêtant pas à cette réalisation.

Une inspection des lieux, faite le 9 août 1900, a démontré, en effet, que, dans le cas actuel, on ne saurait donner à la nouvelle construction la position normale.

Le seul terrain dont on puisse disposer a une forme allongée se dirigeant du sud au nord. Du côté ouest, il est borné, en contrebas, par des habitations longeant la grand'route de Tilff à Esneux. Du côté est, il est contigu à un chemin en forte rampe, lequel, adossé à la montagne, le domine considérablement.

Cette circonstance doit évidemment être prise en considération.

Il faut observer, d'autre part, que, par suite de la configuration topographique de la vallée, encaissée entre deux montagnes où doit s'élever l'édifice, les vents nuisibles à la conservation du bâtiment ne domineront pas, comme dans les plaines, de l'ouest, mais du sud. Par conséquent, il n'y a pas à craindre ici, comme dans la plupart des cas, que l'édifice expose l'un de ses flancs aux mauvais vents.

Rien ne s'oppose à ce que l'on donne suite au projet présenté, qui a reçu le visa. Toutefois, on devra avoir soin d'élever l'édifice le plus possible au-dessus du sol, afin de le mettre à l'abri de l'humidité. D'après le projet, le niveau intérieur du temple serait établi à 1^m50 au-dessus de celui de la chapelle actuelle. La place devant l'édifice, qui est en déclivité vers celui-ci, devant être nivelée, il semble que le niveau intérieur devrait bien atteindre 2^m50.

Des précautions minutieuses devront être prises pour écarter les eaux pluviales du pied des murs, surtout du côté du chemin vicinal et de la montagne.

Le projet de la nouvelle chapelle présente le caractère pittoresque qui convient à son emplacement. Cependant, l'auteur fera bien de s'abstenir de garnir en bois la saillie des toitures sur les pignons ; ce système présente un aspect trop civil et n'est pas à recommander au point de vue de la durée.

Cathédrale
de Gand.

— Le conseil de fabrique de la cathédrale de Gand (Flandre orientale), ayant manifesté le désir de voir doter cet édifice d'un nouvel orgue, dont la nécessité se fait sentir depuis de longues années, il a été procédé, le 29 juin 1900, à une visite des lieux.

M. Serrure, membre du Comité provincial des correspondants, assistait à cette visite.

L'orgue actuel est complètement usé et est d'ailleurs insuffisant pour les cérémonies du culte dans une cathédrale.

La visite a démontré, à toute évidence, que l'emplacement actuel est insuffisant, tant en hauteur qu'en étendue, pour établir un orgue convenable.

En vue de compléter l'instrument, le conseil de fabrique avait fait choix d'un emplacement supplémentaire dans la première chapelle au côté nord du pourtour du chœur, celle qui se trouve au-dessus de l'escalier projeté conduisant à la crypte. En l'employant pour y établir la plupart des parties de l'orgue, on eût pu, dans la pensée de ce collège, conserver la maîtrise sur la tribune actuelle et l'organiste au milieu des chantres et des musiciens.

Cette combinaison n'est pas pratique. D'abord, elle aurait

pour conséquence d'encombrer la chapelle, laquelle se présente à la vue du public du côté du transept et des nefs. Ensuite, l'installation existante, dont l'accès est des plus pénibles et qui s'élève jusqu'à la voûte du déambulatoire, est composée d'un amas de planches, de caisses, de pupitres, etc., formant un encombrement complet. De plus, la soufflerie est reléguée au-dessus de la voûte, au travers de laquelle elle communique avec l'orgue. Il est facile de se rendre compte des conséquences désastreuses qui résulteraient d'une telle situation en cas de sinistre, non seulement pour le monument, mais pour les occupants de la tribune. Il faut donc qu'elle cesse au plus tôt.

Après un examen attentif de toutes les parties de l'édifice, il a été reconnu que l'emplacement le plus favorable pour l'installation du nouvel orgue est le bras nord du transept. Le buffet serait établi sur une tribune en pierre adossée au mur ouest et regardant le chœur. C'est dans cet ordre d'idées, semble-t-il, qu'il y a lieu d'étudier un projet.

Comme conséquence du choix de cet emplacement, et pour que, du jubé, on puisse voir l'autel, il faudrait dégager l'entrée du chœur de la cathédrale par l'enlèvement de la partie courbe de la lourde clôture en marbre qui étreint, de chaque côté, le sanctuaire.

On doit souhaiter même que toute la muraille de marbre disparaisse; elle n'a pas la moindre valeur artistique. Son enlèvement mettrait en évidence tout le sanctuaire et rendrait à cette superbe partie du temple toute sa splendeur et sa majesté. Et qui sait si la démolition de ces immenses plaques de marbre, pour l'installation desquelles on a témérairement entamé à droite, à gauche, à une grande profon-

deur dans leurs œuvres vives, les supports du chœur, ne révélera pas, comme cela s'est vu à d'autres édifices, des désordres dans les maçonneries capables de compromettre, à un moment donné, l'existence même de l'un des plus beaux temples religieux de la Belgique. C'est une préoccupation qui ne doit pas être négligée si l'on considère avec quelle imprudence on a remanié, entaillé, certains de nos monuments au siècle dernier.

Eglise
de Saint-Martin,
à Saint-Trond.

— Il a été procédé, le 15 juillet 1900, à l'examen de divers meubles placés dans l'église de Saint-Martin, à Saint-Trond.

M. Serrure, membre du Comité des correspondants de la province du Limbourg, assistait à cette visite.

Depuis l'envoi du rapport du 2 février 1899, il a été installé dans l'église :

Six nouvelles stations du chemin de la croix figurant au devis pour	fr. 5,000
Les stalles figurant au devis pour	4,500
Honoraires de l'architecte	560
Le retable du maître-autel en albâtre d'Ecosse, la croix, plus les frais de placement, soit fr.	<u>8,000</u>

Ensemble, fr. 15,860,

indépendamment de la somme renseignée au rapport précité du 2 février 1899.

Tous ces ouvrages ont été exécutés avec beaucoup de soins; il y a lieu, en conséquence, de liquider les subsides dans la proportion de la dépense faite.

Il résulte de renseignements fournis sur place par le conseil de fabrique que la somme de 8,000 francs portée au devis pour l'exécution du retable en albâtre d'Ecosse du

maitre-autel, a été insuffisante; ce retable, y compris la croix, a coûté 10,755 francs. Il y a donc un déficit de 2,755 francs sur les prévisions. Eu égard à la valeur artistique de l'autel et au talent déployé par l'artiste qui l'a exécuté, il semble que les pouvoirs publics doivent tenir compte de ce découvert en augmentant proportionnellement leurs subsides.

La différence entre l'estimation et le coût réel du retable provient du renchérissement inopiné de la matière mise en œuvre (l'albâtre brut a dû être payé le double du prix prévu) et notamment de la façon, surtout du polissage, qui coûte un prix extraordinairement élevé. En effet, l'expérience n'avait pas donné l'occasion de se rendre compte de la difficulté que l'on éprouve à travailler ce marbre dont la richesse de coloration est remarquable.

On a utilisé, dans l'église, deux autels latéraux, en bois, qui semblent dater de la fin du siècle dernier, en attendant qu'on soit en mesure de les remplacer. Ces meubles n'ont aucune valeur artistique. En conséquence, le conseil de fabrique peut être autorisé à les vendre, s'il en exprime le désir, ou à en faire don à une église pauvre, car le produit de la vente sera insignifiant.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

1° Le projet relatif à l'ouverture de deux fenêtres bouchées du chœur de l'église de Machelen (Brabant); architecte, M. Demaeght;

Eglise
de Machelen.

2° Le projet de restauration de la tour de l'église de Schelle (Anvers); architecte, M. Gife;

Eglise
de Schelle.

- Eglise de Burst. 5° Le projet de restauration de l'église de Burst (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert;
- Eglise de Mortehan. 4° Le projet de divers travaux à effectuer à l'église de Mortehan (Luxembourg); architecte, M. Würth;
- Eglise d'Oycke. 5° Le projet de restauration des toitures de l'église d'Oycke (Flandre orientale);
- Eglise de Stockheim. 6° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église de Stockheim (Limbourg);
- Eglise de Cortil-Wodon. 7° Le projet de restauration des fenêtres de l'église de Cortil-Wodon (Namur);
- Eglise de Grembergen. 8° Le projet de restauration des toitures de l'église de Grembergen (Flandre orientale); architecte, M. Sterek;
- Eglise de Notre-Dame-aux-Neiges, à Borgerhout. 9° Le projet concernant la restauration d'une fenêtre de la façade de l'église de Notre-Dame-aux-Neiges, à Borgerhout (Anvers); architecte, M. Van Leemput;
- Eglise d'Eerneghem. 10° Le projet relatif à la restauration et à l'agrandissement de l'église d'Eerneghem (Flandre occidentale); architecte, M. Buyck;
- Eglise de Saint-Nicolas, à Tournai. 11° Le projet concernant des travaux de restauration à effectuer à l'église de Saint-Nicolas, à Tournai (Hainaut); architecte, M. Van Loo;
- Eglise de Beirlegem. 12° Le projet de restauration de l'église de Beirlegem (Flandre orientale);
- Comptes de travaux de restauration. 13° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :
- Notre-Dame, à Anvers : premier semestre de 1900;
- Saint-Léonard en Campine (Anvers) : compte pour solde.
- Eglise de Looz. — La visite de l'hôtel de ville de Looz, qui a eu lieu le 16 juillet 1900, a été mise à profit pour inspecter l'ancienne collégiale qui est devenue l'église paroissiale de la localité.

M. le chevalier O. Schaetzen, membre du Comité des correspondants du Limbourg, assistait à cette inspection.

La tour de l'église de Looz date de la période ogivale ; elle est surmontée d'une belle flèche. Le vaisseau est beaucoup plus ancien ; il remonte à l'époque romane, mais il a été transformé au siècle dernier pour le mettre en rapport avec le goût de l'époque. A première vue, il semble qu'il n'y a là que des placages sous lesquels il est permis d'espérer que l'on retrouvera toute la construction primitive. Des sondages dans les revêtements modernes devront être effectués, afin de déterminer exactement la situation ancienne.

A l'extérieur, du côté du presbytère, la claire-voie n'a guère subi de modifications. Au même côté se voient encore des restes de l'ancien cloître qu'il serait intéressant de rétablir, au moins partiellement, à titre de souvenir.

A la face orientale de l'édifice se trouve un ancien Christ intéressant ; dans l'église même, il en existe un autre un peu moins ancien, également intéressant.

L'église renferme quelques tableaux qui ne manquent pas de mérite. Elle possède un lutrin en cuivre dont l'aigle est ancien et le pied moderne. Dans le portail on remarque une statue en bois qui mérite d'être conservée avec soin. Les fonts baptismaux datent de l'époque romane, mais la base et la cuve sont de provenance différente, elles manquent de liaison.

Dans le pavement d'une chapelle latérale sud se trouve une pierre tumulaire gothique qu'il serait utile de relever pour la soustraire à une destruction certaine.

On conserve dans la sacristie une jolie aquamanile en bronze, qui semble remonter au xvi^e siècle.

L'église de Looz est beaucoup trop petite pour les besoins de la population. Il est donc nécessaire de procéder à son agrandissement aussi bien qu'à sa restauration complète. Il importera que les autorités locales fassent choix d'un architecte compétent, lequel procédera d'abord à un relevé complet et très exact de la situation actuelle de l'édifice et dressera ensuite un projet de restauration et d'agrandissement basé sur la situation primitive que révéleront les recherches opérées sous les placages du siècle dernier.

La visite de l'église de Looz a permis de constater que son importance architectonique et archéologique est suffisante pour qu'il y ait lieu de la ranger dans la 5^e classe des édifices monumentaux du culte.

Église
de Forest.

— Il a été procédé, le 4 juillet 1900, à l'inspection de l'église de Forest, qui nécessite des travaux de réparation par suite de l'incendie du 31 octobre 1899.

MM. Dumortier et Hanon de Louvet, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cette visite.

La Commission a déjà fait deux rapports principaux sur cette église : ceux du 21 octobre 1895 et du 25 avril 1898. Toutes les conclusions en doivent être maintenues, surtout celles relatives : 1^o au dégagement complet de l'édifice, enclavé partiellement dans la propriété voisine de M. Papin ; 2^o à l'établissement d'une sorte de petite cour basse, particulièrement du côté de la place en pente, laquelle serait transformée en square ; 3^o à la reconstruction du plafond, si rare, en voussettes sur poutres.

Le dérochage qui a été fait jusqu'ici est extrêmement intéressant. Il importe de le continuer avec les mêmes soins

et la même intelligence et de conserver soigneusement les restes de polychromie qu'il a fait découvrir.

Il faut surtout dresser une bonne fois un plan très complet de l'église de Forest, afin de pouvoir ensuite trouver le moyen de la restaurer suivant les règles et de l'agrandir pour les besoins du culte, sans en altérer la haute valeur archéologique. En aucun cas, il ne faut songer à la remplacer par un édifice nouveau.

— L'examen de l'église d'Havré, qui a eu lieu le 5 juillet 1900, à la demande de M. le curé, a démontré que cet édifice, dont l'achèvement date de la seconde moitié du xvi^e siècle, ainsi que l'apprennent au visiteur des pierres encastées au chevet, se recommande à l'attention par la régularité de l'ensemble et l'harmonie des diverses proportions. Église d'Havré.

La tour en grès, de conformation massive, a traversé les siècles sans accident. Le chœur ne semble guère altéré dans sa solidité, non plus que les parties avoisinantes, bien qu'on y remarque des surplombs et des crevasses attribués au peu de fermeté du sol minier sur lequel il est assis. La grande nef qui s'appuie sur des piliers très espacés, particularité qui offre aux fidèles, d'où qu'ils soient placés, la possibilité d'apercevoir l'officiant est couverte d'un plâtrage de 1747, teinté en rouge, sur lequel on a tracé des joints réguliers pour imiter la voûte en briques du sanctuaire. Les bas-côtés de la nef ont été construits après coup.

L'édifice, construit en style ogival, offrant un grand intérêt au point de vue archéologique, il serait souhaitable de le soumettre à des travaux de restauration qui lui permettent de répondre dignement à sa destination. Ce vœu recevra satisfaction. En effet, l'architecte présent à la visite

a été engagé à commencer les réparations par l'affermissement des contreforts et des murs du chœur et du transept, à s'attacher ensuite à harmoniser les contreforts du chœur en s'inspirant, pour ce faire, du prototype ancien existant en pierre et à la réouverture des fenêtres de la haute nef dissimulées par le plafond. Si l'on scindait le devis, cette dernière opération devrait clôturer la série des ouvrages.

On fera bien de prévoir au détail du projet le délogement du jubé ou sa division en deux tronçons, afin de pouvoir établir un narthex.

La fenêtre centrale du chœur, que masque un lourd et encombrant autel, devra être débouchée.

Les stalles, à trois sièges chacune, offrent un réel mérite; leur maintien sera tout indiqué dans le chœur transformé et embelli.

Une visite au dehors a révélé que, comme à la plupart de nos monuments, les eaux séjournent au pied des maçonneries. Cette situation produit des affouillements qui finissent par infiltrer et salpêtrer les murs. L'établissement de bons trottoirs à toute la périphérie, avec une pente suffisante et régulière à l'extérieur, préviendra ce danger.

La sacristie, construction des plus médiocres, devra être démolie.

Il conviendrait aussi que le presbytère, très délabré et trop petit, fût démolit. Quant à la maison communale, érigée en 1828, elle appelle aussi une prompte démolition, tant elle fait mauvais effet sur la place communale, d'où elle cache, en entier, le chevet de l'église. Depuis longtemps, au surplus, il est question de transporter la cure et le siège de l'édilité communale sur d'autres emplacements.

L'église d'Havré renferme des restes de personnages historiques. Des pierres tombales avec inscriptions intéressantes se trouvent dans le cimetière qui entoure l'édifice. Vu l'intérêt artistique et archéologique de celui-ci, il y a lieu de le comprendre dans la 3^e classe des monuments du culte.

— A la demande de M. le curé de Lisseweghe (Flandre occidentale), il a été procédé, le 9 juillet 1900, à l'inspection de l'église de cette localité qui réclame des travaux de restauration, surtout à l'intérieur.

Eglise
de Lisseweghe.

Le chœur et le transept ont été restaurés dans ces derniers temps et ces travaux ont été effectués dans les meilleures conditions, sous la direction de M. l'architecte Van Assche, membre de la Commission royale.

Il s'agit aujourd'hui d'entreprendre la restauration des trois nefs.

Sur les conseils de l'architecte dirigeant et afin de s'assurer de l'importance des travaux à entreprendre, la fabrique a fait dégager les nefs du badigeon et des placages qui les recouvraient, de sorte que les murs, colonnes, colonnettes et autres détails sont actuellement complètement à nu.

Cette partie du monument réclame une restauration aussi urgente que délicate.

L'inspection minutieuse des lieux à laquelle M. l'architecte Van Assche assistait, a amené les constatations suivantes :

1^o Par suite d'un tassement ancien de la tour, la première arcade nord s'est déformée ; cette arcade sera réparée, le cordon rétabli horizontalement et le triforium remis en bon état. Le triforium de cette travée est composé, comme celui des autres, de trois divisions, mais ici il manque les

colonnets qui ornent, de façon si heureuse, les travées voisines. On ne s'explique cette absence de colonnettes que par suite de remaniements postérieurs à la construction ou par mesure d'économie. Il serait utile, dans l'intérêt de l'aspect intérieur de l'édifice, de régulariser cette situation ;

2° Les arcatures décorant les murs des bas-côtés qui ont été en grande partie détruites, seront rétablies intégralement et au moyen de matériaux semblables à ceux ayant servi à la construction primitive ;

3° Les trois nefs doivent avoir des plafonds en bois ; ceux-ci seront établis à un niveau un peu plus élevé que celui des plafonds en plâtrages actuels, afin que tous les arcs soient totalement dégagés ;

4° Il y a lieu de remplacer les matériaux trop endommagés pour être maintenus, mais, pour les pierres peu détériorées, on se bornera à des incrustations ; les petites ébréchures qui n'altèrent pas l'aspect d'ensemble du monument resteront telles quelles. La taille des pierres nouvelles doit être conforme à la taille ancienne, afin que le caractère de l'édifice soit conservé intact.

L'architecte dirigeant doit être engagé à examiner avec soin si le bahut bordant les toitures hautes n'est pas une ajoute à la construction primitive. En cas d'affirmative, il serait bon de l'enlever et de le remplacer par une corniche ; il paraît être une cause d'humidité pour les murs.

On propose de construire, au côté nord du chœur, un magasin semblable à la sacristie établie au côté sud. Ce projet peut être encouragé, mais on devra faire en sorte que le lanterneau de la petite cour ne soit pas visible de l'extérieur comme il l'est à la sacristie.

Des urinoirs ont été établis à la face latérale nord de la tour ; on devra les en éloigner sans retard ; des accessoires de ce genre devraient toujours être écartés des monuments, tant au point de vue de la conservation de ces derniers que dans un but hygiénique ; du reste, la place ne manque pas pour les établir ailleurs.

— A la demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 18 juin 1900, à l'inspection des travaux de restauration qui s'exécutent à l'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert.

M. Déom, membre du Comité des correspondants de la province du Luxembourg, assistait à cette visite.

L'enlèvement partiel du badigeon, à l'intérieur des nefs, a révélé des dégâts sérieux aux colonnes et surtout à leurs bases, lesquelles ont été très mutilées lors de leur revêtement, au moyen de plaques de marbre, au siècle dernier.

Le débadigeonnage devrait être opéré d'une façon complète, au moins dans les nefs, afin que l'on puisse déterminer exactement les travaux à exécuter.

Les bases des colonnes et les plinthes des murs doivent être restaurées par assises et non au moyen de dalles, afin de conserver le caractère primitif de la construction. L'appareil, la taille et la couleur des pierres nouvelles doivent être, dans la mesure du possible, conforme à ceux des pierres qu'on remplace. De sérieuses recherches doivent être faites dans ce but. Peut-être l'architecte pourrait-il tirer parti du grès de la Rochette, dont la couleur se rapproche sensiblement du grès gris-rosé mis en œuvre à Saint-Hubert.

Il ne peut être question de faire usage de ciment pour réparer certaines parties de maçonneries ; les avaries impor-

tantes des colonnes doivent être restaurées, soit par le renouvellement des pierres, soit au moyen d'incrustations. On ne doit pas se préoccuper des petites ébréchures qui ne jouent qu'un rôle insignifiant dans l'aspect d'ensemble des maçonneries.

Les joints doivent être naturels et rester irréguliers tels que les exécutent les maçons.

S'il y a lieu de crépir certaines parties de maçonneries en moellons trop frustes pour rester visibles, il importera d'adopter un ton général de pierre de taille grise dans la gamme de celle de la chapelle absidale qui a été dérochée, mais on s'abstiendra de faire usage d'enduits de teintes diverses comme cela a été fait maladroitement pour quelques surfaces récemment crépies. Celles-ci devront être corrigées au moyen d'une teinte grise uniforme. Toutefois, avant de crépir encore, il faut attendre le dérochement complet; on verra alors ce qu'il y a lieu de faire.

Quelques compartiments de voûtes en briques récemment décrépis, ont été abusivement teints en rouge, sur lesquels on a tracé des joints absolument réguliers; les nervures en pierre ont reçu un ton jaune criard, d'un goût déplorable. Ces trompe-l'œil doivent disparaître; il importe de conserver tous les matériaux tels qu'on les retrouve sous le badigeon.

Certaines parties du soubassement des murailles, notamment dans les chapelles, sont en plâtrage; il conviendra d'y substituer la pierre.

L'église se compose de cinq nefs; autrefois, les deux nefs extrêmes avaient leur dallage à un niveau supérieur à celui des trois autres. En restaurant la base des murs latéraux, il serait bon d'y employer une pierre de couleur différente,

par exemple le petit granit, afin de conserver le souvenir du niveau primitif.

Des banquettes surmontées d'arcatures règnent le long des murs des nefs latérales; par suite de l'abaissement du sol des nefs extrêmes, ces banquettes se trouvent aujourd'hui à une hauteur anormale. Pour régulariser la hauteur générale, on vient d'exhausser les banquettes du premier collatéral nord du côté de la façade occidentale. C'est là une erreur qu'il importe de rectifier sans retard.

Quelques traces d'humidité se remarquent dans les parties supérieures du temple; il y a lieu de vérifier d'urgence, avec soin, tous les chéneaux.

Le transept de l'église de Saint-Hubert est encombré par les stalles qui se prolongent dans cette partie du monument. Il conviendra d'étudier la possibilité de dégager la croisée en reculant les stalles vers l'autel. On devrait profiter de cette étude pour examiner si le buffet d'orgue ne pourrait être disposé de façon à dégager la vue de la fenêtre de la façade occidentale.

Lorsqu'il s'agira d'exécuter des meubles pour l'église, on fera bien de ne pas s'inspirer de ceux placés récemment dans la chapelle située derrière le maître-autel. Si c'est possible, on agira sagement en enlevant les piédestaux avec statues, œuvres de la dernière médiocrité.

Les travaux de restauration extérieure du monument s'exécutent dans de bonnes conditions. Ils sont infiniment supérieurs aux premières restaurations, pour lesquelles on ne s'est pas suffisamment préoccupé de suivre l'appareil et la variété de ton des pierres anciennes.

Le beau portail sud de l'église est dans un état d'abandon

complet; il menace ruine. Il est urgent de prendre des mesures pour que la restauration en puisse être entamée sans nouveau retard.

Comme à la plupart de nos monuments publics, les eaux séjournent au pied de l'édifice. Il convient de remédier à cette situation, éminemment préjudiciable à la conservation des maçonneries, en établissant un bon trottoir tout autour de l'édifice. On doit aussi, à l'avenir, éviter de peindre en noir, comme cela a été fait dans ces derniers temps, les tuyaux de descente en cuivre.

L'attention des autorités compétentes doit être sérieusement appelée sur la nécessité de veiller à ce que les détenus ne détachent pas les tuyaux de descente des eaux pluviales du côté du pénitencier.

Il importe, en outre, que des instructions soient données au personnel de cet établissement, afin qu'il fasse enlever immédiatement les détritits amoncelés contre les murs de l'église du côté du pénitentier et qu'il tienne la main à ce que l'on ne soit pas obligé de renouveler cette recommandation.

Église
de Hougaerde.

— L'église paroissiale de Hougaerde (Brabant) et le presbytère de cette localité ont été l'objet d'une inspection, le 15 juillet 1900.

L'église, commencée en 1744, a été terminée vers 1750. Elle fut construite sur les dessins de l'ingénieur Hustin. Érigée sur le point culminant du bourg, elle domine ce dernier et se présente, de loin, avec une certaine majesté. Le vaisseau, bâti partie en briques, partie en pierres, forme six travées; la nef est séparée des collatéraux par deux rangées de piliers carrés; les bas-côtés se terminent par un

mur plat. Le chœur se compose de trois travées et d'une abside semi-circulaire. Les voûtes avec arcs-doubleaux, les fenêtres, sont en cintre surbaissé. Au centre de la façade s'élève la tour, bâtie en pierres grises et surmontée d'une flèche peu élevée. Le bas de la tour forme, vers la place, une saillie semi-circulaire. Les entrées du temple sont placées latéralement.

Malgré la simplicité de son architecture, cette église, d'une grande unité de style, présente un caractère imposant. Il y a lieu de l'inscrire dans la 3^e classe des monuments du culte.

A l'intérieur, elle est garnie de boiseries avec confessionnaux; de belles stalles ornent le chœur.

La cuve baptismale, en style roman, se trouve actuellement dans la sacristie. On devra la remettre à son ancien emplacement, au rez-de-chaussée de la tour, et profiter de cette occasion pour aménager convenablement ce local, qui sert aujourd'hui de magasin. La place est suffisamment vaste pour que, outre les fonts, on y installe les armoires nécessaires au service du culte.

L'église de Hougaerde a besoin de restaurations sérieuses; à l'estimation de ces travaux devront être ajoutés ceux qui comportent le déchaussement du pourtour de l'édifice, lequel est aujourd'hui enterré, peut-on dire, dans le cimetière, ainsi que les frais à faire pour l'établissement d'un bon trottoir destiné à en éloigner les eaux pluviales.

Le presbytère de Hougaerde remonte à la même époque que l'église; il est précédé d'un porche d'entrée intéressant. Les constructions de l'époque Louis XV étant très rares dans nos communes rurales et le presbytère de Hougaerde

n'étant nullement dénué de mérite, il y a lieu de l'inscrire dans la 5^e classe des monuments civils.

Des travaux de restauration sont indispensables à cet édifice; de même que pour l'église, il conviendra d'en soumettre, à bref délai, le projet aux autorités compétentes.

Collégiale
de Huy.

— Pour satisfaire à une demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 7 août 1900, à l'inspection de l'église collégiale de Huy, qui réclame des travaux de restauration.

MM. Lohest et Feuillat, membres du Comité des correspondants de la province de Liège, assistaient à cette inspection.

Il a été constaté, lors de la visite, que l'extrémité du bas-côté sud avec son ancien portail et les quatre faces de la grande tour exigent des travaux très urgents de restauration. Vu l'état de délabrement de certaines parties de maçonneries, qu'on a même dû étançonner, il importe que l'exécution de ces ouvrages ne soit pas différée plus longtemps.

Pour l'exécution des travaux de restauration qui restent à effectuer à la collégiale de Huy, et qui sont encore nombreux, on devrait procéder comme on le fait à Saint-Hubert, c'est-à-dire, au lieu de faire des entreprises pour une campagne seulement, adjuger des travaux pour une période de trois ans; non seulement les frais d'administration et de surveillance seraient moins élevés, car on ne perdrait pas de temps, mais on aurait la certitude de conserver le même entrepreneur pour toute une série d'ouvrages qui se lient, ce qui amènerait, en outre, une économie importante sur les frais d'échafaudages.

On devra profiter des travaux de restauration que réclame l'intérieur de la tour pour dégager cette partie éminemment

intéressante du monument. Le jubé et le buffet d'orgues qui y sont installés seraient renouvelés et placés à un autre endroit de l'église, afin de restituer au vaisseau, dont la tour forme la continuation, toute son ampleur et sa belle perspective.

L'architecte devra être engagé à rechercher un emplacement convenable pour la tribune et le buffet des orgues. Il faut renoncer à l'idée, autrefois émise, de placer le jubé sur une plate-forme peu élevée sous la tour, de manière à dégager la rosace. On peut néanmoins lui signaler trois emplacements à étudier. 1° le fond du bas-côté nord vers l'ouest, dont il faut, toutefois, avoir soin de respecter les arcatures en pierre d'un dessin aussi remarquable qu'original; 2° le bas-côté sud du chœur, au-dessus de l'escalier qui donne accès à la cure; 3° les deux dernières chapelles à l'extrémité du bas-côté nord du chœur, vers l'orient.

L'autel majeur, qui a été avancé dans le sanctuaire, devrait reprendre sa place normale dans l'abside, où se trouvent encore ses fondations.

La collégiale de Huy possède des châsses remarquables qui sont à demeure sur le maître-autel, lequel a été construit spécialement pour les recevoir. Le conseil de fabrique estime, non sans raison, que ces œuvres précieuses ne sont guère en sûreté à l'emplacement qu'elles occupent et où elles ne sont protégées que par des glaces. Il se demande si on ne devrait pas les déposer dans un coffre-fort à installer dans la sacristie, sauf à les exposer les jours de grandes cérémonies. En temps ordinaire, elles seraient remplacées par des châsses en bois, dans lesquelles seraient déposées des reliques.

Il semble, en effet, qu'il est prudent de conserver ces œuvres précieuses dans un coffre-fort installé dans la sacristie. Mais l'autel devrait être décoré autrement que par des châsses et on devrait en éloigner les clôtures en verre. Le conseil de fabrique pourrait être invité à faire étudier un projet dans ce sens.

Les trois grandes châsses semblent réclamer quelques soins de nettoyage et de consolidation ; il n'y a pas lieu de les restaurer en les complétant ; ce serait une opération dangereuse qui pourrait en compromettre la haute valeur archéologique.

Quant à la petite châsse de Saint-Marc, laquelle est ornée d'émaux de la plus haute valeur artistique, elle est en bon état de conservation.

La Commission appelle enfin l'attention sur les motifs d'illumination qui semblent être attachés au beau portique récemment restauré, formant l'entrée de la ruelle conduisant notamment à la cure décanale. Rien n'est plus dangereux pour la durée de la pierre, même ornementée, que le voisinage d'un système d'éclairage dégageant de la chaleur. C'est un pareil système qui a été l'une des causes de la destruction rapide de certaines pierres moulurées dans la façade du Ministère des Beaux-Arts. Il a fallu renouveler ces pierres et remplacer le gaz par l'électricité.

Église
de Saint-Maur,
à Huy.

— Lors de l'inspection qui a eu lieu à Huy, le 7 août 1900, il a été procédé à l'examen de l'ancienne église de Saint-Maur, actuellement la chapelle des hospices civils.

C'est un intéressant édifice dans lequel se remarquent des parties remontant à l'époque romane et à celle de la transition entre le style roman et le style ogival.

Le mérite archéologique de ce petit édifice est suffisant pour qu'il y ait lieu de le ranger dans la 5^e classe des monuments.

— Pour satisfaire à une demande de M. le curé de Sensenruth, il a été procédé, le 25 juin 1900, à l'inspection de l'église de cette localité au point de vue de son classement parmi les édifices monumentaux du culte.

Église
de Sensenruth.

M. Sibenaler, secrétaire du Comité des correspondants du Luxembourg, assistait à cette visite.

L'église de Sensenruth, dont la partie la plus ancienne paraît remonter au xv^e siècle, ne manque pas d'intérêt, mais cet intérêt est plutôt historique qu'artistique. C'est, en tous cas, la plus ancienne de la contrée. Église mère, elle avait sous sa juridiction une immense étendue de pays, dans laquelle était englobée la ville de Bouillon elle-même.

Au point de vue artistique et archéologique, elle offre, dans ses fenêtres du chœur des meneaux d'un tracé original et intéressant. L'une de ces baies a conservé un panneau de vitrail du xvi^e siècle représentant le Calvaire, qui mérite d'être conservé avec soin.

La base des fonts baptismaux remonte à l'époque romane; la cuve est moderne. La base démontre que la cuve primitive reposait sur une colonne centrale cantonnée de quatre colonnettes. On voit à l'extérieur de l'église, encastrée dans le mur nord, un bloc de pierre représentant une tête d'une exécution très archaïque, accostée d'un fragment d'arcature. C'est probablement un des angles de la cuve baptismale dont la base est encore dans l'église. Il serait intéressant de le faire retirer du mur et d'étudier, le cas échéant, le moyen

de reconstituer, d'après ce fragment, les fonts tels qu'ils existaient autrefois.

En égard aux considérations qui précèdent, il y a lieu de ranger la petite église de Sensenruth dans la 5^e classe des monuments du culte.

L'édifice n'exige pas des travaux bien importants de restauration. En attendant qu'on exécute ceux qu'il peut nécessiter, on fera bien de veiller à ce que les eaux pluviales ne séjournent pas au pied des murailles, en établissant un trottoir le long de celles-ci.

Grottes de
Saint-Remacle,
à Cugnon.

— En 1898, le père Goffinet, membre du Comité des correspondants de la province du Luxembourg, a attiré l'attention de la Commission sur les grottes de Saint-Remacle, à Cugnon, qu'il a décrites en 1886, dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, et qui, à cette époque déjà, lui avaient paru nécessiter quelques travaux d'entretien et de conservation.

Lors d'une inspection dans le Luxembourg, le 25 juin 1900, il a été procédé à une visite des lieux à laquelle, bien à regret, le P. Goffinet n'a pu prendre part, mais s'est fait remplacer par M. Sibenaler, secrétaire du Comité provincial.

Le lieu qui a servi de retraite à Saint-Remacle, il y a douze siècles et demi, s'ouvre sur le flanc de la montagne dominant la Semois; il semble qu'il n'a guère subi de changement depuis cette époque reculée. On y trouve d'abord deux petites grottes, espèces de cellules séparées par un simple massif schisteux, lesquelles, suivant la tradition, ont abrité Saint-Remacle et son disciple Saint-Hadelin. Quelques pas plus loin, à une saillie que fait le rocher vers la rivière, se rencontre l'oratoire, grotte s'ouvrant sur la partie sail-

lante du rocher. Selon les dimensions indiquées par le P. Goffinet, l'entrée en est large d'environ 0^m90 et haute de 2^m70. C'est la hauteur de l'oratoire lui-même. Il a 4 mètres de long sur 2^m50 de large. La partie en face de l'entrée est taillée de manière à former un autel ayant 1 mètre de haut sur toute la largeur de la grotte. L'oratoire est éclairé, à gauche, par une brèche irrégulière s'ouvrant vers la Semois, qui coule à une grande profondeur au pied du rocher. Il n'est pas possible, ainsi que le suppose le P. Goffinet, de voir dans cette ouverture et à la porte d'entrée des traces d'ogives. Il semble toutefois que la main de l'homme est venue en aide à la nature pour aménager quelque peu ce local consacré par le Saint à la prière.

L'extrême friabilité de la roche schisteuse qui tombe au moindre contact en s'effeuillant, tend à amener insensiblement la ruine de ce vénérable monument de l'antiquité chrétienne et sans doute le berceau des monastères dans notre pays. Tous les visiteurs ne montrent pas un égal respect pour ce lieu plein de souvenirs ; on concilie difficilement l'abandon réellement pénible dont il est l'objet avec le respect mérité que les populations conservent pour la mémoire de l'illustre apôtre des Ardennes, le fondateur des célèbres abbayes de Malmédi et de Stavelot.

Si l'on veut assurer la conservation de l'antique oratoire dont il s'agit, il importe d'y effectuer, à court délai, les travaux suivants :

1^o Boucher le trou par où les eaux s'introduisent qui s'est formé dans la partie butante de l'éperon rocheux, à gauche de l'entrée, au moyen de tranches de schiste, avec mortier au ciment ; enlever l'arbre qui le surmonte et qui l'ébranle ;

2° Renforcer le pied de cet éperon qui s'effrite lentement mais régulièrement et qui finira par s'écrouler si des mesures sérieuses ne sont prises en temps utile ;

3° Boucher, comme il est dit ci-dessus, le grande crevasse qui se remarque dans le rocher, à droite, près de l'entrée de l'oratoire. Du schiste en grande quantité se trouve à quelques pas de là près d'une ardoisière abandonnée ;

4° Nettoyer la roche formant l'appui de l'ouverture vers la Semois ;

5° Autrefois, une barrière de fer fermait l'entrée de l'oratoire ; cette clôture se trouve à la maison communale de Cugnon. Il importe qu'elle soit rétablie de façon à empêcher l'accès de l'oratoire, tout en permettant aux visiteurs d'en voir l'intérieur.

Les deux petites cellules ou grottes qui précèdent l'oratoire devront être déblayées avec soin. Ce déblai amènera peut-être des découvertes intéressantes.

Les grottes dont il s'agit se trouvent sur des biens communaux. Par conséquent, elles constituent une propriété publique. Les ressources locales étant très restreintes, il y a lieu, pour le Gouvernement, d'examiner s'il ne conviendrait pas d'allouer à la commune de Cugnon un subside de quelques centaines de francs pour l'aider à exécuter les travaux ayant pour but d'assurer la conservation du monument historique le plus vénérable de nos contrées.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

R A P P O R T

ADRESSÉ A M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DU LIMBOURG.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous présenter un rapport sommaire sur les peintures murales découvertes, après un premier grattage, au transept sud de l'église paroissiale de Zepperen.

a) Le mur oriental de ce transept présente, sur une surface de 6 mètres de large sur 7^m10 de haut, un Jugement dernier dont la composition et l'exécution ont des mérites sérieux.

Le milieu de la scène est occupé par le Christ, les bras étendus pour montrer les plaies des mains; il est assis sur l'arc-en-ciel, dont les extrémités reposent sur des nuages ondulés; de la droite de la face du juge part une branche fleurie dans la direction des élus; de la gauche, un glaive dans la direction des réprouvés.

Le Christ est entouré de quatre anges sonnant de la trompette; du pavillon de chacune d'elles sort un phylactère portant, ceux de droite : *Surgite vos mortui*; ceux de gauche : *Et venite ad judicium*. L'exécution de ces anges est très soignée; la figure du Christ a souffert de l'humidité qui s'est infiltrée derrière la couche de crépissage.

Sous cette représentation centrale, on aperçoit Saint-Michel tenant de la droite le bourlon crucifère, et de la gauche la balance dans laquelle il pèse une âme.

Il est placé au milieu d'une bande de terre semée de tombes, d'où ressuscitent des morts dans des postures diverses; un moine très calme; un personnage exprimant l'effroi indiqué au surplus par une banderole portant : *Montes cavite super nos*; un prêtre debout; un personnage saisi par les démons. Cette bande de terre est soutenue par une large bordure ornée de branchages fleuris. Cette bordure est à 6^m60 au-dessus du niveau du sol.

A la droite de Saint-Michel, un groupe d'élus conduit par Saint-Pierre, et dont les premiers personnages sont Adam et Ève, se dirige vers la grande porte d'entrée de la Jérusalem céleste représentée par une superbe cité munie de tours et de murailles crénelées et qui se développe en s'élevant le long de la partie de droite de toute la scène.

Au-dessus du groupe des élus une banderole se déroule portant le vers léonin :

Aspera. vox. ite. Vox. est. benedicta. venite.

La gauche de la scène est occupée par la représentation de l'enfer. L'ouverture de celui-ci est figurée par la gueule d'un monstre horrible et laisse voir plusieurs damnés déjà torturés par les flammes et retenus par une lourde chaîne. Il y a là, entre autres, un moine, une dame, un page, etc.

Tout autour du gouffre béant, le peintre a placé divers réprouvés, ou saisis par des démons, ou vomissant des démons, ou figurant des vices.

Il a laissé libre carrière ici à son imagination : ainsi un démon porte sur ses épaules un jeune seigneur tenant une bannière ou paraît un animal immonde; ce démon tient encore de sa droite un second réprouvé tiré de sa tombe

par un autre démon qui lui empoigne la tête : le vice de l'ébriété est représenté par un gros bon vivant vidant un broc et accompagné de la banderole significative : *Nobis!*

Au-dessus de la mâchoire supérieure du monstre formant gouffre est placé un chaudron d'où s'élèvent des flammes léchant des damnés pendus à un gibet, au-dessus duquel vole encore un démon figuré par un petit monstre. Toute cette scène infernale fait pendant en élévation à la Jérusalem céleste du côté opposé; elle est accompagnée d'une banderole portant le vers léonin :

Heu. dolor. o. pena. vah. desolatio. plena.

Au-dessus des deux anges supérieurs accompagnant le souverain juge, la cour céleste est figurée par deux groupes : à droite, un groupe de saintes, parmi lesquelles on reconnaît Sainte-Catherine; les costumes des personnages sont très riches et les nimbes conservent des traces de dorure. A gauche, un groupe de saints, parmi lesquels Saint-Pierre; ici également les nimbes étaient dorés et sont entourés d'une bordure à points noirs. Au-dessus de chaque groupe, une main sortant d'un nuage tient une large banderole avec un vers léonin. Celui de gauche est déchiffrable.

Dicetur. reprobis. ite. venite. probis.

Celui de droite est à déchiffrer.

Sous ce dernier, une feuille de parchemin déroulée donne la date de la peinture :

Anno dñi
m. cccc^o ix^o.

Une dernière inscription est à relever.

Sous la porte d'entrée de la Jérusalem céleste est figuré un personnage contrefait tenant un bâton et accompagné des mots :

Adriacu
der Stock
hueder.

Sur les côtés et en haut, toute la scène du Jugement dernier est encadrée d'une large bordure de feuillage.

Le haut du mur sur lequel se déroule cette grande scène est divisé en deux ogives faisant saillie. Entre ces deux ogives, les nervures de la voûte retombent sur un cul-de-lampe ornementé.

Au-dessus de la pointe de chaque ogive est représenté un des quatre Pères de l'église latine : à droite, on aperçoit la tête ornée de la tiare de Saint-Grégoire ; à gauche, on trouve Saint-Jérôme, comme on verra par la suite de ce rapport.

b) Le mur occidental du transept présente une disposition toute autre à cause de l'ouverture de la basse nef de l'église. La partie sud correspond à la moitié du côté opposé ; elle est occupée au-dessus de l'arcature qui s'élève à 5^m60 au-dessus du sol par une représentation de la légende de Saint-Christophe. Le personnage colossal, muni de son trône d'arbre et portant l'Enfant-Jésus sur les épaules, traverse avec peine l'eau du torrent, dans laquelle on aperçoit une sirène se mirant, un grand poisson et une écrevisse. De son aumônière sort une figure de femme, tandis qu'un homme est retenu dans sa ceinture. L'ermite traditionnel lève sa lanterne dans la direction du géant.

Le dessus du mur formant ogive en saillie est orné de la figure de Saint-Augustin, reconnaissable au cœur qu'il tient de la main droite.

c) Au-dessus de l'ouverture de la basse nef de l'église, le mur ne présente plus l'ogive en saillie, la surface est toute plane. A la hauteur des trois autres Pères de l'église, nous trouvons ici Saint-Ambroise, reconnaissable à l'instrument de flagellation qu'il tient de la main droite. D'ailleurs, au-dessus de la tête une banderole porte : *S. Ambrosius*.

A côté du saint, sur une banderole plus petite, on lit : *Scus lucas*. Le peintre a donc mis en rapport de parallélisme les quatre docteurs et les quatre évangélistes.

Sous la figure de Saint-Ambroise, en deux zones divisées chacune en trois compartiments, se trouvent figurées six scènes de la vie de Sainte-Geneviève.

On reconnaît, entre autres, la guérison miraculeuse de la mère de la sainte.

Déjà des banderoles portant les noms des parents de Geneviève : *Severus, Gerontia et ite ad puteum!* sont sorties de dessous les couches de chaux : un grattage ultérieur révélera les détails de cette partie intéressante de l'ornementation picturale du transept.

d) La voûte du transept présente deux compartiments à nervures croisées. Il est certain qu'elle est ornée de peintures sur toute sa surface. Dans le coin, près du Jugement dernier, nous avons découvert une magnifique branche garnie de très belles fleurs épanouies, ainsi qu'un cercle portant l'animal symbolique de l'évangéliste Saint-Marc, accompagné d'une banderole portant : *S. Marcus*.

e) Il est probable que le mur sud était également com-

plètement décoré de peintures. Tout en haut, nous avons pu déchiffrer déjà une inscription où se lit :

. . . la domus orationis vocabitur . . . peccati
. . . et la date 1709 (1509), correspondant
à l'anno dni M. CCCCIX du Jugement dernier.

Je crois, Monsieur le Gouverneur, qu'il est urgent d'attirer l'attention de la Commission royale des monuments sur ces peintures; elles présentent un véritable intérêt pour l'histoire de l'art dans nos contrées, et la Commission royale pourrait aviser au moyen de les conserver, si pas à celui de les remettre dans l'état de leur splendeur primitive.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Gouverneur, l'expression de mes sentiments respectueux.

(S.) Abbé POLYD. DANIËLS,

Membre de la Commission provinciale
des monuments du Limbourg.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 8, 15, 22 et 29 septembre; des 13, 20 et 27 octobre 1900.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Il résulte d'un examen auquel il a été procédé dans l'atelier de M. Buéso, que le tableau représentant la Vierge du Rosaire, appartenant à l'église d'Ollignies (Hainaut), a été restauré avec soin.

Église
d'Ollignies,
Tableau.

— Un examen récent fait à l'atelier de M. Buéso a permis de constater que cet artiste a restauré d'une façon très satisfaisante un ancien triptyque appartenant à l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles.

Église
de Notre-Dame
de la Chapelle,
à Bruxelles,
Triptyque.

— Il a été procédé, le 16 octobre 1900, en l'église de Strombeek-Bever (Brabant), à l'examen de verrières dues aux libéralités de paroissiens locaux.

Église
de Strombeek-
Bever.
Verrières.

Au lieu de l'ostention d'une seule œuvre, c'est en face d'un groupe de quatre compositions ajustées à leur place définitive, dans les bas-côtés, que les observateurs se sont trouvés. Chaque vitrail ne comprend qu'un personnage

entouré de grisailles. Cette disposition, qui produit un effet étrange et maigre, a été désapprouvée.

Comme diverses inspections l'avaient déjà révélé, la constatation a établi que l'auteur avait versé dans le défaut commun à la plupart de ses confrères de pratiquer des tons obscurs au lieu de tons diaphanes que réclame le vitrail, témoin, entre autres, le noir qui drapé Saint-Benoît, représenté dans la baie qui confine au transept sud.

Il a été recommandé à M. le curé, qui était sur les lieux, de tenter, quand il s'agira de poursuivre la décoration des autres fenêtres des collatéraux, de persuader les généreux donateurs de la nécessité ou de majorer leur allocation ou de n'appliquer la somme dont ils disposent qu'à la confection d'un nombre moindre de vitraux, de façon à mettre en évidence d'irréprochables et beaux morceaux, à trois personnages clairement coloriés et, alors, pour obtenir une série formant un agréable ensemble, il importera de faire compléter ceux qui sont déjà exposés et dont le côté représentable a été signalé plus haut.

Eglise
de Leeuw-Saint-
Pierre.
Vitrail.

— L'examen fait, le 17 octobre 1900, d'une lumière de vitrail placée dans une fenêtre du chœur de l'église de Leeuw-Saint-Pierre (Brabant) a démontré que l'auteur avait produit un spécimen convenable.

Bien que la translucidité soit bien comprise, il ne serait pas mauvais, à l'avenir, de l'accentuer davantage.

Il y aurait lieu aussi d'attirer l'attention de M. Dobbe-laere sur le manque d'unité qui se remarque dans l'ensemble de la composition et particulièrement dans les figures.

L'architecture devrait être l'objet de plus d'étude et de soin, surtout à la base.

Le compartiment supérieur, consacré à l'effigie de Saint-Jean, repose trop pesamment sur le subjacent représentant l'apparition de Jésus-Christ à Saint-Jean et ne se lieonne pas heureusement avec lui.

Sous réserve que l'artiste tiendra compte de ces quelques observations dans le travail ultérieur, il n'y a pas d'inconvénient à l'autoriser à procéder à l'exécution et au placement définitifs de ses œuvres, qui comprendront trois vitraux, lesquels sont indiqués aux dessins sous les lettres *c*, *d*, *e*.

— Il résulte d'un examen récent que les vitraux placés dans les basses-nefs de l'église de Florenville (Luxembourg) sont convenablement exécutés.

Eglise
de Florenville.
Vitraux.

En conséquence, il y a lieu de liquider le subside promis pour ces objets sur le crédit des Beaux-Arts.

— Il a été répondu, le 17 septembre 1900, au désir exprimé par M. le Ministre de l'agriculture, de voir procéder à l'examen d'un vitrail placé dans le chœur de l'église de Huyssinghen (Brabant).

Eglise
de Huyssinghen.
Vitrail.

Au lieu d'un échantillon dont l'exposition avait été demandée, le sanctuaire est pourvu des trois vitraux dont les dessins ont été approuvés. Ces œuvres, qui sont le produit d'un don, peuvent remplir leur destination et, n'étant cependant le tort constaté déjà chez plusieurs spécialistes, de donner aux étoffes des personnages une opacité qui nuit à leur effet, elles ne fourniraient guère matière à critique, l'auteur s'étant appliqué à faire droit, dans l'exécution de sa tâche, aux observations présentées dans le rapport du Collège en date du 9 février 1899.

L'impression ressentie, consignée ci-dessus, a été communiquée à l'autorité fabricienne, présente à la visite, avec

prière d'en faire part à l'artiste qui poursuivra, quelque jour, la décoration des autres fenêtres du temple.

Eglise de Kessel
lez Lierre,
Croix triomphale. — Il a été procédé, dans l'église de Kessel lez Lierre (Anvers), à l'examen du simulacre de la croix triomphale, pour l'exécution de laquelle l'ancien curé de la paroisse a légué les fonds nécessaires.

Il y a divergence d'avis au sujet de l'établissement de ce calvaire, à savoir s'il doit être placé sur une trabe avec les statues de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean ou simplement suspendu sous l'arcade du chœur en le bornant au Christ seul.

D'un autre côté, il résulte de renseignements fournis lors de l'inspection par M. le curé de Kessel, qu'autrefois un jubé existait à l'entrée du chœur. Étant donnée cette circonstance que l'on est fixé sur la situation primitive, il y a lieu de réserver la possibilité de rétablir ultérieurement cette situation en se bornant à un simple Christ suspendu.

Pont
du Pain-Perdu,
à Gand.
Statues. — Le 21 septembre 1900, il a été procédé à l'examen des nouveaux modèles des statues représentant la Navigation et l'Industrie, commandées à M. Vanden Bossche pour la décoration du pont du Pain-Perdu, à Gand (Flandre orientale).

MM. Serrure et Vanderhaegen, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cette visite.

Cette seconde étude accuse une certaine amélioration dans l'ensemble des œuvres de M. Vanden Bossche; néanmoins, on y constate toujours l'absence de distinction, d'originalité et de caractère artistique reproché aux premiers modèles.

Dans ces conditions on ne saurait reconnaître aux figures

précitées la valeur requise pour que leur exécution en bronze soit l'objet d'un encouragement à prélever sur les crédits des Beaux-Arts.

Enfin, on ne peut que reproduire ici l'observation qui terminait le rapport du 10 août 1899, savoir que le pont dont il s'agit ne comportait pas l'emploi de sculptures décoratives aussi importantes.

— Il a été procédé, le 16 août 1900, dans l'atelier de M. de Mathelin, artiste statuaire, à l'examen des maquettes Hôtel des Postes, à Liège. Statues. demi-grandeur d'exécution, des six statues destinées à orner les façades de l'Hôtel des Postes, en voie de construction, à Liège.

M. Gody, directeur du service des bâtiments des postes et télégraphes, assistait à cet examen.

Les maquettes en question représentant les effigies de six bourgmestres de la ville de Liège, ont été jugées suffisantes. L'artiste les a étudiées avec soin, aussi bien au point de vue des costumes qui appartiennent au xv^e et au xvi^e siècle, que des convenances décoratives auxquelles les statues doivent satisfaire.

M. de Mathelin s'est, de plus, engagé à soumettre, aux termes de son contrat, à un nouvel examen, les statues moulées en plâtre et en grandeur d'exécution, placées dans les niches de l'édifice qu'elles doivent décorer, aussitôt que ce travail sera fait. Il s'engage à faire droit aux observations auxquelles elles pourraient donner lieu alors.

Les statues coulées en bronze doivent être entièrement dorées et au socle de chacune d'elles sera placé un écusson destiné à recevoir le blason de chacun des personnages historiques représentés, afin qu'il soit désigné plus particuliè-

rement. On a exprimé le désir, lors de la visite, de voir ces armoiries complétées par les émaux qui les caractérisent ; ces émaux serviront non seulement à rendre les blasons intelligibles à distance, mais aussi à jeter dans le décor un appoint de coloration qui ne peut être que favorable à son effet.

L'artiste s'est montré très disposé à répondre à ce vœu si même il en résultait un surcroît de dépense qui n'est pas prévu dans la soumission qu'il a signée le 21 avril 1900.

Tout en donnant son approbation aux maquettes exécutées par M. de Mathelin, la Commission a fait observer que, si elle avait été consultée sur le choix des personnages à représenter, elle aurait déconseillé d'adopter le programme que l'on a suivi.

Ancien orphelinat
des filles,
à Anvers.
Bas-relief.

— Il a été procédé à un nouvel examen du bas-relief de la façade de l'ancien orphelinat des filles, à Anvers, reconstitué par M. Dupuis.

Il résulte de cet examen qu'il n'a nullement été tenu compte de la recommandation du rapport du 25 février 1899 prescrivant, pour les parties à restituer, de s'inspirer toujours de celles restées intactes, abstraction faite de restaurations précédentes, dont la plupart ont été maladroitement exécutées. En un mot, au lieu de faire les restaurations sur le modèle en plâtre, on s'est contenté de copier de mauvaises restaurations antérieures.

D'autre part, l'exécution du travail est médiocre et la pierre employée à la reproduction n'est pas de premier choix.

Dans ces conditions, il n'y a pas lieu pour le Département de l'agriculture d'intervenir dans la dépense.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a revêtu de son visa :

1° Le projet relatif à la construction d'un bâtiment devant servir de justice de paix et de maison communale à Evergem (Flandre orientale), sous réserve que l'on aura égard aux observations contenues dans le rapport de M. l'architecte provincial, en date du 20 juin 1900; architecte, M. Bouckaert;

Justice de paix
d'Evergem.

2° Le projet relatif à l'établissement d'un nouveau garde-corps en fer au perron donnant accès à l'hôtel de ville de Bilsen (Limbourg); architecte, M. Rypens.

Hôtel de ville
de Bilsen.

— Le projet soumis en vue de la restauration de la façade gothique occidentale de l'hôtel de ville de Bruxelles a fait l'objet d'un examen sur place, le 15 septembre 1900.

Hôtel de ville
de Bruxelles.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cet examen.

Il en résulte que le projet présenté est basé uniquement sur les éléments architectoniques existants ou dont on retrouve des traces. Le seul point où il s'en écarte est le cul-de-lampe supportant la tourelle à l'angle sud-ouest de la façade. Actuellement, ce support, qui a reçu des modifications lors de restaurations déjà anciennes, diffère de celui de la tourelle de l'angle opposé; mais une ancienne gravure, très bien traitée, existant aux archives de la ville, dont une copie a été examinée sur place, démontre que le cul-de-lampe de la tourelle sud-ouest était primitivement en tout semblable à celui de la tourelle nord-ouest. Dans ces conditions, il y a lieu de rétablir la situation originelle ainsi que le comporte, du reste, le projet soumis.

En conséquence, cette étude très bien traitée, œuvre de M. l'architecte Samyn, mérite de recevoir le visa approubatif sans la moindre réserve, cas beaucoup trop rare, hélas !

Poorterslogie,
à Bruges.

— Il a été procédé, le 10 septembre 1900, à l'inspection des travaux de restauration en voie d'exécution à la Poorterslogie, à Bruges (Flandre occidentale).

Les travaux dont il s'agit s'effectuent dans des conditions très satisfaisantes. Comme dans la plupart des entreprises de même nature, celle-ci donnera lieu à des travaux supplémentaires. Cela résulte surtout des nombreux remaniements opérés lors de fréquents changements de destination qu'a eus à subir l'édifice intéressant dont il s'agit. C'est ainsi que des détériorations graves que l'on ne pouvait soupçonner se sont révélées au cours des travaux ; que le parement de la tourelle, que l'on croyait pouvoir être restauré, devra être complètement renouvelé ; que les marches du grand escalier circulaire doivent être appropriées ; que la maison Cottem, annexée à l'édifice, exige des travaux de consolidation plus importants que ceux prévus, etc., etc.

Il y a nécessité absolue de démolir et de reconstruire les deux pignons de la maison Cottem ; mais il résulte de l'inspection des lieux qu'il n'y a aucune opportunité d'abaisser ces pignons de la hauteur d'un étage, comme on le proposait au plan portant le n° 81. Il y a lieu, au contraire, d'adopter le projet figurant au dessin n° 82, qui rétablit la situation primitive (1645). Le grand versant du toit de cette maison constitue un très beau fond sur lequel se profile d'une façon très heureuse l'architecture délicate de la Poorterslogie. Mais, ce qui est important, c'est de rétablir la couverture de la maison Cottem non pas au moyen d'ardoises,

mais avec des petites tuiles plates, en recherchant pour celles-ci un ton tranquille.

L'entrepreneur des travaux actuellement en cours vient de mourir des suites d'un accident. Il s'acquittait bien de sa mission. Ses travaux n'étant pas terminés, il importe, pour éviter des contestations, de les laisser achever par ses héritiers. D'autre part, les travaux imprévus se lient d'une façon tellement intime avec ceux de l'entreprise principale, qu'il y a pour ainsi dire impossibilité de les scinder. De là encore l'obligation de les faire effectuer par l'adjudicataire actuel, suivant des prix à convenir, en rapport avec ceux du jour.

Il n'est pas contestable que les travaux qui nous occupent aient entraîné une dépense importante beaucoup supérieure aux prévisions, mais ce surcroît est amplement justifié. Il y a donc lieu pour l'État de poursuivre ces ouvrages et d'intervenir généreusement dans la dépense qui reste à faire pour mener l'entreprise à bonne fin et ce d'autant plus que l'édifice est très intéressant et que tous les ouvrages qu'il réclame offrent un caractère artistique incontestable.

— Il a été procédé, le 15 août 1900, à l'examen d'une Cave découverte
rue des
Rôtisseurs,
à Anvers. cave récemment découverte dans la propriété de M. Breugelmanns, rue des Rôtisseurs, n° 7, à Anvers, à l'effet de rechercher l'origine et l'époque de sa construction.

MM. Bilmeyer, Van Caster, Van Leemputten et Van der Ouderaa, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cette visite.

Il a été constaté que la cave en question consiste en deux belles voûtes d'arête avec nervures en briques et arcs-doubleaux en grès. On remarque, dans le mur de refend, une

baie en ogive à arêtes biseautées; cette baie murée et la colonne cylindrique en pierre de taille faisant présumer l'existence d'une autre voûte dans la propriété voisine, n° 9, l'examen s'est également porté sur ce point. Cette dernière maison est également en démolition; on y voit, en effet, les sommiers de deux voûtes semblables aux précédentes que l'on vient de démolir.

Ces diverses constatations permettent de supposer que ces belles caves ont appartenu à une construction importante qui paraît avoir été édifiée au XIII^e siècle.

Les archives de la ville, consultées, ne fournissent pas de documents de nature à reconnaître l'origine ou la destination de la construction dont il s'agit. L'on ne peut donc qu'émettre le vœu de voir élucider ce point ultérieurement, car la découverte, due à l'initiative de M. Brengelmans, est vraiment intéressante.

On ne peut que féliciter l'Administration communale d'Anvers du soin qu'elle a pris de faire déblayer et conserver la cave dès que son existence lui a été signalée.

Il paraît utile de faire procéder à un relevé exact des deux substructions précitées, afin de le déposer, à titre de souvenir, dans les archives de la ville; la Commission serait très heureuse de recevoir une copie de ce relevé.

On se rappellera qu'en 1877, lors de l'élargissement de la rue du Change, parallèle à celle des Rôtisseurs, et distante d'une centaine de mètres, on a découvert une cave de construction à peu près identique, laquelle fut démolie et comblée conformément à une décision de l'autorité locale. On eût soin de conserver au Musée d'antiquités du Steen une des colonnes de cette cave; elle est en pierre de taille

avec base moulurée et chapiteau feuillu. La « Vlaamsche School » (n° 165), fait mention de cette découverte.

D'après M. de Burbure, il existait, en 1455, un vaste édifice dénommé « Doornik » (Tournai) et appartenant à un membre des sept familles dites patriciennes d'Anvers, Nicolas Alleyn, receveur de la ville.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A l'exécution de travaux de restauration au presbytère de Bellecourt (Hainaut); architecte, M. Simon;

Construction
et restauration
de presbytères.

2° A la restauration du presbytère de Vechmael (Limbourg); architecte, M. Geens;

3° A l'exécution de travaux d'appropriation au presbytère de Nisramont, sous Ortho (Luxembourg);

4° A la construction de dépendances au presbytère de Hulshout (Anvers); architecte, M. Taeymans.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Zurenborg lez Anvers, sous réserve de supprimer les évangélistes figurant à la tour, les tourelles cantonnant la flèche, ainsi que les lucarnes du pied de cette dernière et d'éloigner le water-closet du sanctuaire; architecte, M. Dieltiens;

Église
de Zurenborg.

2° A Rettigny, commune de Cheraing (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Église
de Rettigny.

Eglise
de Saint-Antoine,
à Saint-Gilles-
Forest.

5° A Saint-Gilles-Forest (Brabant), paroisse de Saint-Antoine de Padoue, à la condition que l'on supprimera les lucarnes de la flèche, sauf celle placée à la face postérieure; elle est nécessaire pour que l'accès à la toiture soit assuré. Il y aura lieu de ménager, pour le nouvel édifice, les moyens de chauffage et de ventilation; architecte, M. Piscador.

Ont aussi été visés les projets d'agrandissement des églises :

Eglise
d'Overboulaere.

1° D'Overboulaere (Flandre orientale). L'auteur, M l'architecte Delestré, a été engagé à éclairer la sacristie du côté est et à choisir un autre emplacement pour l'installation du water-closet. Les portes donnant accès de l'église aux sacristies paraissent d'une largeur exagérée; celle de 0^m90 paraît devoir suffire;

Eglise
de Saint-Nicolas,
à Namur.

2° De Saint-Nicolas, à Namur, sous les réserves suivantes dont il pourra être tenu compte au cours de l'exécution des travaux : a) la flèche sera simplifiée et établie à quatre pans; b) l'arc figuré au-dessus de la triple fenêtre, à l'étage intermédiaire de la tour, sera supprimé et remplacé par une simple décharge; c) la ligne courbe couronnant les demi-pignons des bas-côtés sera remplacée par une ligne droite; d) celle des deux tourelles d'escalier, qui est inutile, sera supprimée; architecte, M. Stassin;

Eglise
de Polleur.

3° De Polleur (Liège), à la condition que la forme et la hauteur de la flèche actuelle soient scrupuleusement respectées, à moins que la terminaison actuelle ne soit le résultat d'un remaniement, ce dont l'architecte, M. Schoenmækers, devra s'assurer en examinant avec soin le sommet de la charpente. Si la flèche se terminait primitivement en pointe, il y aura lieu de la rétablir dans ses dispositions anciennes,

mais, dans ce cas, l'auteur devra soumettre une nouvelle étude de cette terminaison, celle proposée aux plans soumis n'étant pas heureuse.

Ainsi que les projets ci-après :

4° Construction d'un garde-meuble à l'église de Saint-Sauveur, à Gand (Flandre orientale), pourvu que l'on ait égard aux observations consignées dans le rapport de M. l'architecte provincial en date du 8 septembre 1900 et que l'on prenne toutes les mesures possibles pour mettre le nouveau local à l'abri de l'humidité provenant du sol ; architecte, M. Haché ;

Eglise
de Saint-Sauveur,
à Gand.

5° Exécution de travaux divers aux abords de l'église de Signeux, commune de Bleid (Luxembourg) ; architecte, M. Van de Wyngaert ;

Eglise
de Signeux.

6° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Objets mobiliers
d'églises.

Caeskerke (Flandre occidentale) : chaire à prêcher ;

Enghien (Hainaut) : édicule destiné à recevoir deux petites statues ;

Petit-Willebroeck, sous Willebroeck (Anvers) : mobilier complet.

— Le rapport de la Commission, en date du 23 juillet 1898, dressé à la suite d'une inspection de l'église de Denderleeuw (Flandre orientale), recommande de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer, lors de l'agrandissement de l'édifice, la conservation des intéressantes boiseries qui le garnissent.

Eglise
de Denderleeuw.

Aujourd'hui, le conseil de fabrique insiste pour obtenir l'autorisation d'aliéner ces lambris, d'abord parce qu'ils ne cadrent pas avec le style de l'édifice, ensuite parce que leurs

dimensions ne s'accordent pas avec celles des nouvelles constructions. Il est à remarquer que si cette dernière raison est fondée, c'est qu'il n'a pas été tenu compte du rapport du 25 juillet 1898. En effet, en présence des termes de ce rapport, l'architecte eût dû veiller à mettre notamment la hauteur du seuil des fenêtres des nouvelles nefs latérales en concordance avec la hauteur des lambris à conserver. Quant au premier motif invoqué, il ne tient pas. Il n'est pas indispensable que le mobilier d'un édifice soit conforme au style de celui-ci; les diverses époques qui s'y trouvent représentées caractérisent le monument et racontent son histoire.

Quoi qu'il en soit, une nouvelle inspection de ces lambris paraît démontrer que leur appropriation aux nouvelles constructions n'est pas impossible.

Le banc de communion, en style Louis XVI, pourrait également être conservé en le complétant. Il suffirait de donner à la marche en pierre proposée pour l'entrée du chœur, un plan courbe conforme à celui du banc de communion.

Les ouvrages de menuiserie dont il s'agit offrent un certain intérêt. Si leur aliénation était proposée en faveur d'une autre église du pays, on pourrait ne pas s'opposer à cette mesure, mais il paraît qu'ils seraient destinés à passer entre les mains d'un brocanteur. Dans ces conditions, il y a lieu de demander à l'architecte un projet complet indiquant le moyen de remployer les boiseries, y compris les confessionnaux. Celles en style Louis XV des nefs latérales pourraient y être replacées en les appropriant en largeur et en hauteur; celles en style Louis XVI, déposées provisoirement

au couvent voisin, seraient établies dans le transept ; il devra soumettre des propositions pour le chœur.

D'après les renseignements recueillis sur place, les fonds à provenir éventuellement de l'aliénation sollicitée serviraient :

1° A la restauration des toitures des parties conservées de l'église ;

2° A polychromer les nervures de la voûte en bardeaux ;

5° A retailler les parements de la tour et de la haute-nef.

La restauration des toitures indiquée ci-dessus, au poste 1°, peut se faire comme travail complémentaire, de même que le poste 2°, quoique ce dernier travail puisse être ajourné sans inconvénient. Quant au 5° (retaille des parements), on doit bien se garder d'une pareille opération, qui aurait pour conséquence de dénaturer l'aspect de l'édifice. Ici, les travaux doivent se borner à un simple nettoyage des parements et à un bon rejointoyage, ce qui sera peu coûteux. Ils peuvent aussi être compris parmi les ouvrages complémentaires, pour l'exécution desquels on sollicitera le concours financier des autorités supérieures.

Les travaux complémentaires devraient, en outre, comporter le dérochage intérieur de l'édifice, à moins que cette opération ne fasse partie de l'entreprise en cours. Il semble que beaucoup de parties de parements sont en pierre. Il convient de s'en assurer avant de produire le projet du nouveau mobilier.

Les travaux d'agrandissement de l'église s'exécutent dans de bonnes conditions ; seulement, l'appareil extérieur en pierre devrait être moins régulier, la taille un peu plus fruste et les joints plus forts sans être régularisés.

Le projet d'agrandissement prévoit des renforcements ou collages aux piliers conservés au transept; c'est là un travail difficile et même dangereux. Il sera bon de s'assurer si ces piliers sont en pierre et bien appareillés; dans le cas contraire, il serait prudent de les reconstruire entièrement.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

Église de Montenaeken.

1° Le projet de travaux de restauration et d'amélioration à exécuter à l'église de Montenaeken (Limbourg); architecte, M. De Hennin;

Église de Villers-la-Tour.

2° Le projet de restauration de l'église de Villers-la-Tour (Hainaut). Il importera de prendre les précautions exceptionnelles que la situation commande pour éviter le retour de l'état malheureux qui existe actuellement et que signale le rapport de la Commission en date du 6 juillet 1899. (Voir *Bulletin*, 1899, p. 211.)

Il faut notamment que ces ouvrages fassent l'objet d'une adjudication restreinte entre quelques bons entrepreneurs ayant déjà exécuté des travaux similaires à la satisfaction des autorités et de l'architecte; que l'on prescrive l'emploi de matériaux de choix; qu'un surveillant soit installé au chantier pendant toute la durée des travaux; architecte, M. Maréchal;

Église d'Appels.

3° Le projet de travaux supplémentaires de restauration à exécuter à l'église d'Appels;

Église de Bellecourt

4° Le projet de restauration de l'église de Bellecourt (Hainaut); architecte, M. Simon;

Église de Vechmael.

5° Le projet de travaux d'appropriation des abords de l'église de Vechmael (Limbourg); architecte, M. Geens;

- 6° Le projet de restauration de l'église de Ronsele (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert; Eglise de Ronsele.
- 7° Le projet de restauration et d'appropriation de l'église de Gendbrugge (Flandre orientale); Eglise de Gendbrugge.
- 8° Le projet de restauration des flèches des huit tourelles qui ornent l'église de la Madeleine, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. De Wulf; Eglise de la Madeleine, à Bruges.
- 9° Le projet concernant des travaux de restauration à effectuer à l'église de Jonckershove, sous Woumen (Flandre occidentale); Eglise de Jonckershove.
- 10° Le projet de restauration des toitures de l'église de Saint-Denis (Namur); Eglise de Saint-Denis.
- 11° Le projet relatif à l'exécution de travaux complémentaires de restauration à l'église de Notre-Dame, à Roulers (Flandre occidentale); architecte, M. Denys; Eglise de Notre-Dame, à Roulers.
- 12° Le projet de travaux de restauration à effectuer à la chapelle de Samson, commune de Thon (Namur); Chapelle de Samson.
- 13° Le projet de travaux complémentaires de restauration à exécuter à l'église de Nieupoort (Flandre occidentale), sous réserve que l'on aura égard à la recommandation de M. le baron Bethune, faite dans son rapport du 5 août 1900; architecte, M. Van Assche; Eglise de Nieupoort.
- 14° Le projet concernant des travaux de réparation à effectuer aux murs de l'église de Sclayn (Namur); architecte, M. Lange; Eglise de Sclayn.
- 15° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de : Comptes de travaux de restauration.
- Saint-Rombaut, à Malines (Anvers), tour : exercice 1899;
- Saint-Gommaire, à Lierre (Anvers), exercice 1899.
- A la demande du conseil de fabrique de l'église de Eglise de Saint-Jean-Baptiste, à Wavre.

Saint-Jean-Baptiste, à Wavre, il a été procédé, le 27 septembre 1900, à l'inspection des abords de cet édifice et spécialement de la situation du côté nord, au point de vue de l'évacuation des eaux pluviales.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants de la province de Brabant, assistait à cette visite.

Un simple examen des lieux démontre qu'il est absolument indispensable et même urgent de remédier à la situation déplorable dans laquelle est laissé tout le côté nord du temple.

La base des murs pourrit littéralement sous l'action de l'humidité qui y règne en permanence, tant à cause des eaux qui proviennent des toitures que par suite de l'accumulation de terres et de matériaux contre l'édifice.

Le terrain longeant ce côté de l'église est une propriété de la ville et celle-ci n'entend nullement l'abandonner gratuitement à la fabrique pour y ériger une chapelle des fonts baptismaux et y construire des égouts destinés à transmettre les eaux pluviales vers le collecteur de la ville.

En présence de la situation malheureuse qui est faite à l'édifice, il y a absolue nécessité de parvenir promptement à une entente entre les deux administrations intéressées.

L'inspection de l'édifice a démontré qu'il n'est pas rigoureusement indispensable de construire une chapelle spécialement affectée à l'usage du baptistère. On peut facilement installer les fonts dans la dernière travée du bas-côté nord, vers l'entrée du temple, en délimitant leur emplacement par un petit grillage. De cette façon, aucune emprise ne serait faite sur le terrain communal.

Reste la question relative à l'évacuation des eaux. On peut, sans grande difficulté, la résoudre tout en sauvegar-

dant les intérêts en cause. En effet, il semble que la ville doive laisser construire les égouts sans indemnité puisque le terrain est sa propriété. Le coût de ce travail serait payé au moyen des ressources à créer en vue de la restauration du monument, de sorte que les égouts resteraient propriété publique. Il est à remarquer que tôt ou tard, le terrain dont il s'agit sera incorporé à la voie publique. Lorsque la restauration de l'église sera terminée, on sera sans aucun doute unanime pour reconnaître la nécessité impérieuse de dégager l'édifice de façon qu'on puisse circuler tout autour. L'embellissement de cette partie de la ville aura tout à y gagner.

La restauration de l'église de Wavre est devenue urgente. D'après des renseignements recueillis sur place, il semble que les travaux les plus indispensables peuvent être évalués à environ 60,000 francs. La ville a offert d'intervenir dans l'entreprise pour 15,000 francs. La fabrique pourrait aussi allouer 15,000 francs. Le reste de la dépense, soit 50,000 francs, serait sollicité par parts égales de la province, du Département de la justice et de celui des Beaux-Arts, soit pour chacun 10,000 francs. Cette répartition semble équitable et on ne peut qu'engager les diverses autorités intervenantes à se mettre promptement d'accord sur ce point. Tout nouveau retard aurait pour conséquence d'accroître les dégradations et d'amener la ruine de certaines parties du monument.

Le Secrétaire,

A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,

CH. LAGASSE-DE LOCHT.

SÉANCE GÉNÉRALE PRÉPARATOIRE

du 13 octobre 1900.

Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT.

Membres effectifs présents : MM. Acker, Blomme, Bordiau, Reusens, Van Assche, Van Wint et Van Ysendyck.

Se sont fait excuser : MM. Helleputte et Helbig, vice-présidents, et Vinçotte, empêchés ; De Vriendt et Maquet, indisposés.

Membres correspondants présents : MM. Van Leemputten, Licot, Dumortier, Lybaert, De Ceuleneer, Van Biesbroeck, Serrure (de Gand), De Waele, Hubert, Feuillat, Sibenaler, Boveroulle et Dardenne.

M. le baron de Montpellier, gouverneur de la province de Namur, est également présent.

Se sont fait excuser : MM. les gouverneurs des provinces du Brabant, du Hainaut, de la Flandre orientale, de Liège et du Luxembourg, Donnet, le baron Bethune et Tandel.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. le Président remercie M. le Gouverneur de la province de Namur d'avoir bien voulu rehausser l'assemblée de sa présence ; il remercie également MM. les correspondants qui se sont rendus à la réunion.

Il rappelle les textes des art. 68 et 69 du règlement ayant rapport aux séances préparatoires.

L'ordre du jour de la séance générale publique n'ayant donné lieu à aucune proposition nouvelle (art. 68 du règlement) est définitivement arrêté tel qu'il a été rédigé par la Commission.

Il est donné connaissance à l'assemblée que la Société des Sites, qui n'a aucun caractère officiel, s'occupe de questions qui sont de la compétence de la Commission royale des monuments. Il paraît qu'elle vient d'obtenir des subsides de l'État pour faire exécuter, sous sa direction, des travaux de restauration à la porte de Laval, à Bouvignes, classée comme monument. Cette immixtion d'une société privée dans la direction des travaux de restauration des monuments constitue un danger réel et peut compromettre un édifice au point de vue archéologique. L'assemblée décide que l'on en écrira à M. le Ministre de l'Agriculture. Ladite société s'est aussi substituée aux collèges officiels lors de la clôture du vieux chêne de Liernu. La Commission a déjà, à cette occasion, protesté. Des membres se demandent pourquoi le Gouvernement ne consulte pas la Commission royale des monuments quand il s'agit, par exemple, d'élever des constructions industrielles dans les vallées pittoresques comme ça été le cas pour le moulin élevé au bord de la Meuse près de Namur, construction qui dépare un site remarquable.

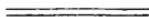
M. le Président rappelle, à cette occasion, qu'il a été consulté, comme Président de la Commission, à propos d'une concession minière dans les beaux rochers de Furfooz. Pourquoi ne pas procéder de la même façon pour tout ce qui touche à nos sites, nos vieux arbres, nos rochers, etc., que l'on peut considérer comme de véritables monuments?

On signale aussi la châsse de Saint-Maur, qui a été transportée en Bohême, malgré l'engagement pris, vers 1827, par le duc de Beaufort, que cette œuvre d'art resterait à Florennes. Il paraît que l'on vient de faire un nouvel arrangement par lequel le duc devient définitivement propriétaire de la châsse moyennant le versement, au profit des administrations locales, d'une somme de 20,000 francs. Sans contester des droits acquis, l'assemblée est unanime pour regretter que cette superbe œuvre d'art ne soit pas restée à l'église de Florennes, d'autant plus qu'elle renferme des reliques pour lesquelles les populations du pays avaient une grande vénération.

M. le Président déclare la séance préparatoire terminée et émet l'espoir que l'on sera nombreux à la réunion générale du 13 octobre. MM. les membres correspondants se retirent à 5 1/4 heures.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.



NÉCROLOGIE

La mort vient de creuser un nouveau vide au sein de la Commission royale des monuments.

M. Albrecht DE VRIENDT

ARTISTE PEINTRE

Membre de ladite Commission

est décédé à Anvers le 14 octobre 1900.

De nombreux discours ont été lus à la maison mortuaire le jour des funérailles. Nous reproduisons celui prononcé, au nom de la Commission royale des monuments, par M. Helbig, vice-président de ce Collège.

« Messieurs,

» Dans l'expression du deuil qui nous réunit aujourd'hui auprès de la dépouille mortelle de l'artiste éminent que nous pleurons, vous venez d'entendre des voix émues qui vous ont dit ce que fut Albrecht De Vriendt comme peintre, comme directeur de la célèbre Académie d'Anvers, comme membre de l'Académie de Belgique, enfin comme associé de tant de corps savants et de corporations artistiques qui ont tenu à honneur de l'appeler au milieu d'eux et de le saluer du nom de confrère.

» Je viens à mon tour, dans l'absence de M. Lagasse-Locht, président de la Commission royale des monuments, — en ce moment hors du pays, — je viens, dis-je, déposer auprès de ce cercueil un dernier hommage d'affection et de regrets et dire en peu de mots ce que fut Albrecht De Vriendt au sein de notre Collège.

» De Vriendt fut à la Commission des monuments ce qu'il était dans toutes les associations, dans toutes les corporations dont vous venez d'entendre l'éloquent témoignage.

» C'était avant tout un homme droit, sincère, loyal, voulant le bien, et sachant vouloir énergiquement ce que lui dictait sa conscience.

» Artiste laborieux, remarquablement doué, il avait, — comme on vous l'a déjà dit, — su se faire une place enviable dans l'école de peinture moderne. Dans les joutes de l'art organisées à l'étranger, il avait conquis les palmes d'une gloire qui rejaillissait sur sa patrie. Cependant, il ne s'est jamais laissé absorber exclusivement par les soins d'une carrière dont les succès auraient satisfait aux ambitions de tout autre : Albrecht De Vriendt ne pouvait se contenter

d'être un professionnel de l'art haut coté. Il avait une juste et noble idée de la mission de l'artiste dans la société.

» Aussi ne craignait-il pas de répondre aux appels multiples qui lui étaient adressés de toute part. Il était toujours prêt à se prodiguer et, sans marchander, il venait apporter un généreux concours partout où celui-ci était sollicité ; il était toujours prêt à prendre sa part de travail partout où il pouvait exercer les qualités précieuses de sa riche nature.

» Aussi, les membres de notre Commission ont-ils salué avec joie l'arrêté royal qui appelait Albrecht De Vriendt à siéger parmi eux.

» Est-il nécessaire maintenant de dire ce qu'il fut au sein de nos réunions ?

» Mais, je le répète, il était à la Commission royale des monuments ce qu'il était partout : collègue courtois, aimable, cordial ; tous voyaient en lui un collaborateur de grande valeur, dont les avis étaient toujours appuyés sur un raisonnement solide et que l'on écoutait avec déférence, un artiste qui avait l'habitude de voir de haut toutes les questions se rattachant à l'art ; en l'écoutant, on s'apercevait bientôt combien il les avait méditées et comprises, sa compétence était incontestée. Avec ces qualités, il avait encore celle de s'énoncer avec aisance, avec clarté ; sans préparation comme sans prétention. Dans notre controverse, sa parole avait de la précision, parfois du feu ; jamais elle ne manquait de mesure ni de courtoisie.

» Je pourrais m'étendre longuement sur le vide douloureux que laissera parmi nous ce collègue aimé. Mais il faut conclure ; il faut prononcer cet adieu suprême, que je ne puis dire sans un déchirement profondément senti.

» Albrecht De Vriendt a été souvent la fierté et la joie des siens. Il a été la joie de ses amis, de ses collègues!

» Ils trouveront une consolation dans la pensée que tout ne saurait disparaître de l'homme d'élite avec la dépouille que nous allons rendre à la terre. Nous ne le pleurerons pas comme ceux qui n'ont pas d'espérance. Albrecht De Vriendt était chrétien, et c'est en chrétien qu'il a accepté la lutte avec la vie

» Dans cette lutte, l'artiste a triomphé; mais il a succombé au milieu de sa carrière terrestre, si brillante; la mort a eu raison de son corps!

» Mais son âme immortelle triomphera à son tour!

» Nous avons, en présence de la tombe, la chrétienne espérance que Dieu permettra à cette âme de contempler enfin la beauté incréée, infinie et d'atteindre ainsi cet idéal parfois entrevu par l'artiste, mais que, sur cette terre, il ne lui est jamais donné de posséder dans sa plénitude!

» Nous disons donc à Albrecht De Vriendt au revoir! au revoir dans ces régions éternelles, où il n'y a plus ni deuil, ni séparation! »



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE & RÉGLEMENTAIRE DU 15 OCTOBRE 1900

AU PALAIS DES ACADÉMIES (Salle de Marbre).

Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT, ingénieur en chef,
Directeur des ponts et chaussées,
Président de la Commission royale des Monuments.

Prendent place au bureau : MM. le baron van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture; le baron de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la Flandre orientale; Helbig, artiste peintre, vice-président de la Commission royale des monuments, à Liège; le chanoine Reusens, archéologue, professeur à l'Université de Louvain; Van Ysendyck, architecte à Bruxelles; Van Wint, statuaire à Anvers; Bordiau, architecte à Bruxelles; Van Assche, architecte à Gand; Blomme, architecte à Anvers; Acker, architecte à Bruxelles, membres de la Commission royale des monuments; Verlant, directeur des Beaux-Arts au Ministère de l'agriculture; Luckx, directeur général des cultes au Ministère de la justice à Bruxelles; le chevalier Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie de Belgique; De Groot, statuaire, membres du Comité mixte et permanent des objets d'art, et Massaux, secrétaire de la Commission royale des monuments.

Membres correspondants présents :

Province d'Anvers : MM. le chanoine Van Caster et Donnet.

Province de Brabant : MM. le chanoine Delvigne, Licot, Hanon de Louvet, Langerock, Janlet, Dumortier et Van Even.

Province de la Flandre orientale : MM. de Ceuleneer, De Waele, Lybaert, Van Biesbroeck et Serrure.

Province de Hainaut : MM. Hubert, Soil, Sonnevillie et Van Bastelaer.

Province de Liège : MM. Feuillat, Lohest et Schuermans.

Province de Limbourg : MM. le chevalier O. Schactzen, l'abbé Daniëls, Jaminé et Van Neuss.

Province du Luxembourg : MM. Tandel et Cupper.

Province de Namur : MM. le chanoine Sosson, Boveroulle, Dardenne et Soreil.

La séance est ouverte à deux heures.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons malheureusement, Messieurs, à déplorer plusieurs absences :

Il y a d'abord celle de M. Van den Heuvel, Ministre de la justice, qui m'a chargé de vous exprimer tous ses regrets de ne pouvoir assister à notre séance de ce jour : il est retenu par des devoirs de famille.

Ensuite, M. le baron de Montpellier, Gouverneur de la province de Namur, qui était parmi nous lors de notre séance préparatoire de samedi dernier et qui me télégraphie qu'il est empêché d'assister à notre réunion d'aujourd'hui par suite d'une indisposition tout à fait subite.

M. Vergote, Gouverneur du Brabant, qui avait cru pou-

voir venir jusqu'au dernier moment, exprime également tous ses regrets.

M. Cardon, artiste peintre à Bruxelles, membre correspondant, se trouve empêché.

M. Maquet, malheureusement alité depuis mardi dernier ; j'ai actuellement de bonnes nouvelles à son égard ; il faut espérer qu'après quelques bons soins, son indisposition aura complètement disparu.

M. le baron du Sart de Bouland, Gouverneur du Hainaut, M. Pethy de Thozée, Gouverneur de Liège, et M. le baron Orban de Xivry, Gouverneur du Luxembourg, s'excusent également pour cause d'absence à l'étranger.

M. Serrure, architecte à Saint-Trond, membre correspondant, fait connaître qu'il ne peut assister à notre réunion.

Puis une communication de M. Helleputte, professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, notre premier vice-président ; retenu momentanément par les travaux d'un jury d'examen, s'excuse de ne pas être présent au début de la séance, mais espère, comme nous l'espérons également, qu'il pourra néanmoins être présent au cours de la séance.

Enfin, nous avons également reçu des excuses de M. Van Leemputten, artiste peintre à Anvers ; notre collègue nous fait connaître, par sa communication que j'ai reçue ce matin, à huit heures, la douloureuse nouvelle de la mort de l'homme éminent et de l'artiste distingué qu'était à la fois Albrecht De Vriendt. Je me bornerai à cette simple information, parce que je crois savoir que M. le Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, — auquel j'accorderai la parole dans un instant, — compte dire quelques mots de la mort d'un artiste

éminent dont tous nous déplorons vivement la perte. M. le Ministre rendra un hommage mérité à Albrecht De Vriendt, beaucoup mieux que je ne saurais le faire.

Je saisis cette occasion pour remercier particulièrement M. le Gouverneur de la Flandre orientale d'avoir bien voulu honorer notre réunion de sa présence. (*Celui-ci remercie M. le Président en s'inclinant.*)

La parole est à M. le Ministre des Beaux-Arts.

M. LE BARON VAN DER BRUGGEN, *Ministre de l'agriculture et des Beaux-Arts.* — Messieurs, je me propose, dans cette réunion, de dire quelques mots seulement, afin de vous permettre d'entamer sans tarder la discussion des différentes questions si intéressantes qui se trouvent à votre ordre du jour, et que ma présence ne retardera pas beaucoup, je puis vous en donner l'assurance. J'avais d'abord répondu par des excuses des plus justifiées aux très aimables instances de votre Président, mais je n'ai pu résister au plaisir que j'éprouve à pouvoir aujourd'hui vous donner ainsi une preuve du prix que j'attache à retrouver beaucoup de ceux que je connais déjà et à faire la connaissance de ceux que je n'ai pas encore rencontrés.

Messieurs, se trouver dans une élite intellectuelle comme la vôtre est toujours un honneur pour un Ministre quelconque, qui a besoin d'appuis et qui peut si peu faire par lui-même. Je tenais à vous montrer, en venant ici, combien j'attache de l'importance à la très grande, à la très noble mission à laquelle vous vous consacrez. Certainement, je suis chargé de défendre les intérêts matériels qui sont essentiels au développement, à la grandeur, à la prospérité du pays; mais je n'hésite pas à dire qu'à côté des intérêts

matériels, et au-dessus d'eux même, planent des préoccupations plus hautes chez toute nation cultivée, comme nous tenons à honneur de l'être. Au premier rang se trouvent les Beaux-Arts, la poursuite du beau, la recherche de l'idéal, et parmi eux, l'art monumental, dont vous vous occupez spécialement et avec ardeur, et qui tient un rang éminent, car, par une prérogative tout à fait spéciale, il reflète en quelque sorte tous les événements, toute la vie d'un peuple. On peut dire, en effet, que les peuples revivent en quelque sorte dans les monuments, que leur âme s'y retrouve. Cela est vrai dans toutes les circonstances et dans tous les coins du pays l'on devrait songer à donner au peuple le souvenir des monuments de la religion, des temples de nos franchises communales, de nos communes émancipées, de nos anciens hôtels de ville.

Il m'a été donné comme à beaucoup d'entre vous, d'aller rechercher les endroits où la civilisation antique a disparu et dont il reste quelques vestiges à peine à Rome comme à Athènes, en Égypte comme en Syrie. C'est à ces monuments que l'on demande les secrets des peuples : on les interroge, on les étudie, et quelquefois on arrive à apprendre énormément de leurs mœurs. C'est, en un mot, l'instruction des peuples par l'histoire des monuments.

C'est vous dire, Messieurs, l'importance capitale que les monuments ont dans notre histoire, dans notre passé national. Et chez nous, ce ne sont pas seulement les souvenirs du passé qui sont précieux, mais c'est aussi cette croyance à ces libertés, dont nos hôtels de ville sont le symbole, et qui sont encore vivaces et pour ainsi dire entiers.

C'est assez vous dire, Messieurs, l'extrême importance que j'attache à votre mission, qui est restée et restera si utile à la science; nous reconnaissons tous, et la Belgique entière apprécie, comme elle le mérite, le dévouement que vous apportez à l'accomplissement de votre tâche.

Je tiens à vous en remercier de tout cœur et à vous dire que mon concours le plus absolu et le plus entier vous est acquis pour vous seconder. (*Applaudissements unanimes.*)

Mais j'ai le regret de ne pas voir parmi nous un de nos concitoyens avec lequel j'ai été brièvement en rapport, il est vrai, il y a tout au plus quelques mois, — il n'y a pas même une année! — et qui a facilité, en quelque sorte, ma visite à l'exposition des œuvres de Van Dyck. Il s'est alors montré un guide autorisé et d'une compétence incontestée à travers ces admirables galeries d'un passé glorieux. Malheureusement, cet artiste, ce Flamand qu'était Albrecht De Vriendt n'est plus, et nous ne le reverrons plus parmi nous!

C'est avec le plus profond regret que nous voyons inachevée cette œuvre capitale de la décoration de l'hôtel de ville de Bruges, qui renferme des salles que j'ai pu voir de près, car j'y ai siégé pendant bien des années au Conseil. Cette décoration, il n'a malheureusement pas pu l'achever.

Je tiens, Messieurs, non seulement à adresser ce souvenir à l'homme de talent, mais aussi à l'homme de cœur dont la disparition a fait un si grand vide dans notre art national.

Je ne veux, Messieurs, prononcer que ces quelques paroles parce que je sais que votre ordre du jour est très chargé, que vous avez des questions importantes à discuter; mais je tenais à rendre un dernier hommage au grand artiste,

à l'homme distingué que fut Albrecht De Vriendt. (*Voux et unanimes applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, vos applaudissements s'adressent particulièrement aux dernières paroles de M. le Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts; mais elles prouvent également qu'en venant parmi nous comme il l'a fait aujourd'hui, M. le Ministre nous a montré une fois de plus toute l'importance qu'il attache à nos travaux. Il l'a, du reste, démontré en quelques mots avec la hauteur de vues et l'éloquence de paroles qui le distinguent d'une façon toute particulière. (*Marques d'approbation.*)

Permettez-moi, à mon tour, Monsieur le Ministre, et au nom de tous les correspondants, de vous remercier également du fond du cœur d'être venu représenter le Gouvernement parmi nous d'une façon aussi distinguée.

J'ai oublié tout à l'heure, Messieurs, de constater l'absence d'un de nos membres correspondants, M. le baron Bethune, député permanent de la Flandre occidentale, sur lequel nous comptions beaucoup pour traiter aujourd'hui la seconde partie d'une question figurant à notre ordre du jour.

M. le baron Bethune qui, comme vous le savez, travaille énormément, a été atteint, il y a une quinzaine de jours, d'une indisposition qui le retient loin de nous. J'avais espéré qu'il aurait pu compléter le travail promis l'année dernière, mais il m'a fait savoir que cela lui était momentanément chose impossible; que ses notes n'étaient pas, à l'heure actuelle, suffisamment condensées. Il ajoute qu'il nous fera parvenir, aussitôt après son rétablissement, une note complète, de façon que celle-ci puisse être insérée dans le pro-

chain numéro du *Bulletin* contenant le compte rendu de l'assemblée d'aujourd'hui.

Et, à ce propos, j'ai à faire des excuses si le compte rendu de notre précédente réunion n'a pu être jusqu'ici distribué. Nos délibérations, — qui avaient été fort bien sténographiées, — n'ont pas encore, en effet, paru; l'impression en elle-même est terminée, mais la couverture reste à faire, et d'ici à deux ou trois jours vous recevrez ce compte rendu. Nous ferons en sorte que ce retard ne se reproduise plus; il est d'autant plus regrettable que nos discussions d'aujourd'hui pourraient s'en ressentir. En effet, celles-ci doivent porter sur deux questions qui sont reproduites à notre ordre du jour. Je ne puis, dans les circonstances actuelles, que vous prier d'excuser l'imprimeur.

Si cette réunion n'avait pas été notre assemblée générale annuelle, et si plusieurs d'entre vous ne venaient pas d'aussi loin, nous aurions pu, en signe de deuil, à l'occasion de la mort de notre regretté collègue Albrecht De Vriendt, lever la séance, mais nous avons pour devoir d'aborder les autres objets à l'ordre du jour, et en premier lieu la lecture du rapport de M. le Secrétaire sur les travaux de la Commission pendant l'exercice qui vient de s'écouler.

La parole est à M. Massaux.

M. MASSAUX, *Secrétaire*. — Messieurs, nous voici réunis pour la troisième fois depuis la reprise des assemblées générales annuelles prévues par l'art. 58 de notre règlement organique.

Depuis la dernière assemblée générale, la Commission centrale s'est réunie 48 fois, a fait 127 inspections d'édifices ou d'objets d'art et a donné des avis sur plus de 1,200 affaires

qui lui étaient soumises par les diverses autorités avec lesquelles elle correspond.

Cette énumération suffit à établir l'étendue de la tâche que nous remplissons collectivement. Elle embrasse tout ce qui concerne le service de nos monuments civils et religieux, anciens et modernes, leur entretien aussi bien que leur décoration, les questions de dépenses et de matériaux comme les questions d'art, la garde des traditions du passé en même temps que l'étude des besoins du présent et de l'avenir. Le Gouvernement a cru devoir déférer au même corps l'étude de la plupart des questions qui se rattachent à nos édifices publics : c'était un moyen de s'assurer que les travaux y seraient conduits avec cet ensemble qui est la première condition du succès. On doit seulement regretter que l'examen de tous les projets de nos grandes constructions, tels qu'hôtels des postes, gares de chemins de fer, etc., ne lui soient pas soumis.

D'autre part, l'organisation de la Commission correspond à la tâche multiple qui lui est imposée. Toutes les spécialités y sont représentées; toutes les opinions peuvent s'y produire; c'est une double garantie d'impartialité et de compétence.

Un comité mixte, où figurent trois membres de l'Académie, est adjoint à la Commission pour l'examen des questions d'art d'une nature particulièrement délicate.

Enfin, les Comités provinciaux, par leur présence sur les lieux, sont particulièrement aptes à donner des avis et des éclaircissements utiles surtout au point de vue de la restauration des monuments et des objets d'art qu'ils renferment.

Aussi sommes-nous heureux de consigner ici les résultats

auxquels a donné lieu notre circulaire du 17 octobre 1898 : la plupart des dossiers qui nous arrivent aujourd'hui sont, suivant l'esprit de notre règlement, accompagnés de rapports des Comités provinciaux. C'est là un grand progrès dont bénéficient et l'instruction des affaires et la bonne exécution des travaux.

Nous ne doutons aucunement que cette mesure ne s'étende avant peu aux provinces où elle n'est pas encore en vigueur.

En vue de faire face uniquement aux exigences qui résultent de l'accroissement régulier de la population, la superficie de nos églises doit naturellement s'augmenter dans la même proportion.

Ce fait nous autorise à appeler l'attention de nos honorables collaborateurs sur des tendances que nous avons autrefois signalées, qui se produisent fréquemment encore depuis quelque temps et qui font préférer une église entièrement neuve à un temple agrandi quel que soit, du reste, l'intérêt archéologique qui s'attache à l'ancien édifice.

Nous luttons chaque fois contre ces tendances, sans pouvoir toujours aboutir. Nous comptons sur l'appui de nos correspondants pour vaincre cette résistance injustifiable.

La restauration de nos grands édifices se poursuit avec un ensemble et une activité que limitent seules les ressources dont on dispose. Ces travaux n'ont pas seulement pour but de conserver des monuments qu'il serait impossible de remplacer par d'autres, mêmes médiocres, sans une énorme aggravation de dépenses. Ils rendent, comme on l'a fait justement observer, plus d'un autre service non moins important. Ils forment des ouvriers intelligents, habiles, familiarisés avec toutes les difficultés de l'art de bâtir ; ils

constituent des foyers d'instruction ; ils entretiennent une rivalité de perfection entre les arts nouveaux et les arts anciens, ce qui est, dans toutes les spécialités, une cause active de progrès.

Dans ces derniers temps, nous avons eu à solliciter des subsides exceptionnels pour certains monuments plus délabrés, plus menacés que d'autres, mais aussi d'un intérêt artistique et archéologique supérieur, et ce dans des localités absolument dépourvues de ressources financières.

Nous sommes heureux de le dire, ces allocations extraordinaires n'ont pas été marchandées. C'est que tout le monde comprend, en effet, l'inconvénient très grave parfois de secours insuffisants. Ils n'ont d'autre effet que d'endormir les administrations dans une fausse sécurité ; ils aggravent le mal par le retard apporté aux remèdes sérieux ; ils prolongent la durée des travaux et multiplient les frais périodiques que demandent à chaque campagne l'abri des constructions, la réinstallation des échafaudages, la réorganisation des chantiers. Leur moindre défaut est, en un mot, d'augmenter indéfiniment ces dépenses qu'on cherche à réduire.

Il est indispensable d'entretenir les édifices avec un soin scrupuleux, de les préserver des infiltrations pluviales, de mettre leur base à l'abri des atteintes de l'humidité, d'éviter de fortes dépenses au moyen de sommes insignifiantes déboursées en temps utile. C'est là une vérité banale et cependant l'expérience de tous les jours nous oblige à la rappeler constamment. Malheureusement, nos rapports rédigés à la suite des inspections et publiés au *Bulletin* démontrent que, sur ce point, nos instances répétées et

même la circulaire de M. le Ministre de la justice en date du 2 août 1898, restent absolument sans effet.

Nous ne pouvons omettre de mentionner ici les démarches incessantes que nous faisons depuis de longues années en vue du dégagement de nos anciens monuments des constructions hybrides que l'on y a accolées. Il nous paraît inutile de rappeler les considérations que nous avons fait valoir; nous voyons toutefois avec satisfaction que plus d'une administration tendent à se rendre à nos avis. Nous devons une mention spéciale à la ville d'Audenarde pour ce qu'elle fait en vue du dégagement complet du chevet de l'église de Sainte-Walburge.

La question des alignements nouveaux dans les communes se rattache à celle qui précède; ces alignements, bien ménagés, peuvent servir à dégager certaines œuvres architecturales et à en assurer le maintien. On ne saurait, sous ce rapport, rappeler trop souvent la circulaire de M. le Ministre des travaux publics en date du 22 avril 1895.

Les travaux de restauration qui s'exécutent à l'intérieur de nos anciennes églises ont encore donné lieu, dans ces derniers temps, à des découvertes de peintures murales intéressantes, notamment à Alost, à Louvain, à Zepperen, etc.

En juillet et en septembre 1898, M. le Ministre de l'agriculture a donné des instructions spéciales afin d'assurer la conservation des œuvres semblables que les recherches font remettre au jour.

Des travaux de consolidation continuent à s'effectuer, sous les auspices de l'État, aux ruines des abbayes de Villers et d'Aulne.

Nous espérons toujours que des mesures analogues à

celles qui ont prévalu pour Villers pourront être prises, pendant qu'il en est encore temps, en vue de la conservation des vestiges si intéressants d'architecture du moyen âge qui subsistent encore de l'abbaye d'Orval.

L'État s'impose des sacrifices importants pour conserver aux générations futures ces magnifiques restes de l'architecture cistercienne, œuvres qui ont irradié autour d'elles, inspiré de nombreux artistes et fait surgir une foule d'édifices formés pour ainsi dire à leur image. Le bien et le beau en tous genres venaient alors de Cîteaux; ce fût de là que partit également l'impulsion architecturale qui devait doter notre pays de tant de splendides monuments. Les églises cisterciennes furent élevées la plupart de 1150 à 1250 et, si l'on considère que la France seule en comptait plus de 500 et le reste de l'Europe au moins 1,200, on aura une idée de l'influence que cet ordre a exercée sur les destinées de l'architecture.

L'État, répétons-le encore, s'impose des sacrifices importants pour sauver les restes précieux de Villers et d'Aulne. Il a bien raison et on ne peut que le louer de cet acte de générosité. Il a même fait davantage : pour que la masse du public puisse se rendre compte de l'admirable organisation et des conditions économiques qui ont présidé à la conception des grandes abbayes cisterciennes qui devaient réhabiliter l'agriculture et l'industrie, améliorer les conditions sociales et sauver les traditions artistiques aux temps du brigandage et de la féodalité, l'État, disons-nous, a fait exécuter une maquette de l'abbaye de Villers, l'un des plus beaux spécimens qui existent encore en Europe et où l'on retrouve toute l'organisation primitive. L'œuvre serait com-

plète si l'on entreprenait la publication d'une monographie détaillée de cette splendide construction. Tous les plans et dessins existent, ils ont été levés avec un soin scrupuleux par notre collègue M. Lieot. Il ne s'agirait que de les reproduire par l'héliogravure, à l'instar de ce qui se fait pour la publication des archives de la Commission des monuments historiques de France.

Sans doute, la maquette de Villers offre un grand intérêt, mais cet intérêt est plutôt spécial; par contre, une monographie bien comprise rendrait de grands services aux artistes, aux archéologues, à tous ceux qui étudient l'art du moyen âge et aux architectes qui consacrent leur talent à la restauration de nos anciens monuments.

Il ne faut pas se le dissimuler, les monuments sont destinés finalement à périr; ce serait une utopie de vouloir les conserver indéfiniment ou de tenter de prolonger leur existence en dépit des conditions de la matière; mais ce qui ne peut et ne doit périr, c'est le type, le caractère de ces monuments où nous découvrons l'esprit qui les a fait élever, où nous retrouvons des témoins des faits importants de nos annales, de nos coutumes et de nos mœurs; des matériaux d'un art qui a été grand, élevé, complet et qui tient une large place dans l'histoire.

Dans cet ordre d'idées, nous devons encourager la publication de monographies de nos plus respectables œuvres architecturales; si elles viennent à disparaître, nous en conservons ainsi au moins le souvenir à la postérité, celle-ci les verra revivre et vous en saura gré.

Combien ne serions-nous pas heureux de posséder des documents graphiques exacts de monuments qui ont disparu

à la suite de désastres, de guerres, de révolutions, de cataclysmes, par incurie ou aveugle cupidité, alors que la tradition, en nous les représentant comme des merveilles de l'art, accentue encore nos regrets !

Nous aurions beaucoup d'exemples à citer. Nous nous bornerons à un seul pour notre pays : quelle reconnaissance ne devons-nous pas à notre estimé collègue M. Van Assche, de nous avoir conservé une splendide monographie de l'admirable église des dominicains de Gand, édifice passé dans les mains d'un particulier à la révolution et que l'on a détruit, en 1862, pour en convertir l'emplacement en terrains à bâtir !

La publication de monographies aurait d'autres conséquences importantes : elle faciliterait l'étude des types régionaux ; elle familiariserait les architectes restaurateurs avec les traditions locales, leur permettrait de se les assimiler, de distinguer les diverses écoles d'art afin d'établir la filiation de chaque monument par la comparaison des styles. Ces questions sont de la plus haute importance, car nos édifices ont de nombreux points de contact avec les écoles voisines, et il est indispensable, pour éviter des mécomptes dans les restaurations, d'établir nettement leur descendance.

Après avoir procédé à un relevé complet et très bien étudié de l'ancienne forteresse de Franchimont, récemment acquise par l'État, M. l'architecte Fernand Lohest fait en ce moment exécuter à ce remarquable monument de l'architecture militaire des travaux urgents de consolidation et des déblais qui permettront d'assurer la conservation de ces belles ruines.

Des mesures semblables s'appliquent en ce moment avec les plus grands soins à la vieille forteresse de Moha, sous la direction de l'administration des ponts et chaussées et la surveillance spéciale et intelligente de M. le conducteur Nicolay.

A la suite d'une visite récente, la Commission a indiqué au Gouvernement les travaux de conservation qu'exigent les ruines de l'ancien château-fort de Laroche, propriété domaniale.

Enfin, pour clore la série des vieilles forteresses, nous dirons que la Société d'archéologie du canton de Durbuy fait exécuter des travaux de déblai, de fouille et de consolidation dans les ruines de Logne et ce avec le concours financier de l'État, lequel recevra, à titre de compensation, une partie du produit des fouilles et un plan détaillé de la forteresse.

Ajoutons que M. F. Lohest, qui a été chargé de procéder au relevé de quelques châteaux anciens épars sur les rives de la Meuse et de ses affluents, aura à s'occuper en premier lieu du relevé de la forteresse de Montaigle, édifice des plus intéressants pour l'étude de notre ancienne architecture militaire.

Grâce au concours dévoué des Comités provinciaux, nous sommes sur le point d'aboutir à un inventaire des édifices particuliers, intéressants pour l'art ou curieux par leur antiquité.

Le Comité du Luxembourg seul ne nous a pas encore fait parvenir tous les documents nécessaires.

Cet inventaire aura deux bons côtés : il signalera les édifices aux recherches de l'artiste et de l'historien et il con-

tribuera à perpétuer leur souvenir si on ne peut assurer leur conservation.

Nous ferons remarquer à ce propos que l'État se montre disposé à encourager par des subsides les travaux qui doivent avoir pour conséquence d'assurer le maintien d'anciens édifices privés.

A la demande du Comité provincial de la Flandre orientale, nous avons signalé tout récemment au Gouvernement les manoirs de Herzeele et de Voorde et, sur les instances du Comité du Limbourg, la porte monumentale de l'ancienne abbaye de Herekenrode et la maison dite *Gravenhuis*, à Hasselt, œuvres d'un réel intérêt artistique et archéologique pour lesquelles il importe de prendre des mesures de conservation.

Nous devons toutefois rappeler que ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que nous avons entrepris des démarches pour sauver de la destruction ou de la ruine des édifices appartenant à des particuliers. Mais il ne faut pas perdre de vue que notre action est impuissante quand les propriétaires y mettent de la mauvaise volonté ou font preuve d'ignorance ou de cupidité. C'est pourquoi il importe qu'une loi protectrice des monuments soit promulguée à bref délai. En attendant, nous engageons MM. les correspondants à nous indiquer les constructions privées ayant un mérite réel dont on ne pourrait empêcher la démolition afin que nous puissions tout au moins en faire lever les plans et les dessins et en prendre des photographies.

En vue d'activer le relevé des objets d'art qui existent dans les édifices publics de nos provinces, il importerait que les crédits mis à la disposition des Comités provinciaux fussent majorés.

Il nous reste, Messieurs, un pénible devoir à remplir. Si chaque année nous apporte ses joies et ses espérances, chaque année aussi a ses peines. Nous avons eu la douleur de perdre, depuis notre dernière réunion, l'un de nos plus dévoués collègues, M. Albrecht De Vriendt, membre effectif; M. de Radiguès, membre du Comité de nos correspondants de la province de Namur, et M. Varenbergh, membre correspondant de la Flandre orientale.

Permettez-nous, Messieurs, de ne pas clore cet exposé de nos travaux sans exprimer à MM. les Ministres de l'agriculture et de la justice, ainsi qu'à MM. les directeurs des Beaux-Arts et des cultes, toute notre gratitude pour la bienveillance dont ils ne cessent de nous donner des preuves et l'empressement avec lequel ils nous aident, en toute circonstance, à remplir la mission qui nous est confiée. (*Applaudissements.*)

(A ce moment, M. le Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, que d'autres devoirs réclament, quitte la séance, après avoir été congratulé une fois de plus par M. le Président.)

M. LE PRÉSIDENT. — Voilà le troisième rapport, Messieurs, que vous entendez dans nos assemblées générales et qui émane de notre Secrétaire. Vous aurez remarqué, comme moi, l'érudition, la variété, la profondeur de vues dont il fait preuve dans ses exposés. Jugez donc, d'après ses rapports annuels, de ses rapports hebdomadaires, et vous apprécierez également par là le talent de notre secrétaire, qui rivalise avec sa modestie. (*Applaudissements.*)

M. MASSAUX. — Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous passons à l'objet suivant de notre ordre du jour :

Rapports des Comités provinciaux des membres correspondants sur leurs travaux de l'année écoulée.

M. LE PRÉSIDENT. — Conformément à ce qui s'est pratiqué jusqu'ici, j'accorderai successivement la parole à chacun des rapporteurs de nos Comités provinciaux.

PROVINCE D'ANVERS.

M. FERNAND DONNET, *rapporteur* :

Messieurs,

Les travaux du Comité provincial de la province d'Anvers, sans atteindre en importance ceux des exercices écoulés, méritent pourtant une rapide mention.

Une église nouvelle doit être édiflée à Anvers dans la paroisse Saint-Norbert, à Zurenborg. Les plans nous en ont été soumis, et nous les avons transmis avec les observations que nous avons cru devoir formuler au Comité central.

Nous avons été consultés au sujet de projets d'agrandissement de deux autres églises de la Campine anversoise, notamment celles de Westmalle et de Wuestwezel. Et ici se présente un problème qui, au point de vue de la conservation de nos anciennes églises rurales, est des plus importants.

Partout, dans presque toutes les communes, la population s'accroît d'une manière sensible, et le temple de Dieu devient trop petit pour contenir la foule des fidèles qui s'y presse le

dimanche. De là des demandes justifiées d'agrandissement ou de reconstruction.

Nous nous trouvons dans ce cas presque toujours en présence d'une alternative fort embarrassante. D'une part, l'insuffisance des locaux sacrés impose parfois des modifications radicales et, d'autre part, les monuments qu'il s'agit de démolir ou de transformer offrent souvent des qualités de pittoresque ou une valeur archéologique indéniable. Tel est le cas pour Wuestwezel, mais surtout pour Westmalle.

Cette petite église, dans son cadre de verdure, avec sa façade si pure de lignes et si harmonieuse de ton, mérite certainement d'être conservée intacte, et pourtant on ne peut nier que les bâtiments soient devenus tout à fait insuffisants.

Faut-il donc, à regret, donner un avis favorable au projet de changements?

Une autre solution serait peut-être possible : la création d'une place supplémentaire de vicaire dont la dépense n'atteindrait pas celle des subsides sollicités et, de cette manière, les habitants ne seraient plus contraints de se rendre tous en même temps à l'église.

On nous objectera sans doute qu'en dehors des services dominicaux, le nouveau vicaire ne trouverait pas matière à exercer en semaine son ministère religieux de façon suffisamment active; mais nous pourrions répondre que l'agrandissement des locaux ne se justifierait pas non plus s'il ne fallait tenir compte que du nombre des fidèles qui les visitent en semaine.

Quoi qu'il en soit, sans vouloir préconiser trop spécialement telle solution, nous croyons bien faire en signalant un

danger qui ne fera que s'accroître et qui, dans un avenir plus ou moins éloigné, menace toutes nos églises rurales.

Nous croyons être d'autant mieux justifiés à en parler que notre compte rendu nous amène encore à vous signaler le cas de l'église d'Arendonck.

La population de cette industrielle commune s'étant accrue dans des proportions considérables, il fallait nécessairement songer à l'agrandissement des locaux religieux.

L'autorité ecclésiastique proposait la démolition de l'ancienne église et la construction d'une nouvelle de vastes proportions.

Lors d'une première visite faite à Arendonck, nos membres ont été d'avis qu'il fallait conserver l'ancienne tour. Celle-ci, sans constituer un spécimen architectonique absolument remarquable, méritait cependant par son caractère artistique et ses qualités pittoresques d'être conservée. Les membres du Comité central, lors d'une visite subséquente, partagèrent entièrement notre opinion.

Malheureusement, cet avis fut mal accueilli dans le village intéressé. Les campagnards en général n'apprécient que des bâtiments bien neufs, bien vastes et le plus élevés possible. L'opposition grandit bientôt et devint même menaçante. La question du maintien de la tour devint un brandon de discorde aiguë. La politique, qui gâte les meilleures choses, s'en mêla ; de hautes personnalités législatives prirent la tête du mouvement de protestation, et la tour fut condamnée. Et voilà comment la Campine possède un monument pittoresque de moins, mais comment aussi les habitants d'Arendonck pourront un jour s'enorgueillir d'une tour complète-

ment neuve, dépassant en hauteur toutes ses rivales des environs.

Notre Comité a également été appelé à examiner les plans de M. l'architecte Gife pour la construction d'une nouvelle cure à Hoorendonek, dépendance d'Esschen.

Il a été consulté sur l'opportunité de l'aliénation par la fabrique d'église d'Heyst-op-den-Berg des boiseries qui garnissaient l'intérieur du temple et de quelques meubles religieux anciens. Son avis n'aurait pas été favorable si les boiseries au lieu d'avoir été démolies au préalable avaient encore occupé leur place dans le chœur et le long des murs des bas-côtés.

Nous avons préconisé le transport dans l'église de Loenhout du beau retable de Saint-Quirin qui se trouve encore placé à l'extrémité du village dans une petite chapelle isolée où l'humidité et les gamins du voisinage lui font subir des dégâts regrettables.

Nous avons également appelé l'attention de la fabrique de l'église Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines, sur l'état du tryptique de Rubens : *la Pêche miraculeuse*.

Lors d'une visite à la même église, nous avons constaté à regret la disparition des peintures murales qui avaient précédemment été découvertes dans le transept.

La confection de l'inventaire des objets d'art se poursuit régulièrement, et deux de nos membres ont encore visité à cet effet les églises d'Heyst-op-den-Berg, Terhaegen, Rumpst, Wuestwezel, Zammel, Oostreloo, Steelen, Saint-Antoine, Halle, Moll, Meerhout, Hulsen, Sainte-Dymphne et Saint-Amand à Gheel, les chapelles Sainte-Dymphne à Zammel, Sainte-Marie à Westerloo et Sainte-Élisabeth à Genepas, etc.

Ces différents inventaires seront imprimés à la suite des procès-verbaux de nos séances. Mais il est deux points que maintenant déjà nous voudrions voir signalés. Il serait à désirer que la tour de l'église de Moll fut inscrite sur la liste des monuments. Dans le genre des tours d'Hoogstraeten, Saint-Léonard ou Ryckevorsel, quoique moins importante, elle offre toutefois bien les apparences si caractéristiques de nos tours campinoises. C'est le même type carré, aux vastes proportions et offrant dans la construction un harmonieux mélange de briques et de cordons en pierres blanches relevé par une série d'arcades simulées fort artistiquement disposées.

Nous voudrions ensuite attirer votre attention sur une peinture murale fort importante qui existe dans une ferme dépendant de la commune de Rumpst, mais plus proche du village de Waelhem. C'est dans une grange, formant autrefois une dépendance de la léproserie de Ter Banck, que nous avons pu, non sans peine, l'examiner et la faire photographier. Peinte à la fresco, elle représente le *Jugement dernier* et est restée inachevée. Semblant dater du xv^e siècle, époque de fondation de ce refuge charitable, elle est conçue au point de vue iconographique de la façon la plus correcte. Nous sommes d'avis que cet intéressant morceau pictural mériterait d'être sauvé de l'oubli. La récolte a été engrangée, et il faudra attendre de nouveau une année avant de pouvoir s'en occuper davantage.

Nous avons été appelés à nous joindre aux membres du Comité central pour faire quelques visites dans notre province. Nous les avons accompagnés notamment à Loenhout pour examiner un nouveau retable; à Westmalle pour

donner un avis sur l'agrandissement de l'église; à Anvers pour visiter une cave du xiii^e siècle, récemment découverte rue des Rôtisseurs; à Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines, pour juger des peintures murales qui n'existaient plus, et à l'église de Wuestwezel pour en apprécier d'autres qui n'avaient pas encore été mises au jour.

Nous regrettons vivement de devoir encore une fois sur le chapitre des visites renouveler les constatations que deux fois déjà nous avons eu l'honneur de vous soumettre dans les précédentes séances générales. Nous avons émis le vœu de pouvoir accompagner les membres du Comité central chaque fois qu'ils se rendaient dans la province d'Anvers. Des assurances positives nous avaient plusieurs fois été faites à cet égard. Et pourtant depuis que nous avons eu l'honneur de vous présenter le dernier rapport de notre Comité provincial, les délégués du Comité central se sont rendus au grand complet à Lierre pour juger de la démolition d'une église; ils ont poussé jusqu'à Hoogstraeten pour s'informer dans l'église de la nature des matériaux composant un des murs sur lequel on projetait d'appliquer de la peinture décorative.

L'église Sainte-Waudru, à Hérenthals, a obtenu l'autorisation de restaurer sa tour, sans que nous sachions ce dont il est question. Nous avons assisté aux premières réunions du Comité mixte dans lequel la restauration des Rubens de la cathédrale a été discutée : à la dernière séance, nous n'avons plus été convoqués.

Nous nous sommes activement occupés de la restauration et du moulage du bas-relief de la Maison des Orphelines. Le travail terminé, et malheureusement exécuté dans des

conditions qui laissent sensiblement à désirer, il ne nous a plus été donné ni de l'apprécier ni de le juger.

Nous le savons, Messieurs, aucune prescription réglementaire ne nous donne le droit de participer aux opérations du Comité central dans notre province. Mais nous voyons quelquefois aussi les ordres du jour de vos séances, nous jugeons combien ils sont chargés, nous connaissons la multiplicité et l'importance de vos occupations. Permettez-nous donc de mettre à votre disposition notre bonne volonté et nos connaissances locales. Nous sommes tout prêts à alléger vos charges et si, confirmant vos promesses antérieures, vous nous appelez à partager tous vos travaux dans notre province, nous nous ferons un devoir de vous offrir entièrement la coopération que vous pourriez nous demander.

Il nous reste, en terminant, un mot à dire du Musée d'antiquités du Steen, qui est géré par notre Commission.

Nos collections se sont, pendant l'exercice écoulé, augmentées dans des proportions notables, grâce aux généreux subsides de la province et de la ville, qui nous ont permis notamment de faire des achats importants lors de la vente du château d'Heeswyck. Mais, dans l'accomplissement de cette partie de notre tâche, nous nous heurtons aussi à la concurrence formidable de l'État qui enlève à nos portes au profit des musées de la capitale des objets qui, par leur provenance ou leur emploi, étaient tout désignés pour prendre place dans notre collection provinciale. C'est l'éternelle lutte du pot de fer et du pot de terre. Et ici la comparaison nous semble bien justifiée. Que le pot de fer exerce sa puissance dans les sphères générales et enrichisse les musées de Bruxelles, nous n'y contredirons certes pas. Mais

au moins qu'on laisse à l'humble pot de terre, qui s'appelle ici boiserie, ferronnerie, tambour de porte ou lutrin, la consolation d'occuper dans un modeste musée la place qui lui est naturellement désignée au milieu des reliques du passé de cette province ou de cette ville qui l'a si longtemps possédé et qui serait heureuse de le conserver.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions le rapporteur, M. Donnet, pour son rapport, toujours si intéressant. Nous savons tous quelle est la grande activité du Comité d'Anvers ; elle est si grande que, chaque année, ces Messieurs regrettent de ne pas être plus actifs ; ils le sont réellement depuis les dernières mesures prises par la Commission centrale. Cependant, il me permettra de lui faire quelques observations.

Il est arrivé plus d'une fois que si les convocations n'ont pas été faites aux membres correspondants, cela peut avoir tenu à un défaut de l'Administration provinciale ; pardon, le mot « défaut » m'a échappé, c'est inadvertance que j'aurais dû dire. Il y a des cas, comme celui de Lierre, où nous ne pouvons pas être mis en cause : nous y sommes allés tous ensemble sur l'invitation de M. le bourgmestre de Lierre, et je ne crois pas que nous aurions pu, de notre chef, convoquer les correspondants, c'est-à-dire les inviter d'office à la table de M. le Bourgmestre. (*Rires.*) Cela dépasse évidemment les limites de notre règlement.

En ce qui concerne les Rubens de la cathédrale, M. le rapporteur sait que cette affaire a été, en dernier lieu, complètement déferée au Comité mixte. C'est pourquoi nous avons jugé inutile la présence des correspondants ; ceux-ci

avaient déjà émis leur avis, que nous n'avons pas cru nécessaire d'avoir une seconde fois.

En ce qui regarde le bas-relief de l'hospice des orphelines, MM. Blomme et Van Wint, qui sont deux Anversois, ont été désignés, de sorte que nous n'avons pas demandé le concours de correspondants, étant donné, au surplus, que M. Vinçotte était malade. Je puis, au reste, donner l'assurance à M. le rapporteur que les choses se sont extrêmement bien passées, puisque, je le répète, MM. Blomme et Van Wint sont Anversois l'un et l'autre.

Je suis convaincu, en ce qui concerne le classement de la tour de Moll, qu'il obtiendra satisfaction. Au reste, cette tour est bien connue, — quoique je ne préjuge rien à cet égard, — et elle sera vraisemblablement classée à son rang par la Commission royale.

Reste enfin ce qui concerne Hoogstracten et Hérenthals, point que je me propose de réexaminer à nouveau.

Vous le voyez donc, monsieur Donnet, vous obtenez pour ainsi dire satisfaction complète sur tous les points, et, dans ces conditions, je crois pouvoir dire que vos réclamations n'avaient presque pas lieu de se produire.

M. FERNAND DONNET (Anvers). — Je ne suis que l'organe du Comité provincial.

M. LE PRÉSIDENT. — Je constate, au surplus, que le rapport que vient de nous faire M. Donnet témoigne d'une bonne volonté évidente, et c'est là le point capital.



PROVINCE DE BRABANT.

M. DUMORTIER, *rapporteur* :

Messieurs,

L'éducation artistique du pays se développe avec rapidité. Les questions d'art sont devenues une des préoccupations constantes de l'esprit public. Les journaux et les revues sont aux aguets et signalent, chaque jour, les méfaits ou prétendus méfaits que tentent contre certains vénérables monuments d'art l'esprit d'industrialisme et la tendance excessive de moderniser à outrance nos antiques cités. Les cris d'alarme que poussent ces volontaires de la critique artistique tiennent en éveil les organismes officiels chargés d'assurer la conservation des vestiges et monuments des temps passés.

Loin de considérer cet esprit nécessairement frondeur du public comme un adversaire ou un ennemi, nous nous réjouissons de voir de telles préoccupations se manifester. Les commissions comme les nôtres trouvent ainsi en la masse profonde du public un soutien solide sur lequel elles peuvent s'appuyer pour s'opposer avec énergie aux tentatives néfastes de destruction que pendant trop longtemps seules elles ont combattues, ne rencontrant ni aide ni secours.

Le zèle indiscret de quelques architectes voudrait ramener certains édifices au style primitif de l'époque de leur édification et pousse à la transformation du monument vivant en

un monument abstrait, suivant la forte expression d'un auteur.

Contre cette tendance néfaste, empreinte de mauvais goût et de fausse science, le Comité des correspondants du Brabant s'est constamment élevé avec force. Il n'a jamais voulu admettre qu'un édifice fût autre chose qu'une œuvre humaine, modifiée, complétée et maintenue par les soins des générations qui se suivirent et qu'il serait criminel de refondre dans le moule primitif de sa première forme.

Ainsi que le rappelle, avec un peu d'outrance peut-être, un écrivain (1) de haute culture, à qui le souci des lettres n'enlève pas le goût très vif des autres choses d'art : « En fait de monuments anciens, il vaut mieux consolider que réparer, mieux réparer que restaurer, mieux restaurer qu'embellir; en aucun cas, il ne faut ajouter ni retrancher. »

C'est pour ainsi dire dans le même esprit que, consultés récemment au sujet des mesures à prendre à l'effet d'assurer la conservation du manoir « de Horst » sous Rhode-Saint-Pierre, nous vous proposons d'assurer son maintien par des travaux de simple consolidation qui l'arracheraient aux ravages du temps, mais ne lui enlèveraient rien de sa vie passée, marquée par des transformations successives qu'on lit en ses parties si différentes.

Souhaitons à ce propos que si le Gouvernement consent à faire les sacrifices que la situation comporte, les travaux de remise en état de ce vieux château soient exécutés avec la constante préoccupation de le maintenir tel que les siècles nous l'ont légué, comprenant des parties qui datent des pre-

(1) Anatole France.

nières époques architecturales du pays à côté de constructions des xvi^e et xvii^e siècles.

C'est le fait d'une ardeur juvénile irréfléchie que la tendance à l'unification radicale d'un monument. L'étude approfondie des joyaux de l'architecture, qui sont en quelque sorte le code vivant de ses lois, en éloigne les bons esprits et leur fait rejeter bien vite de telles erreurs.

Il appartient aux pouvoirs publics de s'entourer de toutes les garanties désirables pour la bonne exécution d'aussi délicats travaux d'art.

Si l'on ne peut qu'applaudir au soin que prend le Gouvernement de favoriser les débutants, il convient toutefois que ceux-ci donnent, soit par leurs études soit par leurs œuvres, la complète assurance qu'ils sont à la hauteur de la tâche qu'on leur confie.

Cherchant avec vous à maintenir dans leur intégrité les édifices intéressants des communes et à soulager en même temps les administrations communales qui n'hésitent pas à faire des dépenses importantes en vue d'assurer la conservation des constructions remarquables qu'elles possèdent, nous avons cru pouvoir, à différentes reprises, vous proposer de classer l'un ou l'autre édifice de la province.

C'est ainsi que le presbytère de Ramsdonck a été rangé dans la troisième classe des monuments, comme le voulait son importance et l'intérêt qui s'y attache.

Ce presbytère, nous disait M. le chanoine Delvigne, accuse bien, tout autant par sa forme que par le choix des matériaux, sa date de 1659 inscrite sur sa façade au moyen des ancras y amorcées. Nos anciennes abbayes ayant le patronat des paroisses où elles installaient leurs moines,

n'ont pas toujours été aussi heureusement inspirées que les prémontrés de Grimberghen à Ramsdonek.

Cette commune pourra donc, grâce à l'intervention plus large des pouvoirs publics qu'entraîne la classification d'un monument, continuer la restauration extérieure et intérieure déjà très heureusement entreprise de cette modeste mais fort intéressante habitation.

Dans toutes les questions de vente d'anciens meubles ornant les églises, la Députation permanente a réclamé notre avis avant de statuer conformément à la loi.

Nous nous sommes fait une règle de n'autoriser la désaffectation d'objets mobiliers de ce genre que dans le cas où leur intérêt artistique est nul ou leur maintien dans l'église tout à fait impossible.

Ainsi que nous en avons manifesté l'intention dans notre rapport de l'an dernier, le Comité du Brabant a continué à s'occuper avec activité de la formation de l'inventaire des objets d'art.

L'œuvre avance et paraît devoir entrer dans la voie de la réalisation effective. Nous avons le ferme espoir de pouvoir publier l'an prochain une partie de notre travail, celle concernant les richesses éparses dans les communes de l'arrondissement de Bruxelles.

On pourra ainsi déjà se rendre compte de la quantité d'œuvres intéressantes que possèdent encore nos églises.

Mais cette longue nomenclature, qui comprendra, il faut le répéter, à côté de chefs-d'œuvre, bien des manifestations artistiques d'un intérêt assez mince, ne peut manquer de provoquer l'intense regret de tant d'objets d'art que contenaient nos cathédrales avant les secousses historiques qui

les ruinèrent et bien aussi avant les néfastes transformations qu'entraînèrent les caprices de la mode.

Sous le règne fastueux des ducs de Bourgogne et de Charles-Quint, nos églises ruisselaient de splendeurs d'art. Les toiles des grands maîtres apportaient aux fidèles des livres vivants à l'usage de ceux qui ne savent pas lire, suivant la belle expression de Grégoire-le-Grand. Les délicats artistes qu'étaient nos artisans multipliaient dans les édifices du culte ces chefs-d'œuvre de style exquis dont des restes trop rares nous apportent le charme délicat.

Mais les plaintes au sujet du passé sont vaines. C'est contre les menaces de l'avenir qu'il faut se prémunir, car ces menaces subsistent toujours. Elles sont inhérentes à l'humanité.

La Renaissance s'est élevée, non sans ruines, sur le style gothique à la ligne si pure et si émouvante. Le xviii^e siècle ne fut pas respectueux de cette Renaissance avec laquelle il avait des points d'attache marqués. Le style empire montra son horreur pour les détails fouillés et exquis des œuvres de suprême élégance de l'époque précédente. Et en trente ans n'a-t-on pas vu les raideurs du style napoléonien exciter la critique la plus vive et l'enthousiasme le plus ardent. Devant de tels exemples, il est téméraire d'affirmer que notre sens critique est suffisamment développé et notre goût suffisamment épuré pour ne plus connaître les mêmes errements. A côté des ravages de la mode, se manifeste d'ailleurs un autre danger dans la difficulté qu'ont eu à se faire accepter tant d'œuvres illustres aujourd'hui, mais qui, à leur apparition, troublèrent par leur originalité individuelle très marquée.

Notre inventaire des objets d'art veut mettre obstacle à toute destruction, due si souvent à ces malheureuses tendances qui, par caprice, fantaisie ou inintelligence, font disparaître des productions d'art qu'un retour à une saine appréciation des choses fait éternellement regretter.

Un intérêt historique intense s'attache, du reste, à toute œuvre humaine; elle résume le plus souvent, avec netteté, l'état d'esprit d'une époque et marque, avec précision, les progrès de la mentalité des contemporains. Alors même que les œuvres de certaines époques ne seraient pas d'un goût bien sûr, il est du plus haut intérêt d'en assurer la conservation. Leur destruction briserait un anneau de la chaîne de l'évolution artistique et ferait les ténèbres sur une période sans lustre peut-être en elle-même, mais qui, presque toujours, a préparé une nouvelle et merveilleuse efflorescence de chefs-d'œuvre.

Le patrimoine d'art du pays doit rester entier. C'est la manifestation la plus complète et la plus intense de la constante vitalité de la Belgique.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions, comme l'année dernière, M. Dumortier, pour son rapport, toujours si distingué et si érudit.

*
* *

Le rapporteur de la Flandre occidentale est absent, comme M. le baron Bethune. Étant donné cette double absence, si personne ne demande la parole pour remplacer le rapporteur, nous passerons au rapport de la Flandre orientale.

Personne ne peut nous dire pour quels motifs le rapporteur de la Flandre occidentale n'est pas présent? Dans tous les cas, son rapport ne nous est pas parvenu. La parole est donc à M. le rapporteur de la Flandre orientale.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

M. ADOLF DE CEULENEER, *rapporteur* :

Messieurs,

Depuis notre dernière assemblée générale, la Commission provinciale de la Flandre orientale a eu le regret de perdre un de ses membres les plus actifs et les plus dévoués, M. Emile Varenbergh, décédé le 6 avril dernier.

Quoique d'un âge déjà assez avancé, M. Varenbergh n'était entré dans notre Comité que depuis peu de temps, sa nomination datait du 50 avril 1897. Il ne manqua d'assister à aucune de nos séances, et joignait à des connaissances archéologiques aussi précises qu'étendues, une affabilité, une cordialité qui lui avaient acquis les sympathies de tous ses confrères.

Le Comité a continué à tenir régulièrement ses séances mensuelles, mais il n'a été appelé à émettre son avis que sur trois questions dont deux étaient d'importance secondaire. Nous avons eu à examiner la valeur de débris informes de mobilier appartenant à l'église de Denderhautem dont le conseil de fabrique demandait avec raison à pouvoir se défaire. Nous avons eu aussi à nous occuper du tableau de de Craeyer représentant la Sainte-Vierge entourée de Sainte-Catherine et de Saint-Dominique et qui se trouve à l'église d'Okegem. Le conseil de fabrique demandait à pouvoir le

vendre et à le remplacer par une copie. Il reste si peu de chose de l'œuvre de de Craeyer que la copie ne pouvait en être que des plus imparfaites.

D'un plus grand intérêt était la question du déplacement de la chapelle *Het Heilig Graf*, adossée à la partie méridionale du chœur de la cathédrale de Saint-Bavon.

C'est sur place que nous avons examiné avec l'architecte de la province, M. Mortier, le projet de déplacement que celui-ci avait conçu. Notre Comité a été unanime à reconnaître que ce projet donnait pleine satisfaction aux réclamations qui avaient surgi à l'occasion de cette transformation : aussi espérons-nous que l'on se décidera à autoriser la disparition de cette petite chapelle dont la valeur artistique est nulle et dont le maintien empêche le dégagement du chœur de Saint-Bavon, dégagement nécessaire si l'on veut faire apparaître cet édifice dans toute l'ampleur, dans toute la beauté de ses lignes architecturales. Du reste, en mettant à exécution le projet de M. Mortier, la nouvelle chapelle sera d'un accès des plus faciles et il sera aussi aisé pour les fidèles d'y venir prier devant le Saint Sépulture qu'ils le font actuellement à la chapelle *Het Heilig Graf*.

Si notre Comité n'a été consulté que sur fort peu de questions, il a été invité, par contre, maintes fois à se joindre aux délégués de la Commission centrale venus dans notre province à l'effet d'y inspecter divers monuments. Presque toujours plusieurs de nos collègues se sont empressés de répondre à cette invitation. Ces visites ont l'avantage d'établir des rapports personnels entre les membres de la Commission centrale et ceux du Comité provincial, alors qu'au paravant on restait étranger l'un à l'autre, et nous permettent

de plus de nous tenir au courant des travaux qui s'exécutent dans notre province.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, il y a eu onze visites faites en commun. C'est ainsi que nous avons pu inspecter l'église Notre-Dame, de Deynze, et celle de Saint-Hermès, de Renaix, et examiner les projets de restauration de ces deux édifices. En fait de construction civile, nous avons examiné la restauration de la *Donkere Poort*, ce dernier vestige de l'ancienne habitation de nos princes à Gand. Il est question d'agrandir le buffet d'orgue à la cathédrale de Saint-Bavon. Nous avons été voir dans quelle condition cette transformation pourrait se faire. Notre administration communale ayant décidé de décorer le nouveau pont du Paint-Perdu de quatre statues, nous en avons été examiner les maquettes à deux reprises, et chaque fois on a été unanime à reconnaître que celles-ci n'étaient guère satisfaisantes; mais on a été unanime à reconnaître aussi que les deux artistes, chargés du travail, ne pouvaient pas produire des œuvres meilleures que celles qu'ils avaient conçues, par suite des conditions qui leur étaient faites.

En fait de peintures, nous avons pu inspecter le nettoyage de trois tableaux de l'église Saint-Martin, à Alost, et examiner l'état dans lequel se trouve le célèbre Christ en Croix de Van Dyck, ce joyau de l'église Saint-Michel, à Gand. Les sept tableaux que nous avons vus à l'église d'Aeltre-Sainte-Marie nécessitent des travaux d'entretien, et dans l'église de Dacknam nous avons pu examiner le carton du Jugement Dernier, dessiné de M. Bressers. Enfin, les peintures murales découvertes sous le badigeon de la voûte d'une chapelle du

pourtour du chœur de Saint-Martin, à Alost, ne nous ont paru que de peu d'importance.

Comme les années antérieures, notre Comité n'a pas négligé de s'occuper, de sa propre initiative, de toutes les questions qui lui semblaient présenter un certain intérêt artistique pour notre province.

C'est ainsi que nous avons appelé l'attention de la Commission centrale sur l'utilité qu'il y aurait à prendre des mesures de conservation des ruines du château ou plutôt de la ferme fortifiée de Voorde, près de Ninove, et qui semble dater des premières années du xvi^e siècle, et surtout de celles du manoir féodal de Herzele (du xv^e siècle), un des plus précieux restes de l'architecture militaire du moyen âge. Nous avons signalé aussi à la Commission royale le manque de précautions qu'on négligeait de prendre pour les tableaux pendant les travaux de restauration effectués dans les églises et les sérieux inconvénients, j'allais dire les dangers, qui en résultaient pour ces œuvres artistiques. Nous avons été heureux de constater que les solutions que nous proposons pour ces deux objets ont été favorablement accueillies. J'ignore quelle solution a été donnée à notre proposition de faire restaurer le tableau de de Liemaeker, représentant la Chute des Anges, qui décore une des chapelles de l'église Saint-Nicolas, à Gand. Nous avons signalé de même la découverte de l'emplacement précis du château des Seigneurs de Heusden, anciens châtelains de la ville de Gand. Cette découverte présente surtout un intérêt historique.

On sait, en effet, qu'au xiii^e siècle, des difficultés avaient surgi entre le comte de Flandre et le châtelain de Gand et l'on suppose que c'est pour se défendre contre les attaques

du comte que Zeger II avait construit un château fortifié à Heusden.

Avant de terminer ce rapport, il me reste à signaler un dernier point, dont notre Comité s'est occupé. Après les expositions si brillantes de l'œuvre de Rembrandt et de celle de Van Dyck, il avait été question de réunir à Bruxelles les principaux tableaux de l'ancienne école flamande, et l'on parlait déjà de déplacer le chef-d'œuvre de Van Eyck. La majorité de notre Comité a cru nécessaire d'écrire à la Commission royale pour lui demander de ne pas autoriser ce transfert qui nous paraissait pouvoir présenter de graves dangers pour cette œuvre capitale. Heureusement que le projet est resté sans suite.

Nous estimons, c'est du moins l'avis de la majorité de la Commission, que ces expositions présentent des dangers sérieux qui sont loin d'être compensés par l'intérêt artistique qui peut en résulter. Elles permettent, il est vrai, de mieux étudier l'œuvre d'un maître ou le faire d'une école de peinture; mais ces expositions peuvent amener aussi la détérioration de quelques tableaux, soit par suite d'accidents, soit à cause du fait que de vieux tableaux demandent à rester dans le milieu dans lequel ils ont été placés depuis des siècles. Il y a, du reste, une objection capitale qui écarte toutes les considérations qu'on pourrait faire valoir en faveur de ces expositions.

Quelque grandes que soient les précautions que l'on prend, un incendie est toujours possible, et une pareille catastrophe peut amener la destruction de l'œuvre complète d'un grand maître, ou celle des principales productions d'une école. C'est cette crainte qui nous fait espérer qu'on

renoncera définitivement à des expositions de ce genre. Si un malheur irréparable, comme celui que nous venons de signaler devait se produire un jour, il serait trop tard alors pour prendre des mesures de préservation.

M. HELBIG (Liège). — Je voudrais faire une seule observation au sujet du rapport très intéressant que vient de nous présenter M. De Ceuleneer.

Je tiens à faire remarquer, en ce qui concerne l'idée d'organiser une exposition d'œuvres de nos maîtres flamands, que la Commission royale des monuments y est absolument étrangère. Elle n'a pas eu, en effet, à prendre l'initiative de cette exposition, ni même à se prononcer à ce sujet. Il y aurait peut-être quelques observations générales à présenter sur l'utilité de cette exposition ; mais je ne veux nullement nier les dangers qui s'y rattachent. Ce qui est certain cependant, c'est que nos voisins anglais réunissent de temps en temps à Londres des expositions d'écoles particulières d'œuvres d'art ancien. Je sais que ces expositions sont généralement très instructives et d'un haut intérêt. Je ne veux pas pour cela préconiser précisément l'idée des expositions de cette nature, mais je tiens à faire observer que, si on pouvait écarter les dangers de détérioration, il y aurait des remarques à faire sur l'utilité de ces expositions.

Je me rallie à l'opinion de M. De Ceuleneer lorsqu'il signale les véritables dangers qui s'y rattachent, mais je ferai simplement observer que la Commission royale des monuments n'a rien à voir dans les faits qui viennent d'être exposés ici.

M. LE PRÉSIDENT. — Notre honorable vice-président, M. Helbig, vient de faire remarquer avec raison que, dans

l'exposé si savant qui vient de nous être présenté, il y aurait d'autres *desiderata* à relever. Il y en a notamment deux dont je vais vous dire deux mots.

Il y a d'abord le vœu émis au sujet du tableau de De Liemaeker à l'église de Saint-Nicolas, à Gand. Il y a six mois que la Commission centrale a émis un avis favorable à ce sujet. Où est allé le rapport? Nous l'ignorons. C'est du moins ce que m'affirme notre secrétaire qui s'est occupé de cette affaire et qui ne se trompe jamais. (*Rires.*)

Quant à l'*Heilig Graf*, la Commission centrale s'est occupée de cette question maintes fois. Nous avons encore présent à la mémoire et nous avons pu admirer la chaleur des observations et la profondeur des vues qui nous ont été présentées à ce sujet par notre regretté collègue Albrecht De Vriendt. Aucun de nous n'a certes oublié les éloquentes discours qu'il a prononcés en vue du maintien de l'*Heilig Graf*.

La question est très controversée. Étant donnée l'extrême diplomatie dont a fait preuve M. le Gouverneur de la Flandre orientale (*rires*), je pense que nous aurons à examiner de nouveau cette affaire très brûlante; la Commission ne voudra évidemment pas battre en retraite. Une Commission ne bat jamais en retraite. (*Nouveaux rires.*) Cependant, elle peut opérer un « mouvement tournant ». Et pour pouvoir le faire, demandez qu'on lui présente un projet nouveau!

Aussi, Monsieur De Ceuleneer, quoi que vous en disiez, vous voici le vainqueur. (*Rires.*)

J'accorderai maintenant, bien que son tour ne soit pas arrivé, la parole au rapporteur du Luxembourg, M. Tandel, qui désire pouvoir se retirer.

PROVINCE DU LUXEMBOURG.

M. TANDEL, *rapporteur* :

Messieurs,

Le Comité provincial du Luxembourg s'est réuni deux fois au cours de l'année 1900, les 21 juin et 27 septembre.

Dans la séance du 21 juin, M. Wilmart a déposé le complément du rapport qu'il a fourni sur les édifices civils, privés, religieux ou publics ayant un caractère monumental, archéologique, historique ou curieux dans le ressort qui lui avait été attribué.

Ces rapports, à l'exception de ceux demandés à MM. Kürth et Déome, sont aujourd'hui déposés à peu près complets. Si ce travail était achevé et méthodiquement ordonné, il pourrait être publié dans les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg* ou dans le *Bulletin de la Commission* ainsi qu'il l'a été pour l'arrondissement d'Arlon Virton.

Dans la notice de M. Wilmart figure un chapitre spécial sur le redressement des pierres tombales de l'église de Waha. Cette église est une construction très ancienne d'un grand intérêt archéologique. L'inscription de la pierre de consécration, bien connue de ceux qui s'occupent d'épigraphie et dont le fragment manquant a été trouvé dans des travaux récents, prouve que cette église date du commencement du XI^e siècle.

La Belgique illustrée et l'*Histoire des communes luxembourgeoises* se sont longuement occupées de cet édifice et, dans le dernier *Bulletin de la Commission royale d'histoire*,

M. Kürth a publié une notice sur l'inscription dont il vient d'être question.

M. le Gouverneur a adressé à l'inspecteur provincial de la voirie, aux commissaires-voyers, aux administrations communales et aux fabriques d'églises, à la date du 17 mars 1900, une circulaire en vue de faire insérer dans les cahiers des charges de tous les projets de travaux publics une recommandation tendant à faire envoyer au musée archéologique de la province tous les objets anciens ou intéressants trouvés soit à l'occasion de la démolition des bâtiments publics et des travaux de terrassements, soit lors des constructions nouvelles, soit enfin dans les travaux de voirie ou d'hygiène.

Un membre attire l'attention de M. le Gouverneur de la province sur une loi qui existe en France et qui a modifié les dispositions de l'art. 716 du Code civil, lesquelles cessent d'être applicables lorsqu'une découverte archéologique a lieu sur le domaine de l'État, des départements, des communes, des fabriques ou des établissements publics.

Elle modifie au profit de l'État les effets de l'art. 716 du Code civil en portant une atteinte relative aux droits que cet article confère à l'inventeur : L'État devient de plein droit propriétaire de tout objet trouvé sur son domaine sauf indemnité représentative de moitié de sa valeur à l'inventeur du trésor, qui n'a plus qu'un droit de créance sur la valeur de la chose.

Cette loi concerne aussi les immeubles et monuments ayant un intérêt archéologique ou artistique situés dans les propriétés de l'État, des départements, des communes, des fabriques, des établissements publics et *même des particuliers* qui sont ainsi placés sous la sauvegarde de l'État.

Le Comité provincial de la Commission des monuments exprime, en conséquence, le vœu de voir les Chambres s'occuper d'une loi analogue pour la Belgique.

Le Comité s'est occupé ensuite de la restauration des églises de Houffalize et de Wéris, puis de la démolition projetée de l'église d'Attert.

Cette dernière, qui a été visitée par les délégués de la Commission des monuments, constitue un type spécial très rare en notre pays et que l'on désigne en Allemagne sous le nom de *Hallen-Kirche* (Église-Halle).

Les délégués de la Commission des monuments ont conclu à la construction d'une église nouvelle et à la conservation de l'église actuelle comme chapelle du cimetière qui l'entoure.

La réinstallation de la cuve baptismale, exemple très rare de cuve double que possède la Belgique, est prescrite pour la nouvelle église.

Je m'incline devant l'opinion de la Commission; mais, en ma qualité de commissaire de l'arrondissement et de Président de l'Institut archéologique, je ne puis que regretter cette décision qui favorise une tendance contre laquelle je réagis tant que je puis, quand les circonstances le permettent — et c'est le cas ici — tendance qui consiste non pas à consolider et à conserver ce qui existe, mais à remplacer des édifices ayant le cachet du passé, le caractère du temps, l'autorité des souvenirs et des traditions, par des édifices trop souvent d'une déplorable banalité.

Le R. P. Goffinet entretient ensuite le Comité de l'intérêt qu'il y aurait à la conservation des anciennes grottes de Cugnon.

La principale grotte se trouve dans un rocher, près de la Semois, à 25 mètres de hauteur.

Avant d'y arriver, on passe par deux autres petites grottes qui pourraient avoir été utilisées par l'homme préhistorique.

Mais la grotte principale forme une espèce d'oratoire qui a servi au culte ainsi que l'autel creusé dans le roc l'indique.

De larges crevasses se sont formées par lesquelles l'eau s'infiltré et détruit peu à peu ce monument où semble se manifester déjà l'art gothique selon les voûtes et les fenêtres creusées en ogive.

Il y aurait lieu d'envoyer des savants sur place et d'intervenir auprès de la Commission des monuments pour que cette visite ait lieu le plus tôt possible.

M. le Gouverneur fait connaître que cette démarche est déjà faite et qu'il vient de recevoir une lettre de ladite Commission annonçant qu'elle se rendrait à Cugnon le mardi 26 juin courant.

Cette visite a eu lieu. Les délégués estiment que les travaux de conservation se résument par des travaux de consolidation du pilier d'entrée, la fermeture des crevasses, l'enlèvement d'un arbre et le remplacement d'une barrière de fer qui fermait autrefois l'entrée et empêchait l'accès de l'oratoire tout en permettant aux visiteurs d'en voir l'intérieur.

Les deux petites grottes qui précèdent la principale devront être fouillées et produiront peut-être des découvertes archéologiques intéressantes.

Le Gouvernement a, du reste, déjà promis d'aider la commune de Cugnon à exécuter les travaux nécessaires à la conservation de ce monument historique, un des plus anciens du pays.

La commune de Cugnon, pressentie à cet égard, n'a pas encore donné de réponse.

A cette visite, comme à celle de l'église d'Attert, ont assisté des membres du Comité provincial.

— Dans la séance du 27 septembre 1900, M. Tandel donne communication d'une lettre de la Société d'archéologie de Tournai demandant l'intervention de l'Institut archéologique de la province à l'effet de prier le Gouvernement d'ordonner des travaux de dégagement de la cathédrale de Tournai et d'empêcher dans le voisinage la construction d'un bâtiment à l'usage de la poste.

Il a cru que cette affaire concernait plutôt la Commission des monuments que la Société archéologique.

M. le Gouverneur estime que le Comité provincial n'a pas dû intervenir dans cette question qui ne touche pas la province de Luxembourg; que, du reste, les avis sont très partagés sur le point de savoir s'il convient de faire disparaître les petites maisons qui, sans atteindre aux fenêtres, s'abritaient sous l'aile de l'église. Il y voit, ainsi que M. Tandel, un symbole frappant de la vie du moyen âge, symbole qu'il convient de respecter.

M. le Gouverneur fait connaître alors où en est la question des locaux du musée provincial, question subordonnée à la construction d'une nouvelle église et à la désaffectation des bâtiments de l'ancien hôpital militaire.

— M. Déome rend compte de l'examen qu'il a fait des travaux de restauration de l'église de Saint-Hubert, de celle de Bourey et de celle de Harchamps.

De même que M. Tandel, il s'élève contre la tendance qui existe un peu partout à vouloir démolir au lieu de conserver;

à remplacer des mobiliers d'église par des mobiliers gothiques ou autres, jurant avec le caractère propre du vieil édifice; à polychromer tous les murs dans des tons qui ne rappellent que trop souvent ceux de la célèbre imagerie d'Épinal.

M. Wilmart s'occupe avec M. le Gouverneur des moyens financiers de restaurer la vieille église de Wéris; il donne alors, ainsi que M. le comte de Limburg-Stürum, des renseignements très intéressants sur l'inscription de la pierre de consécration de l'église de Waha dont le dernier fragment qui avait jusqu'à ces derniers temps échappé aux recherches, a été retrouvé.

— Le Comité examine alors le projet de construction d'une nouvelle église à Herbeumont et, à ce propos, se reproduisent les observations déjà faites dans d'autres séances sur la communication des divers projets aux Comités provinciaux.

M. le Gouverneur pense que le moyen le plus pratique et expéditif consisterait à prévenir les membres du dépôt à l'administration provinciale des projets intéressant leur ressort; ils pourraient là l'examiner à loisir.

— M. Tandel demande si les arbres ne devraient pas aussi être considérés comme des monuments et leur conservation soumise aussi bien à la Commission royale et aux Comités provinciaux qu'à la Commission des sites.

Il pose la question pour attirer une fois de plus l'attention sur la destruction sur presque toutes les routes des plus belles promenades aux environs des villes et des bourgs; sous prétexte que des arbres sont mûrs ou à peu près mûrs, on met un véritable acharnement à les faire disparaître.

Ces jours-ci on a vendu, pour être abattus, les peupliers qui ornaient la route de la gare de Habay au village de ce nom; ils n'étaient certes pas arrivés aux deux tiers de leur grosseur.

Un de ces jours, on en fera autant sans doute pour les magnifiques peupliers qui garnissent les routes aux abords d'Arlon.

— Le R. P. Goffinet demande que le Comité fasse relever soigneusement sur une carte les restes des tours romaines ou du moyen âge qui existent encore dans la province et qui, vraisemblablement, ont servi de tours à signaux. Il en a disparu, à sa connaissance, deux dans ces derniers temps, une notamment à Clairefontaine lez Arlon.

M. le Gouverneur est d'avis que les membres du Comité devraient, au préalable, s'attacher à constater l'existence de ces restes dans leur circonscription.

M. Tandel dit qu'il existe une tour de ce genre, encastrée dans le château de Bleid, propriété de M. de Prémoré. (Voir *Communes luxembourgeoises*, t. III, pp. 70-80.)

— M. le comte de Limburg-Stirum propose de réunir en un album qui serait déposé dans les archives du Comité (ou au musée provincial) les photographies des monuments et des sites du Luxembourg.

— Sur la proposition de M. le Gouverneur, le Comité délègue M. Tandel, vice-président, et M. Sibener, secrétaire du Comité, pour assister aux séances de la Commission royale des monuments les 13 et 15 octobre prochain.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions M. Tandel pour son intéressant rapport; il est rempli de tant de questions

que, si nous devions les examiner toutes aujourd'hui, cela pourrait nous mener très loin.

La parole est à M. Helbig, qui désire rencontrer un point déterminé.

M. HELBIG (Liège). — J'ai écouté avec plaisir le rapport très intéressant et très complet que vient de nous présenter M. Tandel, et je tiens à formuler à cet égard une observation spéciale.

J'ai été parmi les délégués auxquels incombait le soin de visiter l'église d'Attert, et je suis d'accord avec M. Tandel en ce qui concerne l'esprit général des observations qu'il a présentées. Lorsque nous avons à traiter des monuments qui peuvent être agrandis, restaurés ou modifiés, l'on peut se demander pourquoi ils devraient être entièrement démolis ?

En ce qui concerne l'église d'Attert, église intéressante, je dois le dire, dans son ensemble, elle fait partie de ce que l'honorable rapporteur appelle des « Hallenkirche ». Ces églises, qui ont trois nefs d'égale hauteur — alors que les églises à une nef sont souvent préférables — sont généralement construites d'après un même plan. Parmi celles-ci, je pourrais citer celle de Bastogne et l'église de Sainte-Croix, à Liège, la plus importante de toutes celles que nous possédons en Belgique.

Mais pour en revenir à l'église d'Attert, qui dans ce moment demande notre attention toute spéciale, et je dois dire que, pour ma part, j'avais le plus vif désir de la voir conserver, tout au moins en partie. Pour en décider autrement, il nous fallait donc des raisons très graves.

Les monuments destinés au culte, les églises sont très

fréquentés; ils doivent donc réunir des conditions d'hygiène convenables.

En ce qui concerne l'église d'Attert, nous avons trouvé, — et nous avons avec nous un constructeur très expert, — que les murs étaient tellement humides, tellement salpêtrés, qu'il y avait là une atmosphère tellement malsaine, qu'en réalité on ne pouvait plus espérer en faire un temple habitable. C'est cependant ce qu'il importait de faire. Si vous voulez considérer la question à un autre point de vue, faites-le; mais un monument doit, comme première condition, pouvoir répondre à sa destination. Une église neuve nous a paru absolument nécessaire; mais à côté de celle-ci, conservez si vous le pouvez le monument en question, qui a son cachet spécial.

M. TANDEL (Arlon). — Si des mesures avaient été prises il y a vingt ou vingt-cinq ans, nous n'en serions pas où nous en sommes!

M. HELBIG (Liège). — Je ne puis que regretter que nous ayons seulement été appelés à examiner l'église d'Attert vingt-cinq ans trop tard. (*Rires.*)

PROVINCE DE HAINAUT.

M. HUBERT, *rapporteur* :

Messieurs,

Au nom des membres correspondants du Hainaut, j'ai l'honneur de vous présenter un résumé succinct de nos travaux de l'année.

Un compte rendu développé, inséré comme de coutume dans la *Situation administrative de la province* (p. 545), nous permettra de ne plus revenir sur des détails d'un intérêt surtout local

Le Comité s'est occupé de la restauration de la tour Henri VIII, de Tournai, construite de 1515 à 1518, époque où la ville était sous la domination anglaise ; il avait, à cet effet, reçu de M. le Gouverneur-Président la dépêche ci-après :

« Mons, le 2 mars 1899.

» Messieurs,

» A la demande de la Commission royale des monuments, qui a été saisie de l'affaire par M. le Ministre de l'agriculture, j'ai l'honneur de vous soumettre le projet ci-joint dressé en vue de la restauration de la tour dite de Henri VIII, à Tournai.

» Vous voudrez bien, entre autres, examiner le point de savoir si ce projet représente bien ce qui a existé ; s'il y a des documents historiques, peints ou écrits, renseignant la situation primitive ; s'il ne faudrait pas plutôt se borner à conserver, en la consolidant, la situation présente.

» *Le Gouverneur,*
» (S.) R. DU SART. »

Notre Comité a émis l'avis qu'en principe il convient de se borner à conserver la situation actuelle en la consolidant, et il a remis les pièces à MM. Soil et Sonnevile pour étudier sur place les autres points de la demande.

Le rapport de ces membres est ainsi conçu :

« Nous croyons que l'auteur du projet de restauration a adopté le type qui se rapproche le plus de la construction primitive.

» Il paraît, en effet, que dans le principe, la tour n'a pas été couverte et qu'elle était simplement couronnée à la partie supérieure d'un garde-fou en maçonnerie de pierre crénelée ou non.

» Telle la représente la vue à vol d'oiseau de Tournai gravée dans l'atlas de Blaen, en 1574, et celle du même auteur éditée en 1649. Telle aussi la vue de Guicciardin, *Description de tous les Pays-Bas*, publiée en 1582, et une vue gravée par Cochin en 1685.

» Au contraire, dans le tableau de Vandermeulen, l'armée de Louis XIV campée devant Tournai (au musée de Bruxelles), la tour est surmontée d'une haute toiture conique. On retrouve cette toiture dans le plan en relief de la ville de

Tournai exécuté en 1701 et qui est conservé aux Invalides, à Paris. Elle figure encore dans la vue de Tournai de J.-F. Probst (vers 1750) et dans celle de Jean-Christian Léopold vers le même temps.

» On ne possède aucun document sur l'époque où cette toiture aurait été enlevée.

» Quoi qu'il en soit, nous croyons avec l'auteur du projet de restauration qu'il y a lieu de s'en tenir au garde-fou.

» Actuellement, la tour est couverte de terre et de végétation qui ne manque pas de pittoresque.

» Il nous paraît inutile et même assez déplaisant au point de vue du coup d'œil de rétablir une amorce du mur d'enceinte aux deux côtés de la tour; il nous semble que les arrachements de la maçonnerie qu'on pourrait laisser apparents en ces deux endroits suffisent amplement pour l'intelligence de l'ancien état des lieux.

» Il en serait de même pour les arrachements qui regardent la place Verte ».

Le Comité s'est ralié à l'avis de ses délégués et il espère voir bientôt décider et exécuter la restauration de la tour Henri VIII.

Il espère aussi qu'une suite favorable sera sans retard donnée à une autre affaire également en instruction et relative à Tournai : la conservation des anciens remparts qui existent encore entre l'Escaut et la porte de Marvis. Elle contribuera au pittoresque de la ville et rappellera sa troisième enceinte et le XIII^e siècle.

Notre honorable Gouverneur-Président a pris l'initiative d'une visite de l'ancien château-fort d'Herchies. Notre collègue, M. Dosveld, qui l'accompagnait, nous en a rendu compte dans un rapport détaillé concluant de pratiquer des fouilles en vue de permettre la reconstitution du plan de l'ancienne forteresse. Le Comité a voté des remerciements à l'auteur de cet intéressant travail et a décidé d'en appuyer les conclusions dans les termes qui suivent :

« Mons, le 2 novembre 1898.

» Monsieur le Gouverneur,

» Vous nous avez communiqué pour renseignements, observations et rapport le dossier concernant la proposition de pratiquer des fouilles en vue de permettre la reconstitution d'un plan de l'ancien château-fort d'Herchies.

» Dans ses deux dernières séances, le Comité a examiné la proposition au point de vue des constructions militaires et de l'histoire nationale.

» Notre collègue, M. Léopold Devillers, a signalé que la forteresse d'Herchies est mentionnée dans la liste des 101 châteaux forts du Hainaut, dressée conformément à une dépêche du Gouvernement général des Pays-Bas du 22 février 1568.

» Le Comité est unanime à reconnaître la réputation dont jouit ce château. Elle est due au nom qu'il porte et à la croyance qu'il a été la dernière demeure de Lamoral I^{er}, comte d'Egmont, prince de Grave, que le duc d'Albe, en 1568, fit décapiter avec Philippe de Montmorency, comte de Hornes.

» Que cette croyance, confirmée par ce fait que Lamoral I^{er} est né à La Hamaide, à quelques lieues d'Herchies, soit fondée ou non, le château a appartenu à la famille d'Egmont et il est historique.

» Le rapport et les pièces à l'appui de la proposition que nous avons examinée sont dus à notre collègue M. Dosveld, il y a lieu de le féliciter vivement de son initiative. Puisse-t-elle nous valoir la reconstitution du plan du château d'Herchies. Ce sera au moins un souvenir d'autant plus précieux qu'il ne reste rien de bien des monuments qu'on a laissés périr.

» Il y a un quart de siècle, il existait encore entre les deux basses-cours de l'ancienne forteresse une porte monumentale percée des rainures du pont-levis ; un rapport de la Commission royale des monuments le constate (12^e année, 1875, pp. 191, 192), et nous l'avons connue. Elle était de l'époque de la Renaissance et rappelait, par son style, les transformations successives des demeures seigneuriales passant de la forteresse féodale à l'habitation de plaisance.

» On voit encore les traces des deux enceintes, les basses-cours qu'elles entouraient et des substructions de courtines ; mais ce qui reste surtout aujourd'hui, c'est le donjon. De forme circulaire, il a 10 mètres de diamètre extérieur à la base et 13 mètres de hauteur ; il renferme une salle basse voûtée en calotte sphérique, un étage voûté en ogive et un autre étage depuis longtemps exposé à l'air libre. Ces parties, quoique ayant subi des modifications selon les progrès de l'artillerie, sont conservées dans leurs masses primitives qui permettront avec celles que les fouilles découvriront, notamment sous les tours, de reconstituer un plan général.

» C'est dans cette pensée, Monsieur le Gouverneur, que

le Comité, en séance de ce jour, appuie la proposition de faire des recherches à Herchies et il propose d'en confier la direction à la section des fouilles du Cercle archéologique de Mons, qui a été consultée et qui s'en chargera volontiers.

» *Le Vice-Président,*
» *Le Membre-Secrétaire,* A. BROQUET.
» J. HUBERT. »

Il nous a été répondu :

« Mons, le 7 janvier 1899.

» Messieurs,

» Par votre lettre du 2 novembre dernier, vous avez bien voulu me communiquer un dossier relatif au projet d'effectuer des fouilles à l'ancien château-fort d'Herchies, en vue de reconstituer le plan d'ensemble de ce castel du xvi^e siècle.

» Ces recherches seraient très utiles au point de vue de l'histoire de l'architecture militaire du pays, et il y a lieu de féliciter M. l'architecte Dosveld d'en avoir pris l'initiative.

» M. le Ministre de l'agriculture, que j'ai entretenu de cette affaire, ne voit aucun inconvénient à ce que la direction de ces investigations soit confiée à la section des fouilles du Cercle archéologique de Mons, et il lui serait agréable d'être tenu au courant des résultats qu'elles amèneraient.

» J'annexe à la présente, Messieurs, les pièces qui accompagnaient votre lettre prérappelée.

» *Le Gouverneur,*
» RAOUL DU SART. »

Notre Collège s'est alors adressé au Cercle archéologique.

« Mons, le 31 janvier 1899.

» Messieurs,

» Par lettre du 2 novembre dernier, nous avons appuyé auprès de M. le Gouverneur la proposition de faire des recherches à Herchies et d'en confier la direction à la section des fouilles de votre Cercle archéologique.

» Par dépêche du 7 janvier, M. le Gouverneur veut bien reconnaître que ces recherches seraient très utiles, qu'il y a lieu de féliciter M. Dosveld d'en avoir pris l'initiative et il nous annonce que M. le Ministre de l'agriculture ne voit aucun inconvénient à ce que la direction des investigations vous soit confiée.

» Il ajoute qu'il lui serait agréable d'être tenu au courant des résultats qu'elles amèneront. En conséquence, nous vous saurions gré, Messieurs, si vous vouliez bien nous permettre de compter sur votre obligeance pour nous renseigner.

» *Le Vice-Président,*

» *Le Membre-Secrétaire,*

A. BROQUET.

» J. HUBERT. »

Le rapport de M. Dosveld a été reproduit, texte et planches, dans les *Annales* dudit Cercle. Malheureusement, son auteur est décédé et il ne s'est trouvé personne pour prendre la direction des fouilles.

En vue de l'inventaire des œuvres d'art qui se trouvent dans les établissements et édifices publics, le Comité a inspecté les mobiliers des églises de Leuze, Lessines, Horrués, Houdeng-Gœgnies, Ere et Leernes, et il en a fait les descriptions détaillées insérées dans le rapport annexé à l'exposé de la situation administrative précitée.

*
* *

A chaque inspection des édifices de la province, nos délégués se sont empressés de se joindre à ceux de la Commission ; c'est ainsi qu'ont été visitées les constructions dont l'énumération suit :

A Marcinelle, la vieille église de Saint-Martin, en partie romane, qu'il est question de reconstruire entièrement ;

A Mons, la magnifique collégiale de Sainte-Waudru, où un vitrail et un autel ont été placés. Il a été rappelé à la fabrique qu'il serait opportun de soumettre un programme d'ensemble au sujet du mobilier, programme que la Commission a plusieurs fois réclamé ;

La très intéressante maison dite au *Blanc Levrier*, Grand'Place, n° 54, portant le millésime 1550 et décorée de bas-reliefs, des armoiries de Charles-Quint, du perron liégeois et d'une enseigne sculptée avec l'inscription : *Au blan-Levrie* ;

A Binche, l'hôtel de ville, dont l'heureuse restauration est très bien exécutée ;

Les anciens remparts, très intéressants restes de notre architecture militaire, édifiés par le comte de Hainaut Baudouin-le-Bâtisseur, pour la restauration desquels des subsides de l'État sont instamment sollicités ;

L'église principale dont l'importante restauration s'exécute dans de bonnes conditions ;

De même que celle de la chapelle du cimetière avec ses belles boiseries de plafond et de lambris ;

A Aubechies, la pauvre et vieille mais très intéressante église romane qui, restée à l'état embryonnaire, n'en a pas moins atteint ses huit siècles. Elle est ébranlée de toutes parts et se soutient à peine ; mais elle a rencontré dans notre collègue, M. l'architecte Sonnevile, un restaurateur très dévoué ;

A Chimay, la collégiale dont les travaux de restauration ont été exécutés avec soin et sont réussis, sauf la polychromie, faite d'ailleurs en dehors du contrôle de l'autorité supérieure ;

A Villers-la-Tour, l'église qui nécessitera d'importants travaux de restauration, car sa construction, remontant à peine à vingt-huit ans, laisse beaucoup à désirer.

Ces diverses visites font l'objet de descriptions détaillées dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, de même que celle de l'ancienne église de Flobecq, qui, au point de vue de la variété des époques de la construction et de l'originalité de ses formes, est l'une des plus intéressantes de nos communes rurales.

Une particularité assez rare dans notre pays, dont la France et surtout l'Angleterre offrent beaucoup d'exemples, se remarque à l'intérieur de cette église : l'axe y est brisé et le chœur incliné vers le midi, tandis qu'ordinairement il incline vers le nord.

On a voulu voir dans ces déviations le symbole de la tête du Christ penchant après le dernier soupir. Mais aucune

preuve certaine n'a pu appuyer cette conjecture plus ingénieuse que satisfaisante. D'autre part, il est impossible d'expliquer l'axe brisé par des erreurs dans la construction. La chapelle de la léproserie de la petite ville de Chièvres, dont la nef n'a pas 6 mètres et le chœur 15 mètres, a un axe brisé. Peut-on supposer que les maîtres du moyen âge, dont l'habileté n'est pas dépassée, ne savaient pas tracer une ligne droite de 19 mètres? C'est à cette conclusion qu'il faudrait en venir pour partager cette opinion admise par Viollet-le-Duc qui, cependant, fait autorité. Il faut donc se résigner à constater que jusqu'ici il n'a pas été trouvé d'explication satisfaisante de l'axe brisé.

Nous ne terminerons pas sans exprimer à MM. les Président et membres de la Commission toute notre gratitude pour l'empressement qu'ils apportent à nous accueillir dans les inspections de notre ressort. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions, Monsieur Hubert, pour votre intéressant rapport.

PROVINCE DE LIÈGE.

M. LOHEST, *rapporteur* :

Messieurs,

Si le Comité pour la province de Liège n'a pas eu plus d'objets à examiner que l'année précédente, il n'en a pas été moins actif et résolu à progresser dans la voie nouvelle qui lui est tracée.

Se conformant au désir exprimé par M. le Gouverneur-Président, ses séances ont dépassé le nombre réglementaire.

Les ordres du jour ont compris une cinquantaine d'objets environ, se répartissant comme suit :

Aliénation d'objets d'art au profit d'un musée, avis favorable pour Solières et Cheratte (émaux et sculpture Louis XIV).

Huit projets de vitraux et de décoration picturale ont reçu sous certaine réserve des avis favorables, et cinq projets de mobiliers, autels, chaire de vérité, ont mérité semblable accueil.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire observer, la plupart de ces projets sont d'une importance médiocre, soit par leur valeur intrinsèque, soit parce que l'édifice auquel ils sont destinés est dépourvu d'intérêt.

Le Comité, dans ces conditions, n'a pas cru devoir se montrer bien sévère pour des projets par trop modestes; mais il est permis de se demander si cette attitude trop bien-

veillante n'est pas de nature à être considérée comme un encouragement par des praticiens peu capables ou des artistes insuffisants?

Les projets d'agrandissement, d'aménagement ou de restauration d'édifices religieux soumis au Comité offrent plus d'intérêt, soit par le caractère des édifices, soit par la valeur des projets soumis à son examen.

Au nombre de huit, ils ont, à l'exception d'un seul, reçu des avis favorables et même très favorables parfois, sous certaines réserves, qui ont été communiquées aux architectes et dont il a été tenu compte.

Il est notoire que de grands progrès se sont réalisés dans le domaine de l'architecture.

Des initiatives nombreuses, parfois téméraires, se sont produites, qui ont créé une émulation féconde dans le monde des architectes. Si les efforts des artistes ne sont pas toujours heureux ou couronnés de succès, on doit tenir compte de ce sentiment qui les anime tous : le désir de bien faire ou de faire mieux.

Le Comité et M. le Gouverneur ont fait de pressantes démarches pour obtenir la conservation de la maison Porquin (ancien hôpital de Bavière). La maison subsiste toujours, mais nous croyons qu'aucune décision n'a encore été prise quant à sa conservation et nous nous permettons d'attirer sur cet objet important l'attention du Comité central.

Conformément au désir exprimé par la Commission centrale, le Comité s'est appliqué à continuer la liste des édifices publics et privés, religieux ou civils, dignes d'intérêt ou de classement et, grâce aux contributions très détaillées de

tous ses membres, il pourra sous peu présenter une liste complète et pour ainsi dire définitive.

Pour assurer en même temps autant que possible la conservation des dalles funéraires et inscriptions, il sera fait mention sommaire à côté de chaque église de ce qui s'y trouve en épigraphie et sans autre but que de signaler la source.

Il est grand temps que ces listes soit publiées et répandues; chaque année voit disparaître de ces intéressants vestiges de notre art national qu'un peu de publicité sauverait peut-être. C'est ainsi qu'une des plus intéressantes de nos constructions du xvi^e siècle, connue sous le nom de *Rendez-vous de Chasse à Grivegnée lez Liège*, demeurée intacte, *sans transformation, ni modification, ni restauration jusqu'à nos jours*, a été démolie dans le courant d'avril dernier.

Comme souvenir, il en existe une étude dans l'*Art monumental* de Fizenne, des photographies et un relief.

Cette disparition regrettable doit engager plus que jamais la Commission des monuments à s'efforcer de faire entendre aux propriétaires que l'intérêt général est souvent engagé dans leur intérêt particulier et qu'il serait sage et patriotique de chercher à les concilier.

Les projets d'églises neuves soulèvent, chaque fois qu'ils se présentent, surtout dans nos pays de montagne, une question sur laquelle il importe de s'étendre pour en montrer l'importance et parce qu'elle est trop souvent négligée ou oubliée.

Nous voulons parler de l'orientation des églises.

Les administrations fabriciennes ou communales rééditent

les mêmes arguments pour se soustraire à une règle traditionnelle justifiée à un triple point de vue que ni le temps ni les circonstances n'ont en rien amoindri.

Un argument principal en faveur de l'orientation des églises est la règle de la liturgie catholique elle-même; mais nous n'y insistons pas, parce que c'est au clergé qu'il incombe d'avoir un soin jaloux des prescriptions liturgiques.

Quoi qu'il en soit donc de ce point de vue exclusivement religieux, la question peut être examinée par le côté artistique et moral d'abord et enfin par le côté pratique, c'est-à-dire l'entente de la bonne construction.

Nous en appelons au souvenir de tous ceux qui ont visité les chefs-d'œuvre des XIII^e et XIV^e siècles; n'est-il pas vrai que l'impression satisfaisante de l'intérieur d'une cathédrale ou d'une église est plus complète lorsque la lumière y pénètre par le chœur; or, c'est le matin et pendant la matinée que les offices se célèbrent et, partant, il est évident que c'est en dirigeant le chœur vers l'orient que l'on amènera le plus de lumière à l'intérieur.

Cette abondance surtout lorsqu'elle est brillamment colorée et comme tamisée par des vitraux, n'est pas sans action morale sur le peuple des fidèles et sur ses dispositions.

C'est un fait d'expérience, et il ne faut pas perdre de vue que dans une église tout doit concourir, *peintures, décorations, lumière, musique, à absorber l'âme, à élever son milieu, à la sortir du terre à terre et à porter toute son attention, toutes ses pensées et tout son sentiment vers le tabernacle.*

Or, ce résultat est atteint le plus facilement en se conformant aux règles liturgiques.

A ces considérations s'ajoute un argument d'ordre purement matériel qui devrait suffire à faire accepter comme règle absolue aux gens de bon sens l'orientation des églises dans nos contrées.

Il est notoire que les bourrasques et la pluie nous sont amenés par le vent d'ouest, dominant, les statistiques en font foi, dans nos régions.

Or, les bâtiments qui y sont exposés subissent bon gré mal gré son influence; les meilleurs moyens de préservation (chacun a sa recette meilleure que celle du voisin) ne sont au bout du compte que des palliatifs plus ou moins durables.

Que l'humidité atteigne le fond d'une église où se trouve généralement la tour (nous donnerons des exemples), il importe peu, mais il en est tout autrement s'il s'agit du chœur, où il faudra renoncer à la peinture décorative, où les vitraux risquent d'être brisés par la grêle, et où la bourrasque bruyante peut coïncider avec la célébration des offices.

Aussi l'orientation des églises est-elle de tradition constante dans notre pays.

Il semble même que les bâtisseurs aient à cœur de préserver l'édifice par le massif de la tour ou du narthex comme on peut le constater à Saint-Martin, Saint-Paul, Saint-Denis, Saint-Barthélemy, à Liège, la collégiale à Huy, etc.

Quelques exceptions bien connues et relativement modernes comme l'église des Prémontrés confirment la règle. Le chœur est tourné à l'ouest, mais, ce qui est regrettable mais justifié, l'architecte a évité d'y prendre la lumière et il a eu soin de protéger cette partie de l'édifice par une tour massive, procédé ancien, nous l'avons vu.

Le Comité de Liège a eu à s'occuper à plusieurs reprises de cette question.

Des objections qui ont été faites à la bonne orientation, il n'y a lieu d'en retenir qu'une seule. C'est la difficulté résultant de la configuration du terrain en faisant observer que ce qui est difficulté aujourd'hui ne l'était pas autrefois lorsque les architectes savaient tirer des difficultés du problème des solutions favorables à l'effet artistique, résultat obtenu tout récemment à l'église de Pepinster.

Les administrations qui échappent à cette règle sont assurées d'avoir à s'en repentir et de léguer à leurs successeurs des dépenses de réfection et d'entretien sans avoir la satisfaction de maintenir un édifice en bon état.

Un exemple tout récent.

Ces lignes étaient écrites lorsque, le 20 août dernier, un cyclone se développa au milieu du jour dans la vallée de l'Ourthe dans les environs de Hamoir et, en moins de dix minutes, toutes les fenêtres de l'église, celle du côté qui devrait s'appeler nord et qui, en réalité, est exposé à l'ouest, furent détruites. Les dégâts s'élèvent à 5,000 francs. Une bonne orientation eût épargné semblable désastre pour le présent et l'avenir.

Nous concluons donc qu'à tous les points de vue l'orientation des églises (à l'est) s'impose aujourd'hui comme autrefois en règle très générale pour des raisons qui n'ont pas changé; et nous constatons que dans la plupart si pas dans tous les cas où on s'en écarte, on est guidé par des questions d'intérêt local ou enlisé dans des conflits administratifs sur lesquels nous n'avons ni avis ni appréciation à émettre.

Pour terminer, nous constatons que du courant de l'année

1899, les membres du Comité ont été appelés fréquemment à participer à des inspections. Plusieurs membres ont assisté à ces inspections et c'est ensuite de ces visites que plusieurs édifices religieux ont été classés.

Il est à souhaiter que ces visites se renouvellent dans le pays wallon trop apprécié au point de vue pittoresque et pas assez au point de vue de l'art et de l'archéologie.
(*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions aussi pour votre rapport, Monsieur Lohest. La question de l'orientation, soyez-en bien certain, n'a pas échappé à l'attention de la Commission centrale. Je suis personnellement tout à fait de votre avis : chaque fois que nous le pouvons, nous émettons un avis favorable à l'orientation rationnelle et traditionnelle.

PROVINCE DE LIMBOURG.

M. l'abbé DANIELS, *rapporteur* :

Messieurs,

Dans le rapport que j'eus l'honneur de vous présenter l'année dernière, j'exprimais le ferme espoir que notre province saluerait en 1900 l'établissement d'un musée provincial dans la ville de Hasselt. Cet espoir a été déçu. Les autorités provinciales, pressenties sur les chances de succès que courrait la demande d'un subside de 1,400 francs prévu dans l'avant-projet du musée, nous ont fait comprendre que, d'un côté, l'état actuel des finances ne permettrait pas l'inscription de cette dépense au budget et que, de l'autre, la majorité des conseillers provinciaux ne paraissait pas encore convaincue de l'utilité de la création du musée. Le Comité provincial exprime tous ses regrets de cette double situation et de la caisse et des esprits.

Cependant, grâce à M. le Gouverneur de la province, nous allons commencer par placer certains objets acquis au futur musée dans un local que ce haut fonctionnaire veut bien nous céder dans son hôtel. Et comme il sera dans la suite encore question d'agrandir les installations dudit bâtiment provincial, le Comité espère que le Gouvernement voudra lui venir en aide pour que nous puissions trouver dans les locaux futurs l'installation désirable pour notre musée, dont l'utilité est incontestable.

A propos des travaux d'agrandissement de l'hôtel pro-

vincial actuellement en cours d'exécution, le Comité se permet d'exprimer un vœu. Les constructions qui s'élèvent d'après les plans de M. Saintenoy sont très belles, et la ville de Hasselt va s'enrichir d'un monument pouvant satisfaire les plus difficiles. Mais il est regrettable que ces constructions donnent dans une étroite ruelle. En expropriant un seul immeuble avec deux maisonnettes adjacentes, on remédierait à cette fâcheuse situation. Nous appelons sur ce point l'attention de la Commission royale qui pourrait en saisir l'autorité compétente.

Notre Comité s'occupe activement de la confection de l'inventaire des objets d'art existant dans les édifices publics de la province. Neuf cantons sur treize sont terminés et, dans notre dernière séance, nous avons touché la question de l'impression du travail fait. Le Comité est d'avis que dans la confection de l'inventaire, il ne fallait pas être trop sévère sur l'acceptation du mot « objets d'art », mais qu'on pouvait y donner une place à tout objet ou présentant un caractère artistique réel ou constituant un té noin du passé digne d'être conservé. Voici pourquoi : nous avons remarqué que la confection de l'inventaire produit un résultat excellent double : elle a appris aux détenteurs des objets inventoriés à les apprécier et elle a inspiré une salutaire crainte de la vente de ces objets aux brocanteurs qui, malheureusement, ont tant enlevé à notre province et continuent à la parcourir, harcelant surtout les curés.

En faisant nos tournées pour l'inventaire, nous avons remarqué une chose qui, si l'on n'y prend garde, peut facilement amener la disparition d'objets intéressants : très souvent des objets appartenant à une église sont provisoi-

rement déposés à la cure ou ailleurs pour une raison quelconque. Loin de nous l'idée de vouloir incriminer ni les intentions ni même la manière de faire qui peut avoir du bon ; mais il nous est arrivé d'entendre exprimer des doutes sur le propriétaire de tel objet éloigné de l'église ; et si déjà ce doute est exprimé à présent, il peut être d'autant plus facilement soulevé plus tard, ne fût-ce que par... des héritiers. Il importe donc d'appeler sur ce point l'attention des conseils de fabrique et de leur imposer de consigner dans leur registre de délibérations que tel ou tel objet appartenant à la fabrique d'église est momentanément déposé à la cure ou ailleurs. La chose s'applique spécialement aux tableaux et il nous est arrivé de trouver des tableaux déplacés de l'église, mais relégués ailleurs parmi les non-valeurs et qui cependant méritaient d'être conservés, à moins que la fabrique, moyennant autorisation, ne voulût s'en défaire pour en retirer de justes profits.

Cependant, en principe, le Comité provincial du Limbourg est et reste adversaire de toute aliénation et voit toujours avec regret des objets d'art quitter la province. Ainsi, si d'un côté il exprime son contentement de voir les étoffes de Munsterbilsen acquises récemment par le musée du Cinquantenaire rester dans le pays ; de l'autre, il déplore que la fabrique d'église n'ait pas cru devoir garder ces souvenirs si intimement liés à l'histoire d'une célébrité locale, Sainte-Landrade.

Parmi les objets d'art devant figurer dans l'inventaire, les pierres tombales viennent certainement parmi les premiers. Or, dans notre province, certains monuments de l'espèce constituant non seulement des objets d'art, mais de véritables

témoins historiques, ont beaucoup souffert et se détériorent encore, à tel point que telles inscriptions et telles figures encore parfaitement conservées il y a vingt ans, sont aujourd'hui presque entièrement perdues. C'est le cas, par exemple, pour des pierres tombales de la famille d'Elderen, à Genoels-Elderen, et pour d'autres encore. La question est complexe, nous le savons : il s'agit de lever, de déplacer, et les avis sur l'opportunité de ces opérations sont partagés ; mais la question de conservation est là. Nous appelons sur celle-ci l'attention de la Commission royale, et nous le faisons également sur certaines croix funéraires existant dans les cimetières. Nous avons trouvé de petits monuments très intéressants des xv^e, xvi^e et xvii^e siècles qui méritent d'être religieusement conservés et qui, laissés au grand air, courent grand risque d'être perdus à jamais.

Inutile d'entrer dans le détail des objets d'art relevés cette année-ci pour notre inventaire ; mentionnons cependant : une tref polychromée du xv^e siècle à l'église de Berg-lez-Tongres ; un tableau fort beau à Herstappe ; une petite chaise en bois polychromée à 'S Heeren-Elderen ; une croix funéraire à deux faces du xvi^e siècle à Widoye ; deux cloches, l'une de 1589 à Zolder, l'autre du xv^e siècle dans la chapelle d'Erpicum près Peer, et toutes deux signées.

Deux membres de notre Comité se sont rendus à Bocholt à la demande du conseil de fabrique ; celui-ci les a priés d'examiner le tabernacle en laiton existant à l'église et qui avait été tant admiré à l'exposition de 1880. La remise en place des parties de ce monument unique en son genre a été faite sans soin et, pour sa conservation, il faudrait un travail intelligent de redressage et de rajustage.

Nous aurons sous peu l'occasion d'attirer l'attention de la Commission royale sur des peintures murales du commencement du xvi^e siècle découvertes récemment à l'église d'Alken. Un membre de notre Comité vient d'être délégué pour les examiner et présentera un rapport sur cette découverte.

A propos d'une visite faite il y a quelque temps par les délégués de la Commission royale au bâtiment formant l'ancienne porte d'entrée de l'abbaye d'Herckenrode, le Comité provincial, dans sa dernière séance, a exprimé un vœu : celui de voir l'État devenir acquéreur de certains immeubles appartenant à des particuliers et où l'État pourrait, en attendant une restauration complète et tout en leur conservant leur destination présente, effectuer les travaux de conservation nécessaires devant lesquels les particuliers-propriétaires reculent soit à cause des frais, soit à cause d'autres raisons ou prétextes.

Voilà, Messieurs, les points que le Comité provincial du Limbourg tenait à signaler à votre attention en cette assemblée générale.

PROVINCE DE NAMUR

M. BOVEROULLE, *rapporteur* :

Messieurs,

Dans notre rapport présenté le 7 octobre 1899 à la Com- Deux places vides.
mission des monuments, nous avons rendu un dernier hom-
mage à la mémoire de l'un de nos membres, feu M. Baron,
appelé à siéger parmi nous par arrêté royal du 22 décem-
bre 1898.

Peu de temps après, le 30 novembre 1899, une seconde
place est devenue vacante au sein de notre assemblée.

La mort nous a ravi M. de Radiguès, ancien inspecteur du
service de la voirie, membre de notre Comité depuis le
20 février 1875, soit depuis 26 ans. Nous croyons remplir
un devoir en rendant également un hommage bien mérité à
la mémoire de ce précieux collaborateur, dont le nom est
encore présent à notre souvenir et qui occupe une place
distinguée dans les annales de notre Comité.

Pendant l'année écoulée, le Comité s'est réuni à diffé-
rentes reprises pour émettre son avis au sujet des projets Travaux
du Comité
pendant l'année
1899-1900.
suivants :

- 1° Placement d'un jubé à l'église de Gelbressée ;
- 2° Restauration de l'église de Bierwart ;
- 3° Agrandissement de l'église de Natoye ;
- 4° Agrandissement de l'église Saint-Nicolas, à Namur ;
- 5° Construction d'une église à Saint-Germain ;
- 6° Construction d'une église à Saint-Aubin ;

- 7° Ameublement de l'église de Somzée;
- 8° Ameublement de l'église de Mornimont;
- 9° Placement de trois autels et un bane de communion à l'église de Spy;
- 10° Agrandissement de l'église de Saint-Servais;
- 11° Décoration de l'église de Tillier;
- 12° Remplacement du vitrage des fenêtres de l'église d'Olloy;
- 15° Agrandissement de l'église de Nismes et construction d'une tour à cet édifice.

Pendant le cours de l'année 1899-1900, les travaux adjugés qui sont en cours d'exécution ou achevés se répartissent comme suit pour les différentes localités de la province de Namur.

Édifices du culte.

a) Construction d'églises et de presbytères, fr.	171,620	»
b) Restauration d'églises et de presbytères	85,057	65
c) Ameublement d'églises	29,525	»
	<hr/>	
Soit un total de fr.	285,982	65

^{Eglise}
de Walcourt.

La restauration de l'église monumentale de Walcourt continue sa marche régulière. Pendant l'année qui vient de s'écouler, nous avons fait tous nos efforts auprès de la direction des travaux pour que la restauration restant à faire de trois faces de la tour soit exécutée conformément aux recommandations formulées par M. le Ministre de l'agriculture et des travaux publics dans son discours d'ouverture de notre assemblée générale du 10 octobre 1898.

Dans la mesure du possible, on a conservé à ces faces de

la tour leur physionomie ancienne, en laissant en place beaucoup de parements en bon état et en donnant aux nouvelles pierres les mêmes dimensions d'appareil et le même mode de taille des anciennes.

Dans la séance du 19 janvier dernier de notre Comité, un de nos membres, l'honorable M. Bequet, faisait remarquer qu'il y aurait lieu de prendre des mesures pour la conservation des pierres tombales encastrées dans le pavement de l'église de Gelbressée et de placer ces pierres dans les murs de l'édifice.

Pierres
tombales.

Le Comité s'est rallié unanimement à cette proposition et a décidé qu'il serait utile de prendre pour bien d'autres localités de la province des mesures identiques, car dans beaucoup d'édifices on foule aux pieds ces pierres tombales qui, tout en évoquant le souvenir du passé, ne sont pas dépourvues de valeur au point de vue de l'histoire de notre pays et de l'archéologie.

Le Comité, dans différentes circonstances, a insisté auprès des administrations intéressées pour que des mesures fussent prises pour assurer la conservation de ces précieux vestiges.

Il continuera dans cette voie afin de stimuler le zèle de nos populations rurales pour la protection de ces pieux souvenirs de nos ancêtres.

Sur la fin de 1899, le Comité a adressé à la Commission des monuments la liste des édifices civils publics et la liste des édifices civils privés de la province ayant un caractère monumental.

Édifices
ayant un caractère
monumental.

Parmi ces derniers, il existe des restes très importants d'anciens manoirs et de châteaux féodaux qui sont en ce moment la propriété de grandes familles dont les noms

illustres nous sont un garant de la conservation intacte de ces précieux monuments qui permettront de fournir aux générations futures l'histoire de notre pays à travers les siècles.

Quant aux édifices civils publics, le Gouvernement, nous en sommes persuadés, saura, comme par le passé, prendre les mesures nécessaires pour en assurer l'entretien et les mettre ainsi à l'abri d'une disparition complète.

Église de
Saint-Germain.

Le 17 avril dernier, à la suite d'une invitation de l'honorable président de la Commission royale des monuments, MM. le chanoine Sosson, Dardenne et Boverouille, membres correspondants, ont accompagné les délégués de la Commission royale dans leur visite à l'église de Saint-Germain.

Des recherches faites en différents endroits de l'édifice ont fait découvrir beaucoup de détails cachés de la construction primitive, qui date de l'époque romane.

En présence de la valeur archéologique constatée, tous les membres réunis ont été d'avis qu'il y avait lieu d'abandonner le projet de construction d'une nouvelle église pour faire une restauration bien entendue de celle qui existe.

L'architecte choisi par la commune a fini ses études et il vient de transmettre à l'administration intéressée un projet complet de restauration qui sera soumis ensuite à l'approbation de la Commission des monuments.

Cette église est inscrite dans la 5^e classe des monuments

Porte de Laval,
à Bouvignes.

Dans sa séance du 6 décembre 1897, le Comité provincial avait attiré l'attention de l'honorable baron de Montpellier, Gouverneur de la province, sur la nécessité d'exécuter des travaux pour préserver d'une destruction prochaine l'ancienne porte de Laval à Bouvignes.

Ce haut fonctionnaire a promis tout son concours pour la réussite de cette affaire, mais jusqu'ici on n'a pu arriver à faire les travaux de restauration.

Nous osons espérer que l'autorité supérieure fera, dans ces conditions, le nécessaire pour conserver ces précieux vestiges du passé.

Ayant appris que le conseil de fabrique de Chairière Retable de l'église de Chairière. avait vendu un retable se trouvant à l'église de cette localité, M. le Ministre de la justice exprima le désir d'avoir un rapport sur cet objet avant d'approuver la cession faite.

Cette œuvre avait été cédée pour 1,700 francs à M. Félix, de Bruxelles.

L'honorable M. Bequet, membre de notre Comité, fut chargé de faire rapport et, pour faciliter son travail, j'ai pris une photographie de ce groupe.

Après examen de ces documents, la Commission des monuments ayant émis l'avis que ce retable datant du XVI^e siècle demeurât dans l'église et fut l'objet d'une restauration bien entendue, le conseil de fabrique fut invité à faire dresser un devis de la dépense. Le collège ayant fait connaître que lui et la commune ne possèdent aucune ressource pour faire ce travail, le Comité crut utile, en présence de cette situation, de solliciter du Gouvernement un crédit spécial permettant de restaurer convenablement cette œuvre qui n'est pas dépourvue de valeur.

Dans notre rapport présenté l'année dernière à l'assemblée générale, nous émettions le vœu de voir mettre en œuvre plus souvent qu'on ne le fait actuellement les matériaux de la localité où l'édifice s'élève. Choix des matériaux.

La province de Namur possède, en effet, beaucoup de

ressources à ce sujet : ici on trouve de magnifiques carrières de granit, là des carrières de pierre bleue calcaire, de nature schisteuse ou marbres de différentes espèces, plus loin des gisements de grès.

Toutes ces pierres, après un choix judicieux des bancs, présentent de bonnes garanties et peuvent être employées avantageusement dans nos constructions.

L'honorable Députation permanente de Namur, dans le but d'encourager l'emploi des matériaux que l'on possède dans la province, a cru utile d'envoyer aux administrations communales des instructions pour faire insérer dans les cahiers des charges relatifs aux travaux des communes une clause imposant l'emploi *des pierres provenant des bancs acceptés par l'État dans les carrières de la province*. Cette mesure nous paraît très sage, car elle a pour but de favoriser le commerce local tout en développant l'industrie de notre province.

Nous continuerons dans la mesure de nos moyens à engager les administrations communales à faire usage des matériaux que nous possédons sur place afin de diminuer la dépense des constructions et, dans bien des cas, procurer à celles-ci des éléments propres à leur assurer une longue durée.

Ameublement
d'églises.

Nous avons exposé aussi l'année dernière la difficulté de posséder pour les projets d'ameublement d'églises, les dessins et détails suffisants pour permettre à la Commission royale ou à ses correspondants de se rendre un compte exact du travail à exécuter.

Pendant cette année, nous avons fait tous nos efforts pour arriver à un meilleur résultat.

Nous avons à ce sujet prié les auteurs des projets de se conformer aux instructions de la Commission royale des monuments données par sa dépêche du 28 mars 1896.

Si nous n'avons pas encore obtenu satisfaction complète, nous devons constater qu'il y a une amélioration sensible et nous espérons que dans un avenir peu éloigné les projets d'ameublement se composeront de plans, coupes, élévations, vues de côtés et détails qui permettront de se rendre compte bien exactement du travail proposé.

Après avoir fait le résumé succinct de nos travaux de l'année et développé quelques considérations qui s'y rattachent, qu'il nous soit permis, Messieurs, de nous féliciter des bons rapports qui existent entre la Commission royale et notre Comité.

A différentes reprises, les membres de celui-ci ont été invités à accompagner les délégués de la Commission royale dans ses visites aux monuments à restaurer ou en voie de restauration.

Nous espérons que ces rapports, empreints de la plus franche courtoisie et facilités par notre éminent président M. Lagasse, continueront dans l'avenir et que le dévouement des membres correspondants sera de quelque utilité, surtout pour les renseignements locaux propres à donner aux projets présentés le plus de valeur possible au point de vue de l'art, en tenant compte des matériaux à employer, de la dépense à faire et des situations financières des administrations intéressées. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous remercie, Monsieur Boverulle, pour votre intéressant exposé.

J'avais espéré que le rapport de la Flandre occidentale nous serait parvenu pendant l'exposé des autres rapports.

Nous avons maintenant, Messieurs, à nous prononcer sur la seconde partie de l'ordre du jour. En vertu de l'art. 68 de notre règlement, aucune motion qui n'a pas été annoncée préalablement ne peut être présentée, car en vertu de l'art. 65, l'assemblée préparatoire de samedi a fixé définitivement l'ordre du jour. La question qu'il s'agit de traiter a déjà fait l'objet de nos délibérations l'année dernière; mais il a été convenu, à la suite d'un vote, qu'elle serait reportée à l'ordre du jour de cette année. Elle est ainsi libellée : « La restauration des monuments a fait depuis trente années de grands progrès. Indiquer ceux-ci; citer des exemples belges. Définir les procédés artistiques et techniques à employer pour que l'on continue à suivre la même voie progressive. »

Personne ne demande plus la parole à ce sujet? L'année dernière, nous avons eu à cet égard un rapport très intéressant de M. Dumortier. Considérez-vous que ce rapport et la discussion qui l'a suivi ont épuisé le débat à ce sujet? S'il en était ainsi, ce serait contraire à ce qui a été décidé l'année dernière. Il est vrai que l'on est toujours libre au bout d'un an de changer d'avis sur une question. Personne ne demandant la parole, je considère la discussion comme tout à fait épuisée à cet égard. (*Adhésion.*)

Nous passons donc à la question suivante; elle se divise en deux parties. La première partie a été élucidée par le remarquable et savant rapport de M. le baron Bethune que vous aurez le plaisir de lire dans le *Bulletin* qui vous sera distribué prochainement. Mais cette première partie, je le répète, était restée à l'ordre du jour de l'assemblée

d'aujourd'hui. Personne ne demandant la parole, le débat est clos à ce sujet.

La seconde partie est libellée comme suit :

« En ce qui concerne notamment le vitrail coloré, conditions essentielles auxquelles doivent satisfaire : *a*) la qualité du verre; la technique; *b*) le style et la correspondance de celui-ci avec celui de l'édifice; *c*) l'iconographie et la science archéologique; *d*) la translucidité et l'harmonie des couleurs au nombre desquelles la dominante; *e*) les trois grandes parties du vitrail, savoir : le soubassement, le dessin et l'architecture de la portion principale, le réseau. »

M. le baron Bethune, comme je vous l'ai déjà dit tantôt, s'est excusé par suite de maladie, de ne pouvoir la traiter aujourd'hui. Je demande à l'assemblée la permission de faire insérer son travail au *Bulletin* qui renfermera le compte rendu sténographique de notre assemblée générale de ce jour. (*Nouvelle adhésion.*) De cette façon, si personne ne demande la parole aujourd'hui au sujet de cette seconde partie, la discussion en sera remise à l'assemblée générale suivante.

Quelqu'un a-t-il des observations à présenter à cet égard ?

M. HELBIG (Liège). — Je dois dire que déjà l'année dernière et encore cette année-ci, en lisant la manière dont cette question est libellée à notre ordre du jour, il me semblait qu'elle s'adressait moins à une assemblée générale qu'à des spécialistes qui connaissent tous les détails de la peinture sur verre.

L'année passée, lorsque j'ai entendu le rapport très détaillé, très intéressant, très instructif de M. le baron Bethune, je me suis demandé si nous ne nous étions pas mis

d'accord pour que cette question fût traitée par un archéologue qui l'aurait étudiée d'une manière spéciale?

M. LE PRÉSIDENT. — Absolument pas! La question a été tout entière inspirée et rédigée par votre président, qui n'avait pris pour cela conseil de personne. La Commission royale, en séance ordinaire, sans la moindre opposition, a fait sienne cette question sur la proposition de votre serviteur. Nulle entente préalable avec l'extérieur ne s'est donc produite.

M. HELBIG (Liège). — Il me semblait qu'on se trouvait en présence d'un homme particulièrement à même de donner la réplique à l'assemblée et même de traiter cette question d'une façon tout à fait magistrale, ce qui s'explique d'ailleurs, car M. Bethune a été initié dès son enfance à la peinture sur verre, à la technique de la fabrication, connaissant toutes les qualités du verre, toutes les questions qui s'y rattachent et qui constituent un point si important dans le décor de nos églises.

Eh bien! pour aujourd'hui, on nous avait annoncé un rapport ou plutôt la continuation du travail de M. le baron Bethune. Je crois, en ce qui me concerne, que nous ne pouvons mieux faire, dans ces conditions, que d'attendre la continuation d'un travail qui a été commencé d'une façon si remarquable l'année dernière. Pour ma part, j'ai toute confiance dans l'auteur; je suis convaincu que la question sera parfaitement élucidée par ses soins; en un mot, que le travail qu'il produira sera très intéressant et très complet. Je ne pense donc pas que, dans ces conditions, il y ait utilité à continuer actuellement cette discussion, à moins toutefois qu'il n'y ait un spécialiste parmi nous.

M. LE PRÉSIDENT. — Il est donc entendu que la discussion de la seconde partie de la deuxième question sera renvoyée à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'an prochain, après qu'aura paru le second chapitre du remarquable travail de M. le baron Bethune.

Voici, Messieurs, le libellé de la troisième et dernière question :

« L'architecte chargé de constructions monumentales nouvelles a le choix des matériaux. La décision de l'artiste à cet égard comporte de graves conséquences. Par exemple, le choix entre la pierre (quelle pierre?) et la brique (quelle brique?) est loin d'être indifférent, selon les cas divers. Il serait utile de consigner ici quelques indications dictées surtout par l'expérience ou par l'observation des faits. »

La parole est à M. Bordiau.

M. BORDIAU (Bruxelles). — Parmi les monuments qui produisent toujours la plus grande impression, il en est peu qui, réduits à de trop petites dimensions, ne perdent immédiatement le caractère de grandeur et de solennité qui a le don de nous émouvoir.

Il en est de même, dans une certaine mesure, de la dimension des matériaux employés. Il y a donc lieu de s'en préoccuper dans la construction de nos édifices publics, tout en ne négligeant pas la simplicité inséparable de la grandeur.

Si les surfaces manquent de simplicité dans l'emploi des matériaux, si elles sont compliquées de divisions trop accentuées, l'édifice paraîtra rapetissé et on arrivera peut-être à faire du joli et du pittoresque, mais difficilement à impressionner.

Ceci dit en lignes générales, je suis d'avis que les matériaux naturels doivent être préférés, ils pourront varier d'après les productions locales, et que dans les contrées où la pierre existe, elle devrait toujours être employée en tenant compte de ses divers appareils, on restera ainsi dans le programme ci-dessus, tout en assurant la solidité des constructions à édifier et en leur donnant un grand aspect artistique et monumental; dans les autres, on devra s'en montrer plus ménager et on aura recours à la brique quelquefois alternée de cordons de pierre, mais la brique spéciale sans coloration discordante et criarde et sans joints accentués de tons différents, ce qui ne peut donner à nos édifices l'aspect de solidité et de simplicité dont ils doivent toujours porter l'empreinte.

Dans tous les monuments, la solidité doit être apparente autant que réelle, il ne suffit pas à l'architecte de persuader l'esprit, il lui faut aussi satisfaire les yeux.

C'est un mérite nécessaire, et il a toujours été apprécié, sauf dans les temps actuels, où on ne se préoccupe que de produire vite avec des matériaux au meilleur marché, aux prix les plus réduits possible. On constate trop souvent que nous vivons dans le siècle du staff et du carton-pierre.

Il me paraît indispensable de réagir contre ces tendances qui marqueront bien malheureusement dans l'avenir les tendances de notre époque.

M. SOREIL (Namur). — Messieurs, il est un fait qui a souvent été constaté : c'est que, à côté d'une carrière, on construisait parfois une église avec des briques de mauvaise qualité. Nous possédons, dans la province de Namur, des églises construites en pierre, réunissant toutes les qualités

voulues. Aussi, je me demande pourquoi on doit, pour la construction de ces édifices, aller chercher de la brique dans d'autres provinces, alors que l'on a sous la main, en quelque sorte, des matériaux offrant toutes les qualités désirables?

Le choix de l'architecte peut souvent empêcher cela, et c'est là un point qu'il convient de ne pas perdre de vue.

Il y a des architectes dans les Flandres qui sont habitués à travailler la brique et qui n'entendent pas se départir de ce système. Au moyen d'un jeu de briques, ils parviennent quelquefois à faire un travail fort beau, mais quelquefois aussi ils font de très mauvaises maisons. Mais ils préfèrent travailler la brique plutôt que la pierre y étant plus habitués.

M. BOVEROULLE (Namur). — De nos jours on construit parfois aussi entièrement non pas avec des briques mais avec des moellons.

M. SOREIL (Namur). — On pourrait même dire qu'il y a parti pris de la part de certains architectes.

Que l'on construise en briques dans les Flandres, je le conçois, mais dans les provinces wallonnes, et surtout dans la province de Namur, où les pierres d'excellente qualité abondent, c'est en pierre que tous les édifices importants devraient être construits. Au reste, nos briques ne valent généralement pas celles des Flandres, comme M. Van Assche pourrait certainement nous le dire.

M. BORDIAU (Bruxelles). — Il y a des localités dans les Flandres où il y a des briques spéciales.

M. BOVEROULLE (Namur). — Ce que nous avons pu constater, en effet, c'est que bien souvent, pour construire des édifices, on prend non pas des briques du pays, qui coûtent

beaucoup moins le mille que les autres, mais des briques émaillées, qui ressemblent plutôt à des assiettes qu'à des matériaux de construction. Eh bien! c'est là un malheur, car nous avons chez nous les grès, les calcaires, le granit, et nous pourrions parfaitement construire tous nos édifices en pierre, soit en grès, soit en granit, soit en calcaires.

M. LE PRÉSIDENT. — Et sans augmentation de dépenses considérables.

M. BOVEROULLE (Namur). — Je crois même avec économie.

M. SOREIL (Namur). — Je voudrais aller beaucoup plus loin que M. Boverouille dans cette voie, surtout dans la province de Namur.

Le sous-sol de cette province est constitué par de nombreuses assises de calcaires, de grès et de schistes, dont on pourrait tirer d'excellents matériaux de construction, du moins d'un certain nombre d'entre elles. Mais on s'astreint trop à l'emploi de la pierre bleue, dit *petit granit*, qui est un calcaire crinoïdique appartenant à la base du système ou terrain carbonifère. On y est en quelque sorte habitué. Les architectes ne veulent employer que cette pierre dans les constructions de quelque importance, même en Ardenne, et on la fait venir à grands frais des Ecaussines, de Soignies ou de l'Ourthe, au lieu d'utiliser les matériaux de la région. Certes, le petit granit est une pierre de très bonne qualité, mais ce n'est pas une raison pour proscrire toutes les autres.

D'autres calcaires peuvent être utilisés aussi bien que le petit granit, notamment les calcaires de l'étage givetien, qui borde l'Ardenne au nord depuis l'Amblève jusqu'à la

frontière française en passant par Barvaux, Marche, Rochefort, Wellin, Beauraing, Givet, Couvin, Chimay, et qu'on retrouve sur la Meuse à Profondville et Tailfer, où sont ouvertes de grandes carrières. Certains bancs des carrières de Samson, ouvertes à la partie supérieure du carbonifère, fournissent aussi de bons matériaux de construction. Cela ne veut cependant pas dire que l'on peut utiliser indistinctement tous les calcaires : plusieurs variétés sont gélives ou présentent d'autres défauts et doivent être absolument proscrites.

D'un autre côté, certains grès dévoniens valent certainement les calcaires au point de vue de la résistance et pourraient être avantageusement employés. Ils sont cependant presque complètement délaissés. On ne peut, il est vrai, les obtenir sur d'aussi grandes dimensions que le petit granit et les calcaires givetiens, et ils sont généralement plus difficiles à tailler, mais ce ne sont pas là des raisons suffisantes pour les proscrire d'une manière absolue. Ils peuvent trouver place dans presque toutes les constructions.

Certains schistes très durs et à grands feuillets de l'Ardenne (phyllades et quartzophyllades) pourraient aussi être employés avec avantage dans cette région entièrement dépourvue de calcaires. L'ancien château-fort de Laroche a été construit avec ces schistes.

Je voudrais donc voir la Commission provinciale insister auprès des architectes pour qu'à l'avenir ils utilisent plus complètement les ressources locales.

A la station de Claminforge, près de Tamines, l'association des grès roses au calcaire bleu produit le meilleur effet. On pourrait également utiliser ces grès rouges, roses ou gris

dans la construction des églises, surtout lorsqu'ils existent dans le voisinage de l'édifice à construire. Dans ce cas, l'emploi du petit granit devrait être limité aux pierres de grand appareil et à des pierres délicates comme certains meneaux, qu'il serait peut-être difficile de tailler dans les grès à cause de leur dureté.

Je voudrais aussi voir employer sur une plus grande échelle les calcaires givetiens et, dans les régions où ils existent, n'avoir recours au petit granit que dans des cas exceptionnels. Mais les trois quarts du temps on pourrait s'en dispenser, comme le conseille M. Berger.

M. LE PRÉSIDENT. — Dans le travail de M. Berger, cette question n'est pas traitée, je pense.

M. SOREIL (Namur). — M. Berger s'est occupé des calcaires de formations très différentes : des couches supérieures des carbonifères exploitées à Samson et Namèche ; du petit granit qui, comme je l'ai déjà dit, appartient aussi au carbonifère, mais se trouve à la partie inférieure de cette formation ; enfin, de différents calcaires dévoniens (givetien supérieur et givetien inférieur).

Anciennement on n'admettait que le petit granit dans les constructions publiques. Tous les cahiers des charges prescrivaient l'emploi de cette variété de calcaire, à l'exclusion de toutes autres, pour les pierres d'appareil.

Toutes les autres variétés carbonifères ou dévoniennes étaient confondues sous le nom de *calcaire de la Meuse* et considérées comme fournissant des matériaux de construction de mauvaise qualité. C'était une erreur.

Plusieurs de ces dernières sont plus résistantes à l'écra-

sement que le petit granit et ne sont pas gélives. C'est ce qui résulte du remarquable travail de M. Berger, inséré dans les *Annales des travaux publics*, t. XLVII.

M. LE PRÉSIDENT. — Est-ce qu'il n'existe pas une publication sur les grès de la province de Namur?

M. SOREIL (Namur). — Pas à ma connaissance.

M. HELBIG (Liège). — Je voudrais dire un mot en faveur des constructions en briques.

Il est certain qu'on a bâti des monuments très remarquables en briques : il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les villes des bords de la Baltique : on y voit toute une série d'églises, de constructions civiles, de portes de villes admirables construites en briques et qui remontent au XIII^e siècle; nous avons d'ailleurs même à Bruges de ces monuments. Je pense donc qu'avec de la brique et du talent on peut faire de très belles choses. Malheureusement, de nos jours il est très difficile de faire des constructions monumentales, car avant cela il faut chercher à fabriquer de meilleures briques et à en faire de plus artistiques.

Quand on demande à un architecte de s'en servir, il s'y refuse souvent sous prétexte que des progrès doivent être réalisés dans la fabrication de ces matériaux qui autrefois étaient excellents lorsqu'ils sont faits avec soin, comme ceux employés dans certaines constructions flamandes. A Bruges, il y a des maisons charmantes et qui ont tenu plus longtemps que les constructions modernes d'aujourd'hui. Il ne faut donc pas dédaigner ces matériaux. Seulement, je crois qu'il faudrait engager autant que possible les administrations et les entrepreneurs à faire le nécessaire à

cet égard. Il faudrait aussi engager les architectes à étudier davantage le dessin qui convient aux édifices en briques ; car il faut dessiner tout autrement pour un édifice à ériger en pierre, que s'il doit être construit en briques. Je parle ici, au reste, devant des hommes qui connaissent la matière mieux que moi.

Pour étudier les principes de la construction en briques qui peuvent avantageusement parfois remplacer la pierre, je signale un ouvrage très important écrit par l'architecte et archéologue allemand Essenwein, qui a publié tout un travail sur les constructions de cette nature (1).

M. LE PRÉSIDENT. — Je dois faire une observation au sujet de ce qu'a dit M. Helbig.

Il est clair que les monuments construits le long de la Baltique ne sont pas les seuls de ce genre : on peut en voir aussi le long de nos plages maritimes flamandes. C'est, au reste, le pays de la brique.

Quant à l'observation de M. Helbig sur la nécessité de faire des briques meilleures et d'une façon plus artistique, je dois lui rappeler que cette question a été longuement examinée l'année dernière et que l'on a émis le vœu de voir s'établir un musée des matériaux dans le genre de celui que l'on peut admirer à Vienne.

M. BORDIAU (Bruxelles). — Nous en aurons un bientôt au Parc du Cinquantenaire.

M. LE PRÉSIDENT. — Tant mieux !

M. BORDIAU (Bruxelles). — M. Helbig nous dit qu'il y a beaucoup de monuments en briques le long de la Baltique.

(1) Norddeuschlands Backsteinbouden im Mittelalter.

Comme M. le Président vient de le dire, nous en avons également le long des plages des Flandres, faits en briques très belles, très artistiques et très monumentales. Mais nous voulons proscrire tout bonnement les matériaux à tons discordants et criards; nous ne voulons pas du tout proscrire la brique, surtout celle employée dans les Flandres et qui est, je le répète, très monumentale. Et il est vraiment regrettable que ces briques ne se fassent plus comme autrefois, car elles étaient plus résistantes peut-on dire que la pierre bleue. Dans certains édifices de la Flandre, elle a parfaitement résisté, tandis qu'il n'en est pas de même de l'autre. Les colorations discordantes et criardes que l'on emploie malheureusement trop souvent, voilà ce qu'il faut condamner. Généralement, on trouve chez nous beaucoup de nouveaux édifices que l'on construit de cette façon. Ce sont les fours à briques qu'il faudrait proscrire. (*Rires.*)

M. HELBIG (Liège). — Seulement, pour les fours qui font de bonnes briques, je demande grâce. (*Nouveaux rires.*)

Permettez-moi, Messieurs, de répondre un seul mot à ce que vient de dire mon honorable collègue M. Bordiau. C'est que précisément au point de vue de la coloration, on a fait au moyen âge et dans le nord de l'Allemagne des choses extrêmement remarquables. A Schwérin, à Doberan et à Wismar, il y a des édifices où l'on remarque des nuances qui sont distribuées avec art, sentiment, goût et harmonie, et qui ont pour résultat de donner une grande valeur à la brique colorée. A Lübeck également et dans d'autres villes allemandes, on peut constater l'existence de constructions où la brique présente tous les éléments d'une coloration artistique.

M. LE CHEVALIER MARCIAL, *secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique* (Bruxelles). — Au sujet de l'emploi le plus judicieux des matériaux au point de vue de leur résistance pour la construction de la restauration des grands édifices du pays, j'appelle l'attention de l'assemblée sur la remarquable lecture faite, sur cette question, par M. Spring dans la séance publique de la classe des sciences du 16 décembre 1899. Cette lecture a pour titre : *La plasticité des corps solides et ses rapports avec la forme des roches* (1).

Je ne doute nullement que si la Commission royale des monuments saisissait l'Académie de ce sujet, celle-ci le renverrait à M. Spring, lequel a toute la compétence voulue pour résoudre la question du choix des meilleures pierres du pays pour la construction des églises et autres édifices.

M. Spring n'a pas borné ses expériences aux roches, il les a aussi étendues aux métaux.

D'autre part, la question de la résistance à l'oxydation des anciens ouvrages de ferronnerie ne saurait qu'intéresser on ne peut plus vivement la Commission royale des monuments, en raison des détériorations que l'on rencontre si souvent dans les ouvrages modernes en fer des grands édifices.

Voici au sujet de cette question ce qu'en dit *La Nature*, revue des sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie. Paris, numéro du 15 octobre 1900, dans un article signé : D[ANIEL] B[ELLETT] :

« Nous avons eu la bonne fortune que l'article que nous avons dernièrement consacré à l'usure des constructions métalliques, c'est-à-dire à l'action malheureusement si rapide

(1) Voir *Bulletin de la classe des sciences* pour 1899, p. 790.

et si destructive des agents atmosphériques sur les ouvrages modernes en métal, a intéressé un certain nombre de nos lecteurs. Quelques-uns d'entre eux ont même bien voulu nous faire part de leurs observations sur la matière; c'est ainsi que M. Deschamps, architecte à Beaune, nous a communiqué le résultat de ses réflexions fort intéressantes. Nous tenons à y faire des emprunts pour attirer l'attention sur un côté du problème que nous avons laissé volontairement dans l'ombre jusqu'ici.

» Notre correspondant a remarqué, comme tous ceux du reste qui s'attachent à l'examen des œuvres des siècles passés, que tous les ouvrages de ferronnerie, remontant à une époque antérieure au siècle qui s'achève, sont admirablement conservés; on peut dire qu'ils sont demeurés intacts en dépit de leur longue exposition à tous les agents atmosphériques, et, le plus souvent, sans aucune protection, sans même une couche de peinture: les exemples abondent, notamment des grilles, des montures de puits en fer forgé, etc. Les gens qui ont visité Anvers connaissent cette admirable dentelle de fer qui se trouve précisément au-dessus d'un puits sur la place Verte, et qui est due au peintre-forgeron Quentin Metseys.

» Dans un climat qui est excessivement humide et quelque peu marin, elle s'est conservée tout à fait intacte, et, malgré l'intérêt artistique et historique qui s'y rattache, il n'est venu à l'idée de personne de recouvrir ces ferrures d'un auvent protecteur, parce qu'elles semblent indestructibles. Nous avons tout de suite songé à cet exemple célèbre de par son auteur, mais d'autres se pourraient présenter en foule, à Dijon, à Rouen, à Paris, au Musée de Cluny, etc.;

pour son compte, M. Deschamps nous a rappelé celui du remarquable Hôtel-Dieu de Beaune, qui possède dans sa cour un merveilleux puits, dont la charpente en fer forgé date de 1472 ! Dans tous ces ouvrages on a multiplié les rinceaux délicats, les ornements frêles, et, cependant, rien ne s'est brisé sous l'action de la rouille. Il n'en est pas autrement de grilles nombreuses dont les parties inférieures touchent au sol.

Il nous semble bien évident que si un travail, fait avec nos fers marchands, était exposé de la sorte à l'air et à la pluie sans une couche de peinture renouvelée très fréquemment, il s'effondrerait en peu d'années. Reste à expliquer cette différence peu avantageuse, et notre correspondant le fait d'une façon qui nous semble satisfaisante.

Les fers et les tôles que l'on emploie maintenant dans l'industrie et dans tous les ouvrages de ferronnerie sont obtenus par le laminage, qui fournit des profilés divers dont la mise en œuvre est bien facile, mais qui allonge, aplatit, disjoint les fibres du métal, en leur enlevant certaines de leurs qualités les plus précieuses. Tout au contraire, jadis, le forgeron ne recevait que de petites barres de fer informes qu'il devait corroyer patiemment sur son enclume ; le martelage et les chaudes successives donnaient au fer une très grande dureté et l'assouplissait : sur les ouvrages fabriqués de la sorte on apercevait encore non seulement des coups de marteau, mais, ce qui est plus intéressant, les fibres interrompues du fer. De plus, le forgeron, même au XVIII^e siècle, n'employait jamais la lime, qui coupe en biais lesdites fibres en les échauffant.

» Enfin, on ne doit pas oublier que, à notre époque, où l'on

cherche le bon marché en même temps que la production rapide, la plupart des fers dont on se sert, sauf pour le matériel militaire, sont fabriqués au charbon et au coke; souvent ils proviennent de minerais inférieurs, alors qu'autrefois le fer était fabriqué au bois et avait par lui-même une résistance presque à toute épreuve.

» Évidemment, ici comme en bien d'autres matières, le bon marché et la production facile sont inconciliables avec la durée, et nous en arrivons à la conclusion un peu pessimiste par laquelle nous terminions notre précédent article. »

Cette conclusion, Messieurs, est trop longue pour être ajoutée à l'article dont je viens de vous entretenir. Elle porte pour titre : « Usure des constructions métalliques ». Elle est plutôt du domaine des ingénieurs. On pourrait la consulter dans *La Nature* précitée pour l'année 1900, 1^{er} semestre, p. 403. L'article est également signé Daniel Bellet.

M. BOVEROULLE (Namur). — Seulement, il ne faudrait pas confondre l'écrasement avec la résistance.

M. SOREIL (Namur). — Ce n'est pas la même chose! Et puis on peut toujours déterminer le coefficient de résistance à l'écrasement.

M. BOVEROULLE (Namur). — J'entends parler aussi de la gélivité des pierres. Chez nous, c'est une question d'une importance considérable. Il y a des tours qui ont été construites il y a quinze ou vingt ans seulement et maintenant on est obligé de les renouveler. Toutes les pierres de ces tours étaient pour ainsi dire gélives.

Il y a à Namur deux églises datant du xviii^e siècle, dont

toutes les pierres des façades ont dû être renouvelées pour le même motif. Je suis persuadé que M. Soreil, président de la Commission géologique de Liège, très compétent en la matière, ne me contredira pas. Après avoir travaillé avec M. Berger, il connaît parfaitement tous les gisements et il a bien voulu nous promettre pour l'année prochaine les coupes géologiques des pierres de notre province.

M. SOREIL (Namur). — J'ai déjà fait une description succincte des différents gisements de la province de Namur et indiqué dans quelles zones se trouvent les pierres qui pourraient être utilisées avec succès, par exemple celles du bassin de la Meuse, des environs de Beauraing et de l'Ardenne. Le sol est différent et par conséquent peut produire des pierres et des matériaux de résistance et de qualités diverses. C'est ce qu'il faudrait, au reste, examiner en détail. Ce n'est pas bien difficile, mais peut-être un peu long.

M. LE PRÉSIDENT. — Est-ce que les grès dont vous parlez et qui ont été employés dans certains édifices ont offert plus de résistance que les autres? Il est acquis que les pierres bleues dites « petit granit » résistent jusqu'à 150 ans. Avez-vous des grès qui ont résisté aussi longtemps?

M. SOREIL (Namur). — Nous avons chez nous de grandes dalles de schistes qui sont extrêmement dures. Nous avons également des pierres qui ont des centaines d'années : certaines d'entre elles datent des XI^e et XII^e siècles et sont pour ainsi dire encore intactes.

M. BOVEROULLE (Namur). — Vous avez l'église de la commune de Saint-Denis, par exemple.

M. SOREIL (Namur). — Et celles du Luxembourg.

M. BOVEROULLE (Namur). — Il y en a des XI^e et XII^e siècles.

M. SOREIL (Namur). — Dans les Ardennes ou dans la province de Namur, vers Alle, il y a une masse d'édifices construits avec des schistes et qui ont des centaines et des centaines d'années d'existence; mais on aime mieux aller chercher des pierres blanches en France!

M. BORDIAU (Bruxelles). — Et la brique ailleurs, quelquefois en Allemagne.

M. VAN ASSCHE (Gand). — J'ai formé un musée où se trouvent notamment des briques de l'église de Furnes et de celle de Lisseweghe. Ces briques sont de très grandes dimensions : elles étaient cuites au four avec du bois et de la houille; elle ont de 50 à 40 centimètres de dimension et 40 centimètres d'épaisseur. Ces briques, qui étaient fort solides, conviennent particulièrement pour notre climat, et elles résistent mieux que les pierres bleues.

M. SOREIL (Namur). — Oui, mais il faudrait voir quelles briques!

M. VAN ASSCHE (Gand). — Je pourrais donner une collection de ces briques.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Bordiau nous a annoncé qu'on allait bientôt former un musée de matériaux à Bruxelles; je suis convaincu qu'on sera très heureux de pouvoir y exposer quelques-unes des richesses que vous cachez maintenant dans votre maison artistique.

M. DARDENNE (Andenne). — Je demande, ainsi que l'a

proposé tout à l'heure M. le chevalier Marchal, que l'on soumette la question des briques à l'appréciation de l'Académie, afin que les architectes et les constructeurs soient renseignés sur la valeur exacte de chaque espèce et sur leur mérite respectif.

M. MARCHAL, *secrétaire perpétuel de l'Académie* (Bruxelles). — D'autant plus que l'assemblée a constaté pour ainsi dire aussi l'existence du microbe de la brique! (*Rires.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Ce serait un complément à la question posée.

M. MARCHAL, *secrétaire perpétuel de l'Académie* (Bruxelles). — Comme pour la question du fer, dont l'Académie s'est également occupée déjà.

M. LE PRÉSIDENT. — Parfaitement.

Messieurs, notre ordre du jour est épuisé. Il me reste un devoir à remplir avant de lever la séance : c'est de remercier l'honorable M. Luekx, directeur général des cultes au Ministère de la justice, et M. Verlant, directeur des beaux-arts au département de l'agriculture, d'avoir bien voulu suivre nos débats, ainsi que l'honorable M. Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie, qui nous reçoit toujours avec tant de courtoisie dans son domaine. Il a, du reste, prouvé aujourd'hui qu'il voulait aller plus loin, en prenant part à nos discussions. Je remercie de tout cœur ces Messieurs qui seront toujours les bienvenus ici.

Ceux d'entre vous qui désirent participer ce soir à nos agapes fraternelles se rappelleront que nous nous réunissons à six heures. Nous espérons bien que nous n'aurons plus

l'année prochaine, comme cette fois, une triste mort à déplorer. Et c'est avec plaisir que je vous souhaite à tous d'être réunis alors, comme nous le sommes aujourd'hui.

— La séance est levée à quatre heures vingt-cinq minutes.

Au moment de procéder à la publication du compte rendu de la présente assemblée générale, le rapport annuel du Comité de la Flandre occidentale nous est parvenu. Nous le publions ci-après :

FLANDRE OCCIDENTALE.

Messieurs,

L'année 1899-1900 n'a pas vu surgir dans notre province de nouveaux projets de restauration d'une importance aussi capitale que certains projets dont nous avons pu vous rendre compte les années précédentes. Elle n'a cependant pas été moins féconde, puisqu'elle a permis de mûrir, de compléter et de rectifier certains projets importants qui avaient déjà été examinés antérieurement.

Citons en premier lieu la restauration des façades occidentales de l'église Notre-Dame, à Bruges, qui semble être arrivée à une solution définitive. La Commission royale des monuments a reconnu le haut intérêt que présente le rétablissement du porche grandiose dont nous avons signalé l'année dernière les vestiges importants découverts pendant l'exécution des travaux de démolition des constructions parasites accolées à cet édifice. La Commission a insisté tout particu-

lièrement sur le rétablissement, dans toute sa profondeur, de ce porche qui constitue un des plus beaux types connus dans notre pays.

Notre Comité a dû s'occuper encore cette année de deux projets importants que nous avons déjà signalés dans notre rapport de l'année passée. Pour l'un, — la restauration de la porte des Baudets, à Bruges, — l'avis compétent d'un spécialiste dans l'étude des constructions militaires du moyen âge permettra de reconstituer les parties disparues de cet édifice, telles qu'elles doivent avoir existé quand cette porte jouait un rôle essentiel dans le système de défense de la ville. Pour l'autre, — la restauration des grandes halles de Courtrai, — les études approfondies de l'architecte restaurateur, aidé des conseils de deux membres de notre Comité, ont été couronnées de succès et permettront de mettre prochainement la main à l'œuvre.

Outre ces trois projets d'une importance capitale et plusieurs autres moins considérables qui avaient déjà été soumis à notre examen, le Comité provincial de la Flandre occidentale a dû émettre au cours de cette année son avis sur plusieurs projets nouveaux d'un intérêt très puissant.

La générosité d'un donateur permettra de renouveler prochainement toutes les fenêtres de l'église Notre-Dame, à Bruges, d'après les traditions anciennes. On renouvellera également plusieurs fenêtres de l'église de Rumbekke. Mais ici l'on pourra, grâce aux meneaux existant encore dans des fenêtres murées et datant de l'époque de la construction de l'église, se conformer aux idées de celui qui a conçu le plan de l'édifice. Dans l'occurrence ce point est d'autant plus important que les meneaux conservés sont d'une grande

pureté de lignes et datent d'une époque (1570) où les beaux modèles de meneaux sont rares.

Citons encore le projet de restauration de l'église de Zande, édifice qui présente un intérêt considérable. La tour centrale de cette église constitue peut-être le type le plus parfait de toute la région de l'architecture des tours en briques. Sa construction paraît remonter à la fin du XIII^e siècle, mais peut-être le bahut de la galerie a-t-il été modifié et amplifié au XV^e.

Une autre tour très ancienne qui sera restaurée est celle d'Oostcamp lez Bruges. Cette tour, qui date de l'époque romane, a conservé son caractère primitif de deux côtés; seuls les côtés sud et ouest de la tour ont subi, en 1705, des restaurations malheureuses. Ces côtés étant les plus exposés aux intempéries de notre climat, on peut se demander si, lors de l'enlèvement des nouveaux revêtements faits avec la brique, on ne retrouvera pas la construction primitive en appareil de *veldsteen*.

On se propose encore de restaurer la tour de l'église de Beerst, mais ce projet, qui est mal étudié, n'a pu recevoir l'approbation du Comité ni celle de la Commission royale des monuments et devra être remanié.

L'église de Merckem, un des plus beaux spécimens des églises à trois nefs d'égale hauteur de la vallée de l'Yser, subira aussi une restauration intelligente sous la direction de M. Van Assche, mais la Commission royale a cru devoir, comme nous l'avions fait d'ailleurs, réserver la question de la restauration de la tour, qui devra faire l'objet d'une nouvelle étude.

Tels sont les principaux projets de restauration de monu-

ments qui ont sollicité notre attention dans le courant de cette année.

Outre ces travaux, nous avons eu à nous occuper d'un certain nombre de projets d'une nature différente, notamment de projets de vitraux peints pour l'église Saint-Sauveur, à Bruges, et pour les églises de Lisseweghe, de Lampernisse, etc.

Nous avons vu mettre la main à la restauration de l'intéressante tour de Stuyvekenkerke, et nous avons cru devoir assurer la bonne exécution de ces travaux en chargeant deux de nos membres de les surveiller d'une manière spéciale.

Nous avons également appris avec satisfaction qu'au cours de l'exécution des travaux de restauration de l'église de Vive Saint-Éloi, travaux qui avaient fait l'objet de notre examen, on a découvert des vestiges très importants d'un temple primitif qui doit remonter au x^e siècle. Ce fait ayant été signalé d'urgence à la Commission royale des monuments, celle-ci a décidé, d'accord avec nous, que toute l'église méritait d'être rangée dans la seconde classe des monuments du culte, et qu'il y avait lieu de modifier le projet de restauration de manière à respecter ces restes intéressants.

Enfin, Messieurs, un objet qui continue à attirer notre attention, c'est l'*Inventaire des objets d'art*. Le travail de revision du projet qui a été élaboré sous notre direction se poursuit, et nous osons espérer que nous pourrons vous annoncer dans notre prochain rapport que cet ouvrage important est en voie de publication.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 3, 10, 17 et 24 novembre; des 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 1900.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le projet relatif au placement d'un vitrail peint dans la rosace de la façade de l'église de Florenville (Luxembourg); auteur, M. Ladon;

Eglise
de Florenville.
Vitrail.

2° Le dessin d'un vitrail destiné au chœur de l'église de Droogenbosch (Brabant), à la condition que ce vitrail soit en harmonie avec ceux existants; auteur, M. Coucke;

Eglise
de Droogenbosch.
Vitrail.

3° Le projet concernant l'exécution de deux vitraux pour la chapelle latérale à droite de l'église de Kessel-Loo (Brabant); auteur, M. Ladon;

Eglise
de Kessel-Loo.
Vitraux.

4° Le projet relatif au placement de six vitraux peints dans l'église de Wolkrange (Luxembourg), à la condition que l'on aura égard aux recommandations faites par le Comité diocésain d'art chrétien et sous la réserve habituelle

Eglise
de Wolkrange.
Vitraux.

qu'un vitrail-spécimen sera d'abord soumis à l'examen du Collège ; auteur, M. Bardenhewer ;

Hôtel
Gruuthuuse,
à Bruges.
Statue.

5° La maquette de la statue équestre destinée au portail de l'hôtel Gruuthuuse, à Bruges (Flandre occidentale). Il y aura lieu toutefois de revoir la jambe du cavalier, qui paraît raide. Il conviendra aussi qu'on ramène davantage le groupe vers l'extérieur afin de diminuer la profondeur de la niche. Lorsque le modèle grandeur d'exécution sera terminé, il y aura lieu de le présenter sur place dans la niche même ; la Commission le fera examiner par ses délégués ; sculpteur, M. Pickery.

Cathédrale
de Bruges.
Polychromie.

— L'examen auquel il a été procédé sur place, le 12 novembre 1900, des propositions soumises en vue du parachèvement de la polychromie de la chapelle et de l'autel de Notre-Dame des VII Douleurs, à la cathédrale de Bruges (Flandre occidentale), a démontré que le projet, tel que le comprend l'auteur, M. Goethals, paraît de nature à être admis en principe.

En conséquence, le conseil de fabrique peut être autorisé à faire établir un échantillon, sur toute la hauteur de l'autel, y compris la partie architecturale, de la décoration projetée. Cet essai, que l'on ira examiner dès qu'il sera terminé, permettra de décider si l'on peut poursuivre le travail dans ce sens ou s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet.

La question relative à l'achèvement de la décoration de la chapelle elle-même reste subordonnée à l'approbation de l'échantillon réclamé pour l'autel.

Il a été recommandé à M. Goethals, présent à la visite, de s'inspirer, pour la décoration des bas-reliefs de l'autel, de la polychromie du beau retable représentant l'Arbre de Jessé,

qui décore un des autels du pourtour du chœur de la cathédrale, en tenant compte toutefois que cette dernière œuvre est en bois, tandis que l'autel de Notre-Dame des VII Douleurs est en pierre blanche.

— Il a été procédé, le 1^{er} décembre 1900, à l'examen des travaux de restauration des peintures murales de la partie conservée de l'ancienne église de Laeken (Brabant). Il a été constaté que les ouvrages constituant la reproduction des peintures découvertes lors de la restauration de l'édifice, dont les dessins ont reçu le visa le 9 janvier 1900, ont été effectués dans de bonnes conditions.

Ancienne église
de Laeken.
Peintures
murales.

En ce qui concerne les échantillons de damas présentés par M. Bressers pour le soubassement des murs, aucun d'eux n'est susceptible d'approbation. L'artiste a été engagé à s'inspirer, pour cette partie de la décoration, d'éléments qui existent dans la chapelle dite « de Bourgogne », à Anvers. Lorsqu'un nouvel échantillon sera mis en place, le Collège le fera examiner immédiatement.

— Il a été procédé, le 12 décembre 1900, dans l'église de Saint-Donat, à Arlon (Luxembourg), à l'examen des trois vitraux peints, pour l'exécution desquels un subsidé de fr. 857-14 a été promis sur les fonds des Beaux-Arts.

Eglise
de Saint-Donat,
à Arlon.
Vitraux.

Il résulte de cet examen que les verrières dont il s'agit ont été très convenablement exécutées. En conséquence, il y a lieu de liquider le subsidé prémentionné.

— Le 29 décembre 1900, il a été procédé à l'examen des travaux de décoration de l'église de Sainte-Catherine, à Bruxelles, exécutés avec le concours financier de l'Etat.

Eglise de
Sainte-Catherine,
à Bruxelles.
Décoration.

Il résulte de cet examen que tous les ouvrages précités sont terminés et qu'ils ont été effectués dans de bonnes

conditions. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le subsidé de fr. 2,652-85, promis pour cette entreprise, soit liquidé.

Eglise
de Notre-Dame
du Finistère,
à Bruxelles.
Peintures.

— Il résulte de renseignements recueillis lors de l'examen sur place auquel il a été procédé le 15 décembre 1900, que les travaux de peinture de l'église de Notre-Dame du Finistère, à Bruxelles, ne constituent que la reproduction de la situation existante.

En présence de cette déclaration, rien ne paraît s'opposer à ce que les travaux dont il s'agit soient approuvés.

La proposition de faire procéder au remplacement de la couverture en tuiles et en mauvais état d'une chapelle annexée à l'église, par une couverture en ardoises, peut également être adoptée.

Il y a lieu d'appeler l'attention du conseil de fabrique sur des traces d'humidité qui se remarquent dans la grande sacristie vers le boulevard du Nord. Il importe d'y faire sans retard les réparations nécessaires et d'en éloigner les tableaux qui s'y trouvent, surtout une œuvre importante de Coxie, laquelle, d'ailleurs, devrait trouver place dans l'église.

En général, tous les tableaux de cet édifice doivent être écartés des murs de façon à ménager un espace suffisant pour que l'air circule librement entre les toiles ou les panneaux et le mur.

Il n'est pas inutile non plus de recommander à l'administration fabricienne de faire examiner, à bref délai, par un spécialiste compétent, tous les tableaux que possède l'église et, le cas échéant, de soumettre aux autorités compétentes des propositions en vue de soins à donner à ces œuvres d'art pour en assurer la conservation.

— Le 11 décembre 1900, il a été procédé, dans l'église de Zepperen (Limbourg) à l'examen de peintures murales, découvertes sous le badigeon du transept sud de cet édifice et mises partiellement à nu par les soins intelligents de M. l'abbé Daniëls, membre du Comité des correspondants, qui les a décrites dans un rapport détaillé.

Eglise
de Zepperen.
Peintures
murales.

MM. Jaminé et Serrure, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à la visite à laquelle M. l'abbé Daniëls n'a pu prendre part pour cause d'indisposition.

Les peintures dont il s'agit, d'une exécution soignée dans certaines parties, quelque peu naïve dans d'autres, sont très intéressantes; elles portent la date de 1509.

Sur la paroi orientale du transept sud est représenté le Jugement dernier. Sur la face occidentale, qui est divisée par l'arcade de la basse-nef, se remarque d'un côté la légende de Saint-Christophe, de l'autre des scènes de la vie de Sainte-Geneviève.

Au-dessus des tableaux principaux sont figurés les quatre Pères de l'église latine, trois au côté oriental, un au côté occidental. Les quatre Évangélistes y étaient aussi représentés, car on lit sur une petite banderole *Scūs Lucas*.

La voûte était également ornée de peintures; on y a déjà découvert une branche garnie de belles fleurs épanouies ainsi qu'un cercle portant l'animal symbolique de l'évangéliste Saint-Marc.

Les divers sujets représentés n'ont été que partiellement mis à découvert; d'autre part, on n'a exploré qu'une petite partie du mur sud. Il est nécessaire d'enlever complètement le crépi du transept méridional afin de mettre au jour tout ce qui subsiste encore de la décoration. Il importe, en outre,

de rechercher si les autres parties du monument n'étaient pas également décorées de peintures. Ce travail, des plus intéressants au point de vue de l'étude de la décoration monumentale, devrait être largement subsidié par l'État. Il va sans dire qu'une opération de cette nature, extrêmement délicate, réclame des soins que l'on ne peut trouver chez un spécialiste disposant d'ouvriers habiles initiés à ce genre de travaux.

Lorsque les peintures seront mises totalement à découvert, on pourra en prendre des calques, étudier à l'aise un projet de restauration ou prendre des mesures de simple conservation. En attendant, il serait utile de faire des recherches pour retrouver, si possible, le nom de l'auteur de ce travail important.

La restauration de l'église de Zepperen se poursuit dans de bonnes conditions. On doit seulement appeler l'attention de l'architecte sur la nécessité de ne pas trop adoucir la surface de la pierre de sable. Il importe de suivre exactement la taille ancienne en s'inspirant des parties primitives qui n'ont reçu aucune atteinte ni modifications ultérieures.

Les réseaux découverts dans les fenêtres de l'abside, qui étaient bouchées, sont remarquables et d'une conception originale; ils remontent à la dernière période ogivale. Les dégradations qu'ils ont subies n'ont pas permis de les conserver intégralement; toutefois, les parties renouvelées sont la reproduction exacte de la situation ancienne.

— Il a été procédé, le 22 décembre 1900, à l'examen de l'ornement sacerdotal ancien de l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant), qui vient d'être restauré.

Il résulte de cet examen que le travail prévu est entiè-

rement terminé et qu'il a été exécuté d'une façon convenable. En conséquence, il y a lieu de liquider le subsidé promis sur le fonds des Beaux-Arts en vue de cette entreprise.

— Il a été procédé, le 9 novembre 1900, à l'examen des modèles, grandeur d'exécution, des statues représentant Charles-Quint et sa femme, commandées à M. J. Dillens pour la décoration de la façade de l'hôtel de ville de Gand.

Hôtel de ville
de Gand.
Statues.

MM. De Ceuleneer, Serrure et Tytgat, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

Les modèles dont il s'agit sont bien traités au point de vue artistique. Seulement, les figures ont trop d'ampleur pour les niches qui doivent les recevoir; cela tient sans doute à une erreur de mesurage, car ce défaut ne se remarquait pas aux esquisses présentées sur la maquette de l'une des niches. On réparera cette erreur lors de l'exécution en pierre, en réduisant l'échelle de proportion desdites figures.

Les six nouvelles esquisses qui viennent d'être soumises paraissent de nature à être adoptées. Mais l'attention de l'auteur a été appelée sur la nécessité d'alléger la partie inférieure des figures, afin qu'elles n'empiètent pas sur les moulures des niches.

Le rapport suivant a été adressé par la Commission à MM. les Gouverneurs des provinces, le 29 décembre 1900 :

« Il nous arrive assez fréquemment au cours de nos visites des édifices publics de constater que des tableaux importants qui les décorent sont privés des soins que leur conservation exige.

» Nous vous serions obligés, Monsieur le Gouverneur, de vouloir bien attirer sur ce point l'attention du Comité des correspondants de votre province et de le prier de nous indiquer les tableaux de valeur qui, à sa connaissance, nécessitent des travaux de restauration ou de conservation.

» Nous proposerions, le cas échéant, de prendre des mesures pour que ces travaux soient entamés sans nul retard. »

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ancienne église
des directeurs
de Grimde.

La Commission a adopté le devis estimatif des travaux qu'il y aurait lieu d'effectuer à l'ancienne église désaffectée de Grimde, sous Tirlemont (Brabant), pour en assurer la conservation. Les ouvrages projetés à cet édifice, qui est rangé dans la 5^e classe des monuments civils, devraient être l'objet, comme le demande l'administration communale, d'un encouragement financier de la part de la province.

Ancien château
de Logne.

— A la demande de la Société d'archéologie du canton de Durbuy, il a été procédé, le 19 novembre 1900, à l'inspection des travaux de déblaiement et de fouilles entrepris dans les ruines de l'ancienne forteresse de Logne.

M. P. Lohest, membre du Comité des correspondants de la province de Liège, assistait à la visite.

Les travaux effectués pendant la dernière campagne sont d'une importance notable. Outre une énorme quantité de déblais enlevés, on a reconstruit le parement du mur de courtine adjacent à la tour qui se dresse sur l'arête du rocher dominant l'Ourthe et on a consolidé les restes de cette tour. Ces travaux, d'une exécution très difficile et très coûteuse, dans des murs ruinés au-dessus d'un rocher à pic, paraissent

avoir été effectués dans de bonnes conditions. Il y a donc lieu de délivrer à la Société le subside de 2,000 francs qui lui a été promis sur les fonds des Beaux-Arts.

Par sa lettre jointe au dossier, M. Lecoinge, délégué de la Société d'archéologie du canton de Durbuy, fait connaître que M. l'architecte Fernand Lohest consent à aider la société de ses conseils en visitant de temps en temps les travaux et en examinant si l'on se conforme aux indications fournies par le rapport du Collège en date du 5 janvier 1900. M. Lohest demande, à titre d'indemnité, une somme de 55 francs par journée de présence sur les lieux. En supposant une douzaine de visites par an, la dépense annuelle ne serait que de 420 francs. Cette demande paraît modérée ; dans l'intérêt du succès de l'entreprise, il y a lieu pour le Département de l'agriculture de l'accepter sans la moindre hésitation.

On ne peut que se féliciter de l'initiative qui a été prise de procéder au déblaiement et à la consolidation des restes de la célèbre forteresse de Logne. Les travaux déjà effectués font augurer que leur continuation révélera d'ici à peu de temps un ensemble complet de substructions que l'on ne pouvait pas même soupçonner.

La tour que l'on a désignée sous le nom de « tour Wibald », est mise à découvert ; cette partie de la forteresse offre un grand intérêt au point de vue de l'histoire de l'architecture militaire et des moyens de défense en usage au moyen âge. Cette tour précédait le pont donnant accès au donjon ; les restes des piles du pont ont été retrouvés au fond du fossé creusé dans le rocher.

Les fouilles faites à titre de simple recherche encore, au

nord de la forteresse en avant de la tour Wibald et, au sud, à l'extrémité du rocher, démontrent que tout le plateau rocheux était couvert de constructions, lesquelles s'étendaient sur un espace que l'on peut évaluer approximativement à une longueur de 400 mètres; elle est supérieure à celle du château-fort de Bouillon.

En présence du résultat inespéré auquel on est déjà parvenu et qui ne peut que prendre de l'extension, on doit absolument faire le sacrifice d'un déblaiement complet et régulier qui permettra de se faire une idée exacte de l'importance de la forteresse et d'en étudier toutes les combinaisons. L'État doit continuer son intervention financière dans cette entreprise, la plus importante peut-être au point de vue des études historiques et archéologiques qui ait été tentée dans notre pays.

Les travaux de déblai exécutés permettent de dresser dès maintenant un bon plan des lieux de façon à faire apprécier comme elle le mérite l'importance de l'entreprise et à faire comprendre et diriger les travaux projetés. Ce plan, dont l'exécution n'est pas sans constituer des difficultés sérieuses, devrait être dressé par M. l'architecte Lohest, spécialiste en la matière, et tenu à jour au fur et à mesure des découvertes; il serait d'un grand intérêt puisqu'il reproduirait minutieusement la forteresse telle qu'elle fut réduite par le siège de 1521. Ce plan devrait appartenir à l'État et être dressé par M. Lohest aux frais du Gouvernement. Une copie en serait délivrée à la Société d'archéologie du canton de Durbuy.

Parmi les travaux à exécuter prochainement, on doit citer, entre autres, ceux ayant pour but d'écarter tous les décombres des locaux mis à découvert; de mettre à nu sur

toute la hauteur qu'elles offrent encore les murailles de la forteresse ; d'enlever les arbres et arbustes, les terres et les décombres de toute espèce qui masquent le haut du rocher sur lequel la forteresse est assise. La silhouette ruinée du château qui actuellement se perd dans la verdure se profilera alors sur le ciel et formera par sa liaison avec le roc même un ensemble imposant vu de la vallée de l'Ourthe. Un travail semblable a été fait à Moha ; il a donné les meilleurs résultats.

— Les travaux de consolidation en voie d'exécution aux Ruines de l'abbaye d'Aulne. ruines de l'abbaye d'Aulne ont fait l'objet d'une inspection le 27 novembre 1900.

MM Devillers, Cador, Hubert, Soil et Van Bastelaer, membres du Comité des correspondants de la province du Hainaut, assistaient à cette visite.

Les ouvrages exécutés jusqu'à ce jour ont été effectués dans d'excellentes conditions. Il y a lieu de féliciter M l'architecte Cloquet, MM. l'ingénieur principal des ponts et chaussées De Maeschalck, le conducteur principal Bayard et leur adjoint en résidence sur les travaux M. Servais, ainsi que l'entrepreneur, des soins consciencieux qu'ils apportent dans l'exécution de ces travaux délicats et ce en vue de conserver aux divers édifices, tout en les consolidant, leur aspect de ruine. Sous ce rapport, la restauration du grand réfectoire est tout particulièrement réussie. On doit seulement appeler l'attention de la direction des travaux sur la convenance de gradiner le plus possible la pierre dans les parties les plus anciennes des ruines et de ne recourir à la ciselure que dans des cas où l'on ne peut faire autrement ou quand le style des constructions l'exige. En tout état de

cause, il importe que, dans chaque cas, l'on suive exactement la taille ancienne.

Les travaux autorisés ou présentement en voie d'exécution énumérés dans le rapport de M. l'architecte Cloquet, aux postes *a* à *g* et dont la dépense est estimée à 40,700 francs, peuvent être exécutés sans inconvénient.

Le poste *c* de cette estimation comporte la restauration du pignon du transept sud. Il serait utile d'examiner s'il ne conviendrait pas d'élever davantage les amorces des petites baies du tympan de ce pignon, afin que les embrasures desdites baies dominant, en élévation, sur le mur en moellons. Il paraît que des pierres trouvées dans les ruines s'y appliqueraient parfaitement; il n'y aurait qu'à les mettre en place. Rien n'empêche d'en faire l'essai; la dépense en sera insignifiante.

Les angles extérieurs des bas-côtés du même transept sud sont dans un état de décrépitude qui fait craindre des écroulements à bref délai. Il est nécessaire de s'en préoccuper en tout premier lieu et d'ajouter au devis une somme suffisante pour que leur consolidation puisse s'effectuer dès le printemps prochain.

Poste *d*. Au lieu de simples percées grillagées dans le mur de l'ancien cimetière pour ménager des vues sur la vallée de la Sambre, on devrait diminuer la hauteur du mur sur tout son parcours, à l'effet d'éviter les grilles. On réaliserait cette mesure en faisant dans l'abbaye un talus gazonné qui laisserait la même hauteur de clôture des deux côtés, soit 2^m20. Le coût de ce supplément, peu important, pourrait être porté au décompte des travaux.

Ainsi que le déclare M. Cloquet, il y a utilité de consolider

la grande façade du quartier des anciens (poste *f*). Il semble que le système de poutrelles en acier, ancrées à la maçonnerie et fixées verticalement, ne suffirait pas pour que ce mur, d'une hauteur considérable, puisse résister à la violence des vents du sud, auxquels il fait face ; il sera utile de le compléter par le rétablissement partiel des murs de refend reconstruits en briques à arrachements et faisant l'office de contreforts.

Les ouvrages complémentaires que M. Cloquet énumère aux paragraphes 1° à 6° de son rapport, ont ensuite été examinés point par point, savoir :

1° Au mur ouest du transept nord, il suffira, pour écarter tout danger dans l'avenir, de remplir par une bonne maçonnerie la brèche qui y a été pratiquée ; de cette façon le contrefort proposé devient inutile. Il serait d'ailleurs du plus déplorable effet ;

2° Transept sud. La proposition formulée d'enlever le remplissage de maçonnerie de l'arche *e f* (voir le plan), peut être adoptée ; dans ce cas, il faudra, outre le placement d'un bon ancrage, reconstruire la colonne *f*, sans le secours de laquelle l'arche, ne fût-elle que partielle, ne pourrait se maintenir ;

3° Reste de la tour T, côté sud de la façade ouest de l'église. Il est nécessaire de masquer la couverture en zinc, qui produit un mauvais effet, en reconstruisant, comme le propose M. Cloquet, une partie du mur M de l'église. On devrait même profiter de ce travail pour rétablir le seul arc-boutant qui subsistait encore naguère et qui a malheureusement disparu il y a quelques années. C'était un bel exemple tant comme conception que comme type de légèreté. Il

semble également nécessaire de rétablir toute la première travée vers l'ouest du bas-côté sud, travail déjà proposé par M. Cloquet et qui a été simplement réservé mais non écarté, comme le pense cet architecte ;

4° Les restes du vieux pont d'Aulne, dont deux arches et demi existent encore, sont assez intéressants pour qu'on prenne soin d'en assurer la conservation. La mesure proposée consistant à couvrir ses murs de tablettes de pierre de taille, semble pouvoir être admise ;

5° Corniche du mur SS de la façade extérieure du quartier des hôtes et des remises, longeant le chemin. Le rétablissement de cette corniche est nécessaire pour rendre à cette partie des bâtiments exposés directement à la vue des passants, un aspect convenable ;

6° Mise en bel état du champ renfermé dans l'enclos par des plantations d'arbres et embellissement de la cour d'entrée. Cette proposition doit faire l'objet d'une entente entre l'État et l'administration des hospices de Gozée. En tous cas, ce travail semble devoir être réservé pour le couronnement de l'entreprise

Mais une opération qui serait très intéressante, consisterait à amorcer la restitution de quelques parties des galeries du cloître au moyen des pierres qui en proviennent et que l'on retrouvera, sans aucun doute, dans les fouilles du préau. Ce travail, peu coûteux, remplirait une lacune bien regrettable, le cloître, cette partie si caractéristique des abbayes cisterciennes, ayant complètement disparu. Ces quelques tronçons de piliers ou de murs ajouteraient beaucoup au caractère pittoresque des ruines, tout en permettant aux visiteurs de se rendre compte de l'ensemble et de la disposition curieuse

des constructions grandioses qui s'offrent encore aujourd'hui à leur admiration, après un siècle d'abandon à toutes les intempéries et à toutes les vicissitudes.

Le rapport suivant a été adressé par la Commission, à M. le Ministre de l'Agriculture, le 29 décembre 1900 :

« La ville de Malines renferme un certain nombre de maisons anciennes présentant beaucoup d'intérêt tant au point de vue de l'art et de l'archéologie que sous le rapport historique. Ces constructions concourent aussi à donner à la ville un aspect des plus pittoresque.

» Il semble qu'un mouvement se manifeste en faveur de la restauration de ces constructions remarquables.

» Nous nous permettons, Monsieur le Ministre, d'émettre le vœu de voir le Gouvernement s'intéresser à ce mouvement en encourageant, par des subsides, toute mesure ayant pour but d'assurer la conservation de ces spécimens d'art monumental, tous les jours plus rares. Les propriétaires n'étant pas toujours en situation de faire face aux dépenses assez coûteuses que l'entretien de ces maisons exige, beaucoup disparaissent faute de soins ou sont démolies pour être remplacées par des œuvres vulgaires, moins coûteuses à entretenir.

» Des encouragements devraient être assurés à la restauration de toutes les œuvres remarquables de ce genre existant dans les diverses localités du pays. Le Gouvernement pourrait s'entendre, pour cela, avec les administrations locales. Quelques localités sont déjà entrées dans une voie semblable, notamment Bruxelles, Bruges et Tournai; elles contribuent à la restauration des façades des maisons particulièrement

remarquables; dès lors elles sont grevées d'une sorte de servitude qui les met à l'abri de mutilations ou de changements.

» La disparition constante d'édifices civils privés nous amène à émettre un autre vœu, celui de voir comprendre au nombre des photographies que le Comité d'art monumental fait prendre périodiquement de nos plus intéressantes œuvres architecturales, celles des façades des anciennes maisons, dignes d'intérêt, disséminées dans le pays. »

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction
et restauration
de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Nadrin, sous Wibrin (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

2° Le projet relatif à la reconstruction du presbytère de Buysinghen (Brabant), à la condition qu'il sera tenu compte des observations consignées au rapport de M. l'architecte provincial; architecte, M. Toen;

3° Le projet relatif à la construction d'un presbytère décanal à Ostende (Flandre occidentale), sous réserve que l'on aura égard aux observations présentées sur cette étude par M. l'ingénieur en chef directeur du service technique provincial;

4° Le projet d'un presbytère à ériger à Quaregnon, section du Rivage (Hainaut), moyennant de tenir compte des observations suivantes : *a*) l'appareil en *opus incertum* de la façade sera supprimé; *b*) le grand arc supérieur de ladite façade sera étudié à nouveau; l'auteur fera peut-être bien de

le supprimer ; c) les chambres, à l'étage, seront agrandies, dût-on, pour arriver à ce résultat, en diminuer le nombre ; architecte, M. Brusseeel ;

5° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Anvaing (Hainaut) ; architecte, M. Evrard ;

6° Le projet relatif à l'agrandissement du presbytère de Beveren sur Lys (Flandre occidentale) ; architecte, M. Carette ;

7° Le projet de travaux complémentaires d'appropriation à exécuter au presbytère de Beauraing (Namur) ; architecte, M. Lange ;

8° Le projet concernant des travaux supplémentaires à effectuer pour la restauration du presbytère de Nederheim (Limbourg) ; architecte, M. Christiaens.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Uccle, paroisse de Notre-Dame du Saint-Rosaire Eglise de N.-D. du Saint-Rosaire, à Uccle. (Brabant), sous réserve que l'auteur supprimera les lucarnes de la tour ; qu'il fera des cadrans formés de simples cercles avec chiffres dorés se détachant sur les ardoises et qu'il aura égard aux observations présentées par M. l'architecte provincial dans son rapport du 21 septembre 1900. Le Collège émet le vœu que la tour et la façade principale, qui seront seules vues, étant donné le seul emplacement dont on puisse disposer, soient, lorsqu'il sera possible d'achever l'édifice, construites en pierre ; architecte, M. Collès ;

2° A Libramont (Luxembourg). La Commission insiste tout particulièrement pour que l'église soit complètement isolée ; architecte, M. Würth. Eglise de Libramont.

Ont aussi été approuvés les projets ci-après :

Église
de Strythem.

1° Reconstruction de la tour de l'église de Strythem ;

Église
de Malempré.

2° Reconstruction de la tour de l'église de Malempré (Luxembourg), sous la réserve qu'au cours de l'exécution des travaux il sera tenu compte des observations suivantes : a) la silhouette de la flèche sera simplifiée ; la corniche qui règne à sa base et la lucarne seront supprimées ; b) les chainages et le cadre avec millésime, qui sont inutiles, seront éliminés ; c) les proportions de la fenêtre au-dessus du portail seront réduites ; architecte, M. Verhas ;

Église
de Thynes.

3° Agrandissement de l'église de Thynes (Namur), à la condition que les lucarnes de la flèche seront supprimées, sauf une seule, ménagée à la façade postérieure et nécessaire pour donner accès à la toiture ; architecte, M. Delpy ;

Église de Heyst-
op-den-Berg.

4° Établissement d'une grille de clôture autour de l'église de Heyst-op-den-Berg (Anvers). Au cours de l'exécution des travaux, l'auteur devra améliorer la terminaison des gros piliers en pierre de l'entrée ; supprimer la croix qui n'a pas de raison d'être à cette clôture. Toutes les branches devront être forgées et non attachées au moyen de rivets ou de vis ; on s'abstiendra d'exécuter des ornements en fonte. En un mot, toute la grille devra être traitée en fer forgé. L'attention de l'architecte, M. Careels, a été tout spécialement appelée sur la nécessité de veiller à ce que la stabilité de la clôture soit parfaitement assurée ;

Objets mobiliers
d'églises.

5° Et enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Putte (Anvers) : chaire à prêcher ;

Grandménil (Luxembourg) : mobilier complet ;

Surice (Namur) : deux autels latéraux, lambris et un bénitier ;

Hour (Namur) : maître-autel et deux piédestaux ;

Fratin, commune de Sainte-Marie (Luxembourg) : maître-autel et banes ;

Notre-Dame, à Huy (Liège) : coffre-fort ;

Halbosart, sous Villers-le-Bouillet (Liège) : maître-autel et deux autels latéraux ;

Saffelaere (Flandre orientale) : banc de communion ;

Stekene (Flandre orientale) : autel latéral ;

Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale) : maître-autel ;

Lennick-Saint-Quentin (Brabant) : autel latéral dédié à la Sainte-Vierge.

— La tour de l'église de Saint-Joseph, en construction à Ostende (Flandre occidentale), étant achevée, l'attention de la Commission a été appelée par l'autorité locale sur les tourelles d'angles que certaines personnes croient trop petites.

Eglise
de Saint-Joseph,
à Ostende.

L'inspection de l'édifice, à laquelle il a été procédé le 12 novembre 1900, a démontré, en effet, que les clochetons dont il s'agit manquent d'élévation. Il semble que l'on ferait bien d'en augmenter quelque peu la hauteur en déterminant préalablement celle-ci au moyen d'un gabarit et en s'inspirant de la proportion des tourelles de clochers anciens de la Flandre occidentale ; cette province en compte des spécimens remarquables, notamment les tourelles qui cantonnent la tour de Saint-Jean, à Poperinghe. Il va sans dire qu'il faut, dans chaque cas, tenir compte du style de l'édifice.

— Il a été procédé, le 19 décembre 1900, à l'examen de

Eglise
de Bellaire.

l'emplacement destiné à l'érection de la nouvelle église de Bellaire.

MM. Lohest et Feuillat, membres du Comité des correspondants de la province de Liège, assistaient à cette visite.

D'après les croquis joints au dossier, deux combinaisons sont présentées : l'une de ces combinaisons oriente le nouvel édifice, la seconde exposerait son chevet au sud-sud-ouest. Cette seconde combinaison n'est pas admissible ; il importe, en effet, de respecter l'orientation traditionnelle non seulement pour satisfaire aux prescriptions liturgiques, mais aussi en vue de l'éclairage et de la bonne conservation de l'édifice. Il est à remarquer d'ailleurs que le terrain se prête parfaitement à l'orientation normale du temple. On objecte qu'au chevet se trouve la salle du Casino. Mais ce n'est pas là un inconvénient bien grave ; cette construction n'offre vers l'église qu'un mur plein sans aucune ouverture. Du reste, il est possible de maintenir l'église à une certaine distance de la salle précitée, de façon à ménager entre les deux constructions un chemin de ronde. Il suffit pour cela de donner à la nouvelle église une configuration basée sur la forme du terrain dont on dispose en l'étendant en largeur et non en longueur ainsi que l'indiquent les croquis soumis.

On peut même rapprocher l'édifice de la chaussée, ce qui permettra d'en dégager les abords et de ne pas empiéter sur le cimetière.

Au lieu de placer le porche d'entrée à la première travée du bas-côté nord de l'église, on l'établira avantageusement à la seconde travée, ce qui aura pour conséquence de rester à une distance suffisante de la cour de la petite ferme voisine.

— Il a été procédé, le 26 octobre 1900, en l'église des SS.-Michel-et-Pierre, à Anvers, à l'examen d'un spécimen d'une station avec simulacre de cadre en pierre blanche, du chemin de croix à exécuter en cuivre gravé. Cette épreuve n'a pas paru satisfaisante. Pour asseoir un jugement efficace, il a été recommandé de vive voix à M. le curé de prier l'artiste de préparer deux autres spécimens comportant l'un des personnages émaillés se détachant sur fond d'or, l'autre des personnages gravés sur fond émaillé.

Eglise
des SS.-Michel-
et-Pierre,
à Anvers.

Il serait désirable de voir élaguer les personnages accessoires que la compréhension du sujet ne demande pas et de voir observer mieux les règles iconographiques.

L'autel majeur provisoire est placé sous un ciborium d'une lourdeur marquée dans sa partie supérieure. De bons types anciens ne manquent pas en la matière pour inspirer l'artiste, tels, notamment, ceux des cathédrales de Parenzo (Autriche), de Saint-Marc, à Venise, de Saint-Apollinaire de Ravenne. Il y aura lieu même, avant d'aller plus loin, de modifier, par l'enlèvement de la petite colonnade et des parties qui forment couronnement, l'essai fait en ce moment.

Comme pour l'échantillon de station du chemin de croix dont il a été parlé, il conviendra de faire dresser, en vue d'une prochaine visite, un nouveau simulacre de ciborium.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé

1° Le projet de travaux de restauration à exécuter à l'église de Woluwe-Saint-Étienne (Brabant); architecte, M. Jacobs;

Eglise
de Woluwe-Saint
Étienne.

- Église
de Sauvenière. 2° Le projet de restauration de l'église de Sauvenière (Namur), sous la réserve que l'on se conformera à la recommandation de M. l'architecte provincial, d'exécuter les vitrages en verre uni;
- Église d'Olloy. 3° Le projet concernant le renouvellement des vitrages de l'église d'Olloy (Namur);
- Église
de Grand-Reng. 4° Le projet de travaux complémentaires de restauration à exécuter à la façade et à la tour de l'église de Grand-Reng (Hainaut); architecte, M. Simon;
- Église
de Froyennes. 5° Le projet de restauration de l'église de Froyennes (Hainaut); architecte, M. Décamps;
- Église de N.-D.
du Hazegras,
à Ostende. 6° Le projet relatif à la restauration des toitures de l'église de Notre-Dame du Hazegras, à Ostende (Flandre occidentale);
- Église d'Iseghem. 7° Le projet des travaux de restauration et d'amélioration à exécuter à l'église d'Iseghem (Flandre occidentale), sous la réserve qu'au cours de l'exécution des travaux on s'abstiendra de descendre aussi bas que l'indique le projet, le vitrage des portails intérieurs et que l'on aura soin de bien relier aux murs les encadrements en pierre blanche des fenêtres; architecte, M. Vercoutere;
- Église
de Wachtebeke. 8° Le projet relatif à la restauration de la façade nord de l'église de Wachtebeke (Flandre orientale); architecte, M. Van Wassenhove;
- Église
de Leeuw-Saint-
Pierre. 9° Le projet concernant la restauration intérieure du transept et des nefs de l'église de Leeuw-Saint-Pierre (Brabant); architecte, M. Rau;
- Église
d'Oplinter. 10° Le projet relatif à l'exécution des travaux très urgents de restauration que comporte la conservation de l'église d'Oplinter (Brabant). Ce projet, qui est parfaitement com-

pris, a reçu l'approbation sans aucune réserve; architecte, M. Langerock;

11° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Lennick-Saint-Martin (Brabant); architecte, M. Barbier;

Église
de Lennick Saint-
Martin.

12° Le projet d'une première série de travaux de restauration à exécuter à l'église de Droogenbosch (Brabant). Au cours de l'exécution des travaux, il importera de veiller à ce que l'écoulement des eaux pluviales soit parfaitement assuré le long des trottoirs à établir. L'auteur du projet, M. Symons, devra examiner avec soin si la petite baie à l'étage de l'annexe située au côté nord de l'édifice, entre le transept et le chœur, est la reproduction exacte de la situation existante laquelle, en tous cas, doit être respectée;

Église
de Droogenbosch.

13° Le projet de divers travaux complémentaires de restauration à exécuter à l'église de Waermaerde (Flandre occidentale); architecte, M. Van Assche;

Église
de Waermaerde.

14° Le projet relatif à la restauration de l'église de Dieupart, sous Aywaille (Liège); architecte, M. Taurel;

Église
de Dieupart.

15° Le projet des travaux complémentaires de restauration de l'église de Herent (Brabant); architecte, M. Barbier;

Église
de Herent.

16° Le projet de divers travaux de restauration à exécuter par voie d'adjudication publique sur bordereau de prix, à la collégiale de Walcourt (Namur). Eu égard à la nature spéciale et au caractère artistique de ces ouvrages, le Collège ne verrait pas d'inconvénient à ce que l'adjudication fut restreinte entre quelques entrepreneurs ayant donné des preuves d'aptitudes en ce genre de travaux; architecte, M. Langerock;

Collégiale
de Walcourt.

17° Le projet de restauration de la tour de l'église de

Église
de Ginybeke.

Cruybeke (Flandre orientale), pourvu qu'il soit tenu compte des conditions stipulées dans le rapport de M. l'architecte provincial.

La Commission recommande aussi de se borner, pour les cadrans, à de simples cercles avec chiffres dorés se détachant sur la couverture de la flèche; architecte, M. Derre. — Le clocher de Cruybeke est une des belles conceptions de l'art ogival. Il s'élève vers le ciel avec une grâce et une élégance qui ont rarement été atteintes.

Le rapport de M. l'architecte provincial Mortier, dont il est fait mention plus haut, en contenait en marge un croquis tracé à la plume de main de maître.

La Commission n'a pu résister au plaisir de le faire reproduire en photogravure pour en conserver le souvenir;

18° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

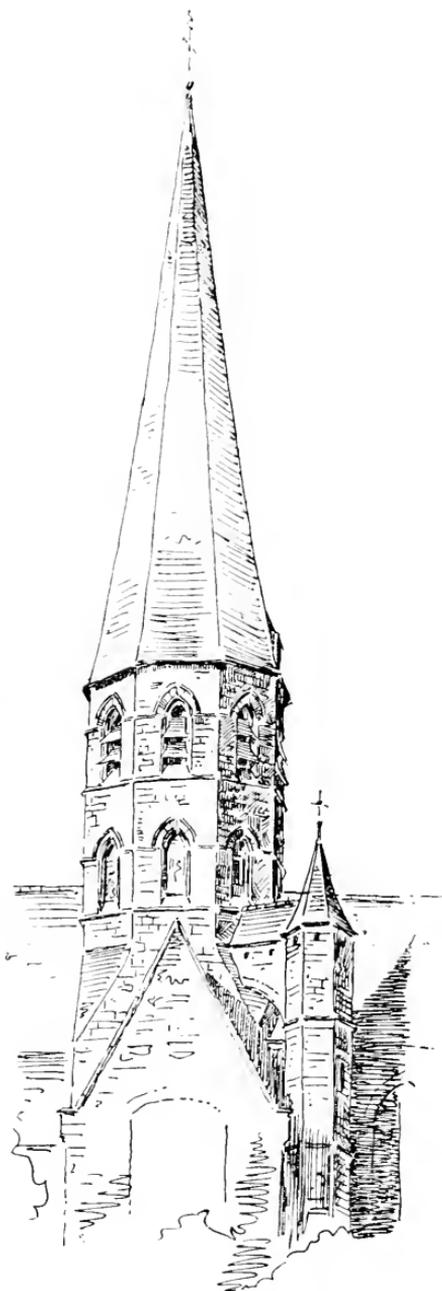
Notre-Dame, à Anvers : premier semestre de 1900 ;

Walcourt (Namur) : année 1899 et les trois premiers trimestres de 1900.

— Il a été procédé, le 8 novembre 1900, à l'inspection de l'église de Bierbeek (Brabant).

Les travaux de restauration effectués récemment au chœur de cet édifice, ont été exécutés dans de bonnes conditions; ces ouvrages ont donné lieu à quelques frais supplémentaires imprévus pour le paiement desquels le conseil de fabrique réclamera le concours de l'autorité supérieure.

Plusieurs monuments funéraires, de date récente, sont encastrés dans les murs, à l'extérieur du chœur; il est désirable de les voir enlever et de leur rechercher une place



CLOCHER DE L'ÉGLISE DE CRUYBEKE.

convenable ailleurs, afin qu'on puisse rétablir entièrement cette partie de l'édifice dans son état primitif.

Eu égard à l'intérêt architectural qu'offre le chœur, on doit émettre le vœu qu'on le dégage en en éloignant la sacristie, bâtiment médiocre qui en masque tout un côté; cette annexe serait reculée vers la cour du presbytère.

L'église de Bierbeek, qui remonte tout entière à la période romane, est un édifice très intéressant. Le chœur se termine par un chevet plat; la haute-nef, qui a conservé sa charpente primitive, repose sur de gros piliers carrés reliés entre eux par des arcades en plein-cintre très élancées. Le grand arc qui sépare la tour de la nef est en style ogival primaire et la voûte qui recouvre le rez-de-chaussée de la tour est également en style ogival. Les bras du transept ont été démolis, probablement au siècle dernier, lorsque l'on a reconstruit, en les élargissant, les bas-côtés. Les plafonds sont modernes.

Le chœur étant aujourd'hui à peu près totalement restauré, il s'agit d'entreprendre une nouvelle série de travaux. Celle-ci devrait comporter le rétablissement des bras du transept dont on retrouvera, sans aucun doute, les fondations. On continuerait l'entreprise par la restauration des nefs et, enfin, on terminerait par la tour.

Bien que certains éléments architectoniques de la tour appartiennent à l'ère ogivale primaire, il y a lieu, cependant, pour la restauration extérieure de cette partie de l'édifice, d'adopter le style roman, afin de conserver à l'ensemble du monument, son bel aspect d'unité. La nouvelle flèche devra être d'une conception très simple et établie à quatre pans.

Trois monuments funéraires intéressants se trouvent dans

le pavement du chœur et un joli bénitier pédiculé, du xv^e siècle, est adossé au premier pilier à l'entrée du bas-côté nord ; ces œuvres d'art méritent d'être conservées avec les plus grands soins.

Église
de Notre-Dame,
à Anvers.

— A la demande du conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame, à Anvers, il a été procédé, le 29 novembre 1900, à l'examen de modèles exécutés sous la direction de M. l'architecte Bilmeyer pour la crête à rétablir sur le toit de l'édifice précité.

MM. Smekens, Van Leemputten, Donnet, Bilmeyer, Van Caster et le baron de Vinek de Winnezele, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

Les modèles dont il s'agit, dont l'un comporte quatre divisions entre les fleurons, l'autre cinq pour un même développement, étant exécutés en bois découpé, il n'est guère possible d'apprécier l'effet que produirait un travail définitif en pierre effectué d'après ces types exposés sur la toiture du chœur. Il semble toutefois que le compartiment comptant cinq divisions est celui qui paraît devoir être préféré au point de vue des proportions. Néanmoins, pour être en situation de prendre un parti, il est nécessaire qu'au lieu de simples gabarits, on expose sur la toiture des modèles en staff traités comme le sera la pierre et ayant même la teinte de celle-ci.

Le type à cinq divisions devra indiquer le raccordement de la crête avec la croix du chevet et être terminé par un fleuron. Une autre série de compartiments fera suite à la première et n'aura pas de fleurons. Quand ces modèles seront terminés, on procédera à un nouvel examen sur place pour

se rendre compte de l'effet qu'ils produisent et déterminer s'il y a lieu de faire un crétage continu ou si on doit l'interrompre par des fleurons.

— Pour satisfaire au désir exprimé par le conseil de fabrique de l'église de Saint-Paul, à Anvers, il a été procédé, le 29 novembre 1900, à l'inspection de cet édifice à l'effet d'examiner les travaux de restauration effectués à la façade principale et de déterminer l'appareil à suivre et l'espèce de pierre à employer pour la restauration des autres façades du monument

Église
de Saint-Paul,
à Anvers.

MM. Smekens, Van Leemputten, Donnet, Bilmeyer, Van Caster et le baron de Vinck de Winnezele, assistaient à l'inspection.

Il résulte de cet examen que les travaux de restauration de la façade principale sont entièrement terminés et qu'ils ont été exécutés avec soin.

Les travaux à effectuer aux autres façades de l'édifice seront beaucoup moins importants que ceux exécutés à la façade principale, où les pierres ont dû être pour ainsi dire entièrement renouvelées. Ici, il n'y a guère que les moulures, cordons, piédroits de baies, quelques angles de contreforts, etc., qui seront à renouveler et, çà et là, certaines pierres des parements. Les parements unis paraissent assez bien conservés; il suffira très probablement d'y opérer un léger nettoyage et un bon rejointoyage. En somme, on doit se borner à remplacer les seules pierres qui sont en trop mauvais état pour être maintenues.

En ce qui concerne l'appareil, on doit lui conserver son échelle ancienne, sinon on s'exposerait à changer l'aspect des proportions du monument, ce qui doit absolument être évité.

A cet effet, partout où l'appareil le permettra, on devra employer la pierre de Gobertange, celle de Grimberghen ou celle de Waterloo, dont les qualités et la teinte se rapprochent le plus des matériaux anciens. On évitera autant que possible de se servir de la roche d'Euville; sa teinte froide ne s'accorde guère avec celle de la pierre de Gobertange. L'architecte devra examiner si le grès de la Rochette ne se substituerait pas avantageusement à l'Euville pour les parties où l'emploi des autres pierres précitées n'est pas possible en raison de leur insuffisance de hauteur d'assises.

Quelques parties de parements au bas des murs du chœur, côté sud, sont construites en briques; ces parements doivent être conservés, attendu qu'ils ne sont visibles que de la cour d'une école communale; mais on fera bien d'en enlever le badigeon jaune dont l'effet est déplorable.

Les tuyaux de descente paraissent avoir une section insuffisante pour l'évacuation des eaux pluviales; ils devront être examinés avec soin.

Lors de l'exécution des travaux de restauration, les abords de l'édifice devront être aménagés de telle sorte que l'humidité ne puisse séjourner au pied des murailles.

En résumé, le projet de restauration générale de l'église, approuvé par arrêté royal du 28 juillet 1894, peut être mis à exécution moyennant de tenir compte des recommandations qui précèdent.

Étant donnée l'importance artistique du monument, il serait très utile de faire prendre, avant d'entamer les travaux qui restent à exécuter, des photographies des principales parties à restaurer.

— A la demande de M. le curé de la paroisse, il a été

procédé, le 5 décembre 1900, à l'inspection de l'église de Saint-Laurent, à Couillet.

MM. Cadot, Hubert et Van Bastelaer, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à la visite.

La construction de l'église de Saint-Laurent remonte à diverses époques. La tour est, en tous cas, la partie la plus ancienne; à en juger par son aspect rustique et son appareil en moellons, elle doit dater de la période romane. La nef et le chœur appartiennent au commencement du xvi^e siècle. Les bas-côtés semblent avoir été reconstruits à une époque qu'il est difficile de préciser, mais qui est relativement récente. Leurs toitures ont alors été exhausées; au nord, le toit masque en partie la claire-voie; au sud, il la cache entièrement.

La charpente du chœur est fort curieuse, chaque chevron porte ferme. Les poinçons sont reliés entre eux par une armature cloisonnée de pièces de bois, laquelle est renforcée par des croix de Saint-André.

La voûte en bardeaux du chœur est masquée par un plâtrage sur lattes; les voûtes des nefs en briques avec nervures en pierre ont été recouvertes d'un crépi badigeonné.

La petite église dont il s'agit offre de l'intérêt surtout par la légèreté de sa construction, dont les colonnes en pierre, d'un faible diamètre, sont largement espacées. La haute-nef appartient au type de construction de la fin de la période gothique spécial à la contrée avoisinant la vallée de la Sambre. Sous ce rapport, elle mérite d'être inscrite dans la 3^e classe des monuments du culte.

Sans être en mauvais état, l'ensemble de la construction paraît néanmoins réclamer quelques restaurations. Si l'on donne suite à ces travaux, il faudra profiter de l'occasion

pour améliorer l'éclairage intérieur du temple, où le jour est insuffisant. A cet effet, il y aurait lieu : 1° de ramener les toits des bas-côtés à leur inclinaison ancienne pour dégager et ouvrir la claire-voie ; 2° d'enlever les trois autels en bois, de peu de valeur, qui masquent chacun une fenêtre ogivale garnie de meneaux et de les remplacer par des autels en pierre, de façon à permettre l'ouverture desdites baies. Ces autels devront être limités à une simple table avec predella plus un tabernacle pour le maître-autel, afin de ne pas empiéter sur les baies dont le seuil descend très bas.

Enfin, le projet à présenter aux autorités compétentes devrait comporter la remise au jour de la voûte en bardeaux du chœur et l'enlèvement du crépissage qui recouvre les voûtes en maçonnerie des nefs.

Eglise de N.-D.
au delà de la Dyle,
à Malines.

— Il a été procédé, le 21 décembre 1900, à l'examen sur place du projet soumis en vue de l'exécution d'une quatrième série de travaux de restauration à l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines.

MM. Donnet et Van Leemputten, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cet examen.

Le projet présenté est bien traité et semble pouvoir être mis à exécution. Il y a lieu seulement de recommander à l'architecte de ne renouveler que les pierres absolument trop détériorées pour être maintenues et de veiller à ce que la taille nouvelle soit tout à fait conforme à l'ancienne. Son attention doit également être appelée sur la pierre d'Euville proposée ; la qualité de cette pierre est très variable suivant sa provenance. Il y a donc nécessité d'en faire un choix très scrupuleux. Des matériaux fournis sous ce nom

laissent souvent beaucoup à désirer tant sous le rapport de la solidité que sous celui de la teinte.

La vitrerie des fenêtres doit également fixer toute l'attention de la direction des travaux. La vitrerie exécutée lors de restaurations précédentes est d'une tonalité et d'une mise en plomb trop uniforme; il y manque cet aspect pittoresque qui se remarque dans les vitrages anciens. On se croirait en présence de grands carreaux sur lesquels on a tracé des filets parfaitement réguliers. On doit également s'abstenir de lisérer les vitrages aux abords des meneaux et réseaux d'un filet de couleur, ce qui donne à ces détails d'architecture un aspect lourd.

Le triptyque de Rubens représentant la Pêche miraculeuse réclame impérieusement les soins d'un restaurateur. Cette situation a déjà été signalée lors d'une précédente visite par le rapport du 17 novembre 1899, n° 5051. Depuis lors, de petites écailles s'en sont détachées.

On ne saurait assez recommander au conseil de fabrique de bien peser le choix du restaurateur, car il s'agit d'un travail des plus délicats. Il conviendra pour cette œuvre de procéder comme on l'a fait pour les triptyques de l'église de Notre-Dame, à Anvers.

On devra profiter de cette occasion pour faire examiner avec soin les autres tableaux de l'église, dont plusieurs semblent également réclamer des mesures de conservation.

Le Secrétaire,

A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,

CH. LAGASSE-DE LOCHT.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE
DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX
PENDANT L'ANNÉE 1898.

La mission que détermine le titre même de « Section artistique de la Commission royale des échanges internationaux » — négocier avec les pays étrangers des échanges de reproductions d'œuvres d'art — implique la recherche constante d'œuvres qui, par leur mérite artistique, par l'étape qu'elles marquent dans la marche de l'histoire de l'art, par leur caractère propre à notre art national, soient dignes à la fois d'être répandues, données pour modèles, et d'occuper dans les musées étrangers, comme dans le nôtre, une place à laquelle leur donne droit et leur intérêt et leur beauté.

Les grands ensembles d'architecture, les groupes, les statues, les bas-reliefs qui décorent ou peuplent nos monuments, ne possèdent pas seuls ces hautes qualités : une minuscule figurine, un détail infime en apparence — un torse mutilé, un panneau détaché, — décèlent aussi le talent du sculpteur, le goût de l'architecte, la marque typique d'une école ou d'une époque, et sont précieux au double titre de documents pour l'archéologue et de modèles pour l'artiste.

Dans cet ordre d'idées, nous ne nous sommes point bornés à l'examen des monuments d'architecture ou de sculpture

signalés à notre attention, et nos investigations, visant surtout les objets que leur peu d'importance relative dérobe à la notoriété, n'ont pas été infructueuses.

*
* *

Les visites d'un délégué de notre Comité dans certaines localités du pays pendant le 5^e trimestre de l'année 1898 ont fait l'objet d'un rapport publié dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* (1); nous n'aurons donc à revenir sur les voyages déjà relatés que pour consigner les décisions prises par notre Comité sur les propositions qui en ont été la conséquence.

Au cours des deux premiers et du quatrième trimestres de la même année, nous avons fait examiner encore un certain nombre d'œuvres signalées à notre Comité comme pouvant être reproduites pour le service des échanges internationaux; plus d'un objet intéressant non signalé a été remarqué au cours des voyages nécessités par ces examens.

*
* *

Linsmeau.

Un calvaire sur lequel notre attention a été attirée par l'Administration des Beaux-Arts lorsqu'il a été question de le restaurer, est placé entre deux fenêtres, à l'intérieur de l'église de Linsmeau.

Le Christ n'est pas entièrement dépourvu d'intérêt; les statues de la Vierge et de Saint-Jean sont d'une exécution inférieure; ces figures datent du xv^e siècle; celle du Christ paraît un peu antérieure aux autres; aucune des trois ne mérite le moulage.

(1) 38^e année, p. 87.

Il existe à Wesemael un autre calvaire qui pourrait entrer dans nos collections; il est placé à l'extérieur de l'église dans un enfoncement du mur latéral gauche du porche.

Wesemael.

Les trois figures en bois, recouvertes d'épaisses couches de couleur blanche, sont d'une exécution intéressante dans sa naïveté.

Aux côtés de ce calvaire sont placées deux statues en pierre, également peintes en blanc : celles de la Madeleine et de Saint-Job.

L'une est debout, l'autre assise; toutes deux sont à peu près de grandeur naturelle.

La Madeleine, qui date du commencement du xvi^e siècle, est d'une pose gracieuse et d'une fort bonne exécution; nous en avons décidé le moulage, évalué à 650 francs.

On remarque à l'intérieur de la même église, contre un mur, au seuil du chœur, une statuette en bois de Saint-Job, du xiv^e siècle, dont la tête est des plus caractéristique; il est assis et montre de la main droite un livre ouvert, sur les pages duquel se lit : « GOD GAF — GOD NAM ». On a eu l'idée bizarre d'affubler cette figure d'une robe d'étoffe, drapée de façon à simuler un personnage debout !

Sous le jubé est placée l'ancienne clôture du chœur, qui date de la Renaissance; elle est en chêne sculpté, avec de jolis balustres en cuivre, décorés d'écussons gravés.

Notre délégué nous signale encore : dans le chœur, deux crédences Louis XV; dans la grande nef, une somptueuse chaire moderne, à double escalier, sous laquelle se trouve une statue équestre de Saint-Georges, le tout en chêne naturel; d'autres morceaux de sculpture non sans valeur,

mais sans intérêt au point de vue des échanges internationaux ont aussi été remarqués.

L'église de Wesemael possède un calice en vermeil qui mérite d'être reproduit; nous attendrons toutefois, pour faire des propositions à ce sujet, que les nouvelles dispositions des locaux nous permettent de songer aux accroissements de notre collection de reproductions galvanoplastiques.

*
* * *

Thielen. Le fonds belge des échanges possède quatre groupes sculptés en demi-bosse : la Nativité, le Portement de la Croix, le Calvaire et la Déposition de Croix, désignés jusqu'à présent comme appartenant au retable de l'église de Thielen. La vérité est que les sculptures de ce retable sont modernes; elles ont été exécutées il y a une trentaine d'années, d'après des moulages pris sur les groupes du retable du maître-autel de l'église Saint-Mathieu, à Hulshout (1), dans le but de rendre à leur destination première d'anciens volets peints conservés dans l'église de Thielen et sur lesquels sont figurées des scènes de la vie de Sainte-Marguerite, sa patronne.

Cette église possède d'autres objets d'art, ceux-ci originaux et, par suite, plus intéressants; nous citerons notamment : une plaque funéraire gravée, en cuivre, encadrée dans le mur droit du chœur. Elle mesure 1^m10 de hauteur sur 65 centimètres de largeur et présente les effigies de Louis van Leefdaele et de sa femme, Marguerite de Beere, placées entre deux piliers décorés de quatre

(1) *Bulletin des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, 7^e année, pp. 4 et 73.

écussons chacun et surmontés d'un fronton en style Renaissance dont le tympan porte aussi un écusson; c'est un travail de l'école d'Anvers. Une inscription flamande de douze lignes donne les noms du « IO(n)CKER LODEWYC VA(n) LEEFDAEL DIE STERF AN^o XVc ENDE XXXVIII DE DERDE DACH VA(n) DECEMBRIS » et de « MARGRIETE SBEERE », sans date de décès pour cette dernière (1).

Il pourrait être pris un frottis de cette plaque.

Une dalle tumulaire en pierre de taille est dressée contre un mur de la chapelle des fonts baptismaux. Elle présente, sculptées en relief, les effigies de deux personnages : un seigneur en armure, tête nue, une palme dans le bras droit, et une dame. Suivant l'usage, un chien est couché aux pieds de cette dernière, un lion à ceux du chevalier; son casque et ses gantelets sont posés entre eux; neuf petits écus armoriés, que surmontent des têtes ailées de chérubins, sont répartis sur la pierre; il y en a quatre de chaque côté et un entre les têtes des gisants; deux écussons plus grands sont sculptés au-dessus d'eux; celui du seigneur est sommé d'un casque taré de trois quarts à gauche; celui de la dame, en forme de losange, est porté par un angelot.

La hauteur de cette dalle est de 2^m80, sa largeur de 1^m70 environ; elle est datée de 1550.

Il existe encore dans la même église une petite croix de procession en laiton, de l'époque romane; les extrémités du montant et des bras présentent des médaillons circulaires

(1) Cette plaque a figuré, en 1864, à l'exposition d'objets d'art religieux de Malines. (Catalogue de J. Weale, n^o 213.)

qui devaient entourer jadis les représentations symboliques des Évangélistes.

Bien que privée de ces ornements et passablement usée par de trop consciencieux nettoyages, cette croix n'en constitue pas moins un objet intéressant qu'il conviendrait de recommander à la fabrique de conserver avec soin.

Nous émettons, à ce propos, le vœu que des conseils soient donnés aux fabriques d'église au sujet du nettoyage des objets de métal, de cuivre surtout, que l'on se fait généralement un point d'honneur de faire reluire, au grand détriment de leur conservation.



Audenarde.

Il serait à souhaiter que le Musée possédât les moulages de deux pierres funéraires très intéressantes, malgré leurs mutilations, qui sont encastrées dans un mur de l'église Sainte-Walburge, à Audenarde.

Feu M. Edmond van der Straeten les a mentionnées naguère dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* (1). L'une est consacrée à la mémoire de Siger van Marke et de sa femme, Marguerite Skynts; elle est haute de 85 centimètres, large de 1^m25.

Au centre de la composition, la Vierge est assise sur un trône surmonté d'un baldaquin; à sa droite est agenouillé van Marke, à côté de Sainte-Barbe, aux pieds de laquelle est renversé son père, Dioscore; à sa gauche, Marguerite Skynts est agenouillée aussi auprès de Sainte-Catherine

(1) Épisodes de l'histoire de la sculpture en Flandre d'après des documents inédits. *Bulletin*, 31^e année, p. 268, planche.

d'Alexandrie ; une enfant est debout derrière elle. Deux anges portant chacun un blason armorié, planent dans le fond de la composition.

Cette sculpture porte une inscription commémorative donnant un millésime incomplet, mais qui se rapporte à la seconde moitié du xv^e siècle.

L'autre pierre est de la même époque ; elle est un peu moins grande : 95 centimètres de largeur seulement sur 85 centimètres de hauteur. Elle représente la Vierge assise sous un arbre, portant l'Enfant Jésus ; trois anges les entourent. Robert Hoen, à la mémoire duquel est consacré ce petit monument, est agenouillé devant la Vierge et prie ; il porte un surplis ; une sainte, debout auprès de lui, le présente à la Vierge et à Jésus.



Signalons un haut-relief figurant le Portement de la Croix, encastré dans le mur de façade d'une maison de la rue Entrepoints, à Audenarde. Il est recouvert d'une polychromie moderne ; la sculpture, dont le style rappelle celui du retable d'Ollomont, du Musée des antiquités, paraît dater du commencement du xv^e siècle.

L'exécution de certains travaux en cours dans l'église Notre-Dame de Pamele a exigé le déplacement du tombeau de Joos de Joigny, premier sire d'Audenarde, mort en 1504, et de sa femme ; on l'a placé provisoirement près de l'entrée de l'église. Il est à regretter que dans cette opération certaines parties du sarcophage se soient brisées et que l'on ait transposé les statues gisantes.

Nous nous réservons de faire ultérieurement un nouvel examen de ce monument, lorsqu'il sera présenté dans de meilleures conditions, et d'en proposer, éventuellement, le moulage.

*
* *

Stenkerque.

A l'entrée du bras gauche du transept de l'église de Steenkerque (Hainaut) est placée une pierre tombale gravée à deux personnages; elle est large de 1^m58 environ et haute de 2^m70; cette pierre, dressée maintenant contre la muraille, a dû reposer antérieurement sur les deux traverses, également en pierre, portant au centre un écusson et terminées à chaque extrémité par un lion, qui, accolées dos à dos, lui servent de soubassement.

Les têtes et les mains des effigies des défunts sont en incrustations de marbre blanc.

Une inscription gravée en relief sur les bords biseautés de la dalle fait connaître qu'elle recouvrait la tombe de « **MONSEIGNEUR GUILLAUME DE GHANVRE SIGNEUR DE STEINKERKE & DE TONGRENELLES QUI TRESPASSA L'AN DE GRASSE MCCCC ET XLVII ET BE(a)TRIX DU BOS SA CHIERE COMPAINGNE ET EXPEUSE QUI TRESPASSA L'AN DE GRASSE MIL CCCC ET LXIII** ».

Il n'existe dans le Musée qu'un seul spécimen complet de pierre tumulaire gravée; c'est le moulage de celle qui appartient à l'église des Dominicains, à Tirlemont; elle est antérieure à celle de Steenkerque, mais celle-ci est plus importante.

*
* *

Un retable déjà décrit dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* (XX^e année, p. 55), ainsi que dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, qui en ont donné une gravure (1867, p. 81), est placé dans la chapelle de Notre-Dame de Cambron, à Estinnes-au-Mont. C'est un monument de style gothique du xv^e siècle, en pierre blanche de France, peint jadis en marbre noir et actuellement en terre cuite !

L'architecture en est très élégante et l'exécution d'une habileté remarquable, à laquelle n'a pu atteindre le restaurateur qui en a refait, il y a quelques années, des parties assez importantes. L'absence de toute mention de cette restauration dans les procès-verbaux des séances de la Commission royale des monuments donne à croire qu'elle a été effectuée sans l'intervention de ce Collège. Ce fait est regrettable et il convient, dans l'intérêt de la conservation des objets d'art anciens, de le signaler ici à l'autorité supérieure.

La chapelle de Notre-Dame de Cambron est couverte d'une voûte en bardeaux dont la moitié des fermes repose sur des corbeaux historiés, qui sont intéressants, bien qu'ils ne présentent pas une importance suffisante pour en justifier le moulage.



L'église de Forrières avait été signalée comme possédant un beau retable ancien ; il s'agit, en réalité, d'un autel complet, composé de deux colonnes et de deux pilastres encadrant un tableau peint et surmonté d'un entablement avec fronton cintré à la partie centrale. Les espaces séparant

Les colonnes des pilastres sont fermés par des panneaux moulurés et sculptés. L'ensemble de l'ordonnance architecturale est d'un bel aspect; les proportions sont heureuses et élégantes; il est à regretter que le tout soit recouvert de couleurs simulant divers marbres, sous lesquelles disparaît la délicatesse des ornements sculptés; en outre, l'autel a dû jadis être démonté puis rétabli par un ouvrier inintelligent, qui a transposé les pilastres de telle façon que l'on n'en voit que les faces unies, tandis que les faces ornées sont placées en retour.

Cet autel mérite la sollicitude de l'autorité supérieure, mais il n'y a pas lieu d'en proposer la reproduction, même partielle, pour le Musée des Échanges.

Desiderata.

Se rattachant aux conclusions des rapports relatifs aux objets qui viennent d'être énumérés, comme à celles du rapport spécial mentionné p. 584, notre Comité a inscrit à ses desiderata les reproductions des monuments dont la liste suit :

PROVINCE D'ANVERS.

Thielen. Église Sainte-Marguerite : Tombe plate en cuivre (frottis). — Pierre tombale de 1550.

BRABANT.

Église de Wesemael : Calvaire. — Statue de la Madeleine. — Statue en bois de Saint-Job.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Église de Nieuport : Partie de la clôture du chœur. — Deux pierres tombales. — Partie d'un confessionnal. — Chaire.

Ypres. Église Saint-Martin : Statue tombale de l'évêque Antoine de Hennin. — Partie de clôture d'une chapelle latérale.

FLANDRE ORIENTALE.

Audenarde. Église Sainte-Walburge : Pierres commémoratives de Siger van Marke et de Robert Hoen. — Haut-relief, rue Entreponts.

HAINAUT.

Église de Baudour : Pierre commémorative de Colart de le Court. — Parties de charpentes.

Église de Steenkerque : Pierre tombale de Guillaume de Ghanvre.

LUXEMBOURG.

Église de Marche : Fonts baptismaux. — Ancienne abbaye d'Orval : chapiteaux et bases de groupes de colonnes de l'ancienne église Notre-Dame.

PROVINCE DE NAMUR.

Église de Celles : Lutrin (pierre). — Statuette de Sainte-Anne (bois).

Église de Walcourt : Jubé. — Stalles. — Monument commémoratif de Jean Baisier.

Atelier de Moulage.

Notre atelier a été chargé de l'exécution, pour le fonds belge des échanges, des moulages ci-après :

Dalle commémorative de Watier Anthone, de Marguerite Caron et d'Élisabeth Tarquète (1580) ;

Dalle commémorative du frère mineur Jehan Fiesnes (attribuée à Alart du Moret).

Ces deux dalles proviennent de la cathédrale de Tournai et appartiennent actuellement à l'école Saint-Luc, en cette ville ;

Statues et bas-reliefs provenant de l'ancien jubé de l'église Sainte-Waudru, à Mons, par Jacques Du Broeucq ;

Quatre écoinçons à bas-reliefs représentant respectivement l'Escaut, la Meuse, la Lys et l'Yser, sculptés par feu Eugène Simonis et décorant la façade de la gare du Nord à Bruxelles.

Photographies.

Indépendamment des photographies des moulages nouveaux de notre fonds, nous avons fait exécuter celles des objets originaux suivants :

Thielen. Pierre tombale de 1550 ;

Wavre. Reliquaire gothique en argent ;

Wesemael. Calvaire, statue de la Madeleine, statue de Saint-Job ;

Dixmude. Partie centrale du jubé ;

Furnes. Hôtel de ville, justice de paix, maisons anciennes ;

Nieuport. Eglise, tabernacle, chaire, statue de Saint-Adrien, tombe plate

Ypres. Église Saint-Martin, statue tombale de l'évêque Antoine de Hennin ;

Baudour. Bas-relief commémoratif de Colart de le Court, grande nef de l'église, parties de charpentes ;

Steenkerque. Pierre tombale de Guillaume de Ghanvre ;

Xhignesse. Chevet de l'église romane ;

Marche. Fonts baptismaux ;

Orval. Pignon du transept de l'ancienne église Notre-Dame (extérieur et intérieur), extérieur de la nef droite, intérieur du chœur ;

Celles-lez-Dinant. Lutrin, statue de Sainte-Anne ;

Walcourt. Jubé (face et retour) ;

Avioth (France). Porche principal et porche méridional de l'église. Deux vues de la grande nef prises de l'entrée et du jubé.

Une collection de douze photographies de tableaux de Michael Pacher a été offerte à notre Comité par le Gouvernement bavarois.

Échanges et acquisitions.

Nous avons reçu à titre d'échange :

Du Musée d'art industriel de Harlem :

Un motif décoratif avec armoiries ;

Un cartouche avec tête de bœuf ;

Quatre mascarons ;

Huit grandes et deux petites frises.

Du Musée d'art industriel d'Utrecht :

Vingt-deux écoinçons avec figures d'anges, trois rosaces, trois chapiteaux, deux redents, un groupe de Sainte-Anne

avec la Vierge et Jésus et trois panneaux de porte de la cathédrale d'Utrecht ;

Un cul-de-lampe de l'église Saint-Nicolas ;

Cinq consoles de l'église Saint-Pierre ;

Deux chapiteaux de l'ancienne abbaye de Saint-Paul, à Utrecht ;

Un fronton d'armoire en style Renaissance ;

Deux culs-de-lampe du château de Kaumnick Zondenbaleh.

Nous sommes entrés en possession du moulage de la fontaine de Neptune, à Bologne, acheté pour la somme de 14,000 francs, dont une partie a été payée sur le crédit supplémentaire de 10,000 francs que nous a alloué le Gouvernement.

Vu :

POUR LE PRÉSIDENT :

Le Membre délégué,

AD. DELVIGNE.

Le Secrétaire,

HENRY ROUSSEAU.



RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE
DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX
PENDANT L'ANNÉE 1899.

Nous inspirant des principes que nous exposions au début du rapport concernant les travaux de notre Comité pendant l'année 1898 — principes dont l'application a eu des conséquences si appréciables au point de vue des accroissements de nos collections — nous avons poursuivi nos recherches d'objets susceptibles d'être reproduits avec utilité, soit par le moulage, soit par la photographie; elles ont été fécondes et ont eu pour résultats d'enrichir notre fonds des échanges de plusieurs reproductions fort intéressantes; d'autre part, elles nous ont permis d'ajouter de nombreux postes à notre liste de desiderata et nous mettent ainsi à même de faire procéder avec méthode et économie à l'exécution des travaux que nous préconisons.

*
* *

Dès le début de l'année, notre Comité a été appelé à donner son avis sur le bas-relief de Corneille II Floris de Vriendt, qui surmontait la porte de l'ancien orphelinat des filles, Longue rue de l'Hôpital, à Anvers.

Anvers.

Cette sculpture, en pierre très friable, devait être remplacée par une copie. Un moulage en avait été pris déjà par l'artiste chargé de ce travail; une épreuve de ce moulage a été offerte aux Musées de l'État par l'administration des hospices d'Anvers et nous permettra d'en faire exécuter les moules à bon creux, en cas de nécessité, pour le service des échanges internationaux. Nous croyons devoir attendre pour faire effectuer ce travail coûteux que des reproductions de ce moulage nous soient demandées : nous doutons, en effet, qu'il trouve beaucoup d'amateurs à l'étranger, parce que la reproduction prise sur une sculpture recouverte de nombreuses couches de couleur que l'extrême fragilité de la pierre ne permettait pas d'enlever, est loin d'avoir la finesse de l'original.

L'épreuve que nous en possédons n'en est pas moins intéressante au point de vue documentaire.



Malines.

Le délégué de notre Comité qui a examiné les sculptures en haut relief de Luc Faid'herbe décorant l'intérieur de l'église Notre-Dame d'Hanswyck, à Malines, nous a signalé dans la cathédrale de Saint-Rombaut une belle dalle tumulaire du xvi^e siècle, fort bien conservée, qui est encadrée dans le pavement d'une chapelle du pourtour du chœur.

Sa longueur est d'environ 2^m70; sa largeur, de 1^m70. Elle présente un motif décoratif entourant des armoiries sculptées en haut relief et surmontant une inscription flamande gravée en creux, laquelle donne les noms des défunts : ARN. DE MERODE et KATARINA DE COTENCYES et la date

du décès du premier : 1^{er} juin 1558; la seconde date est incomplète.

Notre Comité estime qu'il serait utile de faire entrer dans les collections des échanges, le moulage de cette dalle, évalué à 400 francs.



Le bénitier de l'église de Moll sur lequel notre attention a été appelée par l'administration des Beaux-Arts a été photographié et son moulage est projeté.

Moll.

Ce bénitier est en pierre bleue, presque noire; la base est carrée; le pied, de forme hexagonale, de même que la vasque sur quatre des faces de laquelle ressortent des têtes en haut relief; l'ensemble est couvert d'ornements gothiques d'un beau style et fort bien conservés.

L'existence d'un fragment de pilori ancien avait été signalée dans la même commune; nous jugeons inutile de reproduire ce monument par trop incomplet.

D'autres piloris existent à Gestel et à Rymenam; ils sont complets et en bon état; mais ils ne présentent aucun intérêt artistique.



L'église de Cortenbergh possède une statue de la Vierge en bois qui avait été sciée en deux par le milieu du corps et dont la partie inférieure, égarée pendant nombre d'années, a été récemment retrouvée et rajustée au tronc.

Cortenbergh

Bien que cette statue ne soit pas dépourvue de valeur, elle ne possède pas l'intérêt tout spécial qui, eu égard au nombre d'œuvres analogues conservées et reproduites, pourrait seul en justifier le moulage.



Beersel.

Deux statues funéraires nous étaient signalées dans l'église de Beersel (Loth) : celles de Henri III de Witthem, décédé le 17 septembre 1515, et de sa femme, Isabelle van der Spout, dame d'Arquennes.

Sans être de premier ordre, ces sculptures ne sont point cependant dépourvues de tout mérite et l'intérêt qu'elles présentent au point de vue de l'histoire du costume pourrait en justifier la reproduction ; toutefois, en égard à la dépense relativement élevée qu'occasionnerait leur moulage (évalué à 2,000 francs), nous estimons qu'il suffit, au moins quant à présent, d'en posséder de bonnes photographies.

Notre délégué a remarqué dans la même église un fort joli bénitier de l'époque ogivale, consistant en une vasque polygonale encastrée dans un mur ; il pourrait être moulé pour la modique somme de 50 francs.



Walhain-
Saint-Paul.

Un calvaire en bois datant de la fin du xv^e siècle ou au plus tard du commencement du siècle suivant, retrouvé au cours de la démolition de l'ancienne église de Walhain-Saint-Paul, a été examiné et photographié.

Il se compose, suivant la coutume, du Christ en croix entre la Vierge et Saint-Jean. Ces deux dernières figures sont hautes de 85 centimètres ; celle du Christ mesure 1^m10 et la croix a 2^m65 de hauteur sur 1^m90 de largeur environ.

L'extrémité supérieure du montant et celles de la traverse sont fleurdelisées ; chacune d'elles porte en outre, comme le bas du montant, un médaillon quadrilobé sculpté à plein bois et encadrant la représentation symbolique d'un évangéliste. Ces médaillons se répètent au revers de la croix, où

les emblèmes évangélistiques sont remplacés par les figures des docteurs de l'église latine et sur les deux faces à l'intersection de la traverse et du montant; le médaillon placé derrière la tête du Christ est uni; celui du revers présente les armes des seigneurs de Walhain.

Ces trois pièces, en dépit des nettoyages méticuleux qu'elles ont subi, portaient encore dans certaines parties profondément fouillées quelques traces d'enduit attestant qu'elles étaient jadis peintes et dorées.

Le Christ et le Saint-Jean sont d'un excellent travail et leurs moulages exécutés par l'atelier des Musées ont pris place dans le fonds belge des échanges.

Notre délégué nous a signalé encore une quatrième figure — un ECCE HOMO — d'une bonne exécution, mais qui n'offre toutefois pas assez d'intérêt pour être moulée, puis des pierres tombales placées, provisoirement sans doute, sur le sol et à l'extérieur de la nouvelle église.

La plus grande mesure 2^m61 sur 1^m40; elle présente, profondément taillées dans le granit, les effigies d'un seigneur en armure et d'une dame. Le casque et les gantelets du défunt sont à ses pieds; au-dessus de sa tête est un casque héraldique avec cimier de longues plumes; au-dessus de sa compagne est sculpté son écu en losange porté par un ange. L'encadrement, à chaque angle duquel est un écusson armorié, présente les traces d'une inscription devenue illisible. Cette pierre offre certaines analogies avec celle datée de 1550 qui est placée dans la chapelle des fonts baptismaux de l'église de Thielen; à part une lézarde oblique qui la divise en deux parties, elle est relativement bien conservée.

La seconde dalle mesure 2^m50 sur 1^m60; sa disposition

est analogue à celle de la précédente, mais les personnages n'ont qu'un faible relief; l'inscription, en caractères semblables à ceux qui subsistent sur l'autre tombe, a également en majeure partie disparu; on n'en retrouve, à part quelques groupes de lettres isolés, que le mot « WALHAIN » qui se lit dans l'angle supérieur gauche de chacune des deux pierres et le millésime : XVc XXXV. L'ange placé au-dessus de la tête de la défunte tient l'écu losangé par la guige; aux blasons du cadre sont substitués des médaillons avec les emblèmes des évangélistes.

Une troisième pierre, moderne, n'offre qu'une inscription sans intérêt; une autre n'a pu être examinée, étant placée la face contre terre; enfin, quelques fragments d'une pierre gravée, à deux personnages, se trouvent dans le jardin du presbytère.

*
* *

Nivelles.

Sur les propositions de membres de notre Comité, nous avons décidé, en principe, le moulage d'une partie des stalles de l'église Sainte-Gertrude, à Nivelles, ainsi que d'un triple panneau en bois sculpté appartenant à la même église; ce dernier est attribué à Paul van der Schelden et représente l'apothéose de Sainte-Gertrude.

*
* *

Ypres.

Nous avons projeté le moulage, dans l'église Saint-Martin, à Ypres, d'une série de fragments, — figures et détails d'architecture, — d'époques et de styles divers.

*
* *

Nous avons été appelés à examiner, avant sa restauration, le calvaire ancien placé à l'extérieur de l'église de Denderleeuw. Denderleeuw.

Se ralliant aux conclusions du rapport de son délégué, notre Comité a décidé qu'il n'y avait pas lieu de mouler ce calvaire, qui est de beaucoup inférieur à celui de Walhain-Saint-Paul.



Des propositions seront faites ultérieurement au sujet du moulage de certains fragments d'architecture dans l'église Notre-Dame, à Termonde. Termonde.



Plusieurs moulages seront à exécuter dans la cathédrale de Tournai. Certains d'entre eux paraissent devoir être fort coûteux, et leur projet fera l'objet d'une étude spéciale; nous avons décidé, quant à présent, la reproduction de quatre ou cinq des figures qui décorent l'extérieur du porche principal de ce monument. Tournai.



Notre Comité, consulté sur l'opportunité éventuelle de prendre un moulage des boiseries qui décorent l'intérieur de l'ancienne église des Récollets, à Chimay, a émis un avis négatif. Chimay.

Les lambris, datant de 1744, la chaire à prêcher et les confessionnaux, placés en 1761, sont habilement exécutés, mais conçus dans un style dont l'imitation ne nous paraît pas à encourager.



Antoing.

Une dépendance du château de Monseigneur le Prince Charles de Ligne, à Antoing, renferme plusieurs sculptures fort intéressantes; nous citerons notamment : une pierre tombale à deux personnages, Béatrice de Beusart, épouse de Hugues de Melun, et son fils Guillaume (1419 et 1406); elle mesure 2^m52 sur 1^m50; et une autre pierre, à trois personnages; Jean de Melun (1484) et ses deux femmes, Jeanne de Luxembourg (1420) et Jeanne d'Abbeville (1480); cette dalle, haute de 2^m85 et large de 2 mètres, provient, comme la précédente, de l'ancienne église collégiale d'Antoing.

Le rapport de notre délégué signale en même temps que ces pierres, un écusson des princes de Melun, porté par deux griffons, et une statuette de Saint-Jean, placée sur une console et surmontée d'un dais; ces trois objets datent du xvi^e siècle.



Liège.

Un voyage à Liège nous a donné l'occasion d'exprimer nos très vifs regrets de l'état de dégradation dans lequel on laisse tomber le magnifique portail de l'église Saint-Jacques, érigé entre les années 1551 et 1558 et attribué à Lambert Lombard.

Aux dépredations des vandales révolutionnaires qui en ont enlevé les statues et mutilé les bas-reliefs, s'ajoutent les outrages du temps; les pierres du fronton cintré du couronnement, celles des corniches, se détachent et tombent; des végétations parasites croissent dans les joints et hâtent la désagrégation des matériaux.

Il n'entre pas dans les attributions de notre Comité de

proposer des mesures propres à mettre fin à ce lamentable état de choses; mais il nous importe beaucoup de posséder dans notre Musée une copie fidèle de ce spécimen, unique peut-être, d'un monument élevé dans notre pays au milieu du xvi^e siècle dans le style le plus pur de la Renaissance italienne, et de prendre cette copie pendant qu'il en est temps encore, c'est-à-dire avant que la ruine de l'édifice ait rendu ce travail impossible, ou qu'une restauration, si intelligente et consciencieuse soit elle, ait rajeuni l'œuvre vénérable de l'architecte primitif. Aussi avons-nous inscrit parmi nos dépenses projetées, — avec le ferme espoir qu'elle nous sera allouée à titre de crédit extraordinaire par le Gouvernement, — la somme de 20,000 francs que coûtera le moulage du portail en question. Il serait superflu d'insister sur les services que ce moulage est appelé à rendre à l'architecte auquel sera confiée une restauration qui serait des plus utiles dès à présent et dont la nécessité s'imposera fatalement à bref délai.



Le délégué de notre Collège qui avait examiné, en 1897, diverses sculptures appartenant à l'église de Momalle, avait signalé dès cette époque l'existence d'une grande pierre tombale, à quelques centimètres au-dessous du pavement du chœur de cet édifice. Il lui a été donné, cette année, d'examiner cette pierre mise entièrement à découvert; elle ne présente plus qu'une ruine informe.

La dalle dont il s'agit, de très grandes dimensions, portait jadis les effigies de trois personnages; leurs vêtements, les dais placés au-dessus de leurs têtes et certains accessoires

Momalle.

étaient en laiton; les têtes et les mains étaient figurées par de minces plaques de marbre blanc incrustées dans la pierre et sur lesquelles les traits des visages et les doigts étaient gravés au trait; des arabesques, dont il ne reste plus que de vagues traces, et sans doute aussi des figures d'anges portant des encensoirs de laiton, étaient dessinées de même dans la pierre.

A l'époque de la révolution française, les plaques de marbre furent brisées, le laiton arraché brutalement, à l'exception, toutefois, d'un encadrement qui existait encore en 1851, mais qui est devenu introuvable depuis lors, lequel portait une partie d'inscription que l'on a copiée comme suit :
. . . CCCLX LE PREMIER IOUR DEL MOIS DE DECEMBRE . . . PRIEZ POUR L'AME DE LUI CHI GIST
ESSU WALTERE DE WARFUSEE SIRE DE MOMALLE
. . . . CHI GIST MADAME IOHANNE DAME DES TESRES
FILLE A BON SIGNOUR WATIER DE MOMALLE.

Les seuls fragments subsistant de toute l'ornementation : deux petits encensoirs en laiton et une plaque de marbre sur laquelle est dessiné au trait un visage de femme, ont été remis par M. le curé de Momalle à notre délégué, qui les a offerts à la section des anciennes industries d'art et antiquités des Musées royaux des arts décoratifs et industriels.

Quant à la dalle, eu égard à son état de dégradation complète, il n'y a ni à la mouler ni même à en prendre un frottis.

La chapelle de Notre-Dame-à-l'Arbre, à Momalle, renferme plusieurs statuettes parmi lesquelles nous mentionnerons une Sainte-Lucie d'une bonne exécution, une figure de Saint-Érasme dit Agrapha, représenté subissant son

horrible supplice ; enfin, une figurine de Saint-Antoine avec son compagnon habituel. Ces trois sculptures sont en bois polychromé.



L'église d'Alken possédait, à ce que l'on nous avait dit, plusieurs sculptures intéressantes.

Alken.

Nous y avons vu un Christ du xv^e siècle, un Saint-Sébastien, une Sainte-Aldegonde et un Saint-Hubert ; aucune de ces figures ne mérite d'être reproduite par le moulage ; il en est de même des deux fonts baptismaux, datant du xiv^e et du xv^e siècle ; les premiers n'ont rien de remarquable et leur base a disparu ; les autres, de forme hexagonale et décorés d'une inscription à peu près effacée, sont d'un bon style, sans être dignes, toutefois, d'être reproduits pour nos collections.



Après avoir vu les photographies de quatre statuette anciennes, en bois, qui appartiennent à l'église de Buzet, et entendu le rapport de son délégué, qui avait examiné ces figures sur place, notre Comité a reconnu à l'une d'elles seulement un intérêt suffisant pour en justifier le moulage. Cette opération n'entraînera qu'une dépense de 70 francs.

Buzet-
lez-Florette.



Le secrétaire de notre Comité a été invité à profiter de l'époque des vacances pour se rendre à Londres aux fins de faire un choix de reproductions utiles à acquérir pour notre

Musée, d'aviser aux échanges que nous pourrions proposer à l'ancien Musée de South Kensington (aujourd'hui le Victoria & Albert Museum) et d'étudier, d'après les musées qu'il visiterait pendant son voyage, les points d'organisation pratique qui pourraient être appliqués avantageusement chez nous.

L'accomplissement de cette mission a fait l'objet d'un rapport spécial, à toutes les conclusions duquel notre Comité s'est rallié; nous nous bornerons à mentionner ici ses principaux résultats : nos collections se sont enrichies de 71 grandes photographies d'œuvres d'art et de monuments anciens; l'envoi, en compte d'échange, de plusieurs moulages importants nous a été promis; une liste d'autres moulages d'un grand intérêt, dont les musées de Londres possèdent des exemplaires et que nous aurons à acquérir ultérieurement dans divers pays, a été dressée; enfin, certaines améliorations de détail ont été apportées au mode de présentation des moulages dans le Musée.

Le but de la mission dont il s'agit a donc été entièrement rempli.

Desiderata.

Notre Comité a projeté, outre l'acquisition des moulages dont la liste est annexée au rapport que nous venons de mentionner, la reproduction, dans notre pays, des monuments suivants :

PROVINCE D'ANVERS.

Malines. Église Notre-Dame d'Hauswyck : hauts-reliefs de Faid'Herbe. — Église Saint-Rombaut : pierre tombale. Église de Moll. Benitier.

BRABANT.

Beersel. Deux statues tombales (à photographier). —
Bénitier (à mouler).

Nivelles. Église Sainte-Gertrude : parties des stalles. —
Panneau sculpté.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Ypres. Église Saint-Martin : partie d'un confessionnal.
— Partie de la clôture d'une chapelle. — Arcature. —
Colonne, soubassement et chapiteau.

HAINAUT.

Antoing. Ancienne chapelle du château du prince Charles
de Ligne : pierre tombale de Jean de Melun. — Pierre
tombale de Béatrice de Beausart. — Écusson des princes de
Melun. — Statuette de Saint-Jean, dais et support.

PROVINCE DE LIÈGE.

Liège. Église Saint-Jacques : portail Renaissance.

PROVINCE DE NAMUR.

Buzet-Floreffe. Statuette en bois d'une sainte.

Atelier de moulage.

Le personnel de l'atelier de moulage annexé aux Musées
du Parc du Cinquantenaire a exécuté, avec l'habileté dont il
a donné déjà tant de preuves, les moulages des objets dont
la liste suit :

Hôtel de ville de Damme. Trois semielles de poutres.

Église Saint-Pierre, à Anderlecht. Statues de Sainte-Catherine et de Saint-Jacques ;

Ex-voto représentant l'Adoration de la Vierge et de Jésus ;

Inscription funéraire d'Albert Ditmart ;

Haut-relief représentant le Portement de la Croix ;

Monument commémoratif de Bartholdus Barthoulz ;

Partie supérieure, avec statue gisante, du tombeau de Jean de Walcourt ;

Dix culs-de-lampe du chœur ;

Quatre culs-de-lampe de la sacristie.

Église de Neeroeteren (Limbourg). Statues du Christ bénissant, de Saint-Antoine, de Sainte-Barbe, de Saint-Sébastien et Saint-Simon (bois).

* * *

Le chiffre de la vente de moulages, tant au public qu'à divers établissements d'instruction, a atteint fr. 7,281-55.

Photographies.

En dehors des photographies de moulages et de vues intérieures du Musée, destinées à être envoyées à nos correspondants ou vendues aux visiteurs, notre collection s'est accrue de clichés pris d'après les objets originaux suivants :

Bénitier de l'église de Moll ;

Calvaire de l'église de Walhain-Saint-Paul ;

Deux pierres tombales et une statuette de Saint-Jean, placées dans l'ancienne chapelle du château d'Antoing ;

Portail en style Renaissance de l'église Saint-Jacques, à Liège ;

Quatre statuettes de l'église de Buzet-lez-Floreffe et la tête en grandeur d'exécution de celle de ces statuettes dont nous avons décidé le moulage.

Échanges et acquisitions.

Il a été fait appel à l'intervention de notre Comité pour la conclusion d'une opération d'échange entre le Musée de sculpture comparée de Paris et l'École Saint-Luc de Gand. Ce dernier établissement a reçu du musée français un exemplaire du moulage du trumeau central du portail principal de la cathédrale d'Amiens ; le Musée de sculpture comparée a choisi en échange, dans nos collections, des moulages et des phototypies, à concurrence du prix de la reproduction envoyée à Gand, soit 4,500 francs, et l'École Saint-Luc nous a couverts de cette somme par l'envoi de 76 moulages choisis dans ses galeries par notre Comité.

Nous avons négocié avec le Victoria & Albert Museum l'échange du « Christ en Majesté », grand haut-relief de la cathédrale de Lincoln, d'une croix funéraire du cimetière de Gosforth, des statues tombales d'Éléonore de Castille et de Henri VII, de l'abbaye de Westminster, et d'un certain nombre de photographies.

Enfin, les Musées royaux de Berlin qui, à la suite d'opérations antérieures, étaient restés redevables d'une certaine somme envers notre Comité, nous ont envoyé, sur notre demande, les moulages d'une statuette de jeune garçon, bronze trouvé à Xanten ; d'une statue de danseuse, marbre grec ; d'une statue de Saint-Jean adolescent, marbre, de Michel-Ange et d'une statuette représentant Cupidon taillant son arc, marbre, de François Du Quesnoy.

Le moulage de la partie architecturale de la porte de l'hôtel de ville de Toulon, reçu à titre d'échange du Musée de sculpture comparée du Trocadéro, à Paris, a été monté dans le musée, complété par les deux caryatides de Pierre Puget, précédemment offertes par S. M. le Roi.

Enfin, nous avons acheté à M. Pouzadoux, à Paris, pour la somme de 60 francs, un moulage de la gargouille du monument placé à l'extérieur de l'église d'Avioth (France) et connu sous le nom de « la Recevresse. ».

Vu :
POUR LE PRÉSIDENT;
Le Membre délégué,
AD. DELVIGNE.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.



R A P P O R T

AU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION
ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX.

Messieurs,

Vous avez bien voulu m'inviter à vous présenter une liste des moulages dont il paraîtrait utile d'enrichir les collections confiées à nos soins ; le caractère d'opportunité de ce travail s'affirme chaque jour davantage, puisque chaque jour nous rapproche du moment où ces collections seront transférées dans des bâtiments plus vastes, dont les dispositions, en même temps qu'elles nous permettront d'établir un classement méthodique difficile à réaliser dans les locaux actuels, nous feront un devoir de compléter dans la plus large mesure possible nos séries de spécimens de l'expression artistique en sculpture et en architecture chez les peuples divers et à toutes les époques.

Il importe que nous puissions dès à présent prévoir les acquisitions futures, tant pour nous rendre compte des dépenses qu'elles occasionneront et aviser aux moyens d'y faire face que pour assurer à l'avance aux principaux objets un emplacement convenable et logique à la fois.

LE BRITISH MUSEUM.

Ma récente visite au British Museum a été consacrée surtout au choix des œuvres particulièrement belles ou

typiques ; commençant par les galeries égyptiennes pour m'arrêter aux salles romaines, j'ai suivi un ordre chronologique qui se trouve concorder avec la gradation descendante des lacunes que présente notre musée.

Une liste annexée au présent rapport énumère les objets dont il me paraît indispensable d'acquérir soit des moulages, soit tout au moins de bonnes photographies.

Parmi les accroissements dont la nécessité n'est plus à démontrer figurent en première ligne ceux des collections de spécimens de l'art en Égypte et en Assyrie ; toutes les propositions qui les concernent se justifient d'elles-mêmes par la pauvreté de nos collections ; je crois cependant, Messieurs, devoir attirer spécialement votre attention sur certaines d'entre elles qui présentent un intérêt tout particulier.

L'ancien empire d'Égypte, qui comprend les onze premières dynasties (de 4400 à 2466 avant J.-C.) (1), est représenté dans ma liste par dix spécimens dont les principaux sont : l'admirable statue de An-Kheft-Ka, parent d'un roi de la IV^e dynastie, et celle de Chéphren, qui fit construire la seconde des grandes pyramides ; puis vient cette figure en bois enduit de stuc coloré tellement vivante, tellement humaine, que les indigènes témoins de sa découverte dans un tombeau près de Sakkara, n'hésitèrent pas à y reconnaître le maire d'un village, le « Cheik-el-Beled », nom sous lequel est

(1) Les dates indiquées sont celles qui figurent sur les inscriptions et dans les catalogues du *British Museum*. L'auteur a cru devoir les annoter ici pour en faciliter la comparaison avec les tables chronologiques de Champollion et de Mariette, dont elles diffèrent d'une façon parfois très notable.

généralement connu ce Râin-Ké qui fut peut-être, il y a quelque 5000 ans, l'un des conducteurs de ce gigantesque travail.

La période qui s'étend de la vi^e à la xi^e dynastie (5566 à 2466 avant J.-C.) n'a guère laissé de traces dans l'histoire de l'art; la xii^e dynastie (2466 à 2255 avant J.-C.), qui ouvre le moyen empire et dont les œuvres appartiennent encore à la belle période de la sculpture hiéroglyphique égyptienne, n'est représentée au British Museum que par quelques sculptures, parmi lesquelles la statuette d'Amenemhât; aussi ai-je complété la série des exemples de cette époque par quelques spécimens choisis dans les collections du musée de Guizeh.

La longue période de troubles et d'asservissement à la domination étrangère que traversa l'Égypte de la xv^e à la xvii^e dynastie amène la stagnation de l'art dans ce pays; il se relève avec la xviii^e dynastie (du xvii^e au xv^e siècle avant J.-C.); nous en trouvons de superbes exemples dans la tête de la statue colossale de Thoutmès III, dans le sphinx portant une inscription au nom de ce prince; dans la stèle monumentale sur chaque face de laquelle il figure entre ses deux protecteurs divins, Mentura et Hathor; enfin, dans sa statue du musée de Guizeh. Le vaisseau sacré de Mantemua, femme de Thoutmès IV, est un exemple intéressant de l'art au xvi^e siècle avant notre ère. La fin de la xviii^e dynastie est représentée par une superbe statue de Sekhet, la déesse à tête de lionne, coiffée du disque solaire, et par un lion couché dans une attitude pleine de noblesse et de naturel; tous deux portent le nom d'Aménophis III et datent du xv^e siècle avant J.-C.; je proposerai en outre la tête d'une statue colos-

sale de ce roi et, comme type de l'architecture de son époque, une gracieuse colonne avec chapiteau en forme de bouton de lotus, sur laquelle se lit une inscription altérée à la xix^e et à la xx^e dynasties, sous Menephtah et Setnecht.

La xix^e dynastie (de 1400 à 1200 avant J.-C.) est la dernière du moyen empire ; l'un des plus fameux de ses rois, Ramsès II, a laissé de nombreux portraits, dont trois nous ont paru particulièrement intéressants : une statue que lui érigea son successeur Menephtah (1555), une autre statue, accroupie, qui le représente tenant un vase et une table d'offrande ; enfin, la tête d'une statue assise, de dimensions colossales.

Une colonne de granit taillée d'un seul bloc avec son chapiteau en feuilles de palmier et qui porte les noms de Ramsès II et de son successeur Menephtah, formera un intéressant point de comparaison avec celle d'Aménophis III.

Nous proposerons encore le moulage d'une fort belle statue d'un fils de Ramsès avant de passer à l'art du nouvel empire (de la xx^e à la xxx^e dynastie, 1200 à 340 avant J.-C.), dont nous trouvons un très beau spécimen dans la statue agenouillée de Uah-ab-Ra, qui date de la xxii^e dynastie (966 à 766 avant J.-C.).

Émettons encore le vœu de voir entrer dans nos collections les moulages de la stèle d'Alexandre II du musée de Guizeh et du sarcophage portant les noms et les titres de Ptolémée IX et de sa femme Cléopâtre, dans lequel fut trouvé le hibou, consacré au dieu-soleil.

L'intéressant obélisque de Salman-Asar II (860 à 855 avant J.-C.) et quelques bas-reliefs des palais de Ninive et de Khorsabad sont tout ce que nous possédons en fait de sculptures assyriennes ; nous proposerons de leur adjoindre : un fort beau monolithe représentant Samsi-Rammânu, fils de ce Salman-Asar ; des bas-reliefs racontant les hauts faits de Tuklat-pal-Asar III (745 à 727 avant J.-C.) ; deux bas-reliefs qui nous montrent des files de serviteurs, dont les uns apportent au palais de Sennachérib (705 à 681) les mets destinés à un festin, tandis que d'autres emmènent les chevaux de ses convives ; une suite de scènes où se développent, exposés d'une façon aussi intéressante que spirituelle, les divers épisodes des combats d'Assur-bani-Pal contre les Elamites ; un lion qui décora le palais de ce monarque (668 à 626 avant J.-C.) ; différents autres moulages enfin qui viendront compléter très heureusement notre salle de l'art assyrien à laquelle le lion et le taureau ailés à tête humaine, du palais d'Assur-nasir-Pal à Nimroud, feront une entrée grandiose.

*
* * *

Si certains peuples ou certaines époques n'ont laissé que des œuvres d'un mérite insuffisant au point de vue de l'art pur, il n'est pas moins utile que notre musée, dont la raison d'être est le but utilitaire avant tout, en présente quelques spécimens choisis parmi les meilleures productions et qui, s'ils ne peuvent être donnés comme modèles à imiter, servent tout au moins à établir clairement la continuité des évolutions de l'expression artistique et permettent d'en suivre l'enchaînement, de comparer entre eux les âges et les nations.

Aussi regrettons-nous l'absence de tout spécimen de l'art des phéniciens et des hébreux, de l'art cyprite, d'autant plus intéressant à étudier qu'il s'est développé sous l'influence des conquérants successifs de l'île, etc.; la comparaison que permet d'établir la remarquable collection de sculptures de Chypre exposée au British Museum prouve que pendant un laps ininterrompu de cinq siècles, de 650 à 150 avant J.-C., c'est-à-dire pendant les périodes archaïque et grecque de l'art cyprite, celui-ci, tout en présentant plus d'une affinité avec l'art grec, sans toutefois arriver à l'égaliser, a néanmoins su conserver son caractère propre. C'est donc surtout à titre de points de comparaisons, Messieurs, que je vous propose de faire représenter dans le musée l'art cyprite de la période archaïque, de 650 à 500, par trois objets : deux têtes d'hommes et une statuette d'Aphrodite ; celui de la période de transition par une fort belle tête d'homme couronnée de feuillage, digne d'être mise en parallèle avec une œuvre grecque de la même époque ; la période hellénique enfin (de 500 à 150) par une tête d'Aphrodite, une statue votive de jeune homme et une remarquable stèle à trois personnages en haut relief.

Parmi les antiquités phéniciennes, hébraïques et palmyriennes, j'ai noté plusieurs bustes, stèles et bas-reliefs.

*
* * *

Au point de vue de l'histoire de l'art religieux, j'estime qu'il serait utile d'acquérir un moulage de la « pierre de Sati », stèle brahmanique à deux personnages avec une longue inscription, puis deux jolis bas-reliefs : une pierre tombale avec inscription en grec et un médaillon décoré

d'une colombe et d'une branche d'olivier; tous deux proviennent d'un ancien couvent de la Haute-Égypte et se rattachent à l'histoire de l'église copte.



Je reviens à l'art grec et constate tout d'abord que notre musée en possède de nombreux et beaux spécimens; je souhaiterais cependant voir s'accroître le nombre de ces ensembles monumentaux aussi remarquables par les élégantes proportions de leur architecture que par la perfection de leur décoration sculptée, qui ont fait la gloire à la fois des Ictinus et des Callicrate, des Satyros et des Pythios, et celle des Phidias, des Bryaxis et des Scopas.

A côté du fronton du Parthénon, de la tribune des Caryatides et du monument de Lysicrate, je voudrais voir le pittoresque « tombeau des Harpies », ce spécimen important et complet de l'art archaïque; à côté de la statue de Mausole, je voudrais placer celle d'Artémise et ce que l'on a pu retrouver de leur char et des chevaux qui le traînaient; je voudrais compléter la restitution de cette merveille artistique due à l'amour conjugal par tout ce qui subsiste de la frise dont l'avaient décorée Scopas, Thimothéos, Bryaxis et Léocharès.

Je voudrais les dramatiques métopes du vieux temple de Sélinonte et celles du temple d'Apollon Epicourios à Phigalie, avec l'ensemble de la frise qui en décorait la cella.

A défaut du temple de la Victoire Aptère — que nous ne désespérons pas de posséder un jour — nous pouvons compléter les fragments de la magnifique balustrade de sa plateforme.

Tous les restes du monument des Néréides sont à désirer et, en plus des moulages de ses sculptures, le petit modèle reconstitué qui donne une idée complète de ce que fut ce temple charmant avec ses quatre frises superposées et son péristyle peuplé de statues gracieuses et légères, pleines de mouvement et de vie

Ce modèle, celui du Parthénon, les dessins du mausolée, la maquette représentant l'ensemble de l'Acropole, complètent l'enseignement magistral qui se dégage de ces admirables vestiges; précisant les idées du visiteur, ils font que celui-ci rassemble dans son esprit ces fragments épars et mutilés, reconstitue en imagination les monuments entiers à leur emplacement réel, en embrasse l'ensemble et emporte de sa visite, en même temps qu'une inoubliable leçon, une impression profonde, ineffaçable, de grandeur et de beauté.

LE VICTORIA AND ALBERT MUSEUM.

L'ancien musée de South Kensington, actuellement le « Victoria and Albert Museum » expose, en même temps que des moulages, des œuvres originales; je commencerai par celles-ci le relevé des acquisitions utiles pour le continuer par l'annotation des moulages d'objets appartenant à l'Angleterre, puis par ceux des œuvres de provenances diverses dont cet établissement possède des reproductions, en les groupant par États propriétaires des originaux.

ANGLETERRE.

On pénètre dans les galeries du Victoria and Albert Museum par l'une des baies d'un jubé monumental daté de 1625 et provenant de l'église Saint-Jean, à Bois-le-Duc; c'est une

œuvre marquante de l'art flamand et il importerait que nous en exposions, si pas un fac-simile complet, au moins une grande photographie et des moulages partiels.

Je ferai la même proposition en ce qui concerne la très importante façade en bois de l'ancienne résidence de sir Paul Pindar, riche marchand et ancien ambassadeur de Jacques I^{er} en Turquie; cette habitation dans laquelle un cabaretier s'était installé existait naguère encore dans Bishopsgate street; elle dut être démolie pour permettre l'extension de la gare de Liverpool street et la compagnie du chemin de fer du Great Eastern offrit au musée sa pittoresque façade de chêne sculpté.

J'ai noté encore un beau sarcophage de la première moitié du XII^e siècle; il est en forme de nef avec abside semi-circulaire à l'endroit de la tête du défunt; fait d'une sorte de porphyre jaune-rougeâtre et décoré de naïfs bas-reliefs, parmi lesquels se remarquent les figures du Christ et des apôtres; une croix en saillie sur le couvercle porte une inscription latine en partie effacée; on y déchiffre aussi d'autres inscriptions en suédois, par lesquelles on a pu apprendre que l'auteur de la sculpture, nommé Karl, l'exécuta en l'honneur de son parent Björn, frère de Saint-Botvid.

L'original, maintenant au musée national de Stockholm, provient du cimetière de Botkyska, en Sördermandland.

Parmi les autres moulages, je citerai, par ordre chronologique, une croix dont l'original, en grès rouge, est dans le cimetière de Gosforth (Cumberland); elle date du VII^e siècle environ de notre ère; ses deux faces sont ornées de bas-reliefs qui présentent un étrange assemblage de symboles

chrétiens et païens; puis une stèle celtique conservée à Nigg (Ross-Shire); celle-ci paraît remonter au VIII^e ou au IX^e siècle; ses deux faces sont décorées en bas-relief de figures humaines, d'animaux et de rinceaux, entourant une sorte de calice vers lequel descend une colombe portant au bec une hostie. Ces deux objets formeraient un intéressant ensemble avec le moulage de la « Ruthwell cross » que nous avons reçu du musée d'Édimbourg.

Le « Christ en Majesté » est un beau fragment du tympan du portail oriental de la cathédrale de Lincoln, qui date de la seconde moitié du XIII^e siècle.

Les figures couchées d'Éléonore de Castille, femme d'Édouard I^{er}, par William Torrel, et de Henry VII, par Pietro Torregiano, exécutées respectivement au commencement du XIV^e et du XVI^e siècles, sont deux des plus intéressantes parmi celles qui décorent les tombeaux de l'abbaye de Westminster.

La « galerie des ménestrels », de la cathédrale d'Exeter, n'est pas seulement une belle sculpture, mais encore un document utile pour l'histoire de la musique : chacun des anges qui la décorent joue d'un instrument différent en usage au XIV^e siècle.

Enfin, l'angle de la chapelle de Rosslyn Castle, en Écosse, avec l'historique « pilier de l'apprenti » constitue un ensemble imposant et d'un haut intérêt.

ALLEMAGNE.

Le « Lion de Brunswick », statue de bronze, qui, suivant la tradition, daterait du X^e siècle et aurait été rapportée de Constantinople par Henry-le-Lion, en 1166, est un inté-

ressant spécimen de la sculpture d'animaux; la raideur archaïque de ses formes vise à rendre plutôt la majesté que la souplesse féline.

Le candélabre à sept lumières de la Münster Kirche d'Essen, qui figure une tige avec trois branches en demi-cercles, est une pièce très curieuse, d'un dessin puissant dans sa simplicité. Sa place est marquée, dans nos collections, immédiatement avant « l'Arbre de la Madone », du Dôme de Milan, qui lui est postérieur d'un siècle.

Nous ne possédons pas un seul exemple de luminaire religieux suspendu; la couronne de lumière de la cathédrale d'Hildesheim constituera un beau point de départ pour la formation d'une série de ce genre de meuble.

Très curieuse est aussi la colonne en bronze du square de la même cathédrale, ornée du haut en bas de vingt-huit bas-reliefs qui représentent la vie du Christ, de son baptême à son entrée dans Jérusalem.

La clôture du chœur de l'église Saint-Michel, à Hildesheim, est un joli modèle de l'art allemand au XII^e siècle. C'est encore dans la cathédrale d'Hildesheim que nous trouvons de superbes fonts baptismaux en laiton, portés par quatre figures, et dont la cuve et le couvercle, divisés chacun en quatre compartiments, sont décorés de scènes de la Bible en bas-relief.

Le chevalier armé, du monument du comte Otto IV de Henneberg à Römhild, par Pierre Vischer, et les statues du comte et de la comtesse de Weinsberg, du musée de Munich, figureraient avantageusement dans notre série de statues funéraires.

Je proposerai encore de compléter le monument Schreyer

par l'adjonction du support qui s'élance du centre de son soubassement et qui porte la date de 1427, et de placer la dalle aux effigies du comte et de la comtesse Herman de Henneberg (que nous possédons) sur le sarcophage, en y ajoutant les ornements qui s'élèvent à ses quatre angles.

La fontaine de Persée et Méduse et les groupes alternés d'enfants et de monstres marins entourant une vasque, qui décorent les cours du Vieux Palais de Munich, sont des œuvres marquantes du maître flamand Pierre de Witte, — Pietro Candido; — leur acquisition s'impose.

AUTRICHE.

La châsse de Saint-Siméon, à Zara, dont l'original est en bois recouvert de plaques d'argent doré, est à la fois un beau spécimen d'orfèvrerie et une pièce historique; l'effigie du saint, en grandeur naturelle, remplit l'un des deux versants du couvercle; toute la surface de l'autre versant et celle du coffre sont ornées de bas-reliefs repoussés; l'une des extrémités porte les armes de la Hongrie accolées à celles de la France; une inscription fait connaître que ce travail est dû à Francisco di Antonio, de Sesto, près Milan, qui l'exécuta en 1580, sur la commande d'Élisabeth, reine de Hongrie.

FRANCE.

Parmi les chefs-d'œuvre français dont le Victoria and Albert Museum possède des moulages, je noterai : les portails de l'hôtel Cujas, à Bourges; de l'église Saint-Maclou, à Rouen; de la cathédrale de Bordeaux et de la cathédrale du Saint-Sauveur, à Aix-en-Provence; je proposerai toutefois, en ce

qui concerne cette dernière, de renoncer aux vantaux des portes, qui sont postérieurs à l'encadrement de pierre et d'un moindre intérêt.

ITALIE.

Nombreuses sont les œuvres qu'il nous reste à acquérir en Italie.

Le vœu d'obtenir le moulage complet de la colonne Trajane serait sans doute platonique ; son prix élevé, — près de 65,000 francs, — le met, pour longtemps peut-être, hors de notre portée ; mais ne pourrions-nous faire un choix parmi les bas-reliefs qui la recouvrent ?

Quoique d'un prix élevé aussi (8,000 francs), la belle châsse de Saint-Pierre, de l'église San-Eustorgio, à Milan, pourrait figurer sur la liste de nos desiderata ; son auteur, le Pisan Giovanni Balducci, n'est point représenté dans nos collections.

Jacopo della Quercia le serait dignement par les moulages des fonts baptismaux de San-Giovanni, à Sienne ; du tombeau d'Ilaria del Caretto, à Lueques, et du grand portail de San-Petronio, à Bologne.

Aux sculptures relativement nombreuses, mais en général peu importantes, que nous possédons de Donatello, je proposerai d'ajouter trois œuvres de grande allure : le groupe de Judith et Holopherne, de la loggia dei Lanzi ; le grand haut-relief de l'Annonciation de l'église Santa-Croce, et l'ancien jubé du Dôme, dont les panneaux ont enrichi le musée du Bargello, à Florence.

Le tympan de l'Annonciation, par Andrea della Robbia, est le pendant de celui que nous avons déjà et qui représente la rencontre de Saint-François et de Saint-Dominique.

Je vous recommande spécialement, Messieurs, la belle statue de Saint-Sébastien, de la cathédrale de Lucques, par Matteo Civitali.

Parmi les monuments funéraires, je signalerai, du même artiste, le tombeau de Pietro da Noceto, à Lucques ; la châsse, en bronze, de Saint-Zénobe, par Ghiberti ; le tombeau monumental de Carlo Marsuppini, par Desiderio da Settignano ; celui de Marino Soccino, par Vecchietta ; la plaque sépulcrale avec effigie d'une femme du musée Bréra ; enfin celui de Gian Galeazzo Visconti, exécuté pour la Chartreuse de Pavie par Giovanni Antonio Amadeo, qui, avec les deux autels de la même Chartreuse, formerait un superbe ensemble des œuvres principales de cet excellent artiste.

ESPAGNE.

Deux pièces très importantes sont à acquérir à Tolède : l'arcade de la nef centrale de la synagogue de Santa-Maria-la-Bianca et l'angle du cloître de San-Juan de los Reyes ; j'y ajouterais l'admirable et colossal portique de la cathédrale de Santiago de Compostella, appelé « portique de la gloire », s'il ne coûtait près de 60,000 francs.

PAYS DU NORD.

Le musée de l'Hermitage, à Saint-Petersbourg, possède une remarquable statue de Michel-Ange, représentant un homme accroupi.

Nous pourrions demander au musée royal de Copenhague une reproduction du curieux autel en cuivre doré de l'église de Lijlsberg, qui fut exécuté au *xv^e* siècle, et des panneaux de stalles représentant les quatre Évangélistes, qui lui viennent d'une église des îles Féroé ; au musée de Stockholm,

une belle et curieuse cuve baptismale du XII^e siècle ; enfin, à l'université de Christiania, l'encadrement de porte, en bois sculpté, de l'ancienne église de Hallingdal, qui remonte à la même époque, et ferait excellente figure à côté des portails déjà placés dans notre musée, des églises de Flaa et de Sauland.

*
* *

A plus d'une reprise, Messieurs, a été soulevée la question de la polychromie générale des moulages, et toujours votre Comité s'est prononcé pour le principe de borner ce travail aux reproductions d'objets dont les originaux sont en métal ou en pierre d'une couleur uniforme. L'essai de polychromie pratiqué au Victoria and Albert Museum ne m'engage nullement à vous proposer de modifier votre décision.

La coloration donnée au moulage de la cheminée du Franc de Bruges, dont l'architecture est peinte en noir et les statues en brun clair, est particulièrement malheureuse ; le vantail de la porte de l'église de Hal, dont on a, je ne sais trop pourquoi, peint la boiserie en rouge foncé, ne produit pas meilleur effet.

La teinte d'ocre, dont la plupart des objets sont recouverts, a pour double résultat de dissimuler les finesses de la forme et de tromper le visiteur sur la nature des originaux ; cette teinte identique revêt un portail de pierre blanche, le groupe en marbre blanc des trois Grâces, de Germain Pilon, et la statue funéraire de Marino Soccino, qui est en bronze.

L'administration du musée londonien s'est si bien rendu compte elle-même de la nécessité de conserver le blanc pour permettre de bien apprécier toute la délicatesse de la

sculpture, qu'elle a fait enfermer dans une caisse vitrée le moulage du tabernacle de Hal.

Je persiste donc à penser, Messieurs, qu'il y aurait danger à revenir sur vos décisions antérieures touchant cette question; tout au plus une teinte extrêmement légère et sans aucune épaisseur, — mêlée au plâtre, autant que possible, — pourrait-elle atténuer la crudité du blanc pur.

Il paraît très utile, toutefois, de placer, à côté du moulage en plâtre, un fragment du même objet, polychromé comme l'original, afin de démontrer les modifications que subit l'aspect d'une sculpture, suivant la matière dans laquelle elle est exécutée; je vous proposerai, par exemple, d'exposer un fragment plus ou moins important, revêtu des couleurs de l'original, de la frise en faïence colorée de l'hôpital de Pistoïa; mais, pour être utile, cette polychromie doit être de la plus absolue sincérité. Pour que cette condition essentielle se trouve remplie, ne pourrait-on charger les lauréats des concours de Rome pour la peinture de prendre, sur place, des copies fidèles de telles parties désignées de certaines des œuvres dont nous avons les moulages? Ces copies, à l'huile ou à l'aquarelle, serviraient de modèles aux peintres chargés de teinter les fragments moulés correspondants. Je ne pense pas qu'il existe d'autre moyen d'obtenir, sans frais et avec autant de garanties d'exactitude, des spécimens conformes, sous tous les rapports, aux objets reproduits.

Vu :
POUR LE PRÉSIDENT :
Le Membre délégué,
AD. DELVIGNE.

Le Conservateur adjoint,
Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

ANNEXE AU RAPPORT DU 20 SEPTEMBRE 1899

MOULAGES A ACQUÉRIR A LONDRES

OBJETS	PRIX	Observations
BRITISH MUSEUM.		
Art égyptien.		
Statue de Sekhet, avec le nom d'Amenophis III (Memnon); vers 1500 av. J.-C. XVIII ^e dynastie. — Karnak. (N ^o 16 + 52.)	250 »	En vente chez MM. Brucciani.
Lion couché, avec les noms d'Amenophis III, Tut-anch-Amen et Amenasro; vers 1500 avant J.-C. XVIII ^e dynastie. — Mont Barkal (N ^o 34).	137 50	Id. id.
Figure du vaisseau sacré de Mantemua, femme de Thoutmès IV; vers 1600 av. J.-C. XVIII ^e dynastie (N ^o 43)	37 50	Id. id.
Ramsès II; statue érigée par son successeur Menephtah; 1333 av. J.-C. XIX ^e dynastie. — Karnak (N ^o 61)	175 »	Id. id.
Statue d'un fils de Ramsès II; vers 1333 av. J.-C. XIX ^e dynastie — Siout (N ^o 947)	75 »	Id. id.
Chapiteau d'une colonne de granit, portant le nom de Ramsès II (vers 1350), et de Menephtah. — Heracleopolis. (N ^o 1123)	125 »	Id. id.
Statue d'An- Kheft-Ka, parent d'un roi.		
Tête d'une statue assise de Ramsès II. — Abou-Simbel. (N ^o 1701).		
Stèle monumentale de Thoutmès III, représente sur chaque face avec Mentura et Hathor. (N ^o 12).		
Colonne d'Amenophis III, avec inscription, altérée par Menephtah (XIX ^e dynastie), et Setnecht (XX ^e dynastie). — Caire. (N ^o 64).		

OBJETS	PRIX	Observations
Vaisseau sacré de Mantemua; l'ensemble (N° 43).	Fr.	
Tête d'une statue colossale de Thoutmès III. — Karnak. (N° 15).		
Colonne de granit (entière), avec le nom de Ramsès II. (N° 1123).		
Uah-ab-ra, portant un reliquaire d'Osiris. — Lac Natron. (N° 111).		
Partie inférieure d'une statue d'homme, avec table d'offrande. (N° 1225).		
Tête d'Aménophis III. (N° 209).		
Hibou, consacré au soleil. (N° 59).		
Hanata, portant un reliquaire de Neith. (N° 134).		
Sarcophage de granit, avec les noms et les titres de Ptolémée IX et de sa femme Cléopâtre. (N° 1134).		
Haremhebi (Horus) placé sous la protection d'Amen-ra. (N° 5).		
Tête d'un criosphinx de l'avenue conduisant au pylône de Haremhebi. — Karnak. (N° 7).		
Partie supérieure d'une statue de reine avec la coiffure d'Hathor. (N° 93).		
Ramsès II, avec une table d'offrande et un vase à l'eau. (N° 96).		
Tête colossale d'Aménophis III. (N° 30).		
Statue assise d'Amen-em-ha, fonctionnaire. (N° 462)	12 50	En vente chez MM. Brucciani.
Tête de lion.		
Tête de nègre.		
Seti Menephtah II.		
Nectanebo; bas-relief.		
Fausse porte du tombeau de Teta.		
Officier de haut rang et sa femme.		
Statue en bois de Ramsès II.		
Sphinx hyksos.		

O B J E T S	P R I X	O b s e r v a t i o n s
Art assyrien.		
Lion ailé à tête humaine, d'une porte du palais d'Assur-nasir-pal. — Nimroud. (N° 76.)		
Taureau ailé à tête humaine, d'une porte du palais d'Assur-nasir-pal. — Nimroud. (N° 77.)		
Figure ailée et taureau ailé à tête humaine, d'une porte du palais de Sargon. — Khor-sabad. (N° 810.)		
Monolithe de Samsi Rammânu. — Nimroud (N° 110.)		
Lion du palais d'Assur-nasir-pal (N° 96.)		
Bas-reliefs du palais de Sennachérib. (N°s 36 à 43.)		
Bas-reliefs du palais d'Assur-bani-pal, représentant la guerre des Elamites. (N°s 45 à 50.)		
Bas-reliefs de Tuklat-pal-asar III. (N°s 862-863.)		
Art phénicien, syrien, etc.		
Buste d'une fille d'Ogailû-Shalmawi. — Palmyre. (N° 574.)		
Buste de Mo-kû-nû, fils de Garya. — Palmyre. (N° 583.)		
Bustes de Martai, fille d'Elahbel, et de la femme de Marion. — Palmyre. (N° 576.)		
Bas-relief : Saturne, Castor et Pollux, et sacrifice d'un bœuf. — Carthage. (N° 532.)		
Fragment d'une stèle. (N° 513.)		
Bas-relief : tête d'une figure placée dans une niche distyle; sur le fronton, la Fortune, des oiseaux, le soleil et la lune. — Carthage. (N° 519.)		
Bas-relief : tête d'une figure placée dans une niche distyle; sur le fronton, le soleil, la lune, la Fortune, Bacchus, Eros et Vénus. (N° 523.)		

OBJETS	PRIX	Observations
Art Hindou	Fr.	
Pierre de Sutte (Sati), du musée indien.		
Art Grec.		
Persée décapitant la Méduse; métope du vieux temple de Sélinonte	87 50	En vente chez M. Brucciani.
Tombe des Harpies. (N° 1)	225 »	Id. id.
Frise du temple de Phigalie. (23 pièces, nos 520 à 542)	750 »	Id. id.
Métopes du temple de Phigalie. (10 pièces, nos 510 à 519).		
Monument des Néréides; grande frise. (Nos 850 à 861)	654 35	En vente chez M. Brucciani.
Monument des Néréides; seconde frise. (Nos 868 à 884A)	566 85	Id. id.
Monument des Néréides; petite frise	55 »	Id. id.
Monument des Néréides; fragment de corniche	20 »	Id. id.
Monument des Néréides; fragments de colonnes	27 50	Id. id.
Monument des Néréides; cinq statues	800 »	Id. id.
Tombeau de Payava; partie supérieure.	1,000 »	Id. id.
Colonne du Mausolée, avec entablement. (N° 980)	5,000 »	Id. id.
Statue colossale d'Artémise. (N° 1001).	375 »	Id. id.
Frise du Mausolée	900 »	Id. id.
Partie antérieure d'un cheval du Mausolée.	350 »	Id. id.
Partie postérieure d'un cheval du Mausolée.		
Trois fragments (nos 423-425) des frises septentrionale et méridionale du Mausolée (combats entre Grecs et Perses).		
Fragment d'une corniche avec six têtes de lions.		
Tête de femme avec coiffure asiatique.		

OBJETS	PRIX	Observations
<p>Apothéose d'Homère; bas-relief.</p> <p>Deux fragments (nos 421-422) de la frise du temple de la Victoire Aptère (Grecs combattant).</p> <p>Taureau, du couronnement d'un monument grec.</p> <p>Colonne du portique oriental de l'Erechthéion, avec base et chapiteau (N° 408).</p> <p>Fragment de la frise septentrionale de l'Erechthéion (N° 109.)</p> <p>Base sculptée d'une colonne du temple de Diane à Ephèse. (Nos 1204-1206)</p> <p>Modèle réduit du monument des Néréides.</p> <p>Modèle réduit de l'Acropole.</p> <p>Modèle réduit du Parthénon.</p> <p align="center">Art Cypriot.</p> <p>Statuette d'Aphrodite, de Dali, Idalium. (N° 198).</p> <p>Tête d'homme barbu, couronné, de Pyla. (N° 19.)</p> <p>Tête d'homme barbu, couronné, de Dali, Idalium. (N° 28.)</p> <p>Tête d'homme, couronné d'olivier, de Dali, Idalium. (N° 36.)</p> <p>Stèle funéraire trouvée à Tremutusa, près Athenio, Golgoï. (N° 38)</p> <p>Tête d'Aphrodite, du temple de Dali, Idalium. (N° 40.)</p> <p>Statue votive d'un jeune homme, du temple de Dali, Idalium. (N° 44.)</p> <p align="center">Art Copte.</p> <p>Pierre gravée de Sophrone, avec inscription grecque; provenant d'un ancien couvent de la Haute-Egypte.</p> <p>Médaille, avec colombe et branche d'olivier, provenant d'un ancien couvent de la Haute-Egypte.</p>		

OBJETS	PRIX	Observations
<p>VICTORIA AND ALBERT MUSEUM. (SOUTH KENSINGTON)</p> <p>Art byzantin.</p> <p>Lion, rapporté en 1166 de Constantinople à Brunswick, par Henri-le-Lion</p> <p align="center">Moyen âge.</p> <p>Stèle, avec croix et bas-reliefs, de l'église de Nigg (Ross-Shire). VIII^e ou IX^e siècle.</p> <p>Croix décorée d'emblèmes chrétiens et païens, en bas-relief, du cimetière de Gosforth (Cumberland)</p> <p>Le Christ en Majesté; fragment d'un tympan de la cathédrale de Lincoln; fin du XIII^e siècle</p> <p>Statue funéraire gisante d'Eléonore de Castille, par William Torrel; abbaye de Westminster; vers 1300.</p> <p>Galerie des Ménestrels, cathédrale d'Exeter; XIV^e siècle</p> <p>Portail occidental, dit « Porte de la Gloire » de la cathédrale de Santiago de Compostelle</p> <p>Angle d'une chapelle, avec le pilier dit « Prentice pillar »; Rosslyn Castle (Ecosse); XV^e siècle</p> <p align="center">Renaissance.</p> <p>Statue d'homme accroupi, attribuée à Michel-Ange. (Original au Musée de l'Hermitage, à Saint-Pétersbourg) . .</p> <p>Statue funéraire gisante de Henri VII, par Pietro Torregiano; abbaye de Westminster; XVI^e siècle</p>	<p>Fr.</p> <p>738 85</p> <p>250 »</p> <p>300 »</p> <p>500 »</p> <p>250 »</p> <p>2,258 55</p> <p>57,500 »</p> <p>1,906 25</p> <p>250 »</p> <p>250 »</p>	<p>Vendu par M. Howlett.</p> <p>Vendu par M. J. Gendall, Exeter.</p> <p>Vendu par M. Bruciani.</p> <p>Vendu par M. Franck, à Londres.</p> <p>Vendu par M. Elkington, à Londres.</p>

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des monuments en 1900	5
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1900	15
Rapport au Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux, par M. HENRY ROUSSEAU	29
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1900	55
Les accroissements de la section d'ethnographie ancienne des Musées royaux du Cinquantenaire en 1895 et en 1896, par M. le baron ALFRED DE LOË	65
Commission royale des monuments — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1900	125
Rapport au Comité de la Section artistique de la Commission royale des Échanges internationaux, par M. HENRY ROUSSEAU	157
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1900	177
Rapport adressé à M. le Gouverneur de la province de Limbourg, par M. l'abbé POLYD. DANIELS	215
Commission royale des monuments — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1900	221
Séance générale préparatoire du 15 octobre 1900 Procès-verbal	241
Nécrologie	245
Commission royale des monuments — Assemblée générale et réglementaire du 15 octobre 1900. Présidence de M. LAGASSE-DE LOCUT	249

	Pages.
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-ver- baux des séances des mois de novembre et de décembre 1900	551
Rapport sur les travaux du Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux pendant l'année 1898, par M. HENRY ROUSSEAU	585
Rapport sur les travaux du Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux pendant l'année 1899, par M. HENRY ROUSSEAU	597
Rapport au Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux, par M. HENRY ROUSSEAU.	415

P L A N C H E S.

Les accroissements de la section d'ethnographie ancienne des Musées
royaux du Cinquantenaire :

	Pages		Pages.
Planche I	91	Planche VIII	109
Id. II	95	Id. IX	111
Id. III	97	Id. X	115
Id. IV	99	Id. XI	115
Id. V	105	Id. XII	117
Id. VI	105	Id. XIII	119
Id. VII	107	Id. XIV	121
Clocher de l'église de Croybeke			574

GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00666 1041

